

Actes

de la XIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Montreux (Suisse), 23-24 octobre 2010



NOTE D'INFORMATION

Les débats et les décisions relatifs au suivi du Sommet de Bucarest et à la préparation du Sommet de Montreux sont consignés dans les documents suivants :

1. *Actes de la 25^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie*
Paris (France), les 15 et 16 décembre 2009
2. *Actes de la 26^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie*
Montreux (Suisse), les 20 et 21 octobre 2010

Historique des Sommets de la Francophonie

- ◆ I^{er} Sommet à Versailles (France) du 17 au 19 février 1986
- ◆ II^e Sommet à Québec (Canada) du 2 au 4 septembre 1987
- ◆ III^e Sommet à Dakar (Sénégal) du 26 au 28 mai 1989
- ◆ IV^e Sommet à Paris, Chaillet (France) du 19 au 21 novembre 1991
- ◆ V^e Sommet à Grand-Baie (Maurice) du 16 au 18 octobre 1993
- ◆ VI^e Sommet à Cotonou (Bénin) du 2 au 4 décembre 1995
- ◆ VII^e Sommet à Hanoi (Vietnam) du 14 au 18 novembre 1997
- ◆ VIII^e Sommet à Moncton (Canada-Nouveau-Brunswick) du 3 au 5 septembre 1999
- ◆ IX^e Sommet à Beyrouth (Liban) du 18 au 20 octobre 2002
- ◆ X^e Sommet à Ouagadougou (Burkina Faso) du 26 au 27 novembre 2004
- ◆ XI^e Sommet à Bucarest (Roumanie) du 28 au 29 septembre 2006
- ◆ XII^e Sommet à Québec (Canada) du 17 au 19 octobre 2008
- ◆ XIII^e Sommet à Montreux (Suisse) du 22 au 24 octobre 2010

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CHEFS DE DÉLÉGATION DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES	9
ORDRE DU JOUR	17
ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX.....	19
PREMIÈRE PARTIE	
RAPPORT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE	
CÉRÉMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE	27
SÉANCES PLÉNIÈRES.....	37
1. OUVERTURE DES TRAVAUX.....	37
2. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CMF	40
3. RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE	42
4. PREMIÈRE THÉMATIQUE : « LA FRANCOPHONIE ACTEUR DES RELATIONS INTERNATIONALES »..	45
5. ÉLECTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE.....	45
6. DEUXIÈME THÉMATIQUE : « LA FRANCOPHONIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »	45
7. TROISIÈME THÉMATIQUE : « LA LANGUE FRANÇAISE ET L'ÉDUCATION »	59
8. AVIS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE	67
9. COMMUNICATIONS DES ÉTATS ASSOCIÉS	68
10. EXAMEN ET ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE MONTREUX ET DES RÉOLUTIONS	69
11. DATE ET LIEU DU XIV ^e SOMMET DE LA FRANCOPHONIE	70
12. QUESTIONS DIVERSES	71
13. ADOPTION DU RAPPORT DE SYNTHÈSE DU SOMMET	71
14. SÉANCE PUBLIQUE DE CLÔTURE.....	71
SYNTHÈSE DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL	75
DEUXIÈME PARTIE	
DOCUMENTS ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE	
LISTE ACTUALISÉE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES.....	87
DÉCLARATION DE MONTREUX.....	91
RÉSOLUTIONS.....	99
– RÉOLUTION SUR LA DÉCLARATION DE BAMAKO DIX ANS APRÈS SON ADOPTION.....	101
– RÉOLUTION SUR LES SITUATIONS DE CRISE, DE SORTIE DE CRISE ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX DANS L'ESPACE FRANCOPHONE.....	105
– RÉOLUTION LA SITUATION EN GUINÉE	109
– RÉOLUTION EN FAVEUR DE LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI	111
– RÉOLUTION SUR LES INONDATIONS RÉCURRENTES FRAPPANT DE NOMBREUX PAYS DE L'ESPACE FRANCOPHONE.....	113
– RÉOLUTION SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE LES ÉTATS POUR LUTTER CONTRE LES FAUX MÉDICAMENTS ET LES PRODUITS MÉDICAUX FALSIFIÉS	115
– RÉOLUTION POUR RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE	117
– RÉOLUTION POUR RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE AFIN DE LUTTER CONTRE LA PIRATERIE	119
– RÉOLUTION SUR LES ACTES TERRORISTES	121

RAPPORTS ET AVIS PRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE

RECOMMANDATIONS DE LA CMF SUR LES DEMANDES D'ADHÉSION ET DE MODIFICATION DE STATUT	127
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CMF	131
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE	137
AVIS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE SUR LE THÈME DU SOMMET	147
CARNET DES RÉOLUTIONS DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES	153

TROISIÈME PARTIE

DISCOURS À LA CÉRÉMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE	169
ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE DU CANADA.....	173
ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC	175
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA FRANCE	177
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU CAMEROUN	181
ALLOCUTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU VIETNAM	185
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU BURKINA FASO.....	187
MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES	191
ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE.....	193

COMMUNICATIONS DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE	199
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DES ÉMIRATS ARABES UNIS.....	201
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE L'ESTONIE	203
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DU MONTÉNÉGRO	205
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	207

EXPOSÉS LIMINAIRES ET INTERVENTIONS SUR LES THÉMATIQUES DU SOMMET

• **THÉMATIQUE II « LA FRANCOPHONIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

EXPOSÉ LIMINAIRE DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE	213
EXPOSÉ LIMINAIRE DU PRINCE SOUVERAIN DE MONACO	215
EXPOSÉ LIMINAIRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.....	219
EXPOSÉ LIMINAIRE DU PRÉSIDENT DU SÉNÉGAL.....	223
EXPOSÉ LIMINAIRE DU PRÉSIDENT DU CONGO.....	229
INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC.....	233
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU TCHAD	235
MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA TUNISIE	237
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU BÉNIN	239
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DES SEYCHELLES	241
INTERVENTION DE LA MINISTRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DE L'ÉGYPTE	243

INTERVENTION DU MINISTRE RESPONSABLE DE LA FRANCOPHONIE DU LAOS	247
INTERVENTION DU MINISTRE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE	251
INTERVENTION DU CHEF DU GOUVERNEMENT D'ANDORRE.....	253
INTERVENTION DU PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO.....	255
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU CAMEROUN	259
INTERVENTION DU MINISTRE D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE DE LA GRÈCE	263
• THÉMATIQUE III « LA LANGUE FRANÇAISE ET L'ÉDUCATION DANS UN MONDE GLOBALISÉ »	
EXPOSÉ LIMINAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE	267
EXPOSÉ LIMINAIRE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC.....	271
EXPOSÉ LIMINAIRE DU PRÉSIDENT DE LA TUNISIE	273
EXPOSÉ LIMINAIRE DU PRÉSIDENT DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE	275
INTERVENTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU BURUNDI.....	279
INTERVENTION DE LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE DE SAINTE-LUCIE	281
INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.....	283
INTERVENTION DU CHEF DU GOUVERNEMENT D'ANDORRE.....	285
INTERVENTION DU PRINCE SOUVERAIN DE MONACO	287
INTERVENTION DE LA MINISTRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DE L'ÉGYPTE	289
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU BURKINA FASO	291
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE	293
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU SÉNÉGAL	295
INTERVENTION DU MINISTRE D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE DE LA GRÈCE	297
COMMUNICATIONS DES ÉTATS ASSOCIÉS ET OBSERVATEURS	
COMMUNICATION DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ARMÉNIE	301
COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA GÉORGIE.....	303

**LISTE DES CHEFS DE DÉLÉGATION
DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES**

**Liste des chefs de délégation
des États et gouvernements membres participants**

**Présidente de la XIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

Son Excellence Madame Doris Leuthard, Présidente de la Confédération suisse

ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE PLEIN DROIT

Albanie

Son Excellence Monsieur Sali Berisha
Premier ministre

Andorre

Son Excellence Monsieur Jaume Bartumeu
Chef du gouvernement de la Principauté

Belgique

Son Excellence Monsieur Yves Leterme
Premier ministre

Bénin

Son Excellence Monsieur Boni Yayi
Président de la République

Bulgarie

Monsieur Zhelyu Zhelev
Représentant spécial du président de la République

Burkina Faso

Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré
Président de la République

Burundi

Son Excellence Monsieur Therence Sinunguruza
Premier vice-président de la République

Cambodge

Son Excellence Monsieur Namhong Hor
Vice-premier ministre

Cameroun

Son Excellence Monsieur Paul Biya
Président de la République

Canada

Le Très Honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada

Canada-Nouveau-Brunswick

Le Très Honorable David Alward
Premier ministre du Nouveau-Brunswick

Canada-Québec

Son Excellence Monsieur Jean Charest
Premier ministre du Québec

Cap-Vert

Son Excellence Monsieur Jose Ferreira Duarte
Ambassadeur

Centrafrique

Son Excellence Monsieur François Bozizé
Président de la République

Communauté française de Belgique

Son Excellence Monsieur Rudy Demotte
Ministre-président

Comores

Son Excellence Monsieur Ahmed Abdallah Sambi
Président de l'Union

Congo

Son Excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso
Président de la République

Congo (RD)

Son Excellence Monsieur Joseph Kabila
Président de la République

Côte d'Ivoire

Son Excellence Monsieur Pierre Kipre
Ambassadeur

Djibouti

Son Excellence Monsieur Mohamed Dileita
Premier ministre

Dominique

Le Très Honorable Nicholas Liverpool
Président du Commonwealth

Égypte

Son Excellence Madame Fayza Abounaga
Ministre de la Coopération internationale

Ex-République yougoslave de Macédoine

Son Excellence Monsieur Antonijo Miloshoski
Ministre des Affaires étrangères

France

Son Excellence Monsieur Nicolas Sarkozy
Président de la République

Gabon

Son Excellence Monsieur Ali Bongo Ondimba
Président de la République

Grèce

Son Excellence Monsieur Charalambos Pamboukis
Ministre d'État auprès du Premier ministre

Guinée-Bissau

Son Excellence Monsieur Adelino Mano Queta
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

Guinée équatoriale

Son Excellence Monsieur Teodoro Obiang Nguema Mbasogo
Président de la République

Haïti

Son Excellence Madame Marie Michèle Rey
Ministre des Affaires étrangères

Laos

Son Excellence Monsieur Soubanh Srithirath
Ministre près la présidence, chargé de la Francophonie

Liban

Son Excellence Monsieur Michel Sleiman
Président de la République

Luxembourg

Son Excellence Madame Octavie Modert
Ministre chargée de la Francophonie

Mali

Son Excellence Monsieur Amadou Toumani Touré
Président de la République

Maroc

Son Excellence Monsieur Abbas El Fassi Fihri
Premier ministre

Maurice

Le Très Honorable Navinchandra Ramgoolam
Premier ministre

Moldavie

Son Excellence Monsieur Oleg Serebrian
Ambassadeur

Monaco

Son Altesse Sérénissime Albert II
Prince souverain

Niger

Son Excellence Monsieur Mahamadou Danda
Premier ministre

Roumanie

Son Excellence Monsieur Teodor Baconschi
Ministre des Affaires étrangères

Rwanda

Son Excellence Monsieur Bernard Makuza
Premier ministre

Sainte-Lucie

La Très Honorable Calliopa Pearlette Louisy
Gouverneure générale

São Tomé et Príncipe

Son Excellence Monsieur Fradique de Menezes
Président de la République

Sénégal

Son Excellence Monsieur Abdoulaye Wade
Président de la République

Seychelles

Son Excellence Monsieur James Michel
Président de la République

Suisse

Son Excellence Madame Micheline Calmy-Rey
Vice-présidente du Conseil fédéral

Tchad

Son Excellence Monsieur Idriss Deby Itno
Président de la République

Togo

Son Excellence Monsieur Eso Solitoki
Ministre d'État

Tunisie

Son Excellence Monsieur Kamel Morjane
Ministre des Affaires étrangères

Vanuatu

Son Excellence Monsieur Charlot Salwai
Ministre de l'Éducation

Vietnam

Son Excellence Madame Thi Doan Nguyen
Vice-présidente de la République

ÉTATS ASSOCIÉS

Arménie

Son Excellence Monsieur Edward Nalbandian
Ministre des Affaires étrangères

Chypre

Son Excellence Monsieur Markos Kyprianou
Ministre des Affaires étrangères

Ghana

Son Excellence Madame Geneviève Tsegah
Ambassadeur

ÉTATS OBSERVATEURS

Autriche

Son Excellence Monsieur Peter Jankowitsch
Ambassadeur

Bosnie-Herzégovine

Son Excellence Monsieur Sven Alkalaj
Ministre des Affaires étrangères

Croatie

Madame Gordana Genc
Directrice adjointe du cabinet du ministre des Affaires étrangères

République dominicaine

Son Excellence Monsieur Rafaël de Castro
Vice-président de la République

Émirats arabes unis

Son Excellence Madame Reem Al-Hashimy
Ministre d'État

Estonie

Son Excellence Monsieur Tõnis Lukas
Ministre de l'Éducation et de la Recherche

Géorgie

Son Excellence Monsieur Mikheil Saakashvili
Président de la République

Hongrie

Son Excellence Monsieur Andras Lakatos
Ambassadeur

Lettonie

Son Excellence Monsieur Andris Teikmanis
Secrétaire d'État

Lituanie

Son Excellence Madame Jolanta Balciuniene
Ambassadeur plénipotentiaire

Monténégro

Son Excellence Monsieur Igor Lucskic
Vice-premier ministre

Mozambique

Son Excellence Madame Ana Uaiene
Ambassadeur

Pologne

Monsieur Artur Harazim
Directeur du département de la politique européenne

Serbie

Son Excellence Madame Sladjana Prica
Ambassadeur

Slovaquie

Son Excellence Madame Maria Krasnohorská
Ambassadeur

Slovénie

Son Excellence Madame Dragoljuba Benčina
Ambassadeur

République tchèque

Son Excellence Monsieur Boris Lazar
Ambassadeur

Thaïlande

Son Excellence Monsieur Viraphand Vacharathit
Ambassadeur

Ukraine

Son Excellence Monsieur Kostyantyn Gryshchenko
Ministre des Affaires étrangères

INVITÉ DE MARQUE

Algérie

Son Excellence Monsieur Abdelkader Bensalah
Président du Conseil de la nation

INVITÉ SPÉCIAL

Louisiane

Monsieur Éric Lafleur
Sénateur

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie

**ORDRE DU JOUR ET ORDONNANCEMENT
DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE**

ORDRE DU JOUR

Vendredi 22 octobre 2010: Accueil des délégations

Samedi 23 octobre 2010

Cérémonie solennelle d'ouverture

- 1. Ouverture des travaux en plénière**
 - 1.1. Ouverture des travaux par le président sortant
 - 1.2. Passation des pouvoirs entre le Canada et la Suisse
 - 1.3. Constitution du bureau de la Conférence
 - 1.4. Approbation des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux
 - 1.5. Examen des demandes d'adhésion ou de modification de statut (huis clos)
- 2. Rapport de la présidente de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur les travaux de la 26^e session de la CMF**
- 3. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie**
- 4. Thématique I : *La Francophonie acteur des relations internationales et sa place dans la gouvernance mondiale* (huis clos restreint 1+1)**
 - 4.1. Exposés liminaires
 - 4.2. Débat
- 5. Élection du Secrétaire général de la Francophonie (huis clos strict 1+0)**

Dimanche 24 octobre 2010

- 6. Thématique II : *La Francophonie et le développement durable: les solidarités francophones face aux grands défis (notamment la sécurité alimentaire, le changement climatique, la diversité biologique)***
 - 6.1. Exposés liminaires
 - 6.2. Débat
- 7. Thématique III : *La langue française et l'éducation dans un monde globalisé: les défis de la diversité et de l'innovation***
 - 7.1. Exposés liminaires
 - 7.2. Débat
- 8. Communication de l'APF sur le thème du Sommet**
- 9. Communications des États associés**
- 10. Examen et adoption de la Déclaration de Montreux et des résolutions**
- 11. Date et lieu du XIV^e Sommet de la Francophonie (huis clos strict 1+0)**
- 12. Questions diverses**
- 13. Adoption de la synthèse du rapport du Sommet**
- 14. Séance de clôture du Sommet (séance publique)**

ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Vendredi 22 octobre 2010

Accueil des délégations

Samedi 23 octobre 2010: 9h15-18h30

9h15-12h30 Cérémonie solennelle d'ouverture

9h15-10h30 Accueil officiel

10h30-12h30 Discours

- Suisse
- Canada
- Canada-Québec
- France
- Cameroun
- Vietnam
- Burkina Faso
- ONU
- Secrétaire général de la Francophonie

Moment solennel et médiatisé, la cérémonie d'ouverture du Sommet est marquée par deux types de discours: les représentants des États et gouvernements, choisis en fonction des équilibres géographique, ainsi que des représentants des organisations internationales et régionales. Compte tenu du nombre d'orateurs, les interventions sont limitées à 10 minutes par intervenant.

12h30 Photo de famille

13h00-14h30 Déjeuner offert par le Secrétaire général de la Francophonie

14h30-15h00 1. Ouverture des travaux en plénière

1.1. Ouverture des travaux par le président sortant

En quelques mots, le président sortant ouvre les travaux de la plénière.

1.2. Passation des pouvoirs entre le Canada et la Suisse

Le président sortant transmet les pouvoirs de la présidence à la présidente de la Confédération suisse. La Suisse préside, à partir de ce moment, le Sommet. La présidente adresse quelques mots à la Conférence.

1.3. Constitution du bureau de la Conférence

La présidente annonce la composition du bureau, constitué d'un président, de six vice-présidents et d'un rapporteur général; la composition du bureau reflète la diversité de l'espace francophone.

1.4. Approbation des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

La présidente invite la Conférence à approuver l'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux du Sommet issus des travaux de la CMF.

1.5. Examen des demandes d'adhésion ou de modification de statut (huis clos)

La présidente de la CMF présente les recommandations formulées par la CMF. Après décision du Sommet sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut, la présidente du Sommet invite les nouveaux États admis à rejoindre la Conférence; ceux-ci peuvent, s'ils en ont exprimé le souhait, prendre la parole très brièvement (2 à 3 minutes), notamment pour remercier la Conférence.

15h00-15h15 2. Rapport de la présidente de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur les travaux de la 26^e session de la CMF

La présidente de la CMF rend compte des résultats des travaux de la 26^e session de la CMF des 20 et 21 octobre.

15h15-15h45 3. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie

Conformément aux dispositions de la Charte (art. 6 § 7), le Secrétaire général de la Francophonie rend compte à la Conférence de l'exécution de son mandat, tant dans le domaine politique que dans celui de la coopération multilatérale francophone. Le rapport du Secrétaire général aborde également les questions liées au thème du Sommet: "Défis et visions d'avenir pour la Francophonie".

15h45-17h15 4. Thématique I : La Francophonie acteur des relations internationales et sa place dans la gouvernance mondiale (huis clos restreint 1+1)

Les chefs d'État et de gouvernement débattent entre eux des questions politiques d'actualité: état des pratiques de la démocratie et des libertés dans l'espace francophone, pays en situation de crise ou de sortie de crise, opérations de maintien de la paix, prévention des conflits et sécurité humaine...

4.1. Exposés liminaires (5 à 10 minutes)

- Secrétaire général de la Francophonie
- France
- Mali

4.2. Débat

5. Élection du Secrétaire général de la Francophonie (huis clos strict 1+0)

18h30 Suspension des travaux

20h00 Dîner officiel offert par le Conseil fédéral suisse

Dimanche 24 octobre 2010: 9h00-13h00

Poursuite des travaux

9h00-10h30 **6. Thématique II : *La Francophonie et le développement durable: les solidarités francophones face aux grands défis (notamment la sécurité alimentaire, le changement climatique, la diversité biologique)*** (séance plénière 1+4)

6.1. Exposés liminaires (5 à 10 minutes)

- Suisse
- Sénégal
- Monaco
- RD Congo
- Congo

6.2. Débat

7. Thématique III : *La langue française et l'éducation dans un monde globalisé: les défis de la diversité et de l'innovation* (séance plénière 1+4)

7.1. Exposés liminaires (5 à 10 minutes)

- Secrétaire général de la Francophonie
- Canada-Québec
- Tunisie
- Suisse

7.2. Débat

10h30-10h45 **8. Communication de l'APF sur le thème du Sommet**

Le président en exercice de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie présente l'Avis de l'APF articulé sur le thème du Sommet.

10h45-11h00 **9. Communications des États associés**

Conformément aux Statuts et modalités d'adhésion, les membres associés peuvent présenter une communication au Sommet.

11h00-12h00 **10. Examen et adoption de la Déclaration de Montreux et des résolutions**

Comme au cours des précédents sommets, depuis Hanoi en 1997, le Sommet de Montreux sera marqué par l'adoption d'une Déclaration, axée notamment sur le thème du Sommet, "Défis et visions d'avenir pour la Francophonie", et sur les questions de politique internationale. La Conférence entend le rapport de la présidente de la CMF relatif aux conclusions de la ministérielle sur la Déclaration de Montreux et les résolutions.

- 12h00-12h15** **11. Date et lieu du XIV^e Sommet de la Francophonie**
(huis clos strict 1+0)
La présidente du Sommet rappelle la décision du Sommet de Québec désignant la République démocratique du Congo pour accueillir le XIV^e Sommet en 2012. En qualité d'hôte du XIV^e Sommet, le président de la République démocratique du Congo pourra adresser quelques mots à la Conférence.
- 12h15-12h30** **12. Questions diverses**
À ce point de l'ordre du jour peuvent être énoncées des questions éventuelles qui n'auraient pas été évoquées.
- 12h30-12h45** **13. Adoption de la synthèse du rapport du Sommet**
La Conférence adopte la synthèse du rapport présentée par le rapporteur général.
- 12h45-13h00** **Séance de clôture du Sommet** (séance publique)
Le Secrétaire général de la Francophonie élu et le pays hôte du XIV^e Sommet sont invités à prononcer des allocutions de clôture. La présidente du Sommet prononce la clôture de la Conférence.
- 13h00** **Conférence de presse**
La Suisse, la France et la République démocratique du Congo, hôte du XIV^e Sommet, ainsi que le Secrétaire général de la Francophonie participent à la conférence de presse du Sommet.

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

RAPPORT GÉNÉRAL

La XIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage s'est tenue les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, sous la présidence de Son Excellence Madame Doris Leuthard, présidente de la Confédération suisse.

CÉRÉMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE

- **Allocution de la Présidente de la Confédération suisse**

Au nom du gouvernement et du peuple suisses, la présidente de la Confédération, M^{me} Doris Leuthard, souhaite à tous la bienvenue sur le site de la Riviera vaudoise à l'occasion du Sommet de Montreux. Honorée de présider ce XIII^e Sommet, qui coïncide avec le 40^e anniversaire de l'OIF, M^{me} Leuthard affirme, en soulignant qu'elle est elle-même de langue maternelle allemande, que ce n'est pas seulement la Suisse francophone mais bien la Suisse fédérale tout entière et celle des cantons et des communes, avec ses quatre langues et cultures, qui accueille ce sommet.

En relevant que l'année 2010 marque aussi la célébration du 10^e anniversaire de la Déclaration de Bamako sur les pratiques de la démocratie et de l'État de droit, elle affirme que coups d'État et Francophonie sont désormais devenus incompatibles. Elle appelle de ses vœux la restauration rapide de l'État de droit dans les pays suspendus et leur retour comme membres à part entière de l'Organisation. Se félicitant que l'OIF s'attache à la préservation de la diversité culturelle et linguistique, elle fait valoir l'esprit de respect mutuel forgé en Suisse, où cohabitent quatre langues : le français, l'allemand, l'italien et le romanche. Elle constate par ailleurs que chaque jour, l'actualité rappelle que les États sont confrontés à des défis croissants et de plus en plus complexes, comme la sécurité alimentaire, le changement climatique et la paix, dont la solution passe par la gouvernance. Elle estime que la Francophonie a un rôle à jouer à cet égard et doit le revendiquer, et que son statut de plateforme Nord-Sud lui confère une plus-value lui permettant de dépasser les logiques régionales pour favoriser l'émergence d'une gouvernance mondiale plus équitable. Elle juge, enfin, que les réponses aux défis à venir feront aussi appel aux valeurs francophones de solidarité entre États membres.

Elle indique que la Suisse a souhaité saisir l'occasion du Sommet de Montreux pour inscrire la Francophonie dans une perspective d'avenir. Pour ce faire, il est nécessaire que les chefs d'État et de gouvernement aient le courage de prendre des engagements concrets et mesurables en réponse aux trois défis prioritaires retenus, qui consistent :

- premièrement, à définir la place souhaitée pour la Francophonie dans la gouvernance mondiale, en s'interrogeant sur la manière dont la Francophonie peut permettre de dépasser les clivages des groupes régionaux et politiques et comment elle peut mieux peser sur le G8 et le G20 pour éviter que des décisions qui concernent l'ensemble soient prises par un petit nombre d'États ;
- deuxièmement, à préciser les solidarités francophones en matière de développement durable, concernant notamment la sécurité alimentaire, le changement climatique, la biodiversité et la gestion de l'eau, afin que la Francophonie puisse affirmer sa détermination à agir de manière concertée

dans les négociations internationales, singulièrement à la prochaine Conférence de Cancún sur le changement climatique, et qu'elle puisse contribuer à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement ;

- troisièmement, à développer les échanges de connaissances et de développements scientifiques, en mettant à profit les liens étroits entre pays membres.

Madame Leuthard annonce, enfin, que le Sommet sera aussi appelé à se prononcer sur des questions actuelles telles que la reconstruction d'Haïti et le processus de paix au Moyen-Orient, et à proposer des solutions durables pour les pays en difficulté. Elle fait observer que le texte de la Déclaration de Montreux et des résolutions qui seront adoptées par les chefs d'État et de gouvernement reflèteront les prises de position francophones, qu'elle espère ambitieuses; de même, les engagements qui y seront consignés auront des effets directs sur les pays et les peuples de la Francophonie. Elle signale que la Suisse, qui a aussi voulu que le Sommet de Montreux soit convivial, a organisé des tables rondes thématiques dont certaines, notamment une table ronde dédiée aux droits humains, sont ouvertes au public. Elle espère des relations chaleureuses entre les délégations et la population locale, ce que l'animation du Village de la Francophonie devrait faciliter. Enfin, en souhaitant à nouveau la bienvenue à tous, elle conclut en espérant que les travaux de ce XIII^e Sommet de la Francophonie soient fructueux et porteurs d'un élan renouvelé.

- **Allocution du Premier ministre du Canada**

Le Premier ministre du Canada, M. Stephen Harper, remercie la Suisse pour l'accueil chaleureux et félicite ses autorités d'avoir relevé le défi d'organiser, en quelques mois à peine, le XIII^e Sommet de la Francophonie, qui marque aussi le 40^e anniversaire de l'Organisation. Il rappelle qu'il y a deux ans, les Canadiens recevaient la Francophonie dans la ville de Québec, berceau de la langue française en Amérique, et que le Sommet de Québec se tenait aux premiers moments de la pire crise économique planétaire depuis la Seconde guerre mondiale. Il avait apprécié alors les discussions franches entre représentants de tous les continents, qui avaient permis de mieux saisir les répercussions de cette crise et aidé à y trouver des solutions globales.

Il fait observer qu'au moment de ces discussions, personne ne pouvait prédire qu'Haïti serait, quinze mois plus tard, frappé aussi durement par le destin : le Canada, comme bien d'autres pays de la Francophonie, a tout mis en œuvre pour organiser les secours et livrer l'aide humanitaire nécessaire ; de nombreux citoyens se sont mobilisés et ont contribué aux efforts par des dons, et le gouvernement canadien a consacré plus d'un milliard de dollars aux efforts de reconstruction. Il se félicite de la nomination de l'ex-gouverneure générale du Canada, M^{me} Michaëlle Jean, en tant que représentante spéciale de l'Unesco en Haïti. Il appelle l'État et le peuple haïtiens à garder courage, sachant qu'ils peuvent compter sur le soutien de la Francophonie.

Il indique que le contexte de la crise économique mondiale dans lequel les discussions sur les défis environnementaux, énergétiques, de démocratie et de rayonnement de la langue française s'étaient déroulées il y a deux ans, à Québec, l'avait incité à vouloir rencontrer les secrétaires généraux de la Francophonie et du Commonwealth en préparation des sommets du G8 et du G20. Il remercie le Secrétaire général

d'avoir accepté son invitation et marque son appréciation pour la justesse de ses analyses. Il signale que lors de ces sommets, tenus à Muskoka et à Toronto, le Canada a mis de l'avant un plan ambitieux pour venir en aide aux mères et aux enfants dans les pays pauvres. Il a renouvelé son engagement en Afrique en y doublant son aide, a annulé la dette de plusieurs des pays les plus pauvres de la planète et augmenté son aide humanitaire. Enfin, le Premier ministre affirme que la Francophonie peut toujours compter sur le Canada pour défendre les valeurs communes que sont les droits de la personne, la primauté du droit, la justice, le développement et l'aide aux plus démunis.

Rappelant ensuite les débats de Québec sur le rayonnement de la langue française, il évoque les Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver où il souligne que la langue française a eu la place qui lui revenait. À cet égard, il cite l'ancien président de la Confédération suisse et Grand témoin de la Francophonie pour les Jeux de Vancouver, M. Pascal Couchepin, qui a affirmé qu'« à Vancouver, le français a remporté la médaille d'or ». Il conclut en remerciant la Suisse de reprendre le flambeau de l'Organisation et en saluant la pertinence des grands thèmes du Sommet de Montreux pour aider à affronter les défis à venir.

- **Allocution du Premier ministre du Québec**

Se réjouissant d'avoir le privilège de s'adresser aux chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage pour la quatrième fois, le Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, salue le thème exigeant et nécessaire du Sommet de Montreux, *Défis et avenir de la Francophonie*, qui invite à esquisser les projets futurs qui feront de la Francophonie une organisation pleinement ancrée dans le troisième millénaire. Il observe que la Francophonie est porteuse d'une tradition politique démocratique et humaniste, qu'elle a toujours refusé le repli identitaire et fait la promotion de la diversité culturelle. Forte de cette réussite et au vu des crises diverses qui agitent le monde, elle est à ses yeux pleinement dans son rôle quand elle se prononce sur les enjeux mondiaux tels que la crise financière, la crise alimentaire et les changements climatiques.

Il estime que la Francophonie, telle que redéfinie à Hanoi en 1997, est d'abord politique. Il en veut pour preuve l'élaboration et l'adoption de la Déclaration de Bamako, la médiation qu'elle assure dans les situations de crise, sa mobilisation en faveur des droits de la personne et du développement ou encore l'aide qu'elle apporte à Haïti. Il souligne son rôle dans la promotion de la diversité des expressions culturelles et les opinions qu'elle exprime, en marge des réunions du G8 et du G20, sur la gouvernance mondiale et les enjeux climatiques.

En relevant que les Québécois sont en première ligne de la défense et de la promotion de la langue française, il annonce la création à Québec du Centre de la francophonie des Amériques qui, par ses actions, démontre la vitalité des francophones sur le continent américain. Il rappelle les engagements pris au Sommet de Québec pour garantir à la langue française sa pleine reconnaissance sur la scène internationale comme au sein de chaque pays membre, en prenant les mesures adaptées pour valoriser le statut et l'usage de la langue française dans les domaines économique, social, culturel, touristique et scientifique. Il se réjouit que ce sujet, qui lui tient particulièrement à cœur et qui est de première importance pour le Secrétaire général, soit abordé au cours du présent sommet. Il note que la Francophonie de Montreux

n'est plus celle de Niamey, de nombreux États, dont plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, ayant demandé à rejoindre les rangs de l'Organisation depuis la chute du mur de Berlin. Avec cet élargissement, la Francophonie reste, de son point de vue, une communauté de langues et vit entre la nécessaire unité et l'obligation du pluriel, au cœur de la diversité culturelle et linguistique qui fonde désormais son identité. Il reste convaincu que le combat en faveur de la langue française, qui est l'une des facettes de la promotion du plurilinguisme, reste une mission fondamentale de la Francophonie multilatérale, d'autant plus essentielle qu'aucune autre organisation internationale n'est en mesure d'accomplir ce mandat à sa place.

En conclusion, le Premier ministre du Québec souligne que les problèmes s'étant mondialisés, ils appellent des solutions également mondialisées : l'expression du multilatéralisme et de la solidarité doit donc être prise en compte dès lors que les décisions affectent les États membres et conditionnent l'avenir de leurs peuples. Enfin, il appelle à travailler de concert sur les questions de stabilité, d'éducation et de culture dans les instances où se dessine l'avenir de l'humanité.

- **Allocution du Président de la République française**

En remerciant à son tour la Suisse d'avoir relevé le défi d'organiser ce XIII^e Sommet en quelques mois, le président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, salue l'exemple parfait et rare de coexistence harmonieuse de quatre communautés linguistiques qu'elle donne au monde. Il affirme que la langue que lui enseignent ses parents et ses professeurs est le premier capital que chaque être humain reçoit. À ce titre, la langue française peut être considérée comme un trésor commun : elle n'est pas seulement un outil de travail mais véhicule des valeurs qui lui sont propres, celles de l'humanisme, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ; elle est un instrument de transmission de ces valeurs. Dans un monde où progresse le risque du monolinguisme et donc de l'uniformité, il considère que se battre pour la langue commune et les valeurs qu'elle porte, c'est se battre pour la diversité culturelle. À ses yeux, la Francophonie peut être définie comme une solidarité au service de cette diversité. Il salue à cet égard la mobilisation de l'Organisation auprès du peuple d'Haïti, confronté à la pire catastrophe de son histoire, ainsi que son engagement croissant dans le règlement des crises politiques et l'observation des élections, qu'il s'agisse de la Mauritanie, de la Guinée, du Niger, de la Côte d'Ivoire ou encore de Madagascar.

Observant que depuis sa création à Niamey, il y a quarante ans, la Francophonie n'a cessé d'étendre son champ d'action, il constate qu'elle représente aujourd'hui plus du tiers des membres des Nations unies. Il remercie le Président Abdou Diouf de conduire avec talent et sagesse les destinées de l'Organisation et exprime le souhait qu'il poursuive son action au cours des prochaines années. Il se réjouit à la perspective de l'inauguration prochaine à Paris du nouveau siège de l'OIF dans la Maison de la Francophonie.

Le Président Sarkozy rappelle ensuite que les débats du Sommet de Québec avaient été dominés par la crise financière et qu'avec le soutien de ses pairs, il s'était rendu directement de Québec à Camp David pour convaincre le Président Bush d'accepter la tenue d'un sommet du G20 à Washington un mois plus tard. Depuis, le G20 des temps de crise, de Londres à Pittsburgh puis à Toronto, a

accompli un travail considérable. Mais la question se pose de ce qu'il convient de faire du G20 aujourd'hui, alors que la restauration d'un calme relatif risque d'induire la tentation d'en borner l'action aux décisions prises. En soulevant le paradoxe qu'il était plus facile d'être audacieux lorsque le monde était au bord du précipice, le président affirme que ce serait une grave erreur de croire que les problèmes sont maintenant réglés et que les mêmes causes ne risquent pas de produire les mêmes effets. Il appelle à ne pas s'arrêter sur la route du changement et des réformes : c'est pourquoi la France, qui prendra dans quelques semaines la double présidence du G20 et du G8, proposera d'ouvrir de nouveaux chantiers. Dans cette perspective, il se tient à l'écoute de ses partenaires, à commencer par ceux de la Francophonie.

Selon lui, les chantiers décisifs qu'il faut faire avancer dès l'année 2011 sont :

- la réforme du système monétaire international, devenue essentielle dans le nouveau contexte économique, compte tenu de la menace que fait peser sur la croissance mondiale l'instabilité des changes ;
- la volatilité extravagante des prix des matières premières, qui a causé les émeutes de la faim en Haïti et en Afrique quand les prix de certains produits alimentaires ont soudain explosé en 2008. Face à la menace réelle d'affrontements générée, non pas par la loi du marché mais par la loi de la spéculation, du refus de la transparence et des bénéfices considérables soustraits aux États, aux producteurs et aux pays, une action s'impose ;
- la gouvernance mondiale, évoquée au Sommet de Québec, à la suite duquel des réformes ont été engagées par la Banque mondiale et le FMI. S'y ajoute la réforme indispensable de l'ONU et, en particulier, celle du Conseil de sécurité, pour refléter les transformations du monde avec le changement de siècle. À cet égard, le président français exhorte à une prise de décisions courageuse et fustige le conservatisme ;
- les financements innovants, afin d'être en mesure de respecter la parole donnée, notamment à Copenhague, où cent milliards de dollars ont été promis pour l'Afrique et pour les pays les plus pauvres à partir de 2020, promesse qui se heurte à la réalité des budgets, tous en déficit. Ces financements innovants, qui peuvent prendre différentes formes – taxe sur les transactions financières, sur les containers de bateaux, les connections internet, etc.– lui paraissent indispensables pour donner les moyens aux pays les plus pauvres de construire les fondements de leur croissance et maîtriser ainsi les courants migratoires, voire, avec le changement climatique, les guerres de la faim et de l'eau.

Reconnaissant les divergences de points de vue sur de tels sujets, le président français, qui considère que la question du développement est un sujet majeur, relève que l'utilité d'un sommet est précisément de parler des sujets sur lesquels tous ne sont pas spontanément d'accord. En terminant, il souligne la responsabilité historique qui pèse aujourd'hui sur la classe politique pour accompagner les changements du monde technologique et les maîtriser. Il exhorte à trouver des positions communes, courageuses et offensives pour montrer la voie.

- **Allocution du Président de la République du Cameroun**

En entamant son propos, le président de la République du Cameroun, M. Paul Biya, remercie les autorités et le peuple suisses pour la chaleur de l'accueil et l'excellente organisation de ce sommet. Il se réjouit du thème général des présentes assises, à savoir « Défis et visions d'avenir pour la Francophonie », qui poursuit la réflexion entamée lors du Sommet de Québec en 2008. Il relève que depuis 1970, date de sa création à Niamey, l'histoire de la Francophonie est faite de continuité et de mutations, signes de son adaptation constante à l'évolution des relations internationales. À cet égard, il souligne que les missions de l'OIF, à l'origine centrées sur le rayonnement de la langue française et l'intensification de la coopération culturelle et technique entre ses membres, couvrent désormais des domaines aussi variés que la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, la sécurité, le développement durable ou la protection de l'environnement. Selon lui, cette évolution a été rendue possible grâce à la volonté commune de faire de la Francophonie une institution internationale reconnue et un acteur incontournable des relations internationales. C'est pour lui l'occasion de saluer la compétence et la détermination du Secrétaire général de la Francophonie.

Pour le Président Biya, il est indéniable qu'il existe aujourd'hui une diplomatie de la Francophonie, qui se manifeste à travers de multiples interventions dans les pays en crise : demandes de médiation et de conciliation, participation aux opérations de maintien de la paix, mais aussi assistance électorale, plaidoyers devant les instances de l'ONU pour un monde plus juste et équitable, pour une *mondialisation humaniste*. Il fait observer que l'OIF s'est fait un devoir de faire entendre la voix de ses membres, qui sont pour la plupart des pays en développement, de défendre leurs intérêts et de promouvoir les valeurs auxquelles elle est attachée. C'est une vision voisine qu'il a développée lors de la Conférence internationale de Yaoundé, *Africa 21*, organisée dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance et de la réunification du Cameroun en mai dernier. Dans le contexte actuel de la mondialisation, il estime qu'il n'y a pas d'autre issue qu'une régulation de l'économie mondiale prenant en compte une nécessaire solidarité avec les plus démunis.

Faisant remarquer que sécurité alimentaire et changement climatique constituent deux versants d'une même réalité, il estime qu'il n'est d'autre solution qu'une politique responsable, axée sur le développement durable. Il annonce que le Cameroun a pris un certain nombre de mesures, dont la création d'un observatoire national des changements climatiques, la relance de l'opération *Sahel Vert* visant à contenir la progression du désert, l'adhésion au programme spécial pour la sécurité alimentaire de la FAO et la mise sur pied d'un programme national de sécurité alimentaire qui vise à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim au Cameroun à l'horizon 2015. Au plan sous-régional, il a contribué à l'adoption par la Commission des forêts d'Afrique centrale d'un plan de protection de l'environnement et des écosystèmes pour toute la région du bassin du Congo.

S'agissant de la situation de la langue française, le Président Biya s'interroge sur les stratégies à adopter, face au recul constaté, pour que la langue en partage soit plus présente dans les instances internationales. Il plaide pour le respect du multilinguisme dans toutes les organisations où le français est l'une des langues officielles. Il signale que le Cameroun accorde une égale importance à ses deux

langues officielles que sont l'anglais et le français, et emploie autant que possible la langue française sur la scène internationale.

Il termine son propos en mentionnant l'élan de générosité dont la communauté francophone a fait montre à l'égard d'Haïti, pays frère éprouvé par le séisme du 12 janvier dernier. Il suggère que soit envisagée la création d'un fonds de solidarité d'urgence au sein de l'OIF pour faire face aux éventuelles catastrophes majeures qui pourraient survenir dans l'espace francophone.

- **Allocution de la Vice-présidente de la République socialiste du Vietnam**

La vice-présidente de la République socialiste du Vietnam, M^{me} Nguyen Thi Doan, adresse ses salutations les plus chaleureuses aux participants au Sommet de Montreux. Elle remercie le gouvernement et le peuple suisses pour leur hospitalité et leur accueil chaleureux. Jetant un regard rétrospectif sur le parcours de la Francophonie depuis quarante ans, elle se dit fière du développement continu de la communauté francophone, s'agissant du nombre de ses membres comme de ses champs d'activités et d'influence dans la vie internationale. Elle rappelle que l'adoption, lors du VII^e Sommet de la Francophonie à Hanoi, en 1997, d'une nouvelle charte et l'élection du premier secrétaire général à la tête du dispositif institutionnel permanent de l'Organisation ont marqué un tournant dans le développement de la Francophonie et l'ont dotée d'une véritable dimension internationale. Les dix premières années du nouveau millénaire témoignent que la paix, la coopération et le renforcement des liens entre les pays aux niveaux régional et international constituent la tendance majeure, et que la révolution scientifique et technologique porte de nouveaux fruits.

La vice-présidente constate que de nouveaux défis (insécurité alimentaire, impacts négatifs du changement climatique, crise économique et financière) se posent à la communauté internationale. Aussi, exhorte-t-elle les États membres à conjuguer leurs efforts pour apporter des solutions aux problèmes liés à la paix, au développement durable, à la sécurité alimentaire et énergétique. Elle invite à prêter une attention particulière aux intérêts des pays membres, notamment ceux des pays les moins avancés qui souhaitent bénéficier de conditions économiques et commerciales plus favorables, du transfert technologique et de l'appui à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Elle salue les engagements et les initiatives sur la mobilisation des ressources supplémentaires pour le développement pris par le Président Nicolas Sarkozy lors du Sommet des Nations unies sur les OMD. Elle plaide pour le renforcement de l'efficacité de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud au sein de l'OIF afin d'aider les membres à réaliser avec succès les OMD.

En cette année 2010 où le peuple vietnamien célèbre le 65^e anniversaire de l'indépendance nationale et le millénaire de la ville de Hanoi, la vice-présidente se réjouit des réalisations que le Vietnam a enregistrées, telles que le maintien d'une croissance économique soutenue ou l'amélioration de la vie matérielle et culturelle de la population. Elle indique que, dans les années à venir, le Vietnam poursuivra sa politique de renouveau : valorisation de la démocratie, développement rapide et durable de l'économie, développement de l'éducation, etc. Son pays s'engage en outre à contribuer de manière active à la valorisation du rôle de la

Francophonie sur la scène internationale et au renforcement de la coopération avec les autres pays membres.

- **Allocution du Président du Burkina Faso**

Le président du Burkina Faso, M. Blaise Compaoré, remercie à son tour la Suisse pour la qualité de l'accueil et l'organisation de ce XIII^e Sommet de la Francophonie, qui se tient au moment où l'OIF fête ses quarante ans. Face à l'apparition de nouveaux enjeux, à la fois pour l'humanité et pour l'espace francophone, il se réjouit que ces assises, placées sous le signe de la réflexion prospective, soient l'occasion d'échanger sur les défis d'avenir de la Francophonie. Il souhaite que ces échanges s'appuient sur l'affirmation des principes et des valeurs de l'OIF mais aussi sur la mise en œuvre du cadre stratégique décennal et du plan d'action francophone dont les déclarations de Bamako, de Saint-Boniface, de Ouagadougou et de Québec sont des références clés. Il fait observer par ailleurs que l'Afrique compte près de 50% des locuteurs de la langue française et que c'est sur ce continent qu'elle connaît la plus forte progression. C'est aussi le continent où se posent avec le plus d'acuité les défis de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, ainsi que du développement durable. C'est pourquoi une place particulière devrait être accordée à l'Afrique et la solidarité francophone y être raffermissée afin de mieux soutenir les efforts de développement.

S'agissant de la gouvernance mondiale, dans ses dimensions de paix, de démocratie et de droits de l'Homme, le Président Compaoré témoigne que l'OIF, sous la conduite éclairée du Secrétaire général Abdou Diouf, a joué une partition très efficace dans nombre de pays africains en crise où il a lui-même assuré les missions de médiation et de facilitation. À ces occasions, il a eu l'opportunité d'apprécier la capacité de l'OIF à agir en synergie avec d'autres organisations sous-régionales et internationales, en particulier la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU. Il en a été ainsi au Togo, où il se félicite de voir la démocratie se consolider après un processus électoral apaisé. Il se réjouit également que l'espoir d'une sortie définitive de la crise soit permis en Côte d'Ivoire avec la tenue des élections présidentielles le 31 octobre prochain. Enfin, il mentionne la Guinée, où des avancées notables sont enregistrées en dépit des menaces qui pèsent sur l'ensemble du processus de transition. Il se félicite en particulier de la nomination de l'expert de l'OIF, le Général Siaka Sangaré, à la tête de la Commission électorale nationale indépendante, ce qui permettra de débloquer le processus électoral.

S'agissant du développement durable, il est d'avis que l'un des défis majeurs pour régler la question de la faim en Afrique reste la modernisation de l'agriculture. Il estime que la solidarité francophone devrait s'exprimer dans deux directions principalement : la première consiste à renforcer la coopération en matière de recherche et le partage d'expériences dans le domaine de l'agriculture, des innovations technologiques et des biotechnologies agricoles afin d'accroître l'offre de produits alimentaires dans les pays francophones déficitaires. À cet effet, il plaide pour la mise en place d'un réseau de recherche sur l'agriculture en Afrique, qui serait le vecteur principal de cette coopération. Le deuxième axe d'action consiste à établir des partenariats dynamiques afin d'apporter des réponses appropriées aux crises énergétiques structurelles qui frappent nombre de pays du Sud membres de la Francophonie. Le développement de l'agriculture reste toutefois tributaire de l'accès du monde rural à l'électricité. Estimant que l'approche régionale africaine pour conduire les programmes de développement énergétique se prête parfaitement à

l'expression de la solidarité francophone, le président burkinabé propose que celle-ci porte, par exemple, sur la maîtrise des énergies renouvelables et s'étende au domaine nucléaire.

Il conclut en saluant le travail remarquable effectué par le Secrétaire général, dont la clairvoyance et la forte conviction ont renforcé la position de l'Organisation sur la scène internationale et qui saura sans nul doute relever les défis d'avenir de la Francophonie. Il félicite toute l'équipe qui épaulé le Secrétaire général dans sa mission. Enfin, il forme le vœu que les présentes assises marquent le passage à une nouvelle échelle dans l'action, la solidarité et la visibilité de l'OIF.

- **Allocution du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies**

Porteur du message du Secrétaire général Ban Ki-Moon, le secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de paix de l'Organisation des Nations unies, M. Alain Le Roy, salue les participants au XIII^e Sommet de la Francophonie et remercie le gouvernement suisse, qui a bien voulu accueillir cette importante réunion, montrant ainsi son attachement à l'action multilatérale. Il se réjouit des liens solides entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Organisation des Nations unies et rappelle que celle-ci s'efforce de préserver et de renforcer le multilinguisme. Il relève que le français, qui est un moyen de communication pour quelque 220 millions de personnes dans le monde, est également une langue officielle de l'ONU.

Ayant souligné combien il apprécie la contribution des pays francophones aux opérations de maintien de la paix, il note que les deux organisations ont uni leurs efforts pour aider le peuple haïtien au lendemain du tremblement de terre. À cet égard, il exprime sa reconnaissance aux quinze pays francophones dont les effectifs militaires et de police effectuent un travail remarquable en Haïti. Face au besoin d'un plus grand nombre de troupes et d'effectifs de police francophones – hommes et femmes – en Haïti comme en Afrique, il appelle les États membres de l'OIF à renforcer leurs contributions. Par ailleurs, il rappelle que les promesses faites à l'occasion du sommet consacré aux OMD qui s'est tenu en septembre 2010 à New York doivent se traduire par des résultats concrets et des investissements dans le travail décent pour tous, la santé des femmes et des enfants, les petites exploitations agricoles, les infrastructures et l'énergie verte. À ce propos, il note que le rapport sur les progrès accomplis dans l'espace francophone présenté par l'OIF lors de ce sommet contient des enseignements précieux.

S'agissant du changement climatique, il appelle à consolider, lors de la prochaine Conférence des Nations unies sur le changement climatique, qui se tiendra à Cancún, les progrès accomplis sur les questions qui font l'objet d'un consensus et à décider de la marche à suivre pour régler celles qui sont encore en suspens. Dans l'immédiat, il estime qu'un soutien financier est primordial pour renforcer la confiance et inciter à l'action. Constatant que 60% de la population francophone dans le monde a moins de trente ans, il attire l'attention sur le lancement, en août 2010, de l'Année internationale de la jeunesse, qui a pour thème « dialogue et compréhension mutuelle », et invite à trouver les moyens d'y associer plus étroitement les jeunes. Pour terminer, il salue l'engagement de la Francophonie en faveur de l'égalité des sexes et fait observer que l'émancipation des femmes est essentielle pour progresser

sur la voie de la réalisation des OMD. Il conclut en affirmant que l'Organisation des Nations unies reste fermement résolue à collaborer étroitement avec la Francophonie sur toutes ces questions d'intérêt commun.

• **Allocution du Secrétaire général de la Francophonie**

Le secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, cite tout d'abord le préambule de la Constitution suisse, en soulignant le parallélisme entre les engagements et valeurs qui y sont déclinés et les convictions les plus profondes et la raison d'être de l'action de la Francophonie. Par-delà l'expression de sa gratitude aux autorités fédérales, cantonales, communales et à la population tout entière, il assure, au nom de cet humanisme partagé, que la Francophonie se sent aujourd'hui en totale osmose avec tous les Suisses, qu'ils parlent le français, l'allemand, l'italien ou le romanche.

Évoquant ensuite le contexte actuel, où se font sentir les effets de la crise économique et financière, de la crise alimentaire, énergétique, environnementale, de conflits persistants et de menaces qui se jouent du droit et des frontières, il réaffirme son attachement à honorer avec une rigueur et une efficacité accrues la feuille de route tracée par le Sommet de Québec, mais aussi à réagir dans l'urgence, comme ce fut le cas au lendemain de la tragédie qui a frappé Haïti. Il garantit que l'Organisation internationale, l'Assemblée parlementaire et les opérateurs directs de la Francophonie, tout comme les organisations non gouvernementales, continueront à se mobiliser et à renforcer leurs synergies pour traduire concrètement, au quotidien, la déclaration et les résolutions qui seront adoptées à Montreux.

Il soulève toutefois la question fondamentale de la confiance que les chefs d'État et de gouvernement placent dans la spécificité de la Francophonie, quarante ans après la signature du Traité de Niamey et dix ans après l'adoption de la Déclaration de Bamako, par rapport aux autres organisations internationales et unions régionales, qui se sont consolidées au cours des dernières décennies, captant l'intérêt et les moyens de leurs États membres et de leurs partenaires internationaux. Il leur revient en effet de décider si la Francophonie, qui a été un précurseur au service de la diversité culturelle et linguistique, du dialogue des cultures, de l'environnement, mais aussi de l'État de droit au service de la paix, doit se contenter d'avoir été un agitateur d'idées et laisser désormais le soin à d'autres de porter ces dossiers essentiels.

Le Secrétaire général appelle ainsi les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage à dire si ce forum singulier, soudé par une communauté de langue et de valeurs, peut devenir le lieu où s'élaborent des prises de position qui soient portées dans les instances de décision internationales, au service :

- d'une gouvernance mondiale plus équitable, qui doit tirer les conséquences de l'interdépendance intégrale du monde d'aujourd'hui, singulièrement en termes de solidarité ;
- des Objectifs du millénaire pour le développement, qui ne se réaliseront pas sur la base de promesses renouvelées mais sur celle de promesses tenues et de financements innovants ;
- d'une démocratisation des relations internationales et d'un multilatéralisme équilibré, qui ne pourra s'accommoder plus longtemps d'une sous-représentation de l'Afrique ;

- d'une diversité culturelle pacifiée, vouée à enrichir l'universalité plutôt qu'à la révoquer.

Il les engage en outre à se prononcer sur la diffusion de ces idéaux dans une langue française assumée, forte et compétitive au regard des stratégies offensives adoptées à l'échelle mondiale par d'autres grandes langues, repoussant par là même le spectre d'un monolinguisme réducteur.

SÉANCES PLÉNIÈRES

1. Ouverture des travaux en plénière

1.1. Ouverture des travaux par le président sortant

En déclarant ouverts les travaux de la XIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, le Premier ministre du Canada se félicite que la Suisse reprenne le flambeau de la présidence du Sommet pour faire progresser l'Organisation. Il rappelle la place importante occupée par la Francophonie au cours de la présidence canadienne, notamment en prenant part aux sommets du G8 et du G20 au Canada. Il souligne la bonne collaboration avec le gouvernement du Québec comme co-hôte du XII^e Sommet.

Prenant la parole à son tour, le Premier ministre du Québec rappelle qu'en octobre 2008, la ville de Québec accueillait pour la deuxième fois de son histoire un sommet de la Francophonie, lequel coïncidait avec le 400^e anniversaire de la fondation de Québec. Il relève que la Déclaration de Québec et la résolution sur la langue française qui y ont été adoptées sont les legs les plus visibles de ce rendez-vous québécois. Il salue le choix pour le Sommet de Montreux du thème « Défis et visions d'avenir pour la Francophonie », qui est fidèle à la tradition de modernité de la Suisse et qui répond à la nécessité de rester en phase avec les évolutions du monde. Enfin, il assure les autorités suisses de la confiance, de l'amitié et de la fidélité du Québec.

1.2. Passation des pouvoirs entre le Canada et la Suisse

Le Premier ministre du Canada transmet les pouvoirs de la présidence à la Suisse et adresse toutes ses félicitations à la présidente de la Confédération.

La présidente de la Confédération suisse remercie les Premiers ministres du Canada et du Québec pour leur engagement efficace dans l'organisation du Sommet de Québec, s'agissant en particulier de l'interactivité et de la tenue de débats approfondis, où la Suisse a puisé son inspiration pour mettre sur pied le Sommet de Montreux. Elle souhaite travailler avec les autorités canadiennes pour une présidence efficace. Consciente de la responsabilité qui incombe à son pays, elle remercie la Francophonie pour l'honneur qui lui est fait. La Suisse, qui est convaincue de la pertinence du multilatéralisme, s'engagera pleinement en faveur de la place de la Francophonie sur la scène internationale. Elle remercie l'ensemble des pays membres pour leur confiance.

1.3. Constitution du bureau de la Conférence

La composition du bureau de Conférence est fixée comme suit :

- présidence : Suisse ;
- vice-présidence : République démocratique du Congo, Liban, Albanie, Maurice, Djibouti, Cambodge ;
- rapporteur général : Togo.

1.4. Approbation des projets d'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux

La Conférence adopte les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux modifiés en réponse à la demande de la France visant à ce qu'il soit procédé à l'élection du secrétaire général immédiatement après le huis clos sur la première thématique du sommet.

1.5. Examen des demandes d'adhésion ou de modification de statut (huis clos)

La présidente invite les membres associés, les membres observateurs et tous les participants, sauf les membres à part entière et l'OIF, à quitter la salle pour le huis clos.

Se référant aux recommandations de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, la présidente de la CMF indique que cinq États sont recommandés pour l'adhésion en qualité d'observateur : l'Estonie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la République dominicaine et les Émirats arabes unis. Elle signale une sixième candidature, celle de la Gambie, qui n'a pu être examinée en raison de manquements aux modalités d'adhésion en vigueur. Par ailleurs, la CMF porte à l'attention des chefs d'État et de gouvernement la proposition de conduire une réflexion sur les règles d'appartenance à la Francophonie à soumettre aux instances en vue du XIV^e Sommet. Elle a également donné son accord pour le lancement du processus de révision des Statuts et modalités d'adhésion visant notamment à permettre aux États observateurs un meilleur ancrage dans l'activité de la Francophonie institutionnelle et une participation effective à la programmation mise en œuvre par l'OIF.

À la suite de cet exposé, la présidente ne constate aucune objection à l'admission des candidats sauf pour la Gambie, qui sera invitée à déposer une candidature en règle lors du prochain sommet. La Conférence admet donc en son sein ces cinq États observateurs. La présidente invite les représentants de ces pays à prendre place et à se joindre aux travaux. Elle remarque que l'attrait que continue d'exercer la Francophonie est manifeste et qu'il faut rester à l'écoute des demandes d'adhésion. Elle souligne que la Francophonie partage des valeurs communes et souhaite agir de manière toujours plus efficace au sein de la communauté internationale. Enfin, elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres observateurs et les invite à prendre brièvement la parole.

Heureux et honoré de prendre part au XIII^e Sommet de la Francophonie, le ministre des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine formule ses vœux de succès et

félicite la Suisse pour son excellente organisation. La Bosnie-Herzégovine s'engage à justifier le témoignage de confiance que constitue son admission dans la communauté francophone et se félicite de la future coopération dans ce cadre. Le statut d'observateur auprès de l'OIF revêt une importance particulière pour la Bosnie-Herzégovine car il signifie son adhésion à une famille d'États qui partagent des valeurs universelles et qui contribuent à la diversité culturelle et linguistique dans le monde. Membre du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies jusqu'en mai 2010, la Bosnie-Herzégovine poursuit son engagement en faveur des droits et des libertés fondamentales en mettant un accent particulier sur le dialogue entre les cultures et les religions. Éluë membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2010-2011, elle entend contribuer de manière responsable aux efforts pour parvenir à une solution juste aux problèmes mondiaux. Le statut de membre observateur de l'OIF lui paraît une opportunité exceptionnelle de manifester son engagement pour le renforcement de ces valeurs dans le monde ainsi que des liens d'amitié et de coopération avec d'autres pays.

Également honorée que son pays soit admis comme membre observateur de l'OIF, la ministre d'État des Émirats arabes unis affirme que le choix d'adhérer à la Francophonie est le fruit du constat que la langue française occupe une place de plus en plus importante dans la vie culturelle de la jeune génération et de la conviction qu'elle peut aider à dépasser la tendance à l'hégémonie linguistique d'un monde globalisé. Elle apprécie à la fois les valeurs et les fondements culturels sur lesquels se fonde la Francophonie, dont l'espace regroupe des pays appartenant à différentes civilisations et continents, et l'importance de l'héritage de la langue française pour promouvoir la culture du dialogue et la paix entre les peuples. Elle souligne que l'État des Émirats arabes unis a œuvré dès sa naissance pour l'adoption d'une politique fondée sur la diversité culturelle, l'État de droit, la promotion des droits de l'Homme, la participation de la femme dans la vie politique et la lutte pour l'alphabétisation afin d'assurer la stabilité sociale et la prospérité. Elle signale que quelques années après la naissance de cet État, une convention portant sur l'enseignement et la culture fut signée avec la France et que cette coopération bilatérale a connu un développement considérable, qui a eu pour point d'orgue l'ouverture de l'Université de la Sorbonne et du Musée du Louvre à Abu Dhabi.

Le ministre de l'Éducation et de la Recherche d'Estonie remercie la Suisse pour son accueil. Il se réjouit que le statut d'observateur soit accordé à son pays à l'occasion du 40^e anniversaire de la Francophonie. Il relève que bien que la langue française y soit peu répandue, l'Estonie partage les valeurs de l'OIF en matière de démocratie, de droits de l'Homme, de développement durable, d'éducation et de recherche. Petit pays dont la langue officielle ne compte qu'un million de locuteurs, l'Estonie comprend la nécessité de la diversité culturelle et linguistique ainsi que l'importance des contacts culturels. En accédant au statut de membre observateur de l'OIF et en renforçant l'apprentissage de la langue française, le gouvernement estonien souhaite aviver les échanges culturels et sa coopération scientifique avec les États francophones. Il a déjà signé différentes conventions de coopération avec la France, la Belgique et le Canada mais souhaite élargir le cercle de ses partenaires. Ayant récemment recouvré une société démocratique et libre, l'Estonie porte une attention particulière au développement des technologies de l'information et de la communication, notamment pour garantir la transparence de la gouvernance

du pays. Constatant que les TIC sont une des priorités de l'OIF, le gouvernement estonien est prêt à mettre son savoir-faire au service de ses partenaires.

Le vice-président du gouvernement du Monténégro plaide en faveur de la diversité culturelle, qui réunit les membres de la Francophonie à travers leur combat pour la paix, la gouvernance démocratique et la protection de l'environnement au service de l'éducation, de l'économie et du développement. Il considère que l'obtention du statut d'observateur de l'OIF est un appui important pour défendre ces valeurs dans le cadre de l'intégration européenne, de la coopération avec la communauté internationale et du rapprochement avec les pays francophones de tous les continents. Il relève que son pays, qui s'est formé sous la double influence des civilisations de l'Orient et de l'Occident, regroupe sur son petit territoire une communauté multiethnique et multiconfessionnelle qui a développé une tradition de compréhension mutuelle et de tolérance. Il annonce la mise en place d'un programme d'appui à l'enseignement du français dans les écoles et les universités grâce notamment au soutien de la France. Cette politique d'appui consiste à promouvoir la langue française dans la vie publique par le biais de manifestations culturelles et à en renforcer l'usage à travers la chaîne de télévision nationale et divers festivals. De plus, le gouvernement encourage les étudiants monténégrins à étudier le français et octroie des bourses pour leur permettre de faire leurs études dans des pays francophones.

Le vice-président de la République dominicaine exprime la fierté de son pays à faire partie de la grande famille francophone, qui s'est affirmée au fil du temps comme un espace de coopération au service du renforcement de la démocratie et de la paix. Il explique les trois raisons ayant motivé la démarche de son pays. La première est d'ordre géopolitique : elle se fonde sur la proximité de son territoire avec Haïti, partenaire privilégié et pays frère avec lequel il partage la même île, mais aussi avec la République française, par le biais de trois de ses départements et de deux de ses collectivités territoriales d'outre-mer. La deuxième raison est historique : elle renvoie à la présence de la France et du français depuis plus de quatre siècles sur l'île de Saint-Domingue ; couplée à la domination haïtienne de 1822 à 1844, année de la proclamation de la République dominicaine, cette présence a fortement influencé la structure de l'État dominicain, notamment en matière de droit. La troisième raison est politique et tient aux valeurs communes, au premier rang desquelles figurent la paix et la promotion de la diversité culturelle. En conclusion, le vice-président réitère l'engagement de la République dominicaine dans la défense de ces valeurs et sa motivation à proposer des projets concrets dans le cadre des quatre missions prioritaires de l'OIF, en respectant les limites de son statut.

2. Rapport de la Présidente de Conférence ministérielle sur les travaux de la 26^e session

En présentant son rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle, réunie en amont du Sommet de Montreux, la présidente de la CMF précise qu'outre la préparation du Sommet, qui fait l'objet de points spécifiques, les ministres se sont penchés sur trois dossiers au cœur des préoccupations, à savoir : la situation politique dans l'espace francophone, la coopération multilatérale et la langue française dans les organisations internationales.

S'agissant des questions politiques, elle indique que la CMF a marqué son plein appui aux actions d'accompagnement des processus de sortie de crise, de transition démocratique et de consolidation de la paix menées par l'OIF sous la conduite du Secrétaire général, notamment dans le cadre des processus électoraux en cours dans plusieurs États membres. Elle a pris acte des décisions du CPF au sujet de Madagascar et de la Guinée, et appuyé les appels à la responsabilité lancés en direction des acteurs politiques de ces deux pays pour qu'ils œuvrent de façon consensuelle au rétablissement rapide d'une vie politique apaisée et d'un ordre constitutionnel durable. Elle a salué les signes concrets d'un retour progressif à la légalité constitutionnelle au Niger et encouragé les protagonistes à poursuivre cette dynamique, dans la perspective de l'élection présidentielle prévue en janvier prochain.

Elle a par ailleurs affirmé sa volonté d'œuvrer avec plus de vigueur en vue de la pleine mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, dont le dixième anniversaire est célébré cette année.

Évoquant le débat sur le thème *Défis et vision d'avenir de la coopération multilatérale francophone* introduit par une intervention de la ministre des Affaires étrangères et des Cultes d'Haïti ainsi que par les exposés des responsables de l'OIF, des opérateurs directs (AIMF, AUF, TV5Monde, Université Senghor) et des conférences ministérielles permanentes (Conféjes, Confémen), la présidente souligne l'expression de solidarité témoignée par la CMF envers les autorités et le peuple haïtiens dans la phase de reconstruction qui suit le terrible séisme de janvier 2010. Les ministres ont également salué les actions menées et les perspectives présentées par l'ensemble des acteurs de la coopération multilatérale francophone. Ils ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à la mise en œuvre d'actions de terrain toujours plus efficaces et concrètes au profit des populations ainsi qu'au renforcement des synergies et des complémentarités opérationnelles entre ces acteurs de la coopération.

Dans le cadre du débat sur la langue française dans les organisations internationales, la Conférence ministérielle a entendu avec un grand intérêt les interventions du directeur général de l'Union postale universelle et du secrétaire général adjoint des Nations unies à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences sur les pratiques en vigueur au sein de leurs organisations et les contraintes observées. Elle a souligné la responsabilité commune de tous les membres de la Francophonie et des organisations internationales dans la problématique de l'usage du français dans la vie internationale. Elle a également réaffirmé sa volonté de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de la résolution sur la langue française adoptée lors du Sommet de Québec en 2008 et du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales.

Enfin, la Conférence ministérielle a entendu le rapport du commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU sur l'exécution de son mandat 2007-2010 et a décidé de renouveler son mandat pour quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011. Elle a aussi entendu les communications de l'APF et de nombreux États associés et observateurs.

En conclusion, la présidente remarque que la CMF a souligné l'excellente organisation des instances de Montreux et le travail réalisé par la Suisse tout au long du processus préparatoire, et qu'elle a unanimement rendu hommage à l'action du Secrétaire général au cours des quatre dernières années.

3. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie

Invité à présenter le rapport d'exécution du mandat qui lui a été confié en qualité de secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf exprime tout d'abord sa conviction que l'année 2010 et ce XIII^e Sommet marquent une étape charnière dans l'évolution de la Francophonie. Il en veut pour preuve :

- l'entrée en vigueur d'une nouvelle programmation quadriennale recentrée et marquée par une volonté accrue de synergie et de complémentarité ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion stratégique de l'OIF, véritable refondation qui se parachèvera, grâce au soutien indéfectible du président de la République française, avec l'installation dans la Maison de la Francophonie ;
- les qualités d'innovation et d'adaptation aux réalités et aux défis de l'heure qui marquent le 40^e anniversaire de la Francophonie dont la commémoration, le 20 mars dernier, a constitué une invitation à revenir aux sources du projet francophone pour mieux éclairer l'avenir.

Le Secrétaire général évoque ensuite la mission en faveur de l'apprentissage et de la diffusion de la langue française, qui est demeurée un impératif premier, en tant qu'elle est une condition nécessaire à la pleine réalisation des autres missions de l'Organisation. Tel est le sens des trois premiers pactes linguistiques élaborés, depuis le Sommet de Québec, avec le Liban, Sainte-Lucie et les Seychelles, qu'il aura le plaisir de signer ce jour avec les chefs d'État de ces trois pays.

Au sujet de la langue française, le Secrétaire général évoque le soutien à la création littéraire et artistique, et insiste sur la vitrine offerte par TV5Monde dont il appelle à consolider la présence dans tous les pays membres, estimant que c'est là que se joue, aussi, la mise en œuvre effective de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, que la Francophonie a défendue et qu'elle continue de défendre à l'Unesco dans l'importante phase de mise en œuvre de cet instrument international. Il signale par ailleurs que c'est en français que plus d'un millier de maîtres du primaire ont été formés au Burundi et au Bénin dans le cadre du projet pilote Ifadem, dont l'évaluation positive invite à poursuivre le déploiement, en commençant par Haïti. C'est aussi en français que se sont amplifiés les partenariats universitaires et scientifiques, la mobilité des enseignants, des chercheurs et des étudiants, démontrant que la langue française peut et doit s'affirmer comme une langue de recherche et d'innovation. C'est en français toujours que la Francophonie, consciente de l'importance de l'appropriation des TIC par les pays du Sud, a continué à investir la société de l'information et qu'elle développe des outils au service du développement durable. Le français est la langue des échanges entre parlementaires, membres des réseaux institutionnels au service de la veille démocratique et maires francophones.

De plus, la Francophonie continue de travailler avec détermination pour conforter et renforcer la place et le statut du français dans la vie internationale à travers, notamment, la formation de fonctionnaires au sein de l'Union européenne et des organisations africaines. Toutefois, sur ce point, le Secrétaire général constate que la pratique est encore en deçà de cet enjeu majeur, indissociable de la démocratisation des relations internationales mais aussi des espoirs qu'autorisait l'adoption, à Bucarest, du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans

les organisations internationales, ce que tend à confirmer le rapport produit par l'Observatoire de la langue française de l'OIF.

En concluant sur ce point, le Secrétaire général met en garde contre l'inertie et appelle à exploiter les informations précieuses de ce rapport, intitulé *La langue française dans le monde – 2010*, pour accroître la vitalité de la langue que les membres de la Francophonie ont en partage.

Poursuivant son exposé, il affirme que revenir aux sources du projet francophone a également permis de mesurer l'actualité des valeurs défendues par la Francophonie, au premier rang desquelles la solidarité, qui s'exprime dans l'allégresse comme dans la détresse.

Il cite à cet égard les VI^{es} Jeux de la Francophonie, organisés avec éclat à Beyrouth en 2009, le déploiement de jeunes volontaires venus de tout l'espace francophone et le millier d'événements qui ont marqué sur tous les continents le 40^e anniversaire de la Francophonie, mais aussi l'accompagnement des frères haïtiens dans le cadre des propositions d'action de la Francophonie pour la reconstruction d'Haïti centrées sur les créneaux d'excellence de l'éducation et de la gouvernance démocratique. Il évoque encore les populations francophones touchées par la pauvreté, la famine, les pandémies et qui voient, pour les plus vulnérables d'entre elles, s'éloigner dangereusement la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. À cet égard, ayant souligné la nécessité de trouver des solutions innovantes en matière de financement du développement et de régulation du commerce et de l'économie mondiale, il se félicite que le Premier ministre du Canada lui ait offert, ainsi qu'à son homologue du Commonwealth, la possibilité de faire entendre les préoccupations de ces deux organisations à la veille des sommets du G8 et du G20. Il forme le vœu que cet échange de vues puisse se renouveler lors des sommets qui seront présidés par la Corée, puis par la France. Enfin, la solidarité de la Francophonie s'est manifestée auprès de certains de ses pays membres, encore ébranlés par des crises ou des conflits, en usant de toutes les dispositions prévues par la Charte et en étroite concertation avec les instances de la Francophonie et les partenaires internationaux.

Le Secrétaire général souligne que la démocratie et les droits et libertés au service de la paix font également partie des valeurs fédératrices de la Francophonie. Il relève que le 10^e anniversaire de la Déclaration de Bamako a été, tout au long de l'année, l'occasion d'une vaste réflexion, qui a conforté sa conviction que cette déclaration avait rempli les fonctions qui lui avaient été imparties : celle d'une charte normative consensuelle, utilement complétée par la Déclaration de Saint-Boniface, et celle d'une feuille de route au quotidien pour l'approfondissement concerté de la démocratie, de l'État de droit et du respect des droits de l'Homme.

À ses yeux, ce dispositif demeure d'une pertinente actualité pour relever les défis de l'approfondissement de la gouvernance démocratique au sein de chaque État et de l'avènement d'une gouvernance mondiale plus juste. Ayant rappelé que l'état complet des actions menées figure dans le rapport d'activité qui leur a été remis, le Secrétaire général attire ensuite l'attention des chefs d'État et de gouvernement sur quelques-unes des problématiques qui, à la lumière du bilan dressé, lui semblent requérir une attention et des efforts accrus.

Il insiste tout d'abord sur la priorité qui doit être accordée à une Justice indépendante, accessible et efficace, qui constitue la clé de voûte de l'État de droit. Il appelle à un engagement plus résolu dans l'appui aux réformes des systèmes judiciaires en cours dans les pays membres mais aussi à donner sa pleine portée à la Justice pénale internationale pour lutter contre l'impunité. Il invite par ailleurs à œuvrer de façon plus déterminée à la valorisation du patrimoine juridique commun, tant au service d'une intégration régionale plus accomplie que de l'élaboration des régulations souhaitables pour une mondialisation plus équitable.

S'agissant de l'accompagnement des processus électoraux, en particulier dans les pays en sortie de crise, il indique que la Francophonie s'est efforcée de soutenir les avancées réalisées, en favorisant l'échange des expériences et des pratiques utiles en vue du renforcement des capacités de tous les organes concernés, y compris ceux chargés du contentieux et de la régulation des médias. L'OIF, qui entend faire fructifier le capital d'expertise francophone dans ce domaine, s'est investie dans des actions novatrices tendant à réduire des dysfonctionnements récurrents, qui sont autant de sources de graves tensions en période électorale et postélectorale : listes électorales fiables et informatisées, sécurisation de la transmission des résultats des scrutins, par exemple.

S'agissant des droits de l'Homme, le Secrétaire général exhorte à la vigilance face aux graves violations qui persistent dans l'espace francophone en période de conflit comme au quotidien. Il insiste sur les violences faites aux femmes, soulignées par la Déclaration francophone émise à l'occasion de Pékin+15, ainsi que sur les violences subies par les défenseurs des droits de l'Homme et les journalistes. Il constate par ailleurs quelque progrès dans l'affirmation du droit à la protection des données personnelles et à la vie privée ainsi que des droits culturels. Il signale, enfin, le développement d'actions conjointes avec le Haut-Commissariat des Nations unies et l'appui aux États membres dans le processus de l'Examen périodique universel mis en œuvre par le Conseil des droits de l'Homme.

Pour le Secrétaire général, ce sont là autant d'éléments propres à garantir une vie politique apaisée, la dignité et le bien-être des citoyens, la stabilité et le développement de tous les pays membres. Il déplore toutefois, face à la persistance durant cette période d'un certain nombre de crises, d'avoir été amené à recourir à plusieurs reprises aux mécanismes de prévention et de règlement des différends prévus, avec le souci de la fermeté dans les principes et de la souplesse dans l'accompagnement : comités *ad hoc* consultatifs restreints, sessions extraordinaires du CPF, envoi de facilitateurs et de médiateurs, déploiement de missions d'information et de contact.

Il précise que ces actions, à l'instar des interventions en matière de coopération multilatérale, ont été déployées dans un esprit de dialogue, en cherchant à mobiliser tous les acteurs concernés et à accroître la synergie avec les autres organisations internationales ou régionales.

En conclusion, le Secrétaire général affirme que quarante ans après sa création, la Francophonie dispose de tous les outils, de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour accomplir les missions qui lui sont tracées par le Sommet. Il estime toutefois qu'une nouvelle étape doit être franchie pour que la Francophonie puisse exercer la magistrature d'influence qu'elle est en mesure de revendiquer. Ce défi, qui ne relève

d'aucune réforme ni d'aucune programmation, consiste à ses yeux en un véritable pacte moral que seule la volonté de chacun permettra de sceller. Cette volonté de servir une ambition commune doit émaner de tous les partenaires. Elle doit être doublée de la volonté d'exploiter ce qui fait l'originalité de la communauté francophone, en mettant mieux à profit la diversité de ses membres, qui ont plus que doublé en l'espace de quarante ans. Le Secrétaire général appelle en outre les pays membres à assumer inclusivement, sans cloisonnement, leur appartenance à d'autres organisations que la Francophonie et à chercher systématiquement à dépasser les clivages et les différences en faisant front uni pour défendre et porter ensemble le compromis conciliant auquel ils seront parvenus dans ce cadre.

4. Première thématique : *La Francophonie acteur des relations internationales et sa place dans la gouvernance mondiale* (huis clos restreint 1+1)

4.1. Exposés introductifs (Secrétaire général, France, Mali)

4.2. Débats

La première thématique, portant sur la Francophonie acteur des relations internationales et sa place dans la gouvernance mondiale, a été traitée dans le cadre du huis clos restreint traditionnel sur la situation politique internationale et n'a fait l'objet d'aucun compte rendu ni dépôt de textes.

5. Élection du Secrétaire général de la Francophonie (huis clos strict 1+0)

L'élection du Secrétaire général de la Francophonie s'est déroulée dans le cadre d'une séance à huis clos strict à l'issue de laquelle la présidente a annoncé la reconduction à l'unanimité de M. Abdou Diouf pour un nouveau mandat de quatre ans à la tête de l'Organisation, à compter du 1^{er} janvier 2011. Au nom de la Conférence, la présidente s'est réjouie de la poursuite d'une coopération fructueuse avec M. Diouf, tant en raison de son expérience que de sa personnalité et de sa gestion des dossiers reflétant les valeurs de la Francophonie. Elle rappelle qu'un premier mandat lui avait été confié au Sommet de Beyrouth en 2002, puis un second au Sommet de Bucarest en 2006.

6. Deuxième thématique : *La Francophonie et le développement durable : les solidarités francophones face aux grands défis* (notamment la sécurité alimentaire, le changement climatique, la diversité biologique)

6.1. Exposés introductifs

• **Suisse**

La cheffe du département des Affaires étrangères de la Confédération suisse, M^{me} Micheline Calmy-Rey, rappelle que la crise mondiale de la sécurité alimentaire a durement souligné, dès 2007, l'insuffisance des progrès en matière de réduction de la pauvreté, et que les crises économique et financière mondiales ont détourné en partie l'attention des acteurs politiques et économiques de la lutte contre la faim et la pauvreté. En faisant état des ressources naturelles limitées et des effets conjugués de différents facteurs tels la croissance de la population, les déficits de

gouvernance et les conséquences du changement climatique, elle plaide en faveur d'un « partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition » fondé sur la réciprocité et la responsabilité mutuelle pour remplacer les systèmes de production des biens alimentaires, de commerce et de consommation existants, qui ne permettent pas d'attaquer les causes structurelles de la faim et de la pauvreté. Elle cite à cet égard les quatre éléments centraux de la Déclaration de Montreux qui constituent selon elle le socle des actions futures :

- le respect intégral des droits humains, la non-discrimination, le droit de participer à la vie politique, économique et sociale, et la formulation de plans et programmes concrétisant progressivement le droit à l'alimentation afin non seulement de remédier à la faim mais aussi d'éliminer les causes profondes de malnutrition et de pauvreté ;
- le soutien à une agriculture familiale rémunératrice et son intégration dans des chaînes de valeur locales, nationales, régionales et mondiales, qui prenne en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles ;
- la promotion des investissements publics et privés visant l'augmentation de la productivité et de la production agricoles, en prenant en compte le potentiel de l'agriculture durable et l'ajustement de la recherche agricole et des systèmes d'appui-conseil aux besoins et aux capacités des populations rurales ;
- l'intégration du changement climatique dans les composantes d'adaptation et d'atténuation en faveur de la sécurité alimentaire avec pour objectif une répartition plus équitable des ressources entre les habitants de la planète et la transition de toute urgence vers une indispensable « économie verte ».

En conclusion, M^{me} Micheline Calmy-Rey exhorte à faire suivre les engagements d'actes concrets pour être à la hauteur des enjeux face au milliard et deux cent millions de personnes qui souffrent de la faim dans le monde.

• **Monaco**

Ayant souligné que le français est, selon les termes de Léopold Sédar Senghor, « *un instrument de symbiose* » qui permet de transcender les frontières et constitue un levier dynamique dans les combats que la Francophonie entend mener, notamment en faveur du développement durable, le Prince Albert II de Monaco rappelle que l'idée d'un développement pouvant réduire les inégalités sociales en préservant un environnement sain pour les générations futures a fait son chemin depuis le Sommet de la Terre de Rio, en 1992. Se projetant en 2012, où une nouvelle rencontre est prévue au Brésil pour dresser le bilan, loin d'être satisfaisant, de ce qui a été accompli en vingt ans, il exhorte les États et gouvernements membres à un réengagement solennel en faveur d'un développement durable dans ses trois dimensions : sociale, économique et environnementale.

En relevant que la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement est l'un des enjeux clés du siècle, il réitère la détermination du gouvernement monégasque à poursuivre ses efforts de mobilisation. À cet effet, l'aide publique au développement atteindra l'objectif des 0,7% du RNB en 2015, permettant à la Principauté de rejoindre le cercle des pays les plus solidaires. Il souligne que l'aide monégasque est entièrement délivrée sous forme de dons et essentiellement orientée vers les pays partenaires francophones les moins avancés. Il signale qu'il

s'est engagé personnellement pour l'atteinte de l'objectif du millénaire n°7 à travers le développement de solutions innovantes et éthiques dans les domaines de la biodiversité, du changement climatique et de la gestion durable de l'eau.

Rappelant que l'Année internationale de la biodiversité touche à sa fin, il met de l'avant le constat sans appel du déclin accéléré de la biodiversité, avec la dégradation de 60% des écosystèmes au cours des cinquante dernières années et la diminution de 40% des forêts mondiales en trois cents ans, ces dernières ayant même complètement disparu dans 25 pays, au détriment d'un intérêt économique qui reste, à ce jour, plus fort que la raison. Or le fait est que la dégradation de la biodiversité et des écosystèmes coûte plus cher à l'économie que la diminution des activités du secteur qui les exploite. Enfin, ce problème touche la survie même de l'espèce humaine. Le Prince Albert II exprime l'espoir que la 10^e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Nagoya dans les jours qui viennent, marquera un nouvel élan dans la mobilisation de la communauté internationale en faveur de la protection de la biodiversité ainsi que des progrès significatifs quant à la valeur économique qui lui est attribuée. À ce titre, il salue l'initiative de l'OIF relative à l'élaboration d'un atlas de la biodiversité au sein de la Francophonie, dans lequel des recommandations concrètes sont formulées, et se félicite de la participation de la Principauté à sa publication. Il évoque aussi l'importance de la Conférence sur les changements climatiques, qui se tiendra à Cancún en décembre 2010 et qui, un an après la déception de Copenhague, ne doit pas subir un nouvel échec. Il affirme que la réduction des émissions de gaz à effet de serre est un impératif planétaire, au cœur des enjeux du changement climatique, et qu'elle constitue l'une des responsabilités historiques les plus importantes pour les générations futures. Il estime que les pays membres de la Francophonie peuvent, par la concertation, jouer leur rôle pour nourrir le débat et faire avancer la cause environnementale commune.

S'agissant du défi majeur de la gestion de l'eau, ayant souligné que plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, il se réjouit de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution portant sur le droit et l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement. À son échelle, Monaco consacre d'importants moyens financiers et humains à de nombreux programmes de coopération consacrés à l'approvisionnement des populations en eau potable, à l'assainissement ainsi qu'à l'irrigation des cultures et à la préservation des espaces naturels. Le Prince Albert II rappelle qu'il a signé au nom de sa fondation, en marge du Sommet de Québec de 2008, un accord de partenariat avec l'OIF pour lancer une initiative francophone pour l'eau dans quatre pays d'Afrique subsaharienne : le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal. Informé des premiers résultats, il compte se rendre sur place pour prendre la mesure de l'impact de ces projets pour les populations concernées.

Enfin, il appelle à une mobilisation concrète pour trouver des solutions innovantes et éthiques afin de lutter efficacement contre les menaces qui pèsent sur l'Homme et sur son environnement, car c'est dans ce combat quotidien que la solidarité francophone prend tout son sens.

- **République démocratique du Congo**

En soulignant l'importance capitale pour chacun des pays membres, comme pour l'humanité tout entière des défis que constituent la sécurité alimentaire, le changement climatique et la diversité biologique, le président de la République démocratique du Congo, M. Joseph Kabila, appelle l'attention sur la situation des pays les plus vulnérables de la Francophonie tels ceux d'Afrique, dont la population devrait doubler dans les trente prochaines années, et en appelle à la solidarité francophone. Il relève que malgré les efforts louables des gouvernements avec l'appui des partenaires au développement, la situation alimentaire demeure critique dans la plupart des pays francophones, au point de constituer une menace pour la paix et la sécurité. La nécessité d'assurer la sécurité alimentaire, qui est le tout premier des Objectifs du millénaire pour le développement, entraîne, à l'échelle de l'OIF, celle de politiques multisectorielles et convergentes, non seulement pour produire des aliments en quantité suffisante mais également pour créer des emplois et générer des revenus sans lesquels la maîtrise des prix agricoles, l'accès à l'alimentation et aux soins de santé, la réduction des disparités et de la précarité seraient hypothétiques. La problématique de la sécurité alimentaire dépasse donc le champ du secteur agricole et son traitement efficace exige un véritable programme de développement prenant en compte de nombreux domaines de politiques publiques connexes : culture, éducation, recherche, formation, emploi, commerce, santé, infrastructures, etc.

Selon le Président Kabila, le rôle de l'OIF à cet égard est d'aider à renforcer la coordination stratégique au niveau international pour permettre à ses membres de bénéficier de l'expertise, de l'expérience et de la mobilisation de ressources des institutions multilatérales. Estimant que ce concours extérieur, quoique déterminant, n'est pas appelé à se substituer à l'effort national mais à le compléter, il préconise la mise en place de mécanismes permettant une allocation substantielle des ressources budgétaires nationales aux projets et programmes de sécurité alimentaire. Il évoque à cet égard la Déclaration de Maputo, qui recommande aux États membres de l'Union africaine de consacrer 10% de leur budget annuel à l'agriculture.

S'agissant de la question préoccupante du changement climatique, il rappelle à la fois les espoirs suscités par le Sommet de Copenhague et la déception face à l'échec des tentatives pour y obtenir un engagement effectif de tous à réduire à brève échéance les émissions de gaz à effet de serre afin de les ramener à un niveau compatible avec les exigences de la préservation des conditions de vie sur la planète Terre, et à rendre disponibles les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de stratégies de conservation et d'adaptation. Déplorant que, malgré la menace réelle, dont les effets sont déjà perceptibles, un accord n'ait pu être trouvé à Copenhague faute de volonté politique suffisante et de solidarité agissante, il est toutefois confiant que les pays membres de la Francophonie, s'ils sont solidaires, peuvent changer la donne et qu'ils ont des atouts pour ce faire : leur nombre mais aussi l'étendue de leurs forêts. Il cite à cet égard le cas des pays francophones d'Afrique centrale qui, à eux seuls, détiennent deux millions de kilomètres carrés de forêts tropicales, lesquelles peuvent être considérées comme le deuxième poumon mondial. Il appelle les États membres à parler d'une même voix aux assises de Cancún pour accroître les chances d'aboutir à une décision positive concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, il relève la nécessité de reconnaître la valeur des services rendus en termes de préservation des écosystèmes

et souligne que l'Afrique, qui n'est responsable que de moins de 4% de ces émissions, est l'une des régions du monde qui subit les conséquences les plus graves du réchauffement climatique.

Abordant ensuite la question tout aussi préoccupante de la sauvegarde de la biodiversité, il exprime la conviction que dans ce domaine comme dans ceux de la sécurité alimentaire et du changement climatique, la Francophonie, qui bénéficie d'un patrimoine génétique exceptionnel, peut faire la différence en donnant l'exemple d'une unité parfaite et d'une vision partagée aux assises de Nagoya. En conclusion, il note l'interdépendance des trois domaines évoqués et invite ses pairs à une approche globale et concertée, tournée vers l'action.

- **Sénégal**

En entamant son propos, le président de la République du Sénégal, M. Abdoulaye Wade, souligne la complexité de la notion de développement durable et les multiples facteurs en jeu. D'entrée de jeu, il établit que ce qui importe surtout est de voir sur quels leviers agir pour que l'économie décolle et se maintienne sans heurts extérieurs et sans porter préjudice aux générations futures. Convaincu qu'il est impossible de résoudre les crises économiques par des opérations de financement, il soulève la question de savoir quels pourraient être les mécanismes qui ne se heurteraient pas à des obstacles infranchissables.

Sur la question de la sécurité alimentaire, il fait remarquer l'absence de règles de gouvernance mondiale, citant à ce sujet la hausse du prix des matières premières due à la spéculation liée aux fluctuations des gains pétroliers. Il indique que le défi de l'autosuffisance alimentaire a été relevé au Sénégal qui, grâce notamment à une aide de l'Inde pour obtenir le matériel agricole nécessaire, a vu une augmentation spectaculaire de sa production. Évoquant le facteur de la population dont la croissance, en lien avec la production et la consommation, a pu être un facteur positif au XIX^e siècle, il affirme qu'aujourd'hui, le développement économique exige avant tout des ressources humaines de qualité. C'est pourquoi le Sénégal consacre 40% de son budget à l'éducation, notamment en généralisant les bourses universitaires afin de disposer de cadres compétents dans d'importantes proportions, d'ingénieurs et de techniciens dans tous les domaines. Le Sénégal, qui a atteint un taux de scolarisation de 98% et enregistre de meilleurs résultats scolaires de la part des filles que de celle des garçons, a également adopté une loi sur la parité hommes-femmes.

En ce qui concerne le facteur de l'environnement à proprement parler, le Président Wade souligne qu'en Afrique, où la désertification s'accroît depuis des millénaires et ronge le continent, la relation entre l'Homme et l'Arbre a été mise au premier plan. Le projet qu'il a proposé de baptiser « La Grande Muraille verte » est une initiative visant à combattre ce mal. Conçue comme une ligne de défense contre l'avancée du désert, elle consiste à planter une bande verte de quinze kilomètres de large sur une longueur de sept mille kilomètres, de Dakar à Djibouti. Une agence panafricaine, créée en juin dernier à N'Djamena, est chargée de la coordination des activités interétatiques de ce projet dont le tracé traversera onze pays, étant entendu que chaque pays s'occupera de la mise en œuvre à l'échelle nationale, comme c'est déjà le cas au Sénégal, au Mali et au Tchad. Le Président Wade signale que son pays a bénéficié il y a un an de l'appui des forces armées de la France pour les plantations. Il est prévu de lancer une opération de sponsoring des arbres pour contribuer au

financement de l'opération. Enfin, l'installation de bassins de rétention d'eau le long de la Muraille verte permettra à la population rurale de mener des activités de maraîchage, d'élevage et de pisciculture, favorisant ainsi l'autosuffisance alimentaire et contribuant de ce fait à freiner l'exode rural et l'émigration clandestine. Le Président Wade annonce par ailleurs le lancement au Sénégal d'un projet pilote d'« éco-villages » avec un soutien de sept millions de dollars du Fonds mondial de l'environnement, qui sont des villages appelés à vivre en autarcie énergétique grâce à une combinaison d'énergie solaire et éolienne, en évitant l'utilisation d'énergies fossiles. S'y adjoint la plantation d'arbres fruitiers et d'espaces verts pour participer à la séquestration du carbone et pour fournir le bois d'œuvre.

Le Président Wade aborde ensuite la menace de l'érosion côtière, qui constitue à ses yeux la future grande catastrophe pour le continent africain. Il précise qu'outre l'impact direct sur les environs immédiats de la côte, l'érosion provoque, par infiltration du plateau continental, la salinisation des nappes phréatiques jusqu'à des centaines de kilomètres au-delà des zones côtières, processus qui a conduit à la désertification du Sahara. Au Sénégal, une expérience test appelée « Mur de l'Atlantique », a été réalisée sur quelques kilomètres en bordure de mer. La technique, qui est très coûteuse, consiste à élever sur le littoral un mur en béton armé de trois ou quatre mètres de profondeur. Le président indique qu'il a demandé la réalisation d'une étude pour vérifier que cette expérience soit valable pour, le cas échéant, l'étendre de Casablanca à Cotonou, soit cinq mille kilomètres de côtes sensibles. En terminant son exposé, il affirme que l'énergie solaire est l'énergie du futur pour un développement durable et qu'il est erroné de croire que l'on peut créer en Afrique des îlots de richesse fondés sur le pétrole, ressource non renouvelable et dont l'exploitation a un impact négatif sur l'environnement. Enfin, il appelle à la solidarité par la création d'un fonds « pétrole-solidarité » approvisionné par des contributions volontaires.

- **Congo**

Ayant dressé le sombre tableau des effets des changements climatiques, dont le risque de voir se démultiplier le nombre déjà vertigineux d'un milliard d'affamés dans le monde et ruiner en grande partie les efforts accomplis pour lutter contre la pauvreté et la faim, le président de la République du Congo, M. Denis Sassou-Nguesso, place néanmoins son espoir dans la solidarité francophone, qu'il comprend comme un lien fraternel et la dimension éthique de l'interdépendance entre communautés humaines. Il estime que les pays francophones, qui ont la chance de pouvoir se comprendre spontanément et de se mettre d'accord sur une vision et une action communes, ont la possibilité de constituer un groupe de pression capable d'influer sur les décisions planétaires.

Il relève par ailleurs que, selon la Banque mondiale, les projets qui se développeront en matière d'énergie propre se chiffreront en milliers sur l'Afrique et qu'ils pourraient réduire les émissions potentielles de plus de 700 millions de tonnes de CO₂. Il affirme que l'Afrique centrale, qui dispose de ressources – forêt, soleil, eau, vent –, ne peut toutefois agir seule. Notant la disparition de nombreuses espèces qui contribuent à l'équilibre général de la biosphère, il fait observer que la préservation de la biodiversité ne concerne pas seulement les plantes et les animaux mais aussi les êtres humains et leur milieu. Toutefois, lorsque l'on s'efforce de préserver des aires naturelles, on prive les êtres humains des ressources dont ils vivaient. Pédagogie,

doigté et savoir-faire sont donc nécessaires pour déplacer ces populations, ce qui implique, selon le Président Sassou-Nguesso, une solidarité au-delà des frontières des pays concernés.

Constatant que 70% des forêts méditerranéennes ont disparu depuis 1990 et que 35% de la mangrove a été détruite au cours des deux dernières décennies, conscient que la forêt tropicale est plus que jamais nécessaire à la respiration de la terre, il en appelle à l'OIF et à son engagement dans la défense de l'environnement pour veiller à la réduction des gaz à effet de serre mais aussi à la préservation des réserves d'oxygène que constituent les forêts tropicales. Selon lui, la gestion des forêts ne peut plus être considérée comme une question subsidiaire. Elle doit être au centre des préoccupations de la planète et s'imposer à tous comme prioritaire. C'est dans cet esprit qu'il a proposé récemment la tenue d'un sommet des pays des trois bassins forestiers – Bornéo, Amazonie, Congo –, qui constituent les poumons de la planète, partagent les mêmes responsabilités dans la lutte contre le réchauffement climatique et rencontrent les mêmes difficultés, afin d'empêcher l'exploitation forestière sauvage et toute pratique accélérant la déforestation. Bien qu'à Copenhague six pays – l'Australie, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la France, la Grande-Bretagne et la Norvège – se soient engagés à aider à préserver ces forêts, il estime que cette aide ne sera pas suffisante et préconise l'établissement d'un crédit « carbone forestier » pour mobiliser davantage de ressources financières à affecter à la fois à la préservation des forêts et au développement durable des pays. Évoquant le processus international de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement REDD+, engagé à Copenhague, il déplore que les ressources appropriées pour la mise en œuvre de ces engagements ne soient pas en place. Il souhaite que ce processus soit réajusté pour prendre en compte les forêts durablement gérées et encourager les meilleures pratiques forestières. Il plaide pour le financement des actions d'atténuation et d'adaptation prévues dans le cadre des initiatives forestières telles que la préservation du massif du bassin du Congo et la réalisation de la Grande muraille verte. Enfin, il s'interroge sur les moyens de faire en sorte que le crédit carbone ne constitue pas qu'un outil financier encourageant les pays industrialisés à continuer à émettre des gaz à effet de serre mais bien un outil au service de leur réduction, susceptible de mettre un terme au processus de déforestation et qui contribue à la lutte contre la pauvreté.

Appelant à la mobilisation pour investir dans des secteurs non polluants et transformer des zones de pauvreté en nouveaux eldorados d'une économie verte, rétablissant ainsi l'équilibre Nord-Sud, il compte sur les pays francophones, qui partagent une même langue, pour faire front ensemble et mettre l'accent sur les priorités à défendre à Cancún.

6.2. Débats

Avant d'ouvrir les débats, la présidente remercie les orateurs pour leurs exposés liminaires et leurs analyses très éclairantes sur ces questions majeures. Elle cède brièvement la parole au représentant personnel du président de la République française, qui ne pourra assister à la suite des travaux, afin qu'il puisse délivrer son message.

Le représentant de la France salue les interventions liminaires brillantes sur le plan stratégique et scientifique, qui témoignent de ce que la pensée scientifique est compatible avec la langue française et de l'importance pour les pays francophones de traiter dans cette langue des questions qui concernent l'avenir de l'humanité.

Reprenant ces propos, la présidente annonce qu'une initiative suisse, qui sera présentée dans le cadre de la thématique sur la langue française, porte précisément sur la création d'un réseau d'ingénierie scientifique francophone, sous l'égide de l'École polytechnique de Lausanne. Elle estime qu'il n'y a aucune raison de ne pas développer en français les connaissances provenant d'un contexte francophone.

Au cours des débats qui ont suivi, l'ensemble des intervenants ont remercié les autorités et le peuple suisses pour leur accueil chaleureux et pour l'excellente organisation des assises de Montreux. Des félicitations ont également été adressées au Secrétaire général pour le rayonnement qu'il a su imprimer à la Francophonie ainsi que pour l'autorité et la sagesse avec lesquels il conduit l'OIF.

Le Premier ministre du Québec souligne que peu de défis auront autant mobilisé les nations que les changements climatiques, qui affectent à la fois l'accès à l'eau potable, la production de nourriture, la santé et l'environnement. Convaincu que tout retard à conclure un accord global sur le climat aggravera forcément les risques environnementaux, le Québec s'est pour sa part fixé des objectifs ambitieux, qui se sont traduits par des actes concrets. Il a adopté un règlement sur les normes d'émissions de CO₂ des véhicules automobiles parmi les plus avant-gardistes en Amérique du Nord et s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% sous le niveau de 1990 d'ici 2020, cible comparable à celle que s'est fixée l'Union européenne. Il défend la nécessité de limiter le réchauffement de la température moyenne de la planète sous le seuil de 2°C par rapport à son niveau préindustriel. Il estime qu'à Cancún, la communauté internationale devra s'entendre sur une ambition forte et commune et que la Francophonie devra y faire entendre sa voix pour que les intérêts des pays du Sud soient pleinement pris en compte. Enfin, il est d'avis que le régime d'après 2012 devra engager tous les grands émetteurs mondiaux, y compris les économies émergentes et les pays en développement, où les engagements doivent se traduire par des mesures d'atténuation soutenues par des technologies et des financements appropriés. L'engagement pris lors du Sommet de Québec de 2008 visant à développer la coopération en faveur du transfert de technologies liées à l'adaptation aux changements climatiques n'a pour sa part rien perdu de son actualité à l'heure du Sommet de Montreux. À cet égard, le Québec appuie le principe de responsabilités communes, mais différenciées, selon les capacités respectives des États parties.

De plus, il lui paraît essentiel que le rôle des États fédérés et des gouvernements régionaux soit consacré dans le texte d'un futur accord sur le climat à Cancún. Le Premier ministre se promet d'appeler à une concertation et à des actions concrètes de la part de ces entités lors du prochain Sommet des leaders en changements climatiques, qu'il coprésidera avec le Premier ministre de l'Australie du Sud. Il signale que le Québec collabore aussi à *l'Approche territoriale en changement climatique* onusienne, qui reconnaît les États fédérés ou régionaux comme acteurs essentiels dans la mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation. En terminant, il souligne l'importance de la tenue à Nagoya de la 10^e Conférence des parties à la

Convention sur la diversité biologique et invite la Francophonie à continuer à s'engager, en s'appuyant sur l'expertise de l'IEPF, en faveur des pays du Sud pour une réelle appropriation des résultats du Sommet de la Terre de Rio.

Le président du Tchad souligne que son pays subit de plein fouet le double phénomène de la désertification et de la rareté des pluies. Il est d'avis qu'il est urgent de préserver le bassin du Congo mais également de sauver le lac Tchad, qui constitue une barrière naturelle contre l'avancée du désert et dont la disparition met en péril la vie de dizaines de millions de personnes. Il cite à cet égard le directeur de la Division Terre et Eau de la FAO, lequel affirme que « *la catastrophe humanitaire qui succédera au désastre écologique nécessite des interventions urgentes afin de stopper la disparition tragique du lac Tchad et sauver les moyens d'existence des millions de personnes qui vivent dans cette vaste région* ». Face à cette menace, le gouvernement tchadien organise, le 1^{er} novembre 2010, un forum sur la sauvegarde du lac Tchad dont l'objectif est d'attirer l'attention de l'opinion nationale et internationale sur la disparition progressive du lac et de mobiliser les fonds nécessaires à son sauvetage. En sollicitant le concours de la Francophonie pour susciter un élan de solidarité internationale, il exprime sa pleine reconnaissance aux États et aux organisations internationales qui ont déjà marqué leur accord pour participer à ce forum afin d'aider les pays riverains du lac Tchad à lutter contre les effets des changements climatiques à travers les divers mécanismes bilatéraux et multilatéraux. Il évoque par ailleurs le projet de Grande muraille verte précédemment décrit, initiative qui constitue une réponse africaine aux changements climatiques et mérite d'être soutenue par la communauté internationale et, singulièrement, par les pays membres de la Francophonie.

Il fait valoir que l'insécurité alimentaire est une des conséquences directe des changements climatiques et qu'elle constitue une préoccupation majeure pour les pays du Sahel, qui sont confrontés à la faiblesse des productions agricoles. À cela s'ajoute le manque d'infrastructures routières et ferroviaires qui ne permet pas le transfert de l'excédent de production d'un pays à un autre. Pour le président tchadien, aussi longtemps que l'Afrique pratiquera l'agriculture extensive avec des moyens archaïques et n'aura pas développé de recherche agronomique répondant à ses attentes, l'autosuffisance alimentaire ne sera pas au rendez-vous. Mais au-delà des efforts individuels des États, il appelle la Francophonie à persévérer dans la recherche des voies et moyens propres à développer une solidarité plus agissante.

S'exprimant au nom du président de la République, le ministre des Affaires étrangères de la Tunisie se réjouit que le Sommet de Montreux offre l'occasion d'identifier les moyens propres à accroître la capacité des États membres à mieux affronter les multiples défis que génère un contexte international marqué par des mutations profondes et par des crises de tout ordre, l'objectif étant de faire de la Francophonie un espace de concertation et de coopération solidaire. Dans ce contexte, il appelle l'OIF à agir auprès du G20 ainsi qu'auprès des institutions de Bretton Woods pour une prise en considération des priorités essentielles et des intérêts communs de tous ses États membres.

Pour la Tunisie, la priorité doit être de lutter contre la pauvreté, d'identifier des ressources financières innovantes et d'accorder une place prépondérante aux femmes et aux jeunes dans les politiques de développement. Le ministre tunisien

attire l'attention sur la désertification et la dégradation des terres agricoles, qui représentent des défis de taille au regard de leur impact sur le rendement du secteur agricole et donc sur la sécurité alimentaire, compte tenu également de leurs incidences négatives sur le développement durable des pays. Il estime que ces défis devraient amener la communauté francophone à mettre en œuvre des programmes de coopération efficaces visant le renforcement des capacités des pays à y faire face et ce, à travers des mécanismes de développement de la recherche, de transfert des technologies agricoles et la mise en place de programmes d'envergure de protection des terres agricoles et des ressources biologiques. Il appelle à conjuguer les efforts pour lutter contre le changement climatique et invite l'OIF à poursuivre la démarche adoptée à l'occasion du Sommet de Copenhague afin d'assurer la prise en compte des besoins des pays membres dans la perspective de la Conférence de Cancún et à agir auprès des pays industrialisés pour les amener à tenir leurs engagements vis-à-vis des pays en développement, en les aidant à affronter les effets du changement climatique.

Face aux enjeux du développement durable, le Premier ministre de Maurice souligne la nécessité de revoir les actions et les habitudes, de redéfinir les modèles de développement. Il signale que Maurice, petit État insulaire qui ressent déjà l'impact du changement climatique, axe sa politique de développement sur les énergies renouvelables et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement. Maurice, qui importe 80% de ses besoins en énergie, vise à faire passer de 20% à 35% la part des énergies renouvelables d'ici 2025. Outre l'installation de deux centrales électriques, le gouvernement mauricien encourage la participation des petits producteurs indépendants d'électricité en leur proposant des tarifs incitatifs. Il a initié des projets de transformation de l'industrie sucrière et de transformation de l'eau de mer, ce dernier visant à exploiter les sources d'eau froide de la mer pour la climatisation des hôtels côtiers. Aucun projet de développement n'est conçu sans tenir compte de la stratégie de développement intitulée « Maurice île durable » et centrée sur la protection de l'environnement et de la biodiversité. Conscient que le capital naturel de Maurice constitue sa contribution à la biodiversité, à l'économie et au bien-être des populations, le Premier ministre déplore que de nombreux pays agissent comme si les énergies naturelles étaient inépuisables, contribuant ainsi à l'érosion du capital naturel mondial. Tout en se félicitant du rôle de la Francophonie comme cadre de concertation pour engager des initiatives communes, il insiste sur la situation spécifique des Petits États insulaires en développement (PEID) et souhaite que les pays donateurs revoient leurs aides en vue de leur permettre d'atteindre les objectifs du développement durable.

À l'instar de son homologue sénégalais, le président du Bénin relève que l'érosion côtière est une réalité avec laquelle les populations béninoises vivent au quotidien depuis une vingtaine d'années. Aujourd'hui, elles font face à une nouvelle réalité, qui se traduit par des inondations massives dues aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur le pays en septembre 2010, affectant plusieurs centaines de milliers de personnes et faisant une centaine de morts. Le Bénin est l'un des pays les plus touchés de l'Afrique de l'Ouest par ces inondations causées par la forte intensité de la pluviométrie et aggravées par la manifestation de crues exceptionnelles des fleuves Niger, Ouémé et de leurs affluents. Les deux tiers des communes du pays sont en effet sous les eaux et les habitants se sont réfugiés dans les lieux de culte et les écoles, hypothéquant de ce fait la rentrée scolaire. Le gouvernement béninois,

qui craint une famine importante et des cas de malnutrition en raison des dégâts considérables au niveau des cultures et des réserves alimentaires, lance un appel à la communauté internationale pour apporter une assistance aux populations sinistrées et compte sur l'élan de solidarité francophone.

Réagissant à l'appel du président béninois, le vice-premier ministre du Cambodge constate que les pays les moins développés continuent de se débattre pour surmonter le problème de la famine. Il relève que la FAO prêche un soutien massif de l'agriculture. Il note l'urgence des besoins de financement pour les pays vulnérables et regrette que les promesses ne soient jamais suivies d'actions concrètes. Il lui paraît impératif que le Sommet de Montreux contribue à un déblocage en vue de la Conférence de Cancún afin de sauver l'humanité d'une catastrophe humanitaire. Aussi, invite-t-il la Francophonie à y jouer un rôle actif, l'essentiel étant à ses yeux d'arriver à un consensus des parties pour ne pas reproduire l'échec de Copenhague.

Au lendemain du Sommet de Copenhague et à la veille de celui de Cancún, le président des Seychelles invite la communauté internationale à prouver sa détermination à parvenir à un accord mondial ambitieux et juridiquement contraignant pour lutter efficacement contre le changement climatique. Face aux difficultés à surmonter pour assurer que Cancún soit à la hauteur des attentes, il invite à intensifier les efforts pour parvenir à un accord qui ouvre aux générations futures un avenir prometteur. À cet égard, il reste confiant dans les partenaires du Nord de la famille francophone pour favoriser l'adoption de décisions courageuses afin de faire face à ces graves menaces pour l'humanité tout entière. Il relève que les PEID, sans être responsables de l'aggravation du changement climatique, en subissent néanmoins les conséquences de plein fouet.

Le blanchiment des coraux, la perte de la biodiversité sur laquelle reposent leurs principaux piliers économiques tels que la pêche et le tourisme, la montée des eaux, notamment, sont devenus des drames écologiques nationaux aux Seychelles, mettant en danger leur existence même en tant que nation. Soulignant le besoin de politiques coordonnées, d'instruments multilatéraux novateurs et d'entreprises responsables, le président seychellois appelle à une solidarité agissante de la part des pays industrialisés francophones, tout particulièrement en matière de financement, de transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels. Il fait valoir que des investissements ciblés et des politiques environnementales bien conçues permettraient à la fois de stimuler l'activité économique à court terme et d'orienter les économies vers une croissance mondiale plus équitable. Ayant évoqué le bilan mitigé de la récente réunion tenue au siège de l'ONU à New York pour examiner les progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des PEID, il affirme que son gouvernement demeure ambitieux quant à la mise en œuvre de cette stratégie et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

La ministre de la Coopération internationale de l'Égypte souligne les défis auxquels son pays doit faire face sur plusieurs fronts liés au changement climatique, à commencer par le risque d'inondation de vastes zones du delta ainsi que le déplacement d'une grande partie de la population dû à la montée du niveau de la mer, qui devrait atteindre quarante à cinquante centimètres si les mesures nécessaires ne sont pas prises pour affronter ce phénomène et ses implications. Le deuxième défi est l'augmentation du nombre de conflits liés aux ressources en eau en

raison de la sécheresse et de la désertification dans certains pays frontaliers des sources du Nil, ce qui exige l'intensification de la coopération et de la consultation aux niveaux régional et international. La ministre égyptienne signale que son pays participe activement aux négociations multilatérales qui ont eu lieu dans le cadre de la Convention cadre de l'ONU sur le changement climatique. Elle espère que ces négociations aboutiront à des résultats concrets applicables dans les prochaines années. La position de l'Égypte, comme celle de tous les pays en voie de développement, est d'adhérer aux principes de la responsabilité partagée à charges variables, c'est-à-dire que les pays développés assument une plus grande part de responsabilité que les pays en développement ainsi que la responsabilité historique pour l'essentiel des émissions durant les deux siècles passés, et que les négociations demeurent dans le cadre de référence et des principes de la Convention cadre des Nations unies. Au-delà de cette position de principe et compte tenu de l'importance du sujet, la ministre annonce la distribution d'un papier contenant la position de l'Égypte sur le changement climatique et la diversité biologique. Elle conclut en se réjouissant d'accueillir prochainement le Secrétaire général Abdou Diouf à Alexandrie à l'occasion du 20^e anniversaire de l'Université Senghor.

Le ministre responsable de la Francophonie du Laos souligne que le développement durable est un sujet de préoccupation pour les pays développés comme pour les pays les plus démunis. Ayant rappelé que le rapport Brundland de 1972 définit le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* », il constate que la majorité des pays membres a ratifié ou adopté des déclarations, ce qui témoigne de la prise de conscience du danger environnemental. La présence de la Francophonie à tous les forums de concertation internationale témoigne de l'importance accordée par ses membres aux problèmes du changement climatique et de l'insécurité alimentaire. Face à l'urgence de la crise écologique et sociale désormais mondialisée, le développement durable doit être une réponse de tous les acteurs pour reconsidérer la croissance économique à l'échelle mondiale en tenant compte des aspects environnementaux, culturels et sociaux du développement. En effet, selon les experts, le modèle de développement industriel n'est pas viable au plan environnemental, les points cruciaux de cette affirmation étant l'épuisement des ressources naturelles, la destruction des écosystèmes et la diminution de la biodiversité. S'y ajoute un problème d'équité, du fait que ce sont les pauvres qui subissent le plus durement la crise écologique et climatique. Aussi, le Laos préconise-t-il de faire en sorte que tous les efforts pour trouver des solutions économiquement viables aux problèmes environnementaux et sociaux de la planète convergent vers une mondialisation maîtrisée visant à instaurer durablement une ère de responsabilité et de prospérité partagées.

Le ministre-président de la Communauté française de Belgique (CFB) est attentif à ce que la Francophonie devienne un acteur de progrès inclusif, valorisant son formidable atout de la diversité. Il se réjouit que sa délégation ait obtenu dans le projet de Déclaration de Montreux l'ajout du terme « inclusive » s'agissant de la croissance économique mondiale, ce qui signifie bien que celle-ci doit être l'affaire de tous. Il se fait l'avocat des valeurs que la Déclaration invite à faire progresser, en soulignant que ces valeurs ne vivent qu'en étant traduites dans les réalisations. À cet égard, la CFB accorde un intérêt particulier au rôle que les autorités publiques doivent jouer pour s'assurer que tout opérateur éducatif répond aux exigences culturelles ainsi

qu'aux exigences de qualité et d'équité. C'est pourquoi elle soutient la réalisation concomitante par l'OIF d'un programme renforçant les capacités régulatrices des États et du programme Ifadem. Le ministre-président, pour qui l'innovation est la pierre angulaire du développement durable, affirme que le réseautage francophone est fondamental pour induire le développement et le progrès. Il se réjouit du projet de l'AUF de célébrer à Bruxelles son 50^e anniversaire par une rencontre sur le thème des relations entre universités et entreprises. La CFB veillera à ce que le Réseau francophone des acteurs de l'innovation soit lancé à cette occasion. S'agissant de la menace du changement climatique, le ministre-président cite le programme « Approche territoriale des changements climatiques », soutenu par la CFB dans cinq régions du bassin du fleuve Sénégal, qui consiste à établir une stratégie de développement économique faiblement émetteur en gaz à effet de serre et moins vulnérable aux impacts des variations climatiques. Se référant à l'objectif 7 des Objectifs du millénaire pour le développement, il décrit le modèle développé par le Fonds wallon de solidarité internationale pour l'eau, qui vise à améliorer l'accès à l'eau dans les pays en développement et à créer une solidarité mondiale de l'eau entre consommateurs. Il espère que ce modèle puisse devenir une référence pour l'OIF et met son expertise à sa disposition.

Le chef du gouvernement d'Andorre retient de la réunion de haut niveau sur les Objectifs du millénaire pour le développement qui s'est tenue récemment à New York qu'il est nécessaire de renforcer la lutte contre la pauvreté et de redoubler d'efforts pour réaliser ces objectifs. Il invite à promouvoir la concertation et la solidarité francophone dans ce sens. Ayant relevé que les conséquences de la crise alimentaire, environnementale et économique ont aggravé la situation des populations les plus fragiles, il fait part des mesures adoptées au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, tenu à Rome en novembre dernier, en vue de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes souffrant de la malnutrition et de la faim pour atteindre le 1^{er} objectif du millénaire pour le développement. Il observe que pour ce faire, il faut aussi préserver l'environnement et s'engager davantage dans la lutte contre les changements climatiques. Le gouvernement d'Andorre vient d'approuver le 1^{er} octobre 2010 la ratification de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. En 2009, il a apporté une contribution volontaire au projet pilote lancé par la Fondation Albert II de Monaco et l'OIF, intitulé *L'initiative francophone pour l'eau*, et estime que sa collaboration en faveur de ce projet a été positive.

Le ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication du Burkina Faso annonce qu'il versera au 2^e thème du Sommet une réflexion sur la sécurité alimentaire, principalement face à la crise. Il indique que l'exemple d'un pays du Sud comme le Burkina a été mis en exergue à l'occasion de la crise alimentaire vécue il y a deux ans. En relevant que son pays est le plus riche au monde en termes d'ensoleillement, il appelle à promouvoir globalement les énergies renouvelables et à chercher à en minorer les coûts.

S'agissant de la question du développement et plus particulièrement des Objectifs du millénaire pour le développement, le Premier ministre du Canada annonce que son gouvernement a décidé de doubler son aide internationale pour qu'elle passe à cinq milliards de dollars d'ici 2011 et a aussi doublé son aide à l'Afrique. Il a annulé près d'un milliard de dollars de dette des pays pauvres. Déterminé à accroître la sécurité alimentaire, il appuie les efforts déployés par le Programme

alimentaire mondial (PAM) en vue de répondre aux besoins en aide alimentaire des populations vulnérables dans les pays en développement. S'agissant de l'environnement, le Canada a versé sa juste part. En outre, il a présidé les concertations francophones à Poznań en 2008 et à Copenhague en 2009. Enfin, il appuie le travail de l'IEPF et demeure déterminé à réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement.

Le président du Cameroun évoque le séisme qui a frappé Haïti et dont l'ampleur des pertes en vies humaines et des dégâts matériels l'ont profondément touché. Il note que la communauté internationale en général et l'espace francophone en particulier se sont mobilisés pour faire face à cette effroyable catastrophe et aider à la reconstruction de ce pays membre. Devant l'énormité des besoins, il propose la création, au sein de la Francophonie, d'un fonds d'urgence qui permettrait à l'OIF d'être en mesure d'intervenir face aux catastrophes, en temps réel, avec efficacité et célérité. Le Cameroun est disposé à contribuer, aux côtés du secrétariat de l'OIF, à l'élaboration d'un éventuel projet de résolution à soumettre en temps opportun aux instances de l'Organisation.

La ministre des Affaires étrangères d'Haïti remercie le secrétaire général de la Francophonie pour son soutien et l'ensemble des États et gouvernements membres qui ont exprimé leur solidarité envers son pays. Faisant siennes les remarques du président de la République démocratique du Congo sur la sécurité alimentaire, elle confirme que la situation en Haïti n'a pas évoluée et s'est même détériorée, et que la couverture en eau potable reste aléatoire malgré les efforts. Elle annonce qu'une dernière catastrophe vient de se déclarer, à savoir un début d'épidémie de choléra, et espère vivement que les mesures prises puissent contenir l'expansion de ce fléau, qui avait été éradiqué depuis de nombreuses années en Haïti. Sans formuler de reproches, elle attire l'attention sur le fait que les sommes décaissées sont loin des annonces faites à New York et sur la nécessité urgente de verser les fonds promis afin de pouvoir démarrer les travaux relatifs à l'eau potable et à la sécurité alimentaire, et éviter des drames additionnels. Elle compte sur les pays francophones pour relayer ce message à d'autres instances, en espérant que son appel sera entendu.

Face aux conséquences du changement climatique, le représentant de la Grèce convient que la seule option est l'action coordonnée des membres de la communauté internationale afin que l'effort, qui n'a malheureusement pas été accompli à Copenhague, soit couronné de succès. Même si les difficultés sont évidentes, l'objectif du Sommet de Cancún demeure, pour la Grèce, le progrès vers l'adoption de réglementations juridiquement contraignantes afin de faire face au changement climatique. D'où l'importance pour les membres de l'OIF, qui représentent un tiers des membres de l'ONU, de préciser leurs opinions et de peser de tout leur poids dans ce sens.

La présidente de la Conférence remercie les participants pour la richesse de leurs interventions ainsi que pour les propositions faites, telle la création d'un fonds d'urgence de solidarité. Elle assure que toutes ces propositions seront étudiées par la présidence en collaboration avec l'OIF. Elle convient que les menaces qui pèsent sur les pays membres nécessitent une très forte mobilisation de toute la communauté. S'agissant de l'appel à la solidarité lancé par le Bénin, rejoint par le Togo et les autres pays d'Afrique de l'Ouest qui ont été touchés

récemment par de terribles inondations, elle propose que l'ensemble des pays représentés expriment leur solidarité en relayant cet appel. Le projet de résolution en cours de rédaction pourrait ainsi être examiné au moment de la discussion sur l'ensemble des projets de résolution proposés au Sommet.

Avant de passer au prochain point à l'ordre du jour, la présidente annonce que le président de la Géorgie, qui a le statut de membre observateur, a souhaité pouvoir s'exprimer devant ses pairs. Elle lui donne la parole avec l'accord de l'assemblée.

En rappelant le traditionnel attachement de son pays à la langue française avant 70 années d'oppression soviétique, le président de la Géorgie fait l'éloge de la vision de la Francophonie, qu'il définit comme l'universalisme dans la diversité, l'innovation dans le respect des particularités. Il fait part de son attachement indéfectible à la langue française et à ses valeurs, que son gouvernement entend promouvoir avec conviction. Il signale que depuis 2003 et la Révolution des roses, son pays s'est affranchi de la corruption et a fait le choix de l'Europe, de la démocratie et de l'ouverture économique, choix qui lui a cependant valu l'hostilité de son grand voisin. Il remercie l'ensemble des pays membres de la Francophonie, dont aucun n'a légitimé l'occupation russe des territoires géorgiens. Il se réjouit de la référence explicite du projet de résolution du Sommet sur les situations de crise appelant à l'application totale des accords de cessez-le-feu signés le 12 août 2008, c'est-à-dire le retrait des troupes russes de tous les territoires géorgiens qu'elles continuent d'occuper illégalement. Il appelle aussi au retour des 500 000 déplacés et réfugiés géorgiens chassés par les forces d'occupation et les milices qu'elles contrôlent. En terminant, le président réitère sa gratitude pour cette position qui montre l'importance que la Francophonie accorde au respect du droit international et à la défense des valeurs humanistes.

7. Troisième thématique : *La langue française et l'éducation dans un monde globalisé : les défis de la diversité et de l'innovation*

La présidente indique que cette troisième thématique sur la langue française et l'éducation, qui constitue le socle de la communauté francophone, exige la mobilisation de tous pour assurer et renforcer la présence de la langue française sur la scène internationale. Elle propose d'entendre les interventions liminaires préparées par le secrétaire général de la Francophonie ainsi que par le Canada-Québec, la Tunisie et la Suisse.

7.1. Exposés introductifs

- **Secrétaire général de la Francophonie**

Le secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, annonce que pour une meilleure gestion du temps, le texte complet de son intervention sur la langue française sera versé aux *Actes*. Il affirme que l'on apprendra et on parlera d'autant plus le français que la Francophonie sera en phase avec les enjeux majeurs et les nombreux défis de l'heure, et surtout qu'elle proposera des approches innovantes. Il soumet aux chefs d'État et de gouvernement une proposition qui s'appuie sur les enseignements tirés du *Rapport sur la langue française dans le monde*, auquel il a été fait référence à plusieurs reprises durant ce sommet. Elle consiste à organiser en 2012 un forum mondial de la langue française destiné à approfondir la réflexion sur

l'ensemble de ces défis, mais aussi à valoriser le meilleur de l'expression en français dans tous les domaines. Le Secrétaire général précise qu'il ne s'agit pas d'un congrès ou d'un colloque de plus, placé sous le signe du repli ou de la défense, mais d'une manifestation singulière et innovante, largement ouverte à d'autres regards et surtout à la jeunesse et à la société civile, et d'un moment fort d'échanges et d'écoute mutuelle animé par celles et ceux qui aiment cette langue, la parlent, l'écrivent et l'enrichissent au quotidien à travers les cinq continents.

- **Canada-Québec**

En entamant son propos, le Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, rappelle qu'en 2008, à Québec, pour la première fois dans l'histoire des sommets francophones, le français était à l'ordre du jour des délibérations. Il souligne que cette décision n'était pas anodine et fait observer que la Francophonie historique de 21 États et gouvernements membres est bien différente de celle d'aujourd'hui. En outre, le premier Sommet, en 1986 à Versailles, se référait à « l'usage commun de la langue française » alors qu'au Sommet de Maurice en 1993, la Francophonie réunissait les « pays ayant le français en partage ». Ainsi, la Francophonie a mué au cours des quatre dernières décennies, tandis que la place et le rôle du français sur la scène internationale ont été peu à peu bouleversés.

Abordant la question du recul de l'usage du français dans les instances internationales, il invite à réhabiliter le statut de la langue française dans le respect des différents régimes linguistiques en vigueur. Il ajoute qu'une forte présence politique et administrative de locuteurs francophones au sein des différentes institutions communautaires ne suffit pas à garantir un usage accru du français, d'où l'adoption à Bucarest du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* et de la Résolution sur la langue française lors du Sommet de Québec, laquelle constitue une feuille de route toujours d'actualité. Il plaide pour que ses objectifs, ambitieux et originaux, soient poursuivis et intégrés aux actions quotidiennes. Il se réjouit de l'engagement de trois États membres en faveur des pactes linguistiques et invite d'autres gouvernements à les imiter sans tarder dans cette voie.

Évoquant l'ouvrage *La langue française dans le monde – 2010*, il se réjouit d'y lire que près de 220 millions de personnes s'expriment en français et que ce nombre pourrait tripler, voire quadrupler d'ici quarante ans si les prévisions démographiques du continent africain se confirmaient. Enfin, il souscrit sans réserve à la proposition du Secrétaire général d'organiser un forum mondial de la langue française et ajoute que le Québec est prêt à l'accueillir au printemps 2012. Convaincu que cette grande manifestation internationale sera l'occasion de mener une réflexion en profondeur, il propose un ajout sur ce point dans la Déclaration de Montreux qu'il transmettra au secrétariat.

- **Tunisie**

Le ministre des Affaires étrangères de la Tunisie, M. Kamel Morjane, note qu'à l'heure de la mondialisation, les sociétés ne sont pas à l'abri des risques d'uniformisation culturelle ni des retombées néfastes du repli identitaire. C'est pourquoi il invite à consolider les fondements du dialogue des cultures et à valoriser l'apport de chacune d'elles au patrimoine commun de l'humanité. Il relève que la

Francophonie a fait de la diversité culturelle une dynamique constante de dialogue et d'échanges au sein de son espace, un instrument commun destiné à cultiver l'espoir d'un monde plus ouvert, plus tolérant et plus juste. À cet égard, il se félicite des actions menées par l'OIF en collaboration avec son pays, dont la tenue en Tunisie, en 2009, d'une conférence internationale sur le dialogue des civilisations et la diversité culturelle, qui a abouti à l'adoption d'un plan de travail sur les industries culturelles. Il se félicite également du choix de la Tunisie pour abriter la 3^e édition de l'École d'été de la Francophonie, qui s'est tenue en août dernier sur le thème « jeunesse et diversité au service de la paix ». Il indique que cette manifestation coïncidait avec le lancement des activités marquant la célébration de l'année 2010, Année internationale de la jeunesse, proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies à l'initiative de la Tunisie. Il réitère ses remerciements à tous les États membres de l'OIF pour leur soutien à cette initiative qui vise à valoriser le rôle de la jeunesse dans la consécration des valeurs de dialogue, de compréhension et d'ouverture au monde.

Après avoir dressé le tableau de l'éducation en Tunisie, il précise que l'intégration des TIC dans le domaine de l'enseignement s'est également accélérée et couvre désormais les lycées, l'enseignement technologique, la formation des enseignants ainsi que la mise en place de supports numériques en matière de sciences, de langues et de bibliothèques numériques.

Eu égard à l'importance des langues en tant qu'outil de communication et clé pour comprendre les vertus d'une culture, il ajoute que le système éducatif tunisien a fait de l'apprentissage des langues étrangères un objectif pédagogique fondamental. Ainsi, le français, l'anglais et d'autres langues étrangères sont d'un usage courant aux côtés de l'arabe, la langue officielle du pays. C'est dans cet esprit d'ouverture que la Tunisie a pris la décision d'introduire, à partir de la prochaine année scolaire, l'enseignement du français dès la deuxième année de l'école de base. En terminant son intervention, le Ministre Morjane invite à réfléchir au système de coopération triangulaire, démarche de partenariat visant à faire bénéficier les pays frères africains qui souhaitent s'inspirer de l'expérience tunisienne.

- **Suisse**

En tant que président de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), le représentant de la Suisse, M. Patrick Aebischer, observe que peu d'universités technologiques francophones sont à la pointe des classements mondiaux dans ces disciplines. Il rappelle que les quinze premières universités mondiales sont anglophones et ont pour nom Harvard, Stanford, Yale, Caltech, Cambridge, Oxford, MIT... Les meilleures universités technologiques francophones, qu'il s'agisse de l'EPFL, de Paris VI, de Louvain, de Montréal, s'inscrivent entre la 15^e et la 100^e place. Heureux de voir l'apparition d'universités émergentes sur tous les continents, il fait observer toutefois, prenant le cas de l'Afrique, que les neuf premières universités africaines sont sud-africaines, les cinq premières francophones apparaissant aux 14^e, 16^e, 29^e, 37^e et 42^e rangs. Il constate que, dans le Global University Leaders Forum (Gulf), qui réunit chaque année à Davos les présidents des vingt-cinq meilleures universités du monde, l'EPFL est la seule université francophone à ce jour. Aussi propose-t-il d'offrir aux ressortissants de pays émergents une plateforme performante afin que les universités francophones soient à nouveau au cœur de l'échiquier scientifique et technologique mondial et de préparer la prochaine vague

d'universités émergentes grâce aux partenariats entre universités technologiques de culture francophone du Nord et du Sud dans lesquelles les enseignants et les étudiants de ces pays puissent s'investir.

Il se réjouit d'annoncer la création, depuis le 15 septembre 2010, du Réseau des sciences de l'ingénieur de la Francophonie (Réscif), qui est conçu comme le pendant francophone de l'initiative développée en Afrique par le Gulf. Il s'agit de l'une des trois initiatives prises par la Suisse dans le cadre du Sommet de Montreux et qui est appelée à se poursuivre à long terme. Le Réscif réunira pour commencer quatorze universités (cinq établies en Europe, une au Canada, huit en Afrique francophone, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique). Les universités initiatrices sont, outre l'EPFL à l'origine du projet, l'Université catholique de Louvain, l'École polytechnique de Montréal, Paris Tech, l'École normale supérieure de Lyon, l'Institut polytechnique de Grenoble, l'École Mohammadia d'ingénieurs de Rabat, l'École nationale supérieure polytechnique de Yaoundé, l'École supérieure polytechnique de Dakar, l'Institut international d'ingénierie en eau et environnement de Ouagadougou, l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et l'Institut polytechnique de Hô Chi Minh-Ville. De plus, une action à caractère humanitaire sera développée à Port-au-Prince en vue de la reconstruction de l'Université d'État d'Haïti et de l'Université Quisqueya, qui font également partie du réseau. Dès 2011, ces établissements travailleront ensemble, en partenariat avec l'AUF, sur les thèmes au cœur des préoccupations du Sommet, à savoir la nutrition, l'eau, l'énergie, l'urbanisme. En conclusion, M. Aebischer exprime la conviction que si la langue dominante de la science est aujourd'hui l'anglais, la Francophonie peut s'affirmer dans la compétition scientifique et technologique mondiale si ses universités de pointe unissent leurs efforts avec des universités francophones de pays émergents ou bientôt émergents. Il préconise de faire de la culture francophone un atout positif dans la compétition scientifique internationale afin de mieux répondre aux défis communs en matière d'innovation.

La présidente remercie les participants pour ces interventions, qui posent avec clarté les enjeux de la problématique de la langue française et de l'éducation, dont l'existence et l'avenir de la communauté francophone dépendent, et ouvre les débats.

7.2. Débats

Les intervenants s'exprimant pour la première fois ont adressé leurs remerciements aux autorités suisses pour la chaleur de leur accueil et la qualité de l'organisation du Sommet de Montreux. Ils ont réitéré leur appréciation pour l'action et l'engagement du Secrétaire général à la tête de l'Organisation et leurs félicitations pour le renouvellement de son mandat.

Ayant transmis les salutations du Président Pierre Nkurunziza, le premier vice-président du Burundi annonce la clôture du processus électoral de cinq scrutins qui se sont déroulés sur cinq mois pour mettre en place des institutions démocratiquement élues dans son pays. Il remercie la communauté internationale et la famille francophone en particulier, non seulement pour l'appui à ce processus électoral mais également pour l'observation de ces élections, qui a permis d'en constater la transparence et la régularité. Il souligne que le Burundi a pris l'engagement de renforcer la langue française aux niveaux national et international. À ce propos, il salue l'expérimentation dans son pays de l'Initiative francophone de formation à distance des maîtres (Ifadem), qui a connu un franc succès, et,

tout en remerciant l'OIF et l'AUF pour le choix porté sur son pays, il plaide pour l'extension de ce projet sur tout le territoire national. Il informe les participants que son pays abrite depuis plus d'une décennie le Centre d'enseignement des langues au Burundi (Celab), qui a été depuis sa création un outil de diffusion de la langue française. Ce centre ayant connu des difficultés suite à la crise qui a secoué son pays, il sollicite un appui afin qu'il redevienne un centre régional d'excellence. Le Burundi mène par ailleurs des négociations pour que la langue française soit reconnue comme langue de travail dans les instances de la Communauté est-africaine dont il fait partie et, à cet effet, a initié un projet de formation d'interprètes français-anglais et anglais-français.

La gouverneure générale de Sainte-Lucie souhaite la bienvenue à tous les nouveaux membres de la famille francophone et surtout à l'île sœur, la République dominicaine. Elle exprime la conviction que la vraie place de la Francophonie est sur le terrain et que sa vocation primordiale reste la solidarité. Elle estime que la Francophonie doit absolument continuer à militer pour renforcer l'usage du français dans les enceintes internationales. Elle se réjouit de la signature d'un pacte linguistique avec l'OIF, qui démontre la volonté de son pays, avec le soutien de l'organisation intergouvernementale et des opérateurs de la Francophonie, de mener une politique permettant de faire progresser la place du français dans le système éducatif, l'administration publique et l'environnement social. Enfin, elle plaide pour la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et appuie pleinement l'action de l'OIF dans ce domaine.

Le Premier ministre du Nouveau-Brunswick indique que, s'investissant sans cesse pour promouvoir la culture francophone et acadienne, son gouvernement a adopté des lois, des politiques, des stratégies et des plans d'action qui garantissent le respect et le développement du français sur tout le territoire. Il appuie la proposition du Premier ministre du Québec concernant la tenue d'un forum sur la langue française. Il fait observer que le maintien de la culture et de la langue passe nécessairement par le cadre réglementaire, mais aussi par l'imprégnation d'un esprit et d'un ensemble de valeurs au cœur même des décisions politiques. Il affirme que l'esprit de la diversité culturelle doit continuer d'être valorisé par les populations et surtout par les jeunes. L'espace francophone recelant des ressources technologiques et scientifiques qui peuvent être mises à la disposition de l'ensemble des membres de la Francophonie, il préconise d'accélérer le pas pour réduire les inégalités et la pauvreté dans le monde. Le Nouveau-Brunswick, qui est prêt à explorer les moyens de relever ces défis afin que les jeunes aient un avenir meilleur, est très favorable à l'adoption d'une stratégie jeunesse et d'une stratégie numérique pour la Francophonie, convaincu que ces deux stratégies vont de pair.

Entamant son propos en citant Léopold Sedar Senghor selon lequel « *dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux, la langue française* », le ministre des Affaires étrangères de Maurice affirme que le défi majeur auquel la Francophonie est confrontée aujourd'hui pour combattre la pauvreté reste l'atteinte de l'Éducation pour tous et que le développement des pays dépend de leur capacité à mettre des ressources humaines, financières et matérielles à la disposition des infrastructures éducatives. Il note que les efforts déployés par la Francophonie en partenariat avec d'autres organisations internationales visent l'atteinte de cet objectif à l'horizon 2015. Dans ce contexte, il salue l'initiative du Président Sarkozy

pour atteindre l'objectif de l'Éducation pour tous à travers l'usage accru du numérique. Se référant à la décision du président français et du Premier ministre britannique à l'occasion du Sommet franco-britannique de construire ensemble ce partenariat en vue de scolariser seize millions d'enfants en Afrique, il informe l'assemblée que le Premier ministre de Maurice, en visite officielle à Paris, a discuté avec le Président Sarkozy de ce projet innovant qu'il compte démarrer dès l'année prochaine. Il a proposé Maurice comme plateforme d'accès vers les pays anglophones et francophones d'Afrique. Maurice est en effet bien placé géographiquement et dispose de l'accès à Internet à haut débit et de salles de classe dédiées à l'informatique. Le bilinguisme constitue, par ailleurs, un atout majeur pour Maurice, la préservation de la langue française y contribue à la préservation de la diversité linguistique, et la pluralité est indissociable des réalités de la société mauricienne. En effet, dès son indépendance, Maurice a mené une politique volontariste pour faire cohabiter le français, l'anglais et les langues orientales. En terminant son intervention, le ministre mauricien signale que son pays abrite l'Institut de la Francophonie pour l'entrepreneuriat (IFE), qui est une antenne de l'AUF et plaide pour que les ressources de cet opérateur soient mobilisées afin de renforcer les actions vers les langues des États francophones.

Le chef du gouvernement d'Andorre pense que la maîtrise de plusieurs langues est la meilleure façon de défendre sa culture, son identité et donc de se faire respecter. Il appuie la Francophonie dans sa démarche en faveur de la diversité culturelle et linguistique face à une tendance à l'uniformisation et l'encourage à continuer à jouer un rôle vital dans la promotion du dialogue des cultures. Il félicite Sainte-Lucie, les Seychelles et le Liban pour la signature des premiers pactes linguistiques et souhaite beaucoup de succès à la poursuite de cette nouvelle initiative, déterminante pour l'Organisation. Il estime fondamental que l'OIF et ses opérateurs contribuent à aider les États et gouvernements membres à assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires, en éliminant les disparités entre les sexes. Il soutient l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres et encourage sa mise en œuvre, en particulier en Haïti. Il mentionne que le système éducatif andorran comprend l'enseignement en langue nationale mais aussi l'enseignement en français et en espagnol. L'Andorre défend fermement les valeurs du plurilinguisme auprès des jeunes générations et accorde une importance particulière à la langue française, de par son attachement historique et institutionnel à la France, et son système d'enseignement français implanté depuis la fin du XIX^e siècle. Le chef du gouvernement andorran salue par ailleurs le rôle joué par TV5Monde, qui permet de renforcer la présence francophone dans le paysage audiovisuel international. À cet égard, il annonce la mise en œuvre d'une réforme du paysage audiovisuel national qui permettra aux Andorrans de bénéficier en janvier 2011 de nouvelles télévisions francophones.

Le prince souverain de Monaco évoque en premier lieu les actions de son pays en faveur de la langue française et de l'éducation. Son gouvernement a ainsi soutenu de longue date le programme de lecture publique de l'OIF, notamment à travers la réalisation du réseau Clac de Madagascar et l'extension de celui du Burundi depuis 2009. C'est également à sa demande qu'une étude de faisabilité d'un projet de volontariat pour les jeunes francophones a été réalisée en 2006. Depuis l'intégration de ce projet à la programmation officielle de l'OIF, Monaco lui apporte un soutien financier constant. Concernant la promotion du français dans

la vie internationale, il souligne que la Principauté respecte pleinement les dispositions du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, adopté lors du Sommet de Bucarest, et que les ambassadeurs monégasques participent pleinement aux groupes des ambassadeurs francophones à New York, Genève et Bruxelles. De plus, il est sensible aux efforts déployés par les Grands témoins de la Francophonie lors des Jeux olympiques et, à ce titre, apprécie le rapport très positif que M. Pascal Couchepin a livré à la suite des Jeux olympiques de Vancouver. En sa qualité de membre actif du CIO, il veille également au respect de l'usage du français, conformément à la Charte olympique. Il confirme le soutien de Monaco au projet de forum mondial de la langue française, qui mettra l'accent sur la jeunesse, et salue la proposition du Canada-Québec d'accueillir la première édition de ce forum au printemps 2012.

Évoquant la reconstruction d'Haïti, il se félicite que ce pays soit considéré comme pays prioritaire de la coopération francophone. Il souligne combien ce drame du 12 janvier l'a ému et combien la mobilisation qui s'est mise en place après ce tragique événement a été remarquable. En complément de l'aide d'urgence allouée par son gouvernement juste après le séisme, il a souhaité fédérer l'ensemble des acteurs publics et associatifs monégasques, auxquels se sont joints des partenaires privés, autour du projet « Monaco Collectif Haïti ». Celui-ci a permis de collecter un million d'euros, qui seront consacrés à la construction d'une école maternelle et primaire pouvant accueillir cinq cents enfants à Port-au-Prince. Par ailleurs, il annonce que son pays apportera dès cette année une contribution exceptionnelle à l'OIF pour la reconstruction du principal centre de lecture et d'animation culturelle d'Haïti, situé dans la ville de Cabaret.

Considérant le rôle clé de l'OIF au sein de la famille francophone, la ministre de la Coopération internationale de l'Égypte souhaite que l'Organisation s'implique davantage pour renforcer l'usage de la langue française dans tous les domaines. Elle accueille avec intérêt la proposition du Secrétaire général d'organiser un forum mondial de la langue française. Il lui semble important qu'un tel forum se penche sur l'élaboration d'un programme de coopération entre écoles, universités, instituts et centres de recherche spécialisés ayant le français en partage en vue d'encourager et de préserver l'enseignement et l'usage de la langue française, qui fait face dans plusieurs pays membres de l'OIF, dont le sien, à la présence d'autres langues et surtout au manque de moyens financiers, techniques et de ressources humaines qualifiées. Elle se joint à la proposition faite par le ministre des Affaires étrangères de la Tunisie concernant la coopération tripartite, qu'elle considère comme un moyen efficace et innovant.

Le représentant du Burkina Faso soutient entièrement l'idée d'un forum mondial sur la langue française proposée par le Secrétaire général et le Premier ministre du Québec et la prise en compte de cette proposition dans la Déclaration de Montreux. Il souhaite que ce forum ne soit pas strictement universitaire mais qu'il implique tous les secteurs et surtout les jeunes, qui sont l'avenir de la Francophonie. Il espère aussi qu'il aboutisse à des résultats concrets et à un plan d'action. Il juge par ailleurs pertinente l'intervention du président de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, qui pose de façon réaliste la problématique du français dans les disciplines scientifiques, au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il considère que la promotion de la langue française n'est pas seulement le fait de parler le français, mais également la

nécessité d'être présent dans ces domaines. Aussi, invite-t-il la Francophonie à renforcer la promotion des sciences dans l'espace francophone.

Le ministre des Affaires étrangères et européennes de la France se réjouit de ces propositions dynamiques et salue en particulier les propos tenus, au nom de la Suisse, par le président de l'École polytechnique fédérale de Lausanne et le point de vue qui vient d'être exprimé par le Burkina Faso. Sans rouvrir le débat, il réaffirme que la promotion de la langue française ne doit pas être sur le mode de la défense mais s'organiser en une véritable offensive. Après avoir rappelé les grands axes du discours du Président Sarkozy lors de la séance solennelle d'ouverture du Sommet, il appelle l'attention sur l'importance des financements innovants, non pas pour remplacer l'aide publique au développement mais pour la majorer, compte tenu notamment de la réalité des économies nationales. Cette réponse collective est à ses yeux un moyen efficient pour réussir à organiser l'enseignement du français mais aussi œuvrer en faveur de l'éducation en général. Enfin, se référant au projet de forum sur la langue française que le Canada-Québec se propose d'accueillir, il confirme la participation de la France à cette manifestation.

Le président de la Guinée équatoriale, qui considère la Francophonie comme une force politique, salue l'entrée de nouveaux États membres dans la communauté francophone. Il attire l'attention sur les circonstances culturelles et géopolitiques qui ont contribué à l'isolement culturel dont la Guinée équatoriale a souffert, en tant qu'unique pays africain hispanophone. Son isolement linguistique freinant ses échanges économiques, commerciaux et culturels avec le reste de l'Afrique, son pays s'est engagé à intégrer avec détermination les communautés avec lesquelles il partage des valeurs culturelles. Pleinement convaincu que le mécanisme de coopération économique, technique, scientifique et culturel entre les États s'opère mieux entre des pays ayant les mêmes valeurs culturelles, il a entrepris, après son intégration au sein de la Francophonie, des actions en faveur de la promotion et de la défense de la langue française telles que le financement et la construction d'un collège à Malabo, d'un institut culturel d'expression française à Bata, de la Maison de la Francophonie à Malabo ainsi que l'incorporation du français dans l'enseignement primaire et secondaire. Honorée de faire partie de l'espace sociopolitique et culturel qu'est la Francophonie, la Guinée équatoriale rencontre cependant des difficultés pour doter les centres d'enseignement en professeurs de français et en matériel didactique. Le président équato-guinéen en appelle donc à la solidarité des États et gouvernements membres pour appuyer les efforts de son pays, notamment pour la création d'un cycle de formation universitaire ainsi que de centres de formation professionnelle d'expression française. Il compte par ailleurs sur l'octroi de bourses aux étudiants en fin de cycle pour leur permettre de poursuivre leurs études dans des pays francophones. En terminant, il signale que la Guinée équatoriale, qui est solidaire des efforts de la Francophonie pour la reconstruction d'Haïti, a fait un don de deux millions de dollars américains à la suite du désastre naturel occasionné par le tremblement de terre.

Le représentant du Sénégal salue l'initiative du Secrétaire général concernant l'organisation d'un forum mondial sur la langue française, qui sera un moment d'échanges pour dresser un bilan mais aussi ouvrir des perspectives autour de cet héritage commun. Le Sénégal soutient cette initiative et remercie le gouvernement du Québec de l'accueillir.

Le représentant de la Grèce souligne l'attachement particulier de son pays au multilinguisme dans tous les domaines au niveau international. Il appuie l'objectif de défendre la place de la langue française, trait d'union entre les pays membres de la Francophonie et véhicule de leurs valeurs communes. Il reste toutefois conscient de la nécessité de politiques flexibles qui prennent en compte la diversité des régimes linguistiques à l'intérieur de l'espace francophone. Il encourage l'élaboration et la poursuite de plans opérationnels de promotion de la langue française adaptés aux particularités de chaque membre. À ce propos, il relève l'excellente coopération en ce qui concerne le programme de formation au français des agents de la fonction publique grecque.

La présidente remercie les participants pour la richesse de leurs interventions et leurs analyses très éclairantes sur les questions relatives à la scolarité des enfants et à la promotion et à l'usage de cette langue française que les pays membres ont en partage.

8. Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Le président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) remercie les autorités suisses pour leur chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation de ce sommet, qui couronne le 40^e anniversaire de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il communique les recommandations qui ont été adoptées lors de la 36^e session de l'APF, tenue à Dakar du 4 au 8 juillet 2010. S'agissant du projet de résolution en faveur de la reconstruction d'Haïti, il fait part de la mobilisation de l'APF dès le lendemain du sinistre. À l'approche du 10^e anniversaire de la Déclaration de Bamako, il souligne l'avancée que constitue la mise en œuvre de ce texte, qui est devenu une référence normative de la démocratie, des droits et des libertés pour la Francophonie. Il fait part des mécanismes développés par l'APF pour réagir face à des situations de crise menaçant les institutions démocratiques. Il relève que l'expérience enseigne qu'outre les coups d'État, d'autres agissements mettent à mal l'État de droit et peuvent constituer une rupture de la démocratie : la modification de dispositions constitutionnelles dans des circonstances contestables, par exemple. Il recommande que soit précisé l'article faisant référence au concept de rupture de la démocratie dans la Déclaration de Bamako pour tenir compte de ces agissements condamnables.

En outre, il déplore les violations des droits de la personne qui perdurent au sein de l'espace francophone. Les tragédies humaines que vivent des milliers de réfugiés interpellent toute la communauté internationale, de même que les sévices et les violences que subissent les femmes et les enfants dans les zones de conflits armés. À cet égard, le président de l'APF invite tous les États membres à adhérer au Protocole additionnel à la Convention des droits de l'enfant sur la protection des enfants dans les conflits armés. Il annonce par ailleurs que l'Assemblée met en œuvre, en collaboration avec l'OIF, une série de programmes de coopération interparlementaire pour contribuer à la consolidation de la démocratie parlementaire. Il réaffirme l'importance de ces programmes et la nécessité de dotations financières adéquates pour répondre aux besoins criants des parlements de l'espace francophone. À cet effet, l'APF recommande la création d'un groupe de travail sur la question du financement du développement en y associant les parlementaires. Elle recommande également une meilleure représentation des pays du Sud, notamment francophones, dans les instances participant à la gouvernance mondiale.

Abordant la question de la diversité culturelle, le président de l'APF rappelle que la coopération culturelle fut un élément fondateur de la Francophonie institutionnelle. Aussi, se félicite-t-il de l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles au sein de l'Unesco. Il annonce l'organisation, en collaboration avec l'Assemblée nationale du Québec et en partenariat avec l'OIF et l'Unesco, d'une conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles, qui aura lieu à Québec les 2 et 3 février 2011. Cette manifestation sera l'occasion pour les parlementaires de la Francophonie de dresser un état de la situation de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles dans le monde.

Le président de l'APF tient à remercier le secrétaire général de la Francophonie pour l'attention constante qu'il manifeste à l'égard de l'Assemblée parlementaire. Il insiste sur la nécessité de défendre toujours et partout la langue française, et appelle à faire respecter les dispositions du vade-mecum adopté à Bucarest et à exiger des représentants des États membres dans les enceintes internationales qu'ils s'expriment en français chaque fois que cela est possible. Il constate que les défis qui se posent à la Francophonie sont considérables et que les ressources sont limitées, et appelle à une étroite collaboration entre les différentes instances francophones. En terminant, il invite deux participants du Parlement francophone des jeunes à remettre le fruit de leurs travaux à l'instance suprême de la Francophonie.

La présidente remercie le président de l'APF pour la contribution déterminante de l'assemblée consultative de la Francophonie à la réflexion des sommets.

9. Communications des États associés

Le ministre des Affaires étrangères de l'Arménie exprime ses remerciements au pays hôte. Gardant le souvenir attachant de la visite officielle du secrétaire général de la Francophonie en Arménie en avril 2010, il le félicite pour le renouvellement de son mandat et lui témoigne tout son soutien. Il fait observer que les États sont conscients de la place tenue par la Francophonie sur la scène internationale et déterminés à voir son rôle renforcé. Il exhorte l'Organisation à se faire entendre sur les grands problèmes tels que la pauvreté, l'exclusion ou la lutte contre le changement climatique. Il fait part de la grande importance que l'Arménie accorde à son appartenance à la Francophonie et mentionne le travail accompli pour la promotion de ses valeurs en Arménie depuis son adhésion à l'OIF. Dans le domaine de l'éducation et tout particulièrement de l'apprentissage du français, son gouvernement a conduit une politique en faveur du multilinguisme, telle l'introduction d'une troisième langue vivante étrangère. L'apprentissage du français est devenu également une priorité de la coopération décentralisée franco-arménienne, qui implique près d'une trentaine de collectivités locales françaises. Enfin, le gouvernement a cherché à favoriser la formation en français des fonctionnaires de l'administration arménienne grâce au programme pluriannuel performant soutenu par l'OIF, la France, la Communauté française de Belgique et le Luxembourg. En outre, au plan culturel, le mois de mars en Arménie est désormais devenu le mois de la Francophonie. Par ailleurs, le champ de la coopération francophone s'est développé dans les domaines parlementaire, universitaire et de la coopération décentralisée grâce au renforcement des liens avec l'APF et les opérateurs institutionnels de la Francophonie. Le ministre se félicite des relations nouées entre la ville d'Erevan et l'AIMF, qui a décidé d'y tenir sa prochaine assemblée générale en octobre 2011.

Honoré d'être présent à ce XIII^e Sommet de la Francophonie, qui coïncide avec le 40^e anniversaire de l'OIF, le ministre des Affaires étrangères de Chypre remercie à son tour les autorités suisses pour leur accueil et exprime sa reconnaissance au Secrétaire général pour son travail remarquable au service de la paix et de la démocratie. Il relève que l'Organisation n'a cessé pendant toutes ces années de s'élargir et de s'enrichir de la diversité de ses membres.

Constatant que les principales thématiques qui ont fait l'objet des débats au cours de ce sommet rejoignent les questions essentielles auxquelles le monde doit faire face, il insiste sur les vertus du dialogue pour y répondre et trouver des solutions durables. Il relève à cet égard l'importance du rôle de la Francophonie dans les relations internationales. S'agissant en particulier des droits de l'Homme, des libertés fondamentales et de l'égalité des peuples, l'Organisation peut jouer un rôle de catalyseur entre ses membres et de « leader » sur la scène internationale pour contribuer à une paix globale. Le ministre chypriote remercie l'OIF, en particulier, pour son appui en vue de trouver une solution durable à la situation de son pays. Il appelle les États et gouvernements membres à travailler ensemble pour être capables de faire face aux problèmes liés à la dégradation de l'environnement et à l'insécurité alimentaire, en témoignant leur solidarité envers les pays les plus vulnérables. Il souligne que ce dialogue est essentiel en ce qui concerne la Conférence sur les changements climatiques. En conclusion, il exprime le vœu que les débats de Montreux apportent à l'ensemble des problématiques abordées des solutions à court et à long terme. Il assure, enfin, que son pays est prêt à y contribuer et à œuvrer au sein de la communauté francophone.

La présidente remercie les représentants des États associés pour leurs communications, qui témoignent de leur engagement au sein de la communauté francophone, et les encourage à poursuivre le renforcement de la présence de la Francophonie dans leurs pays respectifs.

10. Examen et adoption de la Déclaration de Montreux et des résolutions

Invitée à prendre la parole, la présidente de la Conférence ministérielle de la Francophonie rappelle que, comme il est d'usage, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement est appelée à adopter une déclaration qui reflète les préoccupations de la communauté francophone. Elle indique que les trois thèmes déclinés au cours de ce sommet consacré aux « Défis et visions d'avenir pour la Francophonie » se reflètent dans les trois sections thématiques du projet de déclaration qui lui est soumis, lequel se veut consensuel, fort, engagé et à contenu politique. Elle souligne qu'il témoigne de la volonté d'obtenir un texte homogène et ramassé qui porte la voix des chefs d'État et de gouvernement et appelle l'attention de la presse et de la société civile.

Elle informe également les chefs d'État et de gouvernement que la Conférence ministérielle a été saisie de huit projets de résolutions qu'elle a approuvés et dont elle recommande l'adoption par le Sommet de Montreux. Il s'agit tout d'abord d'un projet de résolution sur la Déclaration de Bamako, qui marque le 10^e anniversaire de l'adoption de cet instrument normatif au service de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, et d'un projet de résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone, complété par un projet de résolution spécifique sur la situation en Guinée. Les cinq autres projets de

résolutions entérinés par la CMF portent sur la reconstruction d'Haïti, sur la lutte contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés, sur le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et contre la piraterie, et, enfin, sur les actes terroristes.

La présidente du Sommet remercie la présidente de la Conférence ministérielle pour son intervention. Elle remercie également le Secrétaire général et le Conseil permanent de la Francophonie ainsi que les membres du comité *ad hoc* chargé de la rédaction de ces documents présidé par son représentant personnel au CPF, l'Ambassadeur Rodolphe Imhoof, pour leur travail. Elle salue toutes les parties pour leur esprit de dialogue et leur volonté de consensus.

Tout en soutenant pleinement la Déclaration de Montreux, le ministre des Affaires étrangères de la Tunisie souhaite que soit consignée au procès-verbal des travaux la remarque de sa délégation relative à l'article 9 sur la lutte contre la criminalité organisée à l'effet que les actions de coopération ou les interventions doivent se faire dans le respect de la souveraineté des États.

La Déclaration de Montreux est formellement adoptée après avoir intégré à l'article 39 du projet soumis par la Conférence ministérielle l'amendement proposé par le Canada-Québec mentionnant l'organisation d'un forum mondial sur la langue française qui se tiendra à Québec en 2012.

De même, les projets de résolutions soumis par la CMF ainsi qu'un nouveau projet de résolution sur les inondations récurrentes frappant de nombreux pays de l'espace francophone introduit par le Bénin et le Togo, soutenus par le Burkina Faso, l'Égypte et le Ghana, sont adoptés. Il s'agit des huit résolutions suivantes :

- Résolution sur la Déclaration de Bamako dix ans après son adoption ;
- Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone ;
- Résolution sur la situation en Guinée ;
- Résolution en faveur de la reconstruction d'Haïti ;
- Résolution sur les inondations récurrentes frappant de nombreux pays de l'espace francophone ;
- Résolution sur le renforcement de la coopération entre les États pour lutter contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés ;
- Résolution pour renforcer la coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée ;
- Résolution pour renforcer la coopération internationale afin de lutter contre la piraterie ;
- Résolution sur les actes terroristes.

11. Date et lieu du XIV^e Sommet de la Francophonie

À l'issue d'une séance à huis clos strict, **la présidente** confirme la tenue du XIV^e Sommet de la Francophonie à Kinshasa en 2012, à une date qui sera précisée ultérieurement. Elle félicite le président de la République démocratique du Congo et se réjouit à la perspective de la tenue de ce prochain sommet à Kinshasa.

12. Questions diverses

Aucun point n'a été soulevé au titre des questions diverses.

13. Adoption du rapport de synthèse du Sommet

La présidente invite le rapporteur général, le ministre d'État de la République du Togo, à présenter le rapport de synthèse du Sommet de Montreux annexé au présent procès-verbal. Ce rapport est adopté par acclamation.

14. Séance de clôture du Sommet (séance publique)

- **Allocution du Secrétaire général de la Francophonie**

Conscient de la responsabilité exigeante qui lui est confiée, le Secrétaire général remercie les chefs d'État et de gouvernement pour leur marque de confiance renouvelée et l'appui précieux qu'ils lui apporteront durant ce nouveau mandat. Il prend acte de leur volonté de voir la Francophonie œuvrer au quotidien dans son espace pour que prospèrent l'État de droit, la démocratie, les droits de l'Homme, pour que se réalise le droit à une éducation de qualité pour tous, pour que s'enracinent les conditions d'un développement économique et social, d'un développement durable, loin de tout modèle imposé, dans un esprit permanent de dialogue et d'accompagnement. Il prend bonne note de leur volonté de voir la Francophonie, plus encore que par le passé, utiliser la complémentarité entre tous ses acteurs, partenaires et réseaux, exploiter le réservoir d'expériences que lui confère son élargissement et renforcer la synergie avec les autres organisations internationales ou régionales. Il prend également acte de leur conviction que la Francophonie doit, au nom de la solidarité, faire prospérer ces engagements et ces principes dans les négociations et les grandes conférences internationales qui, engageant le devenir de tous, ne sauraient laisser l'intérêt de quelques-uns l'emporter. Il partage leur conviction que la Francophonie peut et doit contribuer à l'émergence d'une gouvernance mondiale plus équitable, plus démocratique, plus soucieuse de l'intégrité de la planète et qui ne saurait être réduite à sa seule dimension économique et financière.

Il relève par ailleurs leur souhait de voir la Francophonie, quarante ans après sa création, réaffirmer son attachement à la langue française, de voir la langue commune au cœur de l'innovation, de la création, de la transmission des savoirs, et de la voir porter haut et fort dans les instances internationales l'étendard du multilinguisme comme gage du respect de la diversité culturelle et de la démocratisation des relations internationales.

En conclusion, il réitère sa détermination à traduire en actes le pacte de confiance entre eux et la Francophonie, qui est aussi un pacte d'espérance entre la Francophonie et tous les peuples.

- **Allocution du Président de la République démocratique du Congo**

Au nom de ses pairs chefs d'État et de gouvernement et en son nom propre, le président de la République démocratique du Congo exprime toute sa reconnaissance à l'endroit du gouvernement et du peuple suisses pour leur accueil chaleureux et

pour leur mobilisation. Convaincu que les conditions exceptionnelles fournies feront du Sommet de Montreux l'un des plus mémorables de l'Organisation, il réitère ses félicitations à la Suisse pour ce succès. Il félicite également le Président Abdou Diouf pour sa reconduction dans sa noble et lourde tâche comme secrétaire général de la Francophonie et l'assure qu'il peut compter sur l'appui des États et gouvernements membres. Il considère le choix porté sur son pays pour accueillir le prochain sommet, passant ainsi du lac Léman au fleuve Congo, comme une marque de confiance qui honore le peuple congolais. Conscient de la responsabilité qui en découle et déterminé à fournir tous les efforts pour s'en montrer digne, il indique que la République démocratique du Congo, en tant qu'État et en tant que peuple, accueille ce grand défi avec humilité et détermination. Il estime que ce choix honore aussi les pays francophones d'Afrique centrale et assure qu'en communion de cœur avec les pays de toute la région, les 65 millions de Congolais accueilleront la Francophonie à bras ouverts en 2012. Il se réjouit à la perspective de partager l'engagement francophone et de faire découvrir les gisements de richesses culturelles et naturelles de son pays, où s'enracinent chaque jour davantage les valeurs de l'Organisation. Il assure, enfin, qu'en accueillant le XIV^e Sommet de la Francophonie, son gouvernement aura à cœur d'honorer ces idéaux en terre congolaise.

- **Allocution de la Présidente de la Confédération suisse**

La présidente de la Confédération suisse réitère ses félicitations au président de la République démocratique du Congo pour l'accueil qu'il prépare déjà dans son pays. Elle remercie l'ensemble des délégations pour leur participation active, se félicitant de la qualité des échanges et du dialogue constructif qui a permis d'approfondir les thématiques choisies. Elle est également heureuse de l'élan renouvelé donné par la Déclaration de Montreux. Enfin, après avoir souhaité un bon retour dans leur pays à tous les participants, elle déclare close la XIII^e Conférence des États et gouvernements des pays ayant le français en partage.

SYNTHÈSE DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL

SYNTHÈSE DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL
présentée par le Ministre d'État du Togo
Son Excellence Monsieur Ezzo Solitoki

Madame la Présidente de la Conférence,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Mesdames, messieurs,

Le Togo, mon pays, a été désigné comme rapporteur général de la XIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. C'est un honneur pour mon pays et je tiens, avant toutes choses, à le souligner et à vous en remercier vivement au nom du président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, qui n'a pu participer à ces assises.

Permettez-moi, en second lieu, de rendre particulièrement hommage aux pères fondateurs de notre communauté francophone, qui célèbre cette année le quarantième anniversaire de sa création. C'est l'occasion pour nous de saluer leur mémoire ainsi que le beau patrimoine qu'ils nous ont légué et que nous avons le devoir de conserver tout en veillant à le faire évoluer. La tenue de ce Sommet vient opportunément clôturer l'année de cet anniversaire, que nos pays ont tous richement salué.

Je veux aussi souligner l'excellent accueil reçu depuis notre arrivée à Montreux et l'hospitalité de la population et des autorités suisses, qui nous confortent dans la conviction que la Francophonie est véritablement une famille. Les efforts déployés par nos hôtes pour nous offrir ces conditions de séjour et de travail sont d'autant plus à saluer dans les circonstances particulières qui ont conduit à la désignation de la Suisse pour abriter ce sommet historique.

En nous accueillant dans cet écrin de la Riviera vaudoise, la Suisse, dont la tradition de coexistence, non seulement pacifique mais aussi harmonieuse et solidaire, entre différentes langues et cultures constituant un modèle reconnu mondialement, confirme la réalité des valeurs qui fondent notre organisation : le respect de la diversité culturelle et linguistique, la solidarité, la promotion de la paix. La présence de nombreuses organisations internationales qui ont leur siège à Genève témoigne par ailleurs de l'attachement de la Suisse à la vie et à la coopération multilatérales.

Ce sont là autant d'exemples pour toute notre communauté.

Madame la Présidente de la Confédération, au nom de la Conférence, je vous exprime notre plus sincère gratitude, en vous priant d'être, auprès du peuple et du gouvernement suisses, le porte-parole de la totale satisfaction de notre Conférence.

Conformément à nos usages, notre XIII^e Sommet a débuté par une cérémonie solennelle, marquée par la présence des plus hauts responsables de nos pays, venus nombreux, de tous les continents, souvent de très loin, pour réaffirmer notre attachement aux valeurs de solidarité, de tolérance, de dialogue et de paix. Les

discours prononcés à cette occasion par les chefs d'État et les chefs de délégation et par le Secrétaire général Abdou Diouf ainsi que le message du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, ont tous montré l'utilité d'une enceinte comme la nôtre, à la fois diversifiée et solidaire, où se construisent, par étapes successives, des liens étroits fondés sur le partage d'une langue, le français, notre patrimoine commun.

Deux ans après le Sommet de Québec, toutes les allocutions prononcées au cours de nos travaux ont appelé à une mobilisation plus déterminée encore de la Francophonie dans le contexte actuel, caractérisé par des crises multiples et profondes : crise politique, de la gouvernance mondiale, financière, alimentaire, énergétique, environnementale, avec toutes leurs conséquences sur les populations et sur notre planète.

Toutes ont souligné la force de conviction et d'action que doit constituer la communauté francophone, qui représente plus d'un tiers des membres de l'ONU, et affirmé la volonté politique d'œuvrer dans ce sens, grâce au renforcement de la concertation francophone. Toutes ont par ailleurs réaffirmé l'exigence d'une gouvernance mondiale et d'une démocratisation des relations internationales, qui passe par une réforme du Conseil de sécurité des Nations unies ; toutes ont, d'autre part, réitéré la nécessité de poursuivre les efforts en vue d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement.

Aussi avons-nous tous souligné l'actualité et la pertinence du thème du Sommet, consacré aux défis et visions d'avenir pour la Francophonie. Par son lien direct avec le 40^e anniversaire de notre organisation, ce thème nous invite à dresser un bilan de nos actions et à mener une réflexion prospective sur certains des grands enjeux qui appellent notre mobilisation :

- la Francophonie acteur des relations internationales et sa place dans la gouvernance mondiale ;
- les solidarités francophones face aux grands défis du développement durable, notamment la sécurité alimentaire, le changement climatique, la diversité biologique ;
- et le défi de la langue française et de l'éducation dans un monde globalisé ;

sans oublier les questions d'actualité qui concernent tant les situations de crise que la situation en Haïti, mais aussi le bilan du 10^e anniversaire de la Déclaration de Bamako. Tous ces dossiers appellent, à différents égards, l'attention et l'accompagnement particuliers de la Francophonie.

Après la cérémonie solennelle d'ouverture, le rituel de la photo de famille et la réception offerte par le Secrétaire général aux chefs d'État et de gouvernement, notre Conférence a siégé en séance plénière et a, d'entrée, procédé à la passation des pouvoirs de la présidence. Le Premier ministre du Canada, le Très Honorable Stephen Harper, a alors transmis officiellement la présidence du Sommet de la Francophonie à la Suisse, qui assumera cette responsabilité jusqu'au prochain Sommet en 2012. La Conférence a ensuite adopté son ordre du jour et composé son bureau, présidé par la Suisse, assistée de six vice-présidents : la République démocratique du Congo, le Liban, l'Albanie, Maurice, Djibouti, le Cambodge. Mon pays, le Togo, assume dans ce bureau le rôle de rapporteur général.

Puis, dans un premier temps, nous avons entendu la présidente de la Conférence ministérielle de la Francophonie, qui nous a rendu compte des conclusions de la session tenue le 20 octobre sur les demandes d'adhésion au Sommet. Nous avons décidé d'accepter les demandes d'adhésion des pays ci-après en qualité de membres observateurs : l'Estonie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la République dominicaine et les Émirats arabes unis. En revanche, le Sommet n'a pas pu tenir compte de la demande d'adhésion de la Gambie en qualité d'observateur, qui ne répondait pas aux modalités en vigueur de dépôt de candidature. En recevant ces cinq nouveaux membres, notre Conférence s'est félicitée de cet élargissement, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts d'approfondissement et de consolidation de la communauté francophone. C'est pourquoi, elle a adopté les propositions concernant les relations avec les membres observateurs et adhéré à l'idée de mener une réflexion sur les règles d'appartenance à la Francophonie à soumettre aux instances en vue du XIV^e Sommet.

Excellences mesdames et messieurs,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,

Poursuivant l'examen de notre ordre du jour, la Conférence a entendu les conclusions des travaux de nos ministres qui, outre la préparation de notre propre conférence, ont longuement débattu des dossiers suivants :

- les questions d'actualité politique touchant notre espace ;
- les défis et visions d'avenir de la coopération multilatérale francophone ;
- la langue française dans les organisations internationales.

Pour chacun de ces dossiers, nos ministres ont réaffirmé la responsabilité partagée de tous les membres de notre famille, de même que l'importance de la solidarité francophone et de l'accompagnement à travers des actions toujours plus efficaces et concrètes, notamment en faveur des pays les plus démunis, les plus vulnérables ou en crise. C'est dans ce sens que la situation en Guinée, la reconstruction d'Haïti et les inondations récurrentes frappant de nombreux pays de l'espace francophone font l'objet de résolutions spécifiques.

Au troisième point important de notre agenda, nous avons entendu notre secrétaire général qui, conformément aux dispositions de la Charte, nous a fait rapport de son action à la tête de l'Organisation, en soulignant particulièrement les enseignements qu'il tire de ces dernières années. Ces leçons qui devront continuer d'inspirer l'action de la Francophonie dans l'avenir portent sur :

- la concertation, élément clé de l'efficacité des actions ;
- le souci permanent de cohérence et d'efficacité à travers la rationalisation, la recherche de complémentarités et la mobilisation de toutes les forces vives de la Francophonie sur des objectifs concrets et précis ;
- la poursuite de la coopération avec les autres organisations et aires culturelles et linguistiques, dans le cadre de partenariats dynamiques ;
- le renforcement de la lisibilité et de la visibilité de l'action et de la crédibilité de notre organisation.

Les efforts dans le domaine politique et diplomatique ont principalement porté sur l'appui aux pays en situation de crise, de sortie de crise ou de consolidation de la paix, notamment à Madagascar et en Guinée, toujours suspendus de nos instances, ou encore au Niger et dans bien d'autres pays.

En cette année de la célébration du dixième anniversaire de la Déclaration de Bamako, le Secrétaire général a fait état de la vaste réflexion engagée sur le bilan de la mise en œuvre de cette déclaration, enrichie par les engagements souscrits à Saint-Boniface. À ce titre, il a souligné les avancées significatives observées au sein de notre communauté en matière de paix, de démocratie, d'État de droit et de droits de l'Homme, tout en mettant en lumière les progrès encore à faire, voire certains reculs constatés, et la nécessité d'approfondissement et d'appropriation de la démarche francophone dans les périmètres de ces deux textes de référence, qui gardent plus que jamais toute leur pertinence.

Comme lors de la cérémonie solennelle d'ouverture, toutes les délégations ont été unanimes pour saluer le travail réalisé par l'Organisation internationale de la Francophonie et adresser leurs vives félicitations au Secrétaire général, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, pour son engagement personnel ainsi que le talent et la sagesse avec lesquels il conduit les missions de l'Organisation.

Aussi nous sommes-nous réjouis de l'inauguration officielle, dans les tout prochains mois, de la Maison de la Francophonie, qui réunira tous les services de l'OIF dans un cadre prestigieux et fonctionnel.

Excellences mesdames et messieurs,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,

Les organisateurs ont souhaité inscrire notre sommet dans une approche dynamique, en faisant précéder nos débats sur les trois thématiques de la Déclaration de Montreux par des exposés liminaires préparés par plusieurs États et gouvernements. C'est ainsi que nous avons pu entendre des contributions très éclairantes et riches d'enseignement de la part de la France, du Mali, de la Suisse, du Sénégal, de Monaco, de la République démocratique du Congo, du Congo, du Canada-Québec, de la Tunisie et de notre secrétaire général.

Nous avons ainsi eu d'abord, comme l'usage s'en est établi depuis le Sommet de Beyrouth, une séance à huis clos sur la situation politique internationale au cours de laquelle s'inscrivait aussi la thématique sur la place de la Francophonie dans les relations internationales et la gouvernance mondiale. Ce huis clos a été marqué par des échanges très nourris.

Au terme de ce huis clos, nous avons procédé, à l'unanimité, à l'élection du secrétaire général. La Conférence a ainsi été informée officiellement de l'élection de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf pour un nouveau mandat de quatre ans. Cette annonce a été saluée par des acclamations nourries. La présidente de la Conférence a tenu à féliciter très chaleureusement Son Excellence Abdou Diouf pour sa réélection.

La thématique, portant sur les solidarités francophones face aux grands défis, dont nous avons traité ce matin, a été l'occasion d'entendre les préoccupations, les expériences ainsi que les propositions et les actions menées par plusieurs d'entre nous en faveur de la sécurité alimentaire et de la diversité biologique, et pour lutter contre les effets négatifs du changement climatique. Nous avons souligné notre responsabilité commune face à ces enjeux cruciaux.

Il en est de même de la thématique sur la langue française, qui constitue le socle de notre communauté. À cet égard, nous avons salué la signature, en marge de ce XIII^e Sommet, de trois pactes linguistiques, avec le Liban, les Seychelles et Sainte-Lucie, et réitéré notre engagement à mettre en œuvre les dispositions de la résolution adoptée lors du Sommet de Québec et du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. La question de l'éducation, en corollaire, a également retenu toute notre attention et appelé, elle aussi, des actions fortes et volontaires, dans la perspective des Objectifs du millénaire pour le développement.

Notre conférence a également reçu l'avis circonstancié de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur le thème du Sommet et entendu les communications des États associés.

Elle a ensuite procédé à l'examen du projet de Déclaration de Montreux et des projets de résolution tels qu'ils résultent des ultimes travaux de la Conférence ministérielle, sous la présidence de la Suisse.

Notre conférence a adopté la Déclaration de Montreux ainsi que les résolutions suivantes :

- Résolution sur la Déclaration de Bamako dix ans après son adoption ;
- Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone ;
- Résolution sur la situation en Guinée ;
- Résolution en faveur de la reconstruction d'Haïti ;
- Résolution sur les inondations récurrentes frappant de nombreux pays de l'espace francophone ;
- Résolution sur le renforcement de la coopération entre les États pour lutter contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés ;
- Résolution pour renforcer la coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée ;
- Résolution pour renforcer la coopération internationale afin de lutter contre la piraterie ;
- Résolution sur les actes terroristes.

La Conférence a invité les États et gouvernements ainsi que le secrétaire général de la Francophonie à mettre tout en œuvre en vue d'un suivi diligent des différents engagements pris au titre de ces documents de référence afin de donner à nos populations et en particulier à nos jeunes, auxquels la Déclaration de Montreux s'adresse dans son envolée finale, de solides raisons d'espérer dans leur quête d'une vie meilleure.

Après que nous avons confirmé la tenue de la XIV^e édition du Sommet de la Francophonie en République démocratique du Congo, le Président de la République démocratique du Congo a exprimé tout le plaisir de son pays à accueillir en 2012 la famille francophone, pour la première fois, en Afrique centrale.

Nous avons décidé de tenir au printemps 2012 un forum mondial de la langue française, que le gouvernement du Québec se propose d'organiser, en vue de mener une réflexion en profondeur sur le rôle du français comme acteur du plurilinguisme et sur sa place dans la mondialisation économique et politique.

Madame la Présidente de la Conférence,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,

Telles sont les principales conclusions auxquelles notre XIII^e Sommet est parvenu.

Pour terminer mon propos, je tiens encore une fois à adresser les vives félicitations de notre conférence à Son Excellence Monsieur Abdou Diouf pour sa brillante réélection à la tête de notre organisation. La responsabilité est lourde, nous le savons. Mais nous savons que sa grande sagesse et sa vaste expérience nous permettront d'accomplir des progrès plus remarquables encore dans la construction d'un espace toujours plus solidaire, toujours plus efficace et crédible.

Je tiens également à renouveler à la présidente de notre conférence, aux autorités ainsi qu'au peuple suisses nos plus sincères remerciements.

DEUXIÈME PARTIE

**DOCUMENTS
ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE**

**LISTE ACTUALISÉE
DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES**

**Liste des 75 membres de plein droit, associés et observateurs
de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

XIII^e Sommet de la Francophonie, Montreux, 22-24 octobre 2010

53 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE PLEIN DROIT

- Albanie
- Andorre
- Belgique
- Bénin
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Canada Nouveau-Brunswick
- Canada Québec
- Cap-Vert
- Centrafrique
- Communauté française de Belgique
- Comores
- Congo
- Congo (RD)
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Dominique
- Égypte
- ERY de Macédoine
- France
- Gabon
- Grèce
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Haïti
- Laos
- Liban
- Luxembourg
- Madagascar
- Mali
- Maroc
- Maurice
- Mauritanie
- Moldavie
- Monaco
- Niger
- Roumanie
- Rwanda
- Sainte-Lucie
- São Tomé et Príncipe
- Sénégal
- Seychelles
- Suisse
- Tchad
- Togo
- Tunisie
- Vanuatu
- Vietnam

3 ÉTATS ASSOCIÉS

- Arménie
- Ghana
- Chypre

19 ÉTATS OBSERVATEURS

- Autriche
- Bosnie-Herzégovine
- Croatie
- République dominicaine
- Émirats arabes unis
- Estonie
- Géorgie
- Hongrie
- Lettonie
- Lituanie
- Monténégro
- Mozambique
- Pologne
- Serbie
- Slovaquie
- Slovénie
- République tchèque
- Thaïlande
- Ukraine

DÉCLARATION DE MONTREUX

DÉCLARATION DE MONTREUX

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie, coïncidant avec le 40^e anniversaire de la création de la Francophonie institutionnelle, avons décidé de consacrer ce XIII^e Sommet aux :

Défis et visions d'avenir pour la Francophonie

2. Nous affirmons que la langue française constitue le creuset originel de la coopération et de la solidarité entre nos États et gouvernements et entre nos peuples, présents sur les cinq continents. Sa promotion est au cœur des missions de la Francophonie.
3. Nous réitérons notre volonté de promouvoir la diversité culturelle et le multilinguisme.
4. Nous réaffirmons, en cette année du 10^e anniversaire de la Déclaration de Bamako, que la construction de la paix, la démocratie, l'État de droit, le respect et la promotion des droits de l'Homme et l'égalité entre les hommes et les femmes constituent la clef de voûte des valeurs communes de la Francophonie.
5. Nous tenons à renforcer les solidarités et les concertations francophones, y compris dans le cadre des enceintes multilatérales, pour relever les défis majeurs auxquels nous sommes confrontés.

I. La Francophonie acteur des relations internationales et sa place dans la gouvernance mondiale

6. Nous décidons de consolider la place et la visibilité de la Francophonie dans la gouvernance mondiale, conscients de sa valeur ajoutée comme acteur des relations internationales. Nous nous accordons sur l'importance d'un système multilatéral équilibré, efficace et représentatif du monde d'aujourd'hui, fondé sur une Organisation des Nations unies (ONU) à la fois forte et rénovée. À cet effet, nous affirmons notre engagement à dynamiser la concertation francophone dans les enceintes internationales et à y participer de manière active, en particulier sur les questions de gouvernance politique et économique au sein de l'ONU, en nous appuyant sur des consultations menées avec la société civile. Nous appelons à une réforme urgente du Conseil de sécurité des Nations unies.
7. Nous nous engageons à conforter la solidarité économique francophone. Nous exprimons notre solidarité avec les pays les plus affectés par la crise économique et nous nous mobilisons pour favoriser l'émergence d'une gouvernance mondiale équitable, prenant en compte la situation des États les plus vulnérables. Nous appelons à une réforme de la gouvernance économique mondiale par le renforcement de la coopération et de la complémentarité entre l'ONU, cœur de la gouvernance mondiale, et les enceintes économiques, dont le

G20. Nous les invitons à se mobiliser en 2011 sur les mesures à prendre dans les domaines vitaux pour les pays de l'espace francophone : la sécurité alimentaire, les réformes de la régulation financière et du système monétaire international, et la promotion d'une croissance économique mondiale forte, soutenue, durable et inclusive.

8. Nous tenons à saluer la visite conjointe des Secrétaires généraux de la Francophonie et du Commonwealth préalablement à la tenue du G8 et du G20 à Muskoka et Toronto, au Canada, du 25 au 27 juin 2010, qui leur a permis de présenter les perspectives des deux organisations sur les enjeux figurant à l'ordre du jour de ces réunions. Nous encourageons la poursuite de cette initiative.
9. Nous réaffirmons notre engagement commun à lutter aux niveaux national, régional et international contre les graves menaces transversales que sont le terrorisme, la piraterie, la criminalité organisée, le trafic de drogue et de personnes ainsi que la corruption, qui compromettent la paix et la stabilité. Nous prenons des engagements dans les résolutions afférentes adoptées par ce Sommet. Nous appelons au respect et à l'application des diverses conventions de lutte contre ces menaces, adoptées dans le cadre des Nations unies.
10. Nous reconnaissons que le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'Homme sont inséparables et se renforcent mutuellement. La violence armée mine la paix et la sécurité et exerce un effet négatif sur le développement humain, social, politique et économique. Par conséquent, nous nous engageons à combattre, par les moyens diplomatiques et juridiques appropriés, la violence armée, qui porte atteinte à la sécurité, aux principes et valeurs découlant du plein respect des droits de l'Homme, et qui entrave la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
11. Nous réaffirmons que la Déclaration de Bamako et celle de Saint Boniface constituent les instruments de référence de la Francophonie au service de la paix, de la démocratie, de la consolidation de l'État de droit, du respect des droits de l'Homme, de la prévention des conflits et de la sécurité humaine. Nous nous engageons à renforcer, dans le cadre de la Résolution adoptée par ce Sommet, leurs modalités de mise en œuvre et de suivi dans tout l'espace francophone.
12. Nous estimons nécessaire à cet égard de partager les pratiques utiles prévalant dans chacun de nos pays en vue d'une vie politique apaisée, reposant notamment sur la coexistence harmonieuse de toutes les composantes de nos sociétés. Nous demandons à l'OIF, en liaison avec l'APF et les opérateurs, de nous accompagner dans ce dialogue.
13. Nous réaffirmons le rôle privilégié de la Francophonie pour contribuer au règlement des crises et des conflits dans l'espace francophone. Nous déplorons les situations qui perdurent dans certains de nos pays et soulignons notre détermination à accompagner ceux-ci dans les phases de sortie de crise, de transition et de consolidation de la paix, dans le cadre de la Résolution adoptée par ce Sommet.

14. Nous reconnaissons le rôle des entités fédérées, des régions et des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des engagements internationaux touchant leurs secteurs de compétences.
15. Nous saluons la création de l'Agence ONU-Femmes et encourageons l'OIF à travailler en synergie avec elle. Persuadés que le rôle des femmes dans nos sociétés est fondamental et au nom du principe d'égalité, nous réaffirmons notre volonté de renforcer leur participation à la prise de décision. Pour prévenir et combattre les actes de violence ou de discrimination, nous prendrons toutes les mesures déclinées dans la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes.
16. Nous nous félicitons de l'impulsion nouvelle donnée à la participation de pays francophones aux opérations de maintien de la paix (OMP) depuis le Sommet de Québec de 2008, notamment dans le cadre de l'ONU. Nous encourageons la poursuite du travail réalisé par les États membres, en partage de responsabilité avec le Secrétariat général de l'ONU, pour accroître l'offre de contingents francophones civils et militaires et pour prendre des mesures concrètes en vue de renforcer leurs capacités et faciliter l'accession des francophones à des postes de commandement aux OMP. Il appartient à l'ONU de veiller pour sa part au respect du multilinguisme dans les opérations de maintien de la paix.
17. Nous réaffirmons notre soutien aux efforts en vue de parvenir à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, permettant notamment l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Elle devra être fondée sur les résolutions pertinentes des Nations unies, particulièrement les résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité, les termes de référence de la Conférence de Madrid, la feuille de route du Quartet et l'Initiative de Paix Arabe telle qu'adoptée au Sommet de Beyrouth. Nous soutenons les appels visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. Nous nous félicitons en ce sens de l'adoption par la 8^e Conférence d'examen du traité de non-prolifération nucléaire de mai 2010 d'« étapes pratiques » en vue de mettre en œuvre une telle zone au Moyen-Orient.
18. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple haïtien à la suite du terrible tremblement de terre qui a dévasté le pays en janvier 2010 et nous nous engageons à redoubler d'efforts pour la reconstruction du pays. Nous réaffirmons notre volonté de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action de la Francophonie pour la reconstruction d'Haïti et des engagements de la Résolution concernant Haïti adoptée par ce Sommet.

**II. La Francophonie et le développement durable :
les solidarités francophones face aux grands défis (notamment la sécurité
alimentaire, le changement climatique, la diversité biologique)**

19. Nous réaffirmons notre volonté de poursuivre nos efforts afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici à 2015 et notre détermination à mettre en œuvre les engagements que nous avons pris à cet égard lors du Sommet sur les OMD, tenu à New York du 20 au 22 septembre

2010. Nous nous engageons à mettre la sécurité alimentaire, la lutte contre le changement climatique et la protection de la diversité biologique au centre de nos préoccupations.

20. Nous reconnaissons à cet effet le rôle indispensable des financements innovants qui constituent des ressources complémentaires de l'aide publique et renforcent les mécanismes existants, notamment en faveur de secteurs prioritaires pour les OMD.
21. Nous nous engageons à poursuivre les efforts visant à assurer la réalisation des OMD en matière d'éducation, en donnant notamment à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Nous nous engageons également à poursuivre les efforts visant à éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement.
22. Nous réitérons notre volonté de réduire la mortalité infantile et d'améliorer la santé maternelle. À cet égard, nous saluons la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant, dévoilée à New York le 22 septembre 2010. Nous saluons également la reconstitution triennale du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Ces initiatives permettront d'appuyer les efforts consentis par les pays pour atteindre les OMD en matière de santé.
23. Nous nous engageons à renouveler nos efforts en matière de sécurité alimentaire et à mettre en œuvre de façon non discriminatoire le droit à une alimentation adéquate. Nous exprimons la volonté de renforcer notre concertation au sein des principales instances compétentes, avec l'appui de l'OIF et des opérateurs concernés, et de combattre la volatilité des prix des matières premières. Nous réitérons notre engagement en faveur de la coopération tripartite, adossée à une stratégie appropriée, dans le domaine de la sécurité alimentaire, comme d'ailleurs dans celui de la santé.
24. Nous nous engageons à promouvoir de manière concertée la recherche dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la gestion de l'eau, qui soit respectueuse des principes du développement durable.
25. Nous reconnaissons la contribution essentielle des petits exploitants agricoles, et en particulier celle des femmes, à la sécurité alimentaire dans le monde. Nous veillerons aussi à ce que toutes les parties prenantes soient associées, sur les plans national, régional et international, à la réflexion sur ces thèmes. Nous nous engageons à renforcer notre soutien aux capacités des petits producteurs, notamment en vue de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets.
26. Nous estimons que les négociations actuelles sur le climat doivent mener à des décisions concrètes fin 2010 à Cancún, car il s'agira d'une étape déterminante vers l'adoption d'un accord global juridiquement contraignant. Nous nous engageons à rechercher à Cancún des positions concertées et demandons à l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) de poursuivre ses activités de soutien lors de ces négociations. Nous réaffirmons notre volonté de mettre en œuvre les engagements qui figurent dans l'Accord de Copenhague, y compris les dispositifs de financement précoce

et de long terme, et de garantir la mise en œuvre intégrale, effective et continue de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

27. Nous encourageons les initiatives visant à accroître de manière significative les capacités d'accès des pays francophones du Sud et à faciliter la diffusion de l'instrument « Mécanisme pour un développement propre » (MDP) et, par conséquent, les financements drainés par ce mécanisme. Nous soutenons le renforcement des moyens en faveur des Plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) et d'une meilleure coordination des efforts d'adaptation, y compris une allocation plus équitable des moyens disponibles dans les différents fonds pour les pays les plus vulnérables.
28. Nous sommes convaincus que la lutte contre la désertification constitue une des réponses aux effets du changement climatique. C'est pourquoi nous décidons d'accompagner l'initiative africaine de la Grande Muraille verte.
29. Nous apportons notre soutien aux efforts de sauvetage du lac Tchad entrepris par le Gouvernement tchadien et appelons à cet effet à une plus grande solidarité de la communauté internationale.
30. Nous réaffirmons notre engagement à soutenir les partenariats régionaux et internationaux visant à assurer une gestion responsable et durable des forêts afin de lutter contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, domaines dans lesquels les forêts représentent le poumon écologique mondial.
31. Nous nous félicitons de la tenue de la première Réunion des ministres responsables de l'énergie de la Francophonie, dans le cadre du Congrès mondial de l'énergie, à Montréal, le 13 septembre 2010. Cette rencontre a permis à la Francophonie de se mobiliser et d'apporter sa contribution face aux enjeux liés à l'énergie.
32. En cette Année internationale pour la biodiversité et alors que se tient à Nagoya la 10^e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, nous nous engageons à mettre en œuvre cet instrument et les autres instruments relatifs à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, afin de sauvegarder la biodiversité déjà fortement dégradée de notre planète. En publiant aujourd'hui l'atlas de la biodiversité au sein de la Francophonie, nous nous donnons un outil qui propose des pistes pour une gestion durable de notre diversité biologique.
33. Nous nous engageons à rechercher des positions concertées en vue du Sommet sur le développement durable de Rio en 2012.
34. Nous soulignons le rôle capital de l'eau pour le développement durable. Dans ce contexte, nous saluons l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU, le 28 juillet 2010, de la résolution portant sur le droit et l'accès à l'eau potable, et à des services d'assainissement, et nous nous engageons pour que cela devienne une réalité pour tous.
35. Nous réaffirmons notre engagement à appuyer les efforts pour réduire la vulnérabilité des Petits États Insulaires en Développement (PEID), dans le

cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, ainsi que celle des autres régions côtières.

36. Nous affirmons l'importance de la contribution de la culture au développement social et économique de nos pays. Dans ce contexte, nous réitérons notre appel à la ratification universelle et à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco. Nous demandons à l'OIF et aux opérateurs de renforcer l'accompagnement des pays francophones du Sud qui s'engagent dans le développement de leurs politiques nationales en matière de culture et qui travaillent à l'émergence d'industries culturelles sur leur territoire.

III. La langue française et l'éducation dans un monde globalisé : les défis de la diversité et de l'innovation

37. Nous demandons à l'OIF et aux opérateurs de se donner une politique de promotion du français qui intègre et mette en synergie les actions de l'OIF, des opérateurs et de leurs réseaux, en vue de son adoption lors du XIV^e Sommet de la Francophonie. À cet égard, l'OIF organisera, en collaboration avec le gouvernement du Québec, un Forum mondial de la langue française au printemps 2012.
38. Nous nous engageons à promouvoir l'emploi du français dans les organisations internationales et régionales. Nous réaffirmons notre attachement au Vademecum relatif à l'usage de la langue française adopté à Bucarest et encourageons les pays dont le français n'est ni la langue officielle ni la langue d'enseignement à lui accorder un statut privilégié dans les programmes d'étude des langues étrangères.
39. Nous encourageons la multiplication des groupes des ambassadeurs francophones, tout en les appelant à coopérer avec les institutions et acteurs partageant les objectifs de la Francophonie.
40. Nous entendons valoriser le français en tant que langue technique, scientifique, juridique, économique et financière. Dans cet esprit, nous demandons à l'OIF et aux opérateurs concernés d'encourager les réseaux professionnels ou universitaires qui emploient et diffusent le français dans leurs domaines de compétence.
41. Nous veillerons à la visibilité du français et au respect de son usage lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2012 à Londres, avec le concours du Grand témoin de la Francophonie.
42. Nous saluons la signature des premiers pactes linguistiques lors de ce Sommet et encourageons la multiplication de ces plans d'action, qui favorisent la promotion du français.
43. Nous reconnaissons que l'accès à une « Éducation Pour Tous » (EPT) de qualité, ainsi qu'à la formation et à l'enseignement professionnel, est une condition essentielle au développement durable des sociétés. Nous nous engageons à promouvoir l'EPT en synergie avec les partenaires au développement et la société civile. Nous réaffirmons la responsabilité principale

des autorités publiques pour la formulation et la mise en œuvre des politiques d'éducation et de formation, dans le respect des langues nationales.

44. Nous réitérons notre soutien aux actions francophones dans le domaine de l'éducation, telle l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM), dont les effets multiplicateurs sont avérés pour nos populations, et demandons à l'OIF et à l'AUF de poursuivre son déploiement, en priorité en Haïti.
45. Nous réaffirmons notre attachement à la chaîne multilatérale francophone TV5, à son rôle essentiel pour l'apprentissage et le rayonnement international du français. À cet effet, nous entendons faciliter la diffusion et l'accessibilité de TV5, vecteur de la diversité culturelle.
46. Nous réaffirmons notre volonté de faciliter pour les pays francophones du Sud l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de les aider à mieux intégrer l'économie numérique mondiale. Nous demandons à l'OIF et aux opérateurs de mener une réflexion sur une nouvelle stratégie en matière de TIC et sur leur contribution possible à un cyberspace libre et accessible, riche de contenus francophones. Nous soulignons la nécessité d'un dialogue avec toutes les parties concernées, dans le cadre de l'expansion de la Toile, qui prenne en compte l'ensemble des intérêts et qui respecte les droits et libertés de chacun. Nous demandons à l'OIF de contribuer à la réalisation des objectifs du Forum sur la gouvernance d'Internet.
47. Nous entendons favoriser la coopération entre nos pays en matière de recherche, d'innovation, de formation et d'utilisation des techniques d'information et de communication modernes. La diversité propre à la Francophonie constitue un atout à valoriser en mettant en réseau les acteurs de l'innovation. À ce titre, nous encourageons les échanges de professeurs et d'étudiants et les synergies dans le domaine de la recherche scientifique et technologique entre pays francophones, et saluons la constitution d'un « Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la Francophonie » (RESCIF). À cet égard, nous appelons ses membres à nouer un partenariat avec l'AUF.

Nous saluons le rôle central du Secrétaire général de la Francophonie et son action politique, personnification de l'engagement et de la solidarité francophones au plan international.

Nous évaluerons ensemble, lors du XIV^e Sommet, les engagements pris au titre de cette Déclaration.

L'avenir du monde francophone est entre les mains de notre jeunesse. Animés du désir de lui confier un héritage d'espoir fondé sur les valeurs qui nous unissent, nous l'aiderons avec force à réaliser cette ambition.

Notre jeunesse enrichira le développement démocratique de nos pays en nourrissant le respect de l'autre et de l'humanité dans sa diversité.

Tel est l'exaltant dessein que nous souhaitons lui léguer en cette Année internationale de la jeunesse.

RÉSOLUTIONS

Résolution sur la Déclaration de Bamako dix ans après son adoption

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie,

Considérant, dix ans après son adoption, la portée de la Déclaration de Bamako dans les domaines de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme dans l'espace francophone, que la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine est venue conforter en 2006 ;

Réitérant notre adhésion à tous les principes et engagements consensuels qui y sont déclinés, tout comme au mécanisme de suivi et de sauvegarde dont ils sont assortis, et **réaffirmant** notre volonté d'appliquer de façon vigoureuse et efficace ce dispositif en nous fondant sur les enseignements tirés de sa mise en œuvre ;

Pour la consolidation de l'État de droit,

Nous engageons à :

- consolider, en liaison avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, le rôle des parlements, dans leurs fonctions normative et de contrôle démocratique, dans le respect de la séparation des pouvoirs ;
- amplifier nos efforts en vue de garantir à toutes les institutions de contrôle, de régulation et de médiation l'indépendance et les moyens requis pour assurer efficacement leurs missions ;
- œuvrer en faveur du renforcement de l'indépendance et des capacités des institutions judiciaires, y compris des barreaux, ainsi que du droit à un recours effectif à la Justice nationale et internationale, en procédant à la réforme et à la modernisation du droit et de la Justice ;

Demandons au Secrétaire général :

- d'encourager le partage d'expériences entre les institutions des pays francophones sur le renforcement de l'État de droit ;
- d'intensifier la mobilisation de l'expertise francophone pour mieux faire valoir le patrimoine juridique commun dans l'élaboration d'un droit harmonisé au niveau international, tout en tenant compte du pluralisme des systèmes juridiques ;

Pour la tenue d'élections libres, fiables et transparentes,

Nous engageons à :

- veiller à ce que l'organisation et la tenue des scrutins répondent aux principes de transparence et de fiabilité, ainsi qu'aux exigences du jeu démocratique ;
- conforter les capacités et le caractère professionnel des organes de gestion des élections afin de garantir leur efficacité et leur crédibilité ;

- assurer la participation libre et équitable de l'ensemble des acteurs concernés aux différentes étapes des processus électoraux ;

Demandons au Secrétaire général :

- de rationaliser les modes d'accompagnement des processus électoraux, en mobilisant davantage les compétences spécifiques francophones ;
- de soutenir l'action des structures de gestion des opérations électorales, notamment pour la confection de listes électorales fiables et informatisées et la sécurisation de la transmission et du traitement des résultats électoraux ;
- de développer les capacités des organes chargés du contentieux électoral et de la régulation de la communication ;

Pour une vie politique apaisée,

Nous engageons à :

- favoriser le consensus dans l'élaboration et la révision des textes fondamentaux régissant la vie démocratique ;
- encourager les efforts en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre de textes portant statut des partis politiques, statut de l'opposition et statut des anciens chefs d'État ;
- promouvoir la participation des femmes à la vie publique et politique et, en particulier, leur pleine et égale participation à tous les niveaux de décision ;
- garantir la liberté de la presse et assurer une meilleure protection des journalistes, dans le respect des lois en vigueur et des textes internationaux ;
- veiller à la mise en place et au fonctionnement de mécanismes indépendants de régulation et d'autorégulation des médias ;

Demandons au Secrétaire général :

- de renforcer les activités en matière de soutien à la diffusion des valeurs démocratiques auprès de tous les protagonistes de la vie politique, pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle ;
- de poursuivre son action en faveur de la liberté de la presse et du pluralisme des médias, en contribuant notamment à la professionnalisation des journalistes et au renforcement des règles de déontologie ;

**Pour la promotion d'une culture démocratique intériorisée
et le plein respect des droits de l'Homme,**

Nous engageons à :

- participer activement au renforcement des organes et mécanismes de promotion et de protection des droits de l'Homme, ainsi qu'à prendre en compte les recommandations issues de l'Examen périodique universel ;
- poursuivre la ratification et la réception en droit interne des instruments de promotion et de protection des droits de l'Homme, lesquels sont universels, indivisibles, indissociables et interdépendants, et doivent être considérés comme d'égale importance ;

- nous mobiliser plus fortement en faveur de la lutte contre l'impunité des violations des droits de l'Homme, en participant notamment au développement de la justice pénale internationale ;
- assurer l'appropriation et la mise en œuvre effective des normes internationales, à travers l'éducation et la formation aux droits de l'Homme ;
- combattre toutes les formes de discriminations et de violences à l'égard des femmes et des filles, pour une mise en œuvre effective de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- renforcer la protection des droits de l'enfant, notamment par la mise en place de dispositifs spécifiques ;
- accorder un soutien accru à l'action des défenseurs des droits de l'Homme et leur assurer une meilleure protection contre toute forme d'atteinte à leurs libertés, conformément aux instruments internationaux pertinents dans ce domaine ;
- améliorer le statut des institutions nationales des droits de l'Homme, en particulier pour favoriser l'exercice indépendant et efficace de leurs missions ;
- adopter une législation assurant la protection des données personnelles et soutenir les efforts en vue de l'établissement d'un instrument international sur la protection des données personnelles et de la vie privée ;
- reconnaître la pleine applicabilité des instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'Homme sur la Toile et garantir qu'Internet demeure un cyberspace ouvert et universel ;
- veiller à l'effectivité des mécanismes de garantie du respect des droits de l'Homme par les entreprises, qui ont des responsabilités sociales et sociétales ;

Demandons au Secrétaire général :

- de poursuivre le développement de la coopération avec les autres organisations internationales et régionales ;
- d'intensifier son appui aux mécanismes nationaux de protection des droits de l'Homme et aux défenseurs des droits de l'Homme, conformément aux instruments internationaux pertinents dans ce domaine ;
- de contribuer, au titre de son action en faveur de la diversité culturelle, à la promotion et à la protection des droits culturels ;
- d'œuvrer à l'émergence de positions communes des pays francophones dans les instances des droits de l'Homme des Nations unies ;
- d'accompagner notre réflexion sur un cyberspace libre et accessible ;

Pour la mise en œuvre renforcée des mécanismes de prévention, de règlement des crises et des conflits et de consolidation de la paix,

Nous engageons à :

- favoriser tout dispositif de nature à prévenir ou à régler pacifiquement les différends internes à travers le dialogue et la médiation ;
- donner leur plein effet aux mécanismes de sauvegarde de la démocratie mis en place par le chapitre 5 de la Déclaration de Bamako ;

- contribuer plus activement à la mise en œuvre de nos engagements, tels que formulés dans la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine ;
- renforcer les dispositifs francophones en matière d'alerte précoce, de diplomatie préventive et de médiation afin d'identifier les menaces qui pèsent sur nos populations et leurs causes profondes ;
- œuvrer pour la consolidation de la paix et promouvoir la gouvernance démocratique et les réformes des systèmes de sécurité (RSS) ;

Demandons au Secrétaire général :

- de consolider l'action de la Francophonie en matière d'alerte précoce et de réaction rapide ;
- d'intensifier le recours au déploiement d'envoyés spéciaux ainsi qu'aux missions d'information et de contacts, de médiation et de facilitation ;
- d'amplifier la coordination et la mise en synergie des actions de la Francophonie dans la gestion des crises et l'accompagnement des transitions avec ses partenaires internationaux et régionaux ;
- d'appuyer les efforts de consolidation de la paix dans les pays en sortie de crise et d'approfondir la coopération avec la Commission de consolidation de la paix des Nations unies ;
- de renforcer le soutien politique en vue d'une participation francophone accrue aux opérations de maintien de la paix ;
- d'appuyer une participation accrue des femmes aux négociations et à la prise de décision dans les processus de sortie de crise, de transition et de consolidation de la paix ;

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, nous engageons à :

Soutenir l'action du Secrétaire général de la Francophonie pour la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, en impliquant l'APF, les opérateurs, les réseaux institutionnels et la société civile, et **porter** de façon plus systématique le message de Bamako dans les enceintes internationales et régionales ;

Promouvoir plus largement la Déclaration de Bamako en vue de sa pleine appropriation par les populations ;

Approfondir le dialogue autour de la culture démocratique, de l'État de droit et de la paix, en mettant mieux à profit la diversité de nos expériences, à travers des échanges permanents, en particulier sur les processus de transition.

Le Vietnam et le Laos rappellent leurs réserves sur l'article 2(5) et l'article 5(3) de la Déclaration de Bamako

Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie,

Saluant l'évolution positive constatée dans certains de nos pays membres en situation de sortie de crise ou de transition démocratique, tout en réaffirmant notre détermination à maintenir un accompagnement approprié dans la phase de la consolidation de la paix et de la stabilité ;

Préoccupés néanmoins par la persistance de situations de crises et de conflits dans l'espace francophone ;

Convaincus de la contribution spécifique de la Francophonie au règlement des crises et des conflits, dans le respect de la Charte de l'ONU, du droit international et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États ;

Appelons à un retour rapide de l'État de droit et de la démocratie à **Madagascar**. À cette fin, nous demandons à nouveau à l'ensemble des acteurs malgaches, des sphères politique et civile, de tout mettre en œuvre pour favoriser un climat apaisé et de faire aboutir, de bonne foi, un dialogue ouvert à tous pour définir, dans un esprit de consensus, les modalités réalistes d'une sortie de crise et la tenue, dans les délais les plus proches, d'élections libres, fiables et transparentes, acceptées par toutes les parties et soutenues par la communauté internationale ;

Saluons la réalisation progressive par les autorités de transition du **Niger** des engagements pris en vue d'une sortie de crise consensuelle, démocratique et inclusive, et appelons au respect du calendrier élaboré à cet effet. Nous demandons aux autorités de transition et à l'ensemble des acteurs politiques de tout mettre en œuvre pour contribuer à la tenue, dans les délais convenus, d'élections libres, fiables et transparentes, et confirmons la disponibilité de la Francophonie à accompagner pleinement le processus électoral ainsi engagé. Nous appelons à la solidarité de la communauté internationale pour renforcer son assistance afin de favoriser la pleine réussite de cette transition ;

Encourageons les efforts entrepris par les autorités et l'ensemble des parties tchadiennes, et les invitons à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord politique du 13 août 2007. Nous appelons au plein respect du calendrier électoral adopté, en saluant les actions menées par la communauté internationale, y compris par la Francophonie, pour accompagner cette dynamique. Nous encourageons la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête sur les événements survenus au **Tchad** entre le 28 janvier et le 8 février 2008. Nous nous félicitons du processus de normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan, qui doit contribuer à apaiser la situation dans la région ;

Appelons instamment au rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire et à une stabilisation durable de la situation en **République centrafricaine**. Nous exhortons les autorités centrafricaines à tout mettre en œuvre pour mener à son terme le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des forces concernées, et à conduire le processus électoral dans les délais annoncés, en invitant la communauté internationale, notamment la Francophonie, à intensifier son appui en accompagnement de ces efforts. Nous demandons que des soutiens soient apportés aux actions du gouvernement dans sa lutte contre les incursions d'un groupe armé étranger dans l'est du pays et les exactions qu'il y commet ;

Saluons les avancées réalisées dans la conduite du processus électoral en **Côte d'Ivoire** dans le respect de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires, et prenons note avec satisfaction des décisions prises en vue de tenir l'élection présidentielle le 31 octobre 2010. Nous appelons les acteurs politiques ivoiriens à œuvrer résolument en faveur de la tenue de cette échéance et à s'engager dans cette élection dans un esprit de sérénité et dans le respect des règles de la démocratie, de manière à favoriser un climat apaisé et à préserver l'unité et la cohésion du pays. Nous les appelons aussi à respecter les engagements pris dans le cadre du code de bonne conduite et à respecter les résultats des urnes ;

Saluons l'évolution positive de la situation sécuritaire dans la région des Grands Lacs et les progrès accomplis dans l'amélioration des relations entre la **République démocratique du Congo** et ses voisins depuis le XII^e Sommet, à Québec. Nous condamnons fermement les nombreuses violences sexuelles et les violations des droits de l'Homme perpétrées notamment dans les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu ainsi que dans la Province orientale. Nous encourageons les autorités congolaises à tout mettre en œuvre pour y mettre fin, arrêter et juger les auteurs de ces actes, et à assurer la sécurité des personnes et des biens dans le plein respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Nous soutenons les initiatives visant la réforme du système de sécurité dans le pays ainsi que les efforts consentis par le gouvernement de la RDC pour prévenir l'exploitation illicite des ressources naturelles. Nous invitons les pays de la région des Grands Lacs à poursuivre le dialogue nécessaire à l'apaisement des conflits dans cette zone et au développement économique régional. Nous appuyons les efforts du gouvernement de la RDC en vue d'un processus électoral qui permette de consolider, de manière exemplaire et durable, la démocratie et l'État de droit. Nous sommes déterminés à faire en sorte que la Francophonie y contribue résolument ;

Accueillons avec satisfaction la signature, le 16 juin 2010, de l'Accord pour la gestion de la période intérimaire par le Président de **l'Union des Comores** et les Gouverneurs des Iles autonomes, qui constitue une avancée significative pour l'harmonisation des calendriers électoraux ainsi que pour le bon fonctionnement des institutions de l'Union des Comores et la réconciliation nationale. Nous appelons l'ensemble des acteurs politiques comoriens à mettre en œuvre de bonne foi cet accord, et demandons aux partenaires internationaux d'honorer leurs engagements de financement du processus électoral et d'apporter leur soutien technique à l'organisation d'élections libres, fiables et transparentes ;

Réaffirmons notre solidarité avec la **République de Djibouti** dans le différend, qui a dégénéré en conflit frontalier, qui l'oppose à l'**Érythrée** et accueillons avec satisfaction la signature, grâce aux efforts de médiation du Qatar, d'un accord visant

une sortie de crise pacifique entre Djibouti et l'Érythrée, conformément aux résolutions 1862, 1907 et 1916 du Conseil de sécurité des Nations unies. Nous encourageons vivement les autorités des deux pays à conforter cette dynamique positive et à poursuivre le dialogue en vue d'un règlement définitif de la crise ;

Encourageons les efforts et l'engagement déterminés du gouvernement de la **République de Chypre**, pour trouver une solution durable au problème chypriote. Nous souhaitons que les négociations en cours entre le Président de la République de Chypre et le leader des Chypriotes turcs soient décisives et que celles-ci conduisent à la réunification de Chypre par la création d'une fédération bizonale et bicommunautaire avec égalité politique, en conformité avec les résolutions de l'ONU, et dotée d'une souveraineté unique, d'une personnalité internationale unique et d'une citoyenneté unique ;

Réaffirmons notre soutien à la **République de Moldavie** dans ses efforts pour préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale au sein des frontières internationalement reconnues, et saluons la détermination de son gouvernement à résoudre par des moyens politiques le conflit transnistrien dans le format des négociations 5+2 existant ;

Réaffirmons notre attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la **Géorgie** au sein de ses frontières internationalement reconnues et appelons les participants aux pourparlers de Genève à prendre toutes mesures nécessaires en vue de mettre en place l'Accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 dans son intégralité et, conformément à la résolution relative à la situation des personnes déplacées et des réfugiés en Géorgie prise par l'Assemblée générale des Nations unies, à tout mettre en œuvre pour établir une paix durable garantissant le respect des droits de l'Homme et pour instaurer les conditions permettant le retour volontaire sans entrave, dans la sécurité et dans la dignité, des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers, y compris en Abkhazie et en Ossétie du Sud ;

Affirmons notre plein soutien aux efforts des co-présidents du Groupe de Minsk de l'OSCE en vue du règlement pacifique du conflit du **Haut-Karabagh**. Nous appelons toutes les parties au conflit à s'abstenir de toute tentative de recours à la menace ou à l'emploi de la force qui risquerait de compromettre l'avenir du processus de paix ; nous les invitons à poursuivre les négociations sur la base de l'ensemble des principes proposés par les co-présidents du Groupe de Minsk comme fondement d'une solution équilibrée et durable de ce conflit

Résolution sur la situation en Guinée

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie,

Préoccupés par les récentes difficultés que connaît le processus électoral en Guinée, ainsi que par les risques d'instabilité qu'elles pourraient engendrer ;

Soucieux de favoriser la poursuite du processus électoral, en particulier la tenue du deuxième tour de l'élection présidentielle, dans les meilleurs délais et dans un climat apaisé ;

Saluons la facilitation du Président Blaise Compaoré dans le déroulement du processus de transition ;

Apportons notre soutien résolu à l'action du Secrétaire général de la Francophonie en faveur d'une transition réussie et en soutien au processus électoral en cours ;

Exprimons notre plein appui à la réussite de la mission confiée au Général Siaka Toumani Sangaré, expert de l'OIF, à la tête de la CENI, pour l'organisation et la tenue du deuxième tour d'une élection présidentielle libre, fiable et transparente ;

Appelons les deux candidats et leurs partisans ainsi que tous les acteurs concernés à tout mettre en œuvre pour que cette élection se déroule dans le calme et dans le respect des règles démocratiques ;

Saluons l'engagement du Président par intérim, le Général Sekouba Konaté, et les efforts qu'il ne cesse de déployer pour mener la transition en cours à son terme.

Résolution en faveur de la reconstruction d'Haïti

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie, plus de neuf mois après le séisme dévastateur du 12 janvier 2010,

Saluons et exprimons notre reconnaissance aux États, aux organisations internationales et aux agences humanitaires qui sont intervenus dans les opérations de secours d'urgence et qui poursuivent leurs efforts dans le nécessaire processus de reconstruction entrepris par l'État haïtien ;

Répondant à l'appel pressant à la solidarité de la communauté francophone lancé par le Secrétaire général de la Francophonie dès le 13 janvier 2010 ;

Nous félicitant de la forte mobilisation des États et gouvernements membres de la Francophonie face à la situation d'urgence provoquée par un séisme sans précédent ;

Rappelant qu'Haïti compte parmi les membres fondateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie et que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ainsi que les opérateurs y sont actifs depuis plus de vingt ans (Agence universitaire de la Francophonie, TV5 et Association internationale des maires francophones) ;

Conscients que les propositions d'action en appui à la reconstruction d'Haïti doivent s'inscrire dans le cadre des priorités déterminées par le Gouvernement haïtien et d'une nécessaire coordination d'actions avec tous les partenaires associés à la reconstruction et au développement du pays par le biais de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti ;

Considérant la volonté des autorités nationales haïtiennes de redonner au pays un projet d'avenir ambitieux qui dépasse le simple cadre de la reconstruction et qui soit synonyme de développement humain durable ;

Nous félicitons que les propositions d'actions de la Francophonie présentées à la Conférence internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti, le 31 mars 2010, s'inscrivent dans des domaines prioritaires retenus dans le Plan d'action pour le relèvement et le développement national présenté par le Gouvernement de la République d'Haïti, soient mises en œuvre en collaboration avec les autorités gouvernementales haïtiennes et les organisations multilatérales concernées, et respectent tous les principes convenus lors de la Conférence de Montréal, le 25 janvier 2010 ;

Invitons l'OIF, l'APF et les opérateurs, qui n'ont pas vocation à se substituer aux grands bailleurs de fonds, à inscrire leur action dans un souci constant d'apporter une valeur ajoutée, en se positionnant sur leur savoir-faire spécifique et en mobilisant l'expertise diverse et variée que recèle l'espace francophone ;

Recommandons que la Francophonie agisse de manière concertée avec l'ONU et toutes les autres organisations internationales concernées, dans le cadre des priorités

déterminées par le Gouvernement haïtien ainsi qu'avec tous les partenaires associés à la reconstruction et au développement du pays, par le biais de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti ;

Appuyons l'offre de coopération multilatérale francophone axée principalement autour de la gouvernance et du renforcement des capacités des institutions de l'État de droit et des droits de l'Homme, de l'éducation et de l'enseignement supérieur et technique, y compris la culture, et du développement local durable ;

Invitons le Secrétaire général à nous présenter lors du XIV^e Sommet de la Francophonie un rapport sur l'état d'avancement de l'action de la Francophonie en faveur d'Haïti ;

Appelons tous les États et gouvernements à poursuivre et à renforcer leur mobilisation en faveur de la reconstruction d'Haïti et à inscrire leurs efforts concertés dans la durée ;

Déclarons Haïti pays prioritaire de la solidarité francophone.

Résolution sur les inondations récurrentes frappant de nombreux pays de l'espace francophone

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie,

Préoccupés par les graves inondations qui affectent actuellement le Bénin, le Togo, le Ghana et le Vietnam ;

Considérant que cette situation devient récurrente dans les pays de la sous-région ouest-africaine et autres pays de l'espace francophone ;

Considérant le lien incontestable existant entre ces phénomènes et le changement climatique ;

Considérant la nécessité de traiter à la fois cette situation momentanée et ses causes profondes ;

Constatant que cela affecte directement et gravement la santé des populations, l'éducation, la production et la sécurité alimentaires ainsi que les infrastructures ;

Exprimons notre compassion aux populations victimes de ces inondations ;

Nous engageons à :

- manifester de façon concrète et urgente notre solidarité à l'égard de nos pays membres touchés par cette catastrophe naturelle ;
- soutenir les efforts déployés par les pays concernés et améliorer leurs moyens de prévention dans ce domaine ;
- rechercher des positions concertées de façon à appréhender et à traiter à long terme les causes de ce phénomène ;

Appelons la communauté internationale à se mobiliser, en appui aux efforts des pays concernés, pour que les populations touchées retrouvent le plus rapidement possible les conditions de vie décentes et sûres.

Résolution sur le renforcement de la coopération entre les États pour lutter contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant que le droit de jouir d'un meilleur état de santé physique et mental est l'un des droits fondamentaux de tout être humain ;

Rappelant également les Objectifs du millénaire pour le développement et plus particulièrement ceux liés à la santé ;

Constatant que la production, la mise en circulation et la vente de faux médicaments et de produits médicaux falsifiés ainsi que l'accroissement de ce trafic constituent une grave menace pour la santé publique, en particulier dans les pays en développement ;

Réaffirmant le rôle fondamental que joue l'OMS pour veiller à ce que l'innocuité, la qualité et l'efficacité des produits médicaux soient assurées ;

Considérant la nécessité de mettre un terme à cette situation inacceptable ;

Reconnaissant la mobilisation internationale qui découle de l'Appel de Cotonou, qui a fait suite à la Conférence internationale sur les faux médicaments tenue à Cotonou le 12 octobre 2009 ;

Convaincus qu'une action efficace contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés exige le renforcement de la coopération entre les États et la coordination entre toutes les autorités concernées, médicales, policières, douanières et judiciaires ;

Nous engageons à :

- nous mobiliser de façon urgente pour faire de la lutte contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés une priorité et développer des politiques visant à assurer la disponibilité de médicaments et de produits médicaux de qualité, sûrs, efficaces et d'un prix abordable pour les populations les plus démunies, en particulier dans les pays en développement ;
- demander aux instances internationales de continuer à soutenir la mise en œuvre d'actions concertées plurisectorielles, tant au niveau national, régional qu'international ;
- renforcer les capacités humaines et techniques dans le domaine de la lutte contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés, optimiser les moyens d'intervention et sécuriser le circuit de distribution des médicaments et des produits médicaux, notamment en renforçant les capacités des laboratoires de contrôle de qualité ;

- participer pleinement et activement aux travaux menés au sein de l’OMS, dans le cadre de la lutte contre les produits médicaux falsifiés, en vue d’un renforcement de la coordination et de la coopération internationales en la matière ;
- soutenir, dans le cadre des initiatives internationales existantes, la tenue de conférences nationales et régionales visant à intensifier la coopération en la matière et à aboutir à terme à l’élaboration d’instruments juridiques sur la lutte contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés.

Résolution pour renforcer la coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie,

Profondément attachés aux valeurs fondamentales de la Francophonie, en premier lieu la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, réaffirmées dans la Déclaration de Québec, adoptée à l'occasion de la XII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (17-19 octobre 2008) ;

Rappelant que les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont exprimé lors de la X^e Conférence (Ouagadougou, 26-27 novembre 2004) leur inquiétude face à la criminalité, en particulier le crime organisé, qui constitue une source d'instabilité tant au niveau individuel que sociétal ainsi qu'une menace à la sécurité, et ont réitéré leur engagement à lutter contre le crime organisé sous toutes ses formes ainsi que la corruption ;

Nous félicitons que, par la déclaration présidentielle adoptée lors de la présidence du Burkina Faso, le 8 décembre 2009, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies ait noté avec inquiétude les graves menaces que le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée connexe font peser sur la sécurité internationale et se soit montré préoccupé par le lien de plus en plus étroit, dans certains cas, entre le trafic de drogue et le financement du terrorisme ;

Constatant la menace croissante que constituent pour certains pays au sein de l'espace francophone les activités multiples des réseaux de la criminalité transnationale organisée, dont les trafics de drogues et le trafic des personnes, en particulier leur impact négatif sur la sécurité régionale et internationale, sur la stabilité des États et leur bonne gouvernance ainsi que sur le bien-être de leurs populations ;

Convaincus qu'il est essentiel pour faire face à ces menaces de mieux coordonner les activités de l'Organisation des Nations unies, des autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, y compris avec les agences sectorielles, et d'intensifier la coopération transrégionale et internationale afin de lutter contre le problème de la drogue dans le monde et les activités criminelles connexes sur la base d'une responsabilité commune et partagée ;

Exprimons notre inquiétude face à la menace grave que font peser les multiples formes de criminalité transnationales organisée et les trafics de drogues et le trafic de personnes sur la sécurité régionale et internationale, sur la stabilité et la bonne gouvernance des États ainsi que sur le développement et le bien-être des populations ;

Affirmons la volonté des États ayant le français en partage de lutter ensemble contre la criminalité transnationale organisée, en mettant en œuvre une approche intégrée et équilibrée pour faire face à ce fléau dans toutes ses dimensions et sur la base d'un principe de responsabilité commune et partagée ;

Rappelons l'importance de l'universalisation et d'une mise en œuvre efficace des conventions de référence des Nations unies en matière de lutte contre les trafics de drogues, contre la criminalité transnationale organisée et contre la corruption, ainsi que la nécessité de soutenir les initiatives sous-régionales et régionales existantes et de renforcer l'assistance technique pour lutter contre la criminalité transnationale organisée ;

Sommes résolus, à ce titre, à prendre toutes les mesures efficaces aux échelons national, sous-régional, régional et international pour mieux coordonner nos actions et intensifier la coopération, notamment au travers de l'échange d'expertise et d'informations, pour lutter contre les activités multiples des réseaux de la criminalité transnationale organisée.

Résolution pour renforcer la coopération internationale afin de lutter contre la piraterie

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie,

Constatant avec inquiétude que les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer contre des navires dans la région de l'océan Indien et dans le golfe d'Aden sont en recrudescence ;

Profondément préoccupés par les retombées négatives de la piraterie et les vols à main armée sur la paix, la stabilité et sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et dans la région, sur la souveraineté et l'intégrité territoriale des États de la région, sur leurs activités économiques, notamment la pêche et le tourisme, sur la sécurité de leur approvisionnement énergétique ainsi que sur la navigation internationale et la sécurité des routes maritimes commerciales ;

Réaffirmant notre attachement aux résolutions de l'ONU afférentes et à la résolution sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes adoptée par la 25^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie les 15 et 16 décembre 2009 à Paris ;

Réaffirmant que le droit international tel qu'il est codifié dans la Convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 définit le cadre juridique de la lutte contre la piraterie et le vol à main armée en mer ainsi que les autres activités maritimes ;

Sommes convaincus qu'une éradication durable de la piraterie dans la région de l'océan Indien et dans le golfe d'Aden nécessite une approche commune, concertée, équilibrée et s'inscrivant dans le long terme, tant au niveau national, régional que mondial ;

Encourageons la communauté internationale à apporter un appui financier, technique, juridique, institutionnel et militaire adéquat aux États les plus durement touchés par ce fléau, tout en s'appuyant sur les stratégies régionales de lutte contre la piraterie ;

Sommes convaincus que l'arrestation, le jugement et l'incarcération des pirates dans le cadre des opérations navales sont indispensables pour prévenir de nouvelles attaques ;

Soulignons l'importance que les États poursuivent leurs efforts pour criminaliser la piraterie dans leur droit interne et envisagent favorablement de poursuivre les personnes soupçonnées de piraterie qui ont été appréhendées dans la région de l'Océan Indien et le golfe d'Aden ainsi que d'incarcérer les condamnés, dans le respect du droit international et des droits de l'Homme, et **nous félicitons** des efforts déployés par les pays de la région de l'Océan Indien et du golfe d'Aden dans ce sens ;

Demandons à la communauté internationale de redoubler les efforts entrepris pour la reconstruction de la Somalie, dans l'esprit de l'Accord de Kampala et de Djibouti, à travers la mise en place d'un ordre politique et juridique durable, le développement économique et social, et le respect des droits de l'Homme et de l'État de droit comme conditions nécessaires pour assurer une éradication durable de la piraterie et des vols à main armée dans la région de l'Océan Indien et le golfe d'Aden ;

Félicitons l'opération européenne *Atalante*, l'opération de l'OTAN *Ocean Shield* et les autres opérations et les marines nationales qui se sont mobilisées pour assurer la sûreté maritime, ainsi que l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et les autres organismes internationaux et donateurs agissant en coordination avec le Groupe de contact pour le succès obtenu dans le cadre de la lutte internationale contre la piraterie dans la région de l'Océan Indien et le golfe d'Aden ;

Exprimons notre satisfaction à l'égard du progrès accompli dans l'application du Code de conduite de Djibouti de l'Organisation maritime internationale et demandons aux États qui y ont souscrit de l'appliquer dès que possible dans son intégralité ;

Sommes résolus à rester saisis de cette question et à prendre toutes les mesures appropriées en vue d'appuyer les efforts de la communauté internationale.

Résolution sur les actes terroristes

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie,

Condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et réaffirmons notre résolution à le combattre sans relâche dans le respect du droit international, notamment des droits de l'Homme, du droit international humanitaire et du droit des réfugiés ;

Exprimons notre vive préoccupation à l'égard du développement de la menace terroriste, notamment dans la région sahélo-saharienne, et de ses manifestations, y compris la multiplication des prises d'otages. Soulignons que les populations locales sont les premières victimes du développement de réseaux terroristes sur leurs territoires ;

Rappelons que la lutte contre le terrorisme doit, pour trouver toute son efficacité, prendre en compte les conditions propices à la propagation du terrorisme, et notamment les situations sociales, économiques et politiques pouvant être instrumentalisées par des organisations terroristes pour favoriser le recrutement de nouveaux membres ;

Estimons que l'efficacité de la lutte contre le terrorisme dépend du renforcement de la coopération entre États, notamment en matière policière, judiciaire et sécuritaire. Cela se justifie particulièrement en zone sahélo-saharienne ;

Soutenons les actions concertées menées par nos pays pour endiguer le fléau du terrorisme ;

Appuyons toutes les initiatives régionales allant dans le sens du renforcement de la coopération et soulignons l'importance à cet égard du rôle des organisations régionales.

**RAPPORTS ET AVIS
PRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE**

**RECOMMANDATIONS DE LA CMF
SUR LES DEMANDES
D'ADHÉSION OU DE MODIFICATION DE STATUT**

Recommandations de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut

La Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Montreux les 20 et 21 octobre 2010 pour sa 26^e session, a procédé à l'examen des demandes d'adhésion ou de modification de statut à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, en vue du XIII^e Sommet de la Francophonie.

Six demandes d'obtention du statut d'observateur ont été adressées par :

- l'Estonie ;
- la Bosnie-Herzégovine ;
- le Monténégro ;
- la République dominicaine ;
- les Émirats arabes unis ;
- la Gambie.

Ces demandes ont été instruites par un comité *ad hoc* mandaté à cet effet par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) qui, conformément aux procédures en vigueur, a transmis un « Avis » à la Conférence ministérielle de la Francophonie, laquelle l'a approuvé dans son intégralité. En conséquence, la Conférence ministérielle porte à l'attention du XIII^e Sommet de la Francophonie les conclusions ci-après.

S'agissant des six demandes d'accès au statut d'observateur :

- la demande d'adhésion en qualité de membre observateur de l'Estonie a fait l'objet d'un avis très favorable ;
- la demande d'adhésion en qualité de membre observateur de la Bosnie-Herzégovine a fait l'objet d'un avis favorable ;
- la demande d'adhésion en qualité de membre observateur du Monténégro a fait l'objet d'un avis favorable ;
- la demande d'adhésion en qualité de membre observateur de la République dominicaine a fait l'objet d'un avis très favorable ;
- la demande d'adhésion en qualité de membre observateur des Émirats arabes unis a fait l'objet d'un avis très favorable ;
- la demande d'adhésion en qualité de membre observateur de la Gambie n'a pas pu être examinée en raison des manquements suivants aux modalités d'adhésion en vigueur : dépôt hors des délais requis, défaut de saisie de la présidence en exercice du Sommet, absence de dossier circonstancié comportant un exposé des motifs.

Deux demandes ont par ailleurs été adressées par la Louisiane et le Val d'Aoste en vue d'une participation à titre d'invité spécial au Sommet de Montreux. Ces deux demandes ont fait l'objet d'un consensus favorable.

Enfin, le CPF ayant souligné que les demandes d'adhésion soulèvent plus largement la problématique récurrente de l'élargissement et de l'approfondissement de la

Francophonie, la CMF entérine sa proposition de conduire une réflexion sur les règles d'appartenance à la Francophonie à soumettre aux instances en vue du XIV^e Sommet de la Francophonie.

S'agissant du processus de réflexion sur les relations avec les membres observateurs et les invités spéciaux :

Statut des États observateurs

- en ce qui concerne la réflexion en vue de permettre aux États observateurs d'être mieux ancrés dans l'activité de la Francophonie institutionnelle, la CMF préconise l'organisation de deux à trois réunions thématiques annuelles en marge de ses sessions, dont l'une avec l'APF et les opérateurs directs et reconnus du Sommet ;
- en ce qui concerne l'éligibilité des États observateurs en tant que bénéficiaires des programmes de l'OIF, tout en recommandant que les programmes doivent être réservés prioritairement aux membres de plein droit, la CMF a convenu que les États observateurs sont susceptibles de bénéficier et d'apporter leur contribution à certains programmes de l'OIF, suite à une demande spécifique formulée, comme c'est déjà le cas pour le programme *Le français dans la vie diplomatique et la fonction publique internationale* ;
- en ce qui concerne la réflexion visant à encourager la participation effective des États observateurs à la programmation mise en œuvre par l'OIF dans le cadre de ses domaines prioritaires, la CMF recommande que le versement des contributions volontaires des observateurs se fasse prioritairement à travers le FMU. Toutefois, la possibilité de recevoir des financements extérieurs pour un nombre limité de programmes préalablement identifiés par l'OIF et approuvés par les instances, sans contrepartie directe pour les États observateurs contributeurs, a été retenue ;
- en ce qui concerne la réflexion sur une participation plus active au niveau du Sommet de la Francophonie, qui permettrait aux États observateurs de bénéficier d'un plus haut niveau de représentation et d'une meilleure visibilité au niveau de l'Organisation, la CMF recommande le maintien des dispositions statutaires actuelles, qui n'accordent pas de prise de parole aux observateurs lors des sommets. Il préconise cependant une application souple de ce principe, selon des modalités à aménager au cas par cas entre l'OIF et le pays hôte du Sommet, dans le cas où le chef de l'État observateur lui-même participe au Sommet ;

Statut des invités spéciaux

- en ce qui concerne les invités spéciaux, la CMF recommande le maintien des dispositions en vigueur, qui ne leur donnent pas accès aux programmes de l'OIF, et encourage leurs contributions volontaires à travers le FMU.

De plus, conformément à la proposition du CPF sur la révision des contributions des États observateurs, la Conférence ministérielle a décidé de porter le montant des contributions statutaires de cette catégorie de membre à dix mille euros par an.

Enfin, sur la base des recommandations ci-dessus, la Conférence a donné mandat au CPF d'engager une réflexion en vue de la révision des Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
DE LA FRANCOPHONIE**

Rapport de la Présidente de la Conférence ministérielle de la Francophonie au Sommet

Intervention de Madame Micheline Calmy-Rey

Conseillère fédérale

Cheffe du département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse

Madame la Présidente,
Excellences, mesdames, messieurs,

En prélude à votre Conférence, les ministres se sont réunis les 20 et 21 octobre, comme le veut l'usage, pour préparer à votre intention les principaux dossiers inscrits à l'ordre du jour des présentes assises francophones. Il me revient à présent l'honneur de vous présenter les principales conclusions auxquelles nous sommes parvenus, après une séance fructueuse et riche d'enseignements.

Après avoir adopté l'ordre du jour et constitué le bureau de notre Conférence, nous avons entendu le secrétaire général de la Francophonie, qui nous a rendu compte des travaux du Conseil permanent de la Francophonie dont il a présidé la séance du 19 octobre, ici même à Montreux, très largement consacrée, elle aussi, à la préparation du Sommet.

Je reviendrai, en temps opportun de l'ordonnancement de vos travaux, sur la Déclaration de Montreux et les résolutions, qui appellent des décisions de votre part.

Pour l'heure, je voudrais centrer mes propos sur les trois dossiers spécifiques, au cœur de nos préoccupations, que notre conférence a traités : la situation politique dans notre espace, la coopération multilatérale et la langue française dans les organisations internationales.

S'agissant, tout d'abord, des questions politiques, notre conférence a marqué son plein appui aux actions d'accompagnement des processus de sortie de crise, de transition démocratique et de consolidation de la paix menées par l'OIF, sous la conduite du secrétaire général, notamment dans le cadre des processus électoraux en cours dans plusieurs États membres. Elle a pris acte des décisions du CPF au sujet de Madagascar et de la Guinée, et appuyé les appels à la responsabilité lancés en direction des acteurs politiques de ces deux pays pour qu'ils œuvrent de façon consensuelle au rétablissement rapide d'une vie politique apaisée et d'un ordre constitutionnel durable. Elle a salué les signes concrets d'un retour progressif à la légalité constitutionnelle au Niger et encouragé les protagonistes à poursuivre cette dynamique, dans la perspective de l'élection présidentielle prévue en janvier prochain.

Elle a par ailleurs affirmé sa volonté d'œuvrer avec plus de vigueur en vue de la pleine mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, dont le dixième anniversaire est célébré en 2010.

Notre conférence ministérielle avait également à son ordre du jour un débat dynamique sur le thème « Défis et visions d'avenir de la coopération multilatérale francophone », introduit par les interventions de Son Excellence Madame Marie-Michelle Rey, ministre des Affaires étrangères et des Cultes d'Haïti, ainsi que de

l'OIF, des opérateurs directs et des conférences ministérielles permanentes. Après avoir entendu le témoignage de Son Excellence Madame Marie-Michelle Rey sur la coopération menée par la Francophonie dans son pays, la Conférence a exprimé sa pleine solidarité avec les autorités et le peuple haïtiens, dans cette phase de reconstruction après le terrible séisme de janvier 2010.

La Conférence ministérielle a salué les actions menées et les perspectives de coopération multilatérale présentées par l'OIF pour les prochaines années ; il en va de même pour l'Agence universitaire de la Francophonie, TV5, l'AIMF et l'Université Senghor, ainsi que la Confémén et la Conféjes.

Elle a réaffirmé l'importance qu'elle attache à la mise en œuvre d'actions de terrain toujours plus efficaces et concrètes au profit des populations, et au renforcement des synergies et des complémentarités opérationnelles entre ces acteurs de la coopération.

Enfin, dans le cadre du débat sur la langue française dans les organisations internationales, la Conférence ministérielle a entendu avec un grand intérêt les interventions du directeur général de l'Union postale universelle, M. Édouard Dayan, et du secrétaire général adjoint des Nations unies à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences, M. Shaaban Shaaban, sur les pratiques en vigueur au sein de leurs organisations et les contraintes observées. Elle a souligné la responsabilité commune de tous les membres de la Francophonie et des organisations internationales dans la problématique de l'usage du français dans la vie internationale. Elle a également réaffirmé sa volonté de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de la résolution sur la langue française adoptée lors du Sommet de Québec en 2008 et du Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales.

Pour terminer, comme le veut l'usage, la Conférence a entendu le rapport du commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU sur l'exécution de son mandat 2007-2010, ainsi que les communications de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de plusieurs États associés et observateurs de notre organisation.

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,

La Conférence ministérielle a tenu à souligner l'excellente organisation des instances de Montreux et le travail réalisé par les autorités de la Suisse tout au long du processus préparatoire, en liaison avec le comité de pilotage de l'OIF. Elle a en outre unanimement rendu hommage à l'action de notre secrétaire général au cours des quatre dernières années.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

Intervention sur les demandes d'adhésion ou de modification du statut

Madame la Présidente,
Excellences, mesdames, messieurs,

Vous êtes saisis du document issu des travaux de la Conférence ministérielle de la Francophonie, que j'ai eu l'honneur de présider hier, portant recommandations sur les demandes d'adhésion et de modification de statut à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Cinq États y sont recommandés pour l'adhésion en qualité d'observateur : l'Estonie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la République dominicaine et les Émirats arabes unis. Une sixième candidature, celle de la Gambie, n'a pu être examinée en raison de manquements aux modalités d'adhésion en vigueur. Par ailleurs, la Conférence ministérielle porte à votre attention la proposition de conduire une réflexion sur les règles d'appartenance à la Francophonie à soumettre aux instances en vue du XIV^e Sommet.

Elle a également donné son accord pour le lancement du processus de révision des Statuts et modalités d'adhésion visant notamment à permettre aux États observateurs un meilleur ancrage dans l'activité de la Francophonie institutionnelle et une participation effective à la programmation mise en œuvre par l'OIF.

Intervention sur la Déclaration de Montreux et les résolutions

Madame la Présidente,
Excellences, mesdames, messieurs,

Comme il est d'usage, votre conférence est appelée à adopter une déclaration qui reflète les préoccupations de la communauté francophone, que vous représentez au plus haut niveau. Les trois thèmes déclinés au cours de ce sommet consacré aux « Défis et vision d'avenir pour la Francophonie » se reflètent dans les trois sections thématiques du projet de déclaration qui vous est soumis, lequel se veut consensuel, fort, engagé et à contenu politique. Il témoigne de la volonté d'obtenir un texte homogène et ramassé qui porte la voix des chefs d'État et de gouvernement et appelle l'attention de la presse et de la société civile.

La Conférence ministérielle a par ailleurs été saisie de huit projets de résolution qu'elle a approuvés et dont elle recommande l'adoption par votre instance. Il s'agit tout d'abord d'un projet de résolution sur la Déclaration de Bamako, qui marque le dixième anniversaire de l'adoption de cet instrument normatif au service de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, et d'un projet de résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone, complété par un projet de résolution spécifique sur la situation en Guinée. Notre conférence a également entériné cinq autres projets de résolution, qui portent sur la reconstruction d'Haïti, sur la lutte contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés, sur le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et contre la piraterie, et, enfin, sur les actes terroristes

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FRANCOPHONIE**

Rapport du Secrétaire général de la Francophonie au Sommet de Montreux

Discours de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf

Au moment de vous faire rapport sur l'exécution du mandat que vous m'avez confié et que j'ai continué d'exercer avec un enthousiasme intact, je voudrais vous convaincre que cette année 2010, et par conséquent ce XIII^e Sommet sont appelés à constituer une année et une étape charnière dans l'évolution de la Francophonie.

Qu'il s'agisse de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier, d'une nouvelle programmation quadriennale, placée sous le signe d'un recentrage et d'une rationalisation de nos interventions et marquée par la volonté de voir tous les acteurs agir toujours plus en synergie et en complémentarité, tout en valorisant la spécificité ajoutée et le savoir-faire de chacun.

Qu'il s'agisse, aussi, de la poursuite de la mise en œuvre du Plan de gestion stratégique de l'OIF, sous la conduite inspirée et compétente de l'Administrateur, ou des importantes réformes et innovations voulues par les responsables de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, de l'Agence universitaire de la Francophonie, de TV5Monde, de l'Université Senghor d'Alexandrie, de l'Association internationale des maires francophones, ainsi que des conférences ministérielles permanentes. Véritable refondation qui se parachèvera dans quelques semaines, grâce au soutien indéfectible du Président de la République française Nicolas Sarkozy, avec notre installation dans la Maison de la Francophonie.

Qu'il s'agisse, enfin, du quarantième anniversaire de la Francophonie. Et c'est à la lumière de cet anniversaire qu'il nous faut, me semble-t-il, lire, tant ces efforts concertés d'innovation, d'ajustement de notre ambition aux moyens réels, d'adaptation aux standards internationaux mais aussi aux réalités et aux défis de l'heure, que les multiples actions menées durant ce biennium.

En effet, la commémoration du traité signé à Niamey le 20 mars 1970 n'a pas été seulement l'occasion, tout au long de cette année, de rendre hommage aux figures tutélaires de notre communauté, de fêter, fraternellement et universellement, la langue et les valeurs qui nous unissent, elle a constitué aussi une invitation à revenir aux sources du projet francophone pour consolider le présent et éclairer l'avenir.

Revenir aux sources du projet francophone nous a tout d'abord permis de mesurer la pertinence de nos missions qui, telles qu'illustrées dans le rapport d'activité que je vous ai adressé, nous démontrent que nous sommes parvenus, en l'espace de quarante ans, à concrétiser les ambitions nourries et toutes les potentialités imaginées par les pères fondateurs, bien au-delà de la création, aux origines, d'une agence de coopération culturelle et technique.

En outre, la complémentarité et l'interaction naturelles entre nos programmes au service de la langue française et de la diversité linguistique et culturelle, au service de la démocratie, des droits de l'Homme et de la paix, au service de l'éducation et de la formation, au service du développement durable, s'affirment, dans le contexte

international actuel, comme une réalité irréversible que nous nous attachons, chaque jour davantage, à cultiver et à faire fructifier.

À cet égard, notre mission en faveur de l'apprentissage et de la diffusion de la langue française au sein de notre espace institutionnel est demeurée, durant ces deux ans, un impératif premier, en tant qu'elle est une condition nécessaire à la pleine réalisation de nos autres missions. Tel est bien le sens des trois premiers pactes linguistiques élaborés depuis le Sommet de Québec avec le Liban, Sainte-Lucie et les Seychelles, et que j'aurai le plaisir de signer, aujourd'hui même, avec les chefs d'État de ces trois pays. Souhaitons que nombre d'autres pays membres souscrivent à cette démarche prometteuse.

C'est en français que s'est exprimée une création littéraire, artistique, que nous avons continué de soutenir, de favoriser, de faire connaître, à l'instar de la vitrine que lui offre TV5Monde, dont la présence doit être consolidée dans tous nos pays, parce que c'est là que se joue aussi la mise en œuvre effective de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, que nous avons défendue et que nous continuons à défendre âprement à l'Unesco, persuadés de l'importance que revêt maintenant la phase de mise en œuvre de cet instrument international.

C'est en français, dans une approche contribuant à la pédagogie de convergence, qu'ont été formés, au Burundi et au Bénin, 1184 maîtres du primaire dans le cadre du projet pilote Ifadem. L'évaluation positive qui en a été faite, ce printemps, nous invite à poursuivre résolument son déploiement, et pour commencer, bien sûr, en Haïti.

C'est en français que se sont amplifiés les partenariats universitaires et scientifiques, les échanges intellectuels, la mobilité des enseignants, des chercheurs, des étudiants, nous démontrant que notre langue peut et doit s'affirmer, sans complexes, comme une langue de la science, de la technique, de la recherche, de l'innovation.

C'est en français que nous avons continué à investir la société de l'information. C'est en français que des milliers de jeunes francophones accèdent à la culture numérique dans les trois maisons des savoirs créées depuis le Sommet de Québec, avec la conscience que l'appropriation par les pays du Sud des technologies de l'information et de la communication doit rester au cœur de nos priorités.

C'est aussi sur la base d'un patrimoine juridique commun, en français, que se sont développés, durant cette période, les échanges d'expériences, de pratiques et d'expertise entre parlementaires, entre membres des réseaux institutionnels, au service de la veille démocratique et de la consolidation de l'État de droit, entre les maires, également, au service d'une certaine vision de la démocratie de proximité et de l'avenir des villes.

C'est en français qu'ont été alimentés les outils d'information et de formation sur le développement durable produits par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie.

C'est en français que nous nous sommes mobilisés sur les questions de normalisation internationale et que nous œuvrons en faveur de la biodiversité.

Nous avons travaillé, avec la même détermination, alors que s'esquisse la volonté d'un nouvel équilibre linguistique et culturel mondial, portée par des puissances émergentes, à conforter et à renforcer la place et le statut du français dans la vie internationale à travers, notamment, la formation de fonctionnaires au sein de l'Union européenne et des organisations africaines. Cela étant, j'ai le sentiment que la pratique est encore en-deçà de cet enjeu majeur, qui est indissociable de la démocratisation des relations internationales, mais aussi des espoirs que nous autorisait l'adoption, à Bucarest, d'un *Vade-mecum* relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, ce que tend à confirmer, du reste, le rapport produit par l'Observatoire de la langue française. C'est aussi dans cet esprit qu'est intervenu, avec succès, Pascal Couchepin, le Grand témoin de la Francophonie pour les Jeux d'hiver de Vancouver.

Il est clair que l'inertie en la matière ne peut que servir l'expansion d'un monolinguisme réducteur. À nous, donc, d'exploiter les informations précieuses que nous livre le rapport *La langue française dans le monde – 2010* pour mieux cibler nos interventions et accroître encore la vitalité de la langue que nous avons en partage.

Revenir aux sources du projet francophone nous a également permis de mesurer l'actualité des valeurs que nous défendons, au premier rang desquelles, la solidarité. Solidarité dans l'allégresse, comme dans la détresse.

Allégresse qui a caractérisé la 6^e édition des Jeux de la Francophonie, organisés avec éclat à Beyrouth en 2009.

Allégresse des jeunes volontaires francophones, venus de tout notre espace et qui durant toute une année ont mis leur savoir au service de la Francophonie, contribuant ainsi à préparer la relève pour l'avenir.

Allégresse partagée à l'occasion du millier d'événements qui ont marqué, sur tous les continents, le quarantième anniversaire de la Francophonie.

Mais détresse, dans le même temps, de nos frères haïtiens, que nous avons accompagnés tout au long de ces derniers mois, en coordination avec les autres bailleurs, sur la base de projets validés par les autorités, et que nous continuerons d'accompagner, avec constance, dans le cadre des « Propositions d'action de la Francophonie pour la reconstruction d'Haïti », notamment dans ces créneaux d'excellence que sont l'éducation, l'enseignement supérieur, la démocratie et la gouvernance. À cet égard, le Conseil de coopération que je préside et qui réunit l'OIF, l'APF et les opérateurs a été un instrument essentiel de cette mobilisation francophone.

Détresse des hommes et des femmes de nombre de nos pays membres touchés par la pauvreté, la famine, les pandémies, et qui voient, pour les plus vulnérables d'entre eux, s'éloigner dangereusement la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, sauf à tenir les engagements renouvelés par les pays développés lors du sommet qui s'est tenu à New York, voilà un mois, et ce en dépit des mesures de rigueur qu'impose la crise économique. Car si cette crise s'atténue, elle n'est, pour autant, pas achevée et nos membres les plus démunis sont aussi ceux qui en subissent aujourd'hui les effets plus graves. Aussi devons-nous souscrire à la nécessité de trouver des solutions innovantes en matière de financement du développement et de régulation du commerce et de l'économie mondiale.

À cet égard, nous nous félicitons que le Premier ministre du Canada, Stephen Harper, nous ait offert la possibilité, au secrétaire général du Commonwealth et à moi-même, de faire entendre les préoccupations et les propositions de nos deux organisations à la veille des sommets du G20 et du G8, tout en formant le vœu que cet échange de vues puisse se renouveler lors des sommets qui seront présidés par la Corée, puis par un autre de nos États membres, la France, en la personne du Président Nicolas Sarkozy.

Détresse des populations dans certains de nos pays, encore malheureusement ébranlés par des crises ou des conflits, que nous avons également continué d'accompagner, en usant de toutes les dispositions prévues par la Charte, et des mandats qui me sont confiés, en concertation étroite avec les instances de la Francophonie et nos partenaires internationaux.

À cet égard, revenir aux sources du projet francophone nous a également permis de mesurer l'actualité des autres valeurs qui nous fédèrent : je veux parler de la démocratie, des droits et des libertés au service de la paix.

Le dixième anniversaire de la Déclaration de Bamako a été, tout au long de l'année 2010, l'occasion d'une vaste réflexion et consultation, qui nous a confortés dans la conviction que cette déclaration avait rempli les fonctions qui lui avaient été imparties, celle d'une charte normative consensuelle, utilement complétée par la Déclaration de Saint-Boniface, celle d'une feuille de route au quotidien pour l'approfondissement concerté de la démocratie, de l'État de droit, et du respect des droits de l'Homme. Cela nous a également confortés dans l'idée que notre dispositif demeure d'une pertinente actualité pour relever les défis que constituent aussi bien l'approfondissement de la gouvernance démocratique au sein de tous nos États, que l'avènement d'une gouvernance mondiale plus juste, nous invitant par là même à une remobilisation et à un partenariat renforcé entre tous les acteurs, à une véritable réappropriation par l'ensemble des États et gouvernements afin qu'il puisse donner sa pleine portée.

Vous trouverez dans mon rapport d'activité l'état complet et précis de ces actions. Cela étant, je voudrais aujourd'hui mettre l'accent sur quelques-unes des problématiques qui, à la lumière du bilan dressé, me semblent requérir une attention et des efforts accrus pour asseoir durablement nos progrès concertés en faveur de la démocratie, au sein de notre espace, mais aussi pour contribuer à la démocratisation des relations internationales.

S'il est un domaine auquel, vous le savez, j'attache une importance prioritaire, qui a bien été traduite dans notre nouvelle programmation quadriennale, c'est celui de l'État de droit, dont une Justice indépendante, accessible et efficace constitue la clé de voûte. C'est pourquoi, nous devons nous engager plus résolument dans l'appui aux réformes des systèmes judiciaires en cours dans tous nos pays. C'est également là le moyen de lutter contre l'impunité et de donner, dans le respect du principe de complémentarité, sa pleine portée à la Justice pénale internationale.

Nous devons de même œuvrer, de façon plus déterminée, à la valorisation de notre patrimoine juridique commun, tant au service d'une intégration régionale plus accomplie, à l'instar de la dynamique portée par l'OHADA et relancée, sous

vos égard, lors du Sommet de Québec, que de l'élaboration des réglementations souhaitables pour une mondialisation que nous voulons plus équitable.

S'agissant de l'accompagnement des processus électoraux, en particulier dans les pays en sortie de crise, nous nous sommes efforcés de soutenir les avancées notables réalisées, singulièrement en favorisant l'échange des expériences et des pratiques utiles en vue du renforcement des capacités de tous les organes concernés, y compris les organes chargés du contentieux et de la régulation des médias. Mais nous nous sommes également investis dans des actions novatrices tendant à réduire des dysfonctionnements paradoxalement récurrents, qui sont autant de sources de graves tensions en période électorale et postélectorale. Je pense, par exemple, à l'importance de listes électorales fiables et informatisées, à l'importance aussi de la sécurisation de la transmission des résultats des scrutins. C'est pourquoi j'entends mieux mobiliser, en liaison avec nos partenaires, le formidable capital d'expertise que la Francophonie a su faire prospérer durant ces vingt dernières années.

S'agissant des droits de l'Homme, par-delà les efforts déployés pour développer une véritable culture dans ce domaine, il nous incombe la responsabilité partagée d'exercer une vigilance de tous les instants face aux graves violations qui persistent dans notre espace, sans doute en période de conflit, mais également au quotidien. Je pense notamment ici aux violences faites aux femmes, comme la Déclaration francophone émise à l'occasion de Pékin+15 l'a fort à propos souligné, aux défenseurs des droits de l'Homme, ou aux journalistes.

Nous avons aussi clairement progressé dans l'affirmation d'un certain nombre de droits révélateurs des attentes de l'heure : qu'il s'agisse du droit à la protection des données personnelles et à la vie privée, qu'il s'agisse des droits culturels, auxquels nous nous employons à donner corps, dans le droit fil de notre option en faveur de la diversité culturelle, sans pour autant souscrire à un relativisme culturel qui viendrait battre en brèche le principe de l'universalité des droits de l'Homme auquel nous sommes indéfectiblement attachés.

Nous avons, par ailleurs, substantiellement développé nos actions conjointes sur le terrain avec le Haut-Commissariat des Nations unies, et nous avons fortement appuyé nos États dans le processus de l'Examen périodique universel, mis en œuvre par le Conseil des droits de l'Homme. Il nous revient, à présent, de donner un nouvel élan aux concertations francophones dans les instances appropriées, et en particulier à Genève, tout en veillant à mieux diffuser les principes et les engagements de Bamako, enrichis par ceux de Saint-Boniface.

Ce sont là autant d'éléments propres à garantir une vie politique apaisée, et par là même la dignité et le bien-être de nos citoyens, mais aussi la stabilité et le développement de tous nos pays membres.

Toutefois, face à la persistance dans notre communauté, durant cette période, d'un certain nombre de crises, j'ai été amené à recourir, à plusieurs reprises, aux mécanismes de prévention et de règlement des différends prévus par nos textes, avec le souci de la fermeté dans les principes et de la souplesse dans l'accompagnement : réunion de comités *ad hoc* consultatifs restreints et sessions extraordinaires du CPF ; envoi de facilitateurs et de médiateurs ; déploiement de

missions d'information et de contact, ce toujours en lien avec les acteurs nationaux et avec la volonté de mener nos actions d'anticipation ou d'accompagnement des transitions et de consolidation de la paix dans un esprit de subsidiarité et de plus grande collégialité.

Toutes ces actions, à l'instar de nos interventions en matière de coopération multilatérale, ont été déployées dans un esprit permanent d'écoute et de dialogue, dans le respect des valeurs universelles mais en même temps de nos différences. Elles ont été déployées, aussi, en cherchant à mobiliser tous les acteurs concernés pour plus de cohérence et d'efficacité : qu'il s'agisse de l'APF, partenaire majeur et privilégié, qu'il s'agisse des opérateurs, qu'il s'agisse de la société civile qui a réitéré, lors de la 7^e Conférence des OING, à Genève, en juin dernier, toute sa disponibilité à fournir une contribution encore mieux ciblée, qu'il s'agisse, enfin, des réseaux institutionnels, de plus en plus présents et actifs, et dont l'expertise est particulièrement précieuse. Elles ont été déployées, enfin, en synergie croissante avec les autres organisations internationales ou régionales.

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Je crois pouvoir dire, à ce stade, que quarante ans après sa création, la Francophonie dispose de tous les outils, de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour être là où on l'attend et accomplir au mieux ce qu'elle peut faire avec les moyens dont elle dispose. Le cadre stratégique décennal, la nouvelle programmation quadriennale, les feuilles de route que vous nous fixez, à chaque Sommet, tracent clairement nos modes et champs d'intervention qui contribuent à enraciner notre valeur ajoutée.

Cela étant, il nous faut, me semble-t-il, franchir une nouvelle étape, si l'on veut que la Francophonie puisse faire entendre une autre voix sur la scène internationale et exercer une magistrature d'influence qu'elle est en mesure de revendiquer. Et c'est sans doute là le défi le plus ardu qui nous attend pour l'avenir. Car cela ne relève d'aucune réforme, d'aucune programmation, cela relève d'un véritable pacte moral que seule la volonté de chacun et de tous permettra de sceller.

Volonté, au quotidien, de tous les partenaires de la Francophonie de servir une ambition commune, avec la conviction profonde qu'il est possible de sauvegarder la spécificité et l'autonomie de chacun, tout en les transcendant au bénéfice de tous.

Volonté d'exploiter ce qui fait l'originalité singulière de notre communauté, en prenant mieux la mesure et en mettant mieux à profit la richesse des expériences et des parcours diversifiés de tous nos pays membres, qui ont plus que doublé en l'espace de quarante ans, nous ouvrant à d'autres horizons géographiques, historiques, politiques, culturels.

Volonté, de la part de nos pays membres, d'assumer inclusivement, sans cloisonnement, leur appartenance à d'autres organisations que la Francophonie. Être francophone au moment des seules instances de la Francophonie ne saurait suffire.

Volonté systématique de se concerter dans telle ou telle instance ou à l'occasion de telle ou telle conférence internationale, avec la conviction que nous avons un rôle exemplaire à jouer dans le possible dépassement des clivages et des

différences, mais la volonté, aussi, de faire front uni pour défendre et porter ensemble le compromis conciliant auquel nous sommes parvenus.

Puisse donc le Sommet de Montreux, par vos décisions, conforter cette volonté et cette légitimité originelles de la Francophonie, au moment où la famille des nations se doit d'imaginer et de décliner, au plus vite, un ordre mondial rénové, une gouvernance politique, économique et culturelle plus démocratique et plus équitable, seule à même de briser la persistance des égoïsmes, le durcissement des extrémismes et de redonner à chaque homme confiance en l'Homme et en l'avenir.

Je vous remercie.

**AVIS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE**

Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Communication de Monsieur Yvon Vallière
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les Ministres,
Mesdames et messieurs les Représentants des corps diplomatiques et consulaires,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais tout d'abord adresser mes plus sincères remerciements à nos hôtes pour leur chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation de ce sommet, qui couronne avec succès le 40^e anniversaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le privilège me revient, en tant que président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, de vous transmettre les positions des parlementaires sur les thématiques de ce XIII^e Sommet.

La mission essentielle de l'APF qui, depuis le Sommet de Hanoi, est l'Assemblée consultative de la Francophonie, est de se saisir des enjeux qui préoccupent les populations que nous représentons et de les transmettre aux instances de la Francophonie.

Dans cet esprit, les recommandations que je m'apprête à vous livrer ont été adoptées lors de la 36^e session de l'APF, tenue à Dakar du 4 au 8 juillet 2010.

Mais avant toute chose, permettez-moi de m'arrêter un instant sur le projet de résolution en faveur de la reconstruction d'Haïti.

Comme vous le souhaitez, votre assemblée consultative s'est mobilisée fortement dès le lendemain du sinistre. Elle prendra, avec les moyens qui sont les siens, toute sa part dans les actions destinées à renforcer le système démocratique haïtien. Nous sommes en contact avec les autorités parlementaires haïtiennes et à l'écoute de leurs besoins. C'est avec elles, et en prenant en considération les programmes développés par d'autres partenaires, que nous déterminerons les modalités de notre soutien.

À l'approche du dixième anniversaire de la Déclaration de Bamako, les parlementaires soulignent l'avancée que constitue la mise en œuvre de ce texte, qui est devenu une référence normative de la démocratie, des droits et des libertés pour la Francophonie. Au fil des ans, l'APF a développé des mécanismes lui permettant de réagir face à des situations de crise menaçant les institutions démocratiques. Ainsi, depuis 1998, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie suspend les sections des pays dont les institutions ne satisfont pas pleinement aux principes qu'elle défend. Toute section dont la suspension vient d'être levée est mise sous observation pendant une certaine période.

En juillet 2010, nous avons adopté un nouveau dispositif de « mise sous observation à titre préventif » afin de nous permettre de réagir face à une situation de crise pouvant rapidement évoluer. Nous croyons ainsi apporter une contribution significative au nécessaire renforcement des mécanismes de prévention des crises.

En s'appuyant sur le suivi des crises qu'elle pratique et que je viens d'évoquer, l'APF constate néanmoins que plusieurs éléments mériteraient d'être clarifiés ou précisés afin d'assurer pleinement la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako.

En effet, l'expérience nous enseigne qu'outre les coups d'État, d'autres agissements mettent à mal l'État de droit et peuvent constituer une rupture de la démocratie. C'est le cas lorsque des dispositions constitutionnelles sont modifiées dans des circonstances contestables. En ce sens, nous recommandons que soit précisé l'article faisant référence au concept de rupture de la démocratie dans la Déclaration de Bamako et ce, afin de tenir compte de ces agissements condamnables.

Nous déplorons par ailleurs les violations des droits de la personne qui perdurent au sein de l'espace francophone. Les tragédies humaines que vivent des milliers de réfugiés nous interpellent tous, de même que les sévices et les violences que subissent les femmes et les enfants dans les zones de conflits armés. L'APF vous demande de tout mettre en œuvre afin de faire cesser ces violations, de même que l'impunité à l'égard de ceux qui perpétuent ces crimes. Nous estimons qu'il faut davantage prendre en compte ce type de crimes dans le cadre de l'application de la Déclaration de Bamako. Nous demandons également à tous les États d'adhérer au Protocole additionnel à la Convention des droits de l'enfant sur la protection des enfants dans les conflits armés.

La marche vers une véritable égalité des sexes se heurte à des obstacles enracinés dans les mentalités, inscrits dans la vie quotidienne, au travail comme à la maison, dans les instances politiques et dans tous les lieux où se prennent les décisions. Dans certains pays, beaucoup de lois renferment des dispositions qui constituent une véritable négation des droits fondamentaux des femmes. Pourtant, la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée depuis plus d'un quart de siècle et ratifiée par quelque 186 pays, dont l'ensemble des pays de la Francophonie. Cet instrument juridique international est cependant loin d'être appliqué par tous. Il conviendrait ainsi d'assurer la présence des parlementaires dans les délégations nationales chargées de présenter le rapport devant le Comité de la Cedef, de ratifier le protocole facultatif de cette convention, d'allouer les ressources budgétaires suffisantes permettant son application et d'adopter des mesures spéciales pour accroître la participation des femmes dans la vie publique et politique.

Par ailleurs, notre assemblée met en œuvre, en collaboration avec l'OIF, une série de programmes de coopération interparlementaire afin de contribuer à la consolidation de la démocratie parlementaire. Nous réaffirmons ici l'importance de ces programmes et la nécessité de les doter financièrement de manière adéquate pour répondre de façon appropriée aux besoins criants des parlements de l'espace francophone. En effet, le renforcement des institutions parlementaires, de leur caractère pluraliste et de leur capacité d'exercer un contrôle parlementaire constitue un enjeu incontournable du processus visant à consolider l'État de droit.

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Je voudrais maintenant évoquer le financement du développement.

Nos populations subissent de plein fouet les conséquences de perturbations écologiques, économiques et financières. Face à ces situations, l'APF estime que la Francophonie doit s'appliquer à l'élaboration d'une mondialisation mieux régulée et plus solidaire. Face à cet impératif, la mise en place de nouveaux mécanismes de financement du développement doit constituer un des axes majeurs de notre mobilisation, ce qui a été évoqué lors de la cérémonie solennelle d'ouverture.

Notre assemblée a déjà affirmé dans plusieurs de ses résolutions l'importance de l'aide publique au développement et la nécessité d'honorer tous les engagements pris en cette matière, notamment celui pris par de nombreux pays développés membres de la Francophonie d'atteindre un objectif d'aide publique au développement de 0,7% du revenu national brut d'ici 2015. Elle est par ailleurs convaincue de l'importance des approches innovantes visant à apporter, en complément de l'aide traditionnelle, un financement plus stable et prévisible à la solidarité internationale.

Notre assemblée recommande en outre la création d'un groupe de travail spécifique sur cette question du financement du développement et d'y associer les parlementaires. Elle recommande également une meilleure représentation des pays du Sud, notamment francophones, dans les instances participant à la gouvernance mondiale.

La croissance économique, le développement social et l'élimination de la pauvreté constituent, dans les pays en développement, les priorités absolues et sont en eux-mêmes essentiels à la réalisation des objectifs de viabilité aux échelons national et mondial. Il est de l'intérêt commun des pays développés et des pays en développement, et de l'humanité en général, y compris des générations futures, de doter les pays en développement de moyens efficaces, notamment de ressources financières et de technologies, propres à leur permettre de satisfaire ces priorités.

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Permettez-moi de conclure sur un sujet qui revêt une importance capitale pour votre assemblée consultative, soit la diversité culturelle.

La coopération culturelle fut un élément fondateur de la Francophonie institutionnelle, le dialogue des cultures est le ciment de nos relations. L'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles au sein de l'Unesco, il y a de cela cinq ans, a été une grande victoire pour la Francophonie.

Or, nous sommes convaincus que les enjeux culturels demeurent prioritaires et gagneraient à être plus largement traités dans les résolutions et les déclarations des sommets. En effet, la création artistique est porteuse de valeurs et d'identités et, à ce titre, elle se doit d'être encouragée. Non seulement il s'avère essentiel de constamment réaffirmer le droit des États à soutenir la culture sur leur territoire, mais ce principe doit être traduit par des lois, des politiques et des programmes qui favorisent le développement de secteurs culturels nationaux dynamiques. De plus, afin de contribuer à l'épanouissement de la diversité culturelle à l'échelle

mondiale, ce développement se doit d'être couplé à un accroissement des échanges artistiques au sein de l'espace francophone.

Nous invitons donc la Francophonie à œuvrer pour renforcer les échanges culturels et ce afin d'encourager un enrichissement mutuel de nos sociétés.

Les parlementaires francophones ont exprimé le souhait de s'impliquer en faveur du développement et de la consolidation des secteurs culturels. C'est dans cet esprit que j'ai l'honneur de vous annoncer la tenue de la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles qui aura lieu à Québec les 2 et 3 février 2011. Cette activité est organisée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en collaboration avec l'Assemblée nationale du Québec, et en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Unesco.

Cette manifestation sera l'occasion pour les parlementaires de la Francophonie de réaliser un état de la situation de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles dans le monde. Elle permettra également d'élaborer différentes pistes d'action pouvant contribuer à la mise en œuvre effective de la Convention de l'Unesco au sein de nos États respectifs. À cet effet, différents exemples de bonnes pratiques contribuant à l'épanouissement de secteurs culturels seront étudiés.

Je me dois de remercier particulièrement le secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, pour l'attention constante qu'il manifeste à l'égard de notre assemblée, la confiance qu'il nous apporte et pour le plein soutien qu'il a personnellement apporté à ce projet, qui permettra aux parlementaires d'élaborer une stratégie mobilisatrice permettant le renforcement des secteurs culturels dans les États de l'espace francophone.

Avant de terminer, nous tenons à insister sur la nécessité de défendre toujours et partout ce qui fondamentalement nous réunit : la langue française. Nous vous appelons à faire respecter les dispositions du vade-mecum et à exiger de vos représentants dans les enceintes internationales qu'ils s'expriment en français chaque fois que cela est possible.

De même, au nom de mes collègues parlementaires, je vous demande de veiller à ce que, dans nos pays, nos établissements d'enseignement supérieur continuent à accorder une place prééminente à cette langue que nous avons en partage, que nous aimons et que nous devons défendre et promouvoir avec énergie.

Les défis qui se posent à la Francophonie sont considérables. Nos ressources sont limitées. Seule une étroite collaboration entre les différentes instances francophones, les opérateurs et l'APF peut renforcer nos actions, au bénéfice des peuples que nous représentons.

J'invite maintenant deux participantes du Parlement francophone des jeunes, organisme mis en place par le Sommet de Moncton et dont la mise en œuvre a été confiée à l'APF, à venir remettre aux autorités de la Francophonie le fruit de leurs derniers travaux.

Je vous remercie de votre généreuse attention.

**CARNET DES RÉSOLUTIONS
DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES**

Carnet des résolutions du Parlement francophone des jeunes

V^e édition du Parlement francophone des jeunes

Paris, du 2 au 4 juillet 2009

« Ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les gouvernements à aller de l'avant. Il faudrait réunir dans une association interparlementaire les parlements de tous les pays où l'on parle le français ».

Léopold Sédar Senghor (février 1966)

Créée en 1967, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres.

Par ses avis et recommandations à la Conférence ministérielle de la Francophonie et au Conseil permanent de la Francophonie, elle participe à la vie institutionnelle de la Francophonie. Elle intervient devant les chefs d'État lors des sommets de la Francophonie.

En étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), elle engage et met en œuvre des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire et du développement de la démocratie. Ses actions visent à renforcer la solidarité entre institutions parlementaires et à promouvoir la démocratie et l'État de droit, plus particulièrement au sein de la communauté francophone.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie mène un important travail de réflexion portant sur des sujets tels que les libertés et droits politiques, les parlements et la communication, l'espace économique francophone et la coopération décentralisée ou encore l'éducation, les obstacles à la diffusion des connaissances dans les pays francophones ou la place du français dans les organisations internationales. L'Assemblée se prononce sur la base de rapports établis par ses commissions.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie adopte des résolutions sur des sujets intéressant la communauté francophone dans les domaines politique, économique, social et culturel. Elle adopte également des avis et des recommandations destinés à la Conférence ministérielle de la Francophonie et au Conseil permanent de la Francophonie ainsi que des recommandations destinées aux chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ) constitue une des actions spécifiques en direction des jeunes dans le cadre de la *mission B* « Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de L'Homme », dans laquelle notre assemblée joue un rôle essentiel dans le domaine de la coopération et la diplomatie parlementaire. Ce programme de coopération interparlementaire est financé par l'Organisation internationale de la Francophonie.

Il a été créé par les chefs d'État et de gouvernement réunis lors du Sommet de Moncton autour du thème de la jeunesse et confirmé par la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Paris en janvier 2002. Son objectif demeure de promouvoir la démocratie représentative et de faire connaître le travail législatif,

tout en mettant en contact des jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie. Sa mise en œuvre a été confiée par l'OIF à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Les quatre premières éditions du PFJ se sont tenues : à Québec en 2001, à Niamey en 2003, à Bruxelles en 2005 et à Libreville en 2007. Notre assemblée avait décidé de confier à la section française de L'APF le soin d'accueillir simultanément à la 35^e session de l'APF à Paris en juillet 2009 et la cinquième session de ce parlement.

Vous trouverez dans ce carnet des résolutions le recueil de toutes les résolutions qui ont été élaborées par les quatre commissions et adoptées en plénière à l'occasion de ce cinquième PFJ de 2009.

Vous trouverez également plus d'informations sur le site internet du PFJ : pfj.apf.francophonie.org.

**Message de Monsieur Jacques Legendre,
Secrétaire général parlementaire**

La tenue de la cinquième session du Parlement francophone des jeunes (PFJ) à Paris témoigne de l'intérêt que porte notre assemblée à la question de la participation des jeunes à la vie politique. Contribuer à la formation d'une jeunesse citoyenne et engagée est l'une de nos missions. L'implication des présidents des commissions dans le choix des thèmes de réflexion de cette cinquième session du PFJ a marqué encore une fois la volonté de notre assemblée d'asseoir la légitimité de cette structure.

Favoriser un dialogue entre les jeunes participants du PFJ et les parlementaires de notre assemblée sur les grands problèmes du monde et sur les attentes de la jeunesse de l'espace francophone est l'une de nos préoccupations.

Dix ans après la création du PFJ et après avoir procédé à l'évaluation de ce programme soutenu par l'Organisation internationale de la Francophonie, il nous semble aujourd'hui important de lui apporter les inflexions nécessaires afin de renforcer sa légitimité et de garantir sa pérennité.

Le PFJ est une institution essentielle à la vie de la Francophonie politique. Il s'articule en deux échelons complémentaires :

- d'une part, des parlements nationaux de jeunes de plus en plus nombreux, créés dans les différents États de la Francophonie et qui ont vocation à apporter un surcroît de légitimité au PFJ ;
- d'autre part, cette rencontre originale et constructive qui réunit tous les deux ans des jeunes délégués avec la responsabilité de représenter la jeunesse francophone au PFJ.

À côté d'autres mouvements de jeunesse francophones tels que la nouvelle association « Jeunes francophones en action » (JFA), dont les membres sont issus des différentes promotions du PFJ, le PFJ joue un rôle de porte-parole de la jeunesse francophone, de ses aspirations et de ses idéaux. Il est aussi un agitateur d'idées dont la Francophonie institutionnelle ne peut que bénéficier.

Les textes sur lesquels les jeunes se sont penchés en commission au cours de la session de Paris sont principalement axés sur la jeunesse et les défis qu'elle doit affronter.

Nous pouvons nous féliciter, notamment, de la résolution adoptée concernant les droits de l'enfant, qui fait largement écho aux préoccupations manifestées par les chefs d'État et de gouvernement lors du dernier Sommet de Québec.

Les jeunes membres du PFJ, sont en première ligne du combat pour la protection des plus fragiles d'entre nous. De même, ils ont joint leurs forces en nous proposant des résolutions pour lutter contre la crise alimentaire et financière et pour favoriser la participation politique des jeunes francophones.

Ils impulsent aujourd'hui les idées que la Francophonie défendra demain. Le PFJ a vocation à devenir le Parlement des parlements de jeunes de l'espace francophone.

Commission politique
Les enfants soldats

La commission politique du PFJ, réuni à Paris, dans sa 5^e session les 4 et 5 juillet, adopte la résolution suivante :

ARTICLE PREMIER

- a) La lutte contre le recours aux enfants soldats doit constituer une priorité des Objectifs du millénaire pour le développement.
- b) Les membres du PFJ s'engagent à mener, dans leurs pays respectifs, une action de sensibilisation de l'opinion publique dans ce sens.

Ils entreprennent, dans leurs pays respectifs, des actions de sensibilisation de l'opinion publique et de mobilisation des organisations non gouvernementales afin notamment de lutter contre les processus socioculturels qui conduisent à tolérer, admettre, voire encourager la participation des enfants à des conflits armés.

- c) Lorsqu'ils existent, les parlements nationaux des jeunes inscrivent à leur agenda le thème des enfants soldats afin de sensibiliser les autorités politiques et l'opinion publique de leur pays.

ARTICLE 2

Les États francophones sont invités à ratifier les protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés.

ARTICLE 3

Les États francophones sont exhortés à instituer, par la loi, des autorités indépendantes chargées de la protection des droits de l'enfant.

ARTICLE 4

Les États francophones sont exhortés à poursuivre, devant leurs tribunaux, leurs ressortissants impliqués dans des violations des droits des enfants et à instaurer une compétence universelle pour l'enrôlement obligatoire ou forcé d'enfants dans des forces armées nationales et des groupes armés distincts des forces armées des États, et pour des crimes concernant ou impliquant des enfants de moins de 18 ans.

ARTICLE 5

Les États francophones sont exhortés à intervenir pour créer, au sein des dispositifs de réinsertion des enfants impliqués dans des conflits armés, des mesures spécifiques tendant :

- a) à instaurer un statut de pupille de la nation pour les enfants soldats orphelins ;
- b) à faciliter leur adoption ;
- c) à proposer des programmes de formation scolaire et professionnelle ;
- d) à apporter des soins appropriés.

ARTICLE 6

Les enfants soldats démobilisés bénéficient d'une aide appropriée pour faciliter leur réinsertion dans leurs familles et au sein de la société, notamment par le recours à des médiateurs et/ou des professionnels de la santé.

ARTICLE 7

Des campagnes de communication sont organisées pour sensibiliser l'opinion publique :

- a) à l'interdiction et à la qualification de crime de guerre, avec toutes ses conséquences pénales, de l'enrôlement forcé des enfants dans des unités combattantes et leur participation, directe ou indirecte, aux conflits armés ;
- b) à la nécessité d'éviter de stigmatiser les enfants soldats démobilisés dans leur parcours de réintégration dans la communauté nationale ou dans leurs familles.

ARTICLE 8

Des conférences nationales de réconciliation sont organisées pour que les victimes d'exactions commises par des enfants soldats puissent demander à ces derniers une réparation symbolique et/ou morale afin que les enfants soldats démobilisés puissent prendre conscience de leurs actes.

ARTICLE 9

Des groupes de parole sont organisés entre enfants soldats démobilisés afin de partager les expériences et d'accompagner, par une démarche thérapeutique de groupe, leur parcours de réinsertion.

ARTICLE 10

L'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie appellent la communauté internationale à s'engager :

- a) à suspendre la qualité de membre des organisations internationales les États qui tolèrent la participation des enfants aux conflits armés, notamment en adoptant en leur endroit des sanctions économiques et financières ;
- b) à aider ceux qui luttent contre le recours aux enfants soldats, en leur apportant une aide économique et financière appropriée.

ARTICLE 11

L'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie intègrent dans leurs plans d'assistance aux pays qui sortent d'un conflit armé un financement durable des actions de réinsertion des enfants soldats démobilisés.

ARTICLE 12

Une taxe sur les ventes d'armement doit être créée afin de financer :

- a) les actions de réinsertion des enfants ayant participé aux conflits armés, qui comportent en priorité l'aide à la scolarisation et la création d'opportunités de revenus stables ;
- b) des actions spécifiques destinées aux filles ayant été impliquées dans des conflits armés ;

- c) la création et le fonctionnement d'une agence internationale chargée de surveiller le commerce des armes légères et d'assurer leur traçabilité, afin de veiller à leur non utilisation par des enfants dans les conflits armés.

ARTICLE 13

La communauté internationale est exhortée à qualifier de crime contre l'humanité le fait de procéder à l'enrôlement obligatoire ou forcé d'enfants de moins de 15 ans.

ARTICLE 14

Le PFJ invite le représentant du secrétaire général des Nations unies sur les enfants dans les conflits armés à présenter à sa prochaine session un bilan de son action et à engager un débat sur la mise en œuvre des actions proposées dans cette résolution.

Commission éducation, communication et affaires culturelles

En finir avec le travail des enfants

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ),

Vu la Déclaration des droits de l'enfant, 1959, ONU,

Vu la Convention internationale des droits de l'enfant, 1989, ONU,

Vu la Résolution concernant l'élimination du travail des enfants, 1996, OIT,

Vu la Convention n°138 sur l'âge minimum du travail des enfants (secteurs économiques), 1973, OIT,

Vu la Convention n°182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants, 1999, OIT,

Vu les recommandations de l'APF et notamment la Charte du citoyen francophone adoptée lors de la première session du PFJ à Québec en 2001,

Considérant que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain et que l'éducation est la pierre angulaire de leur existence ;

Constatant que la pauvreté est une cause implacable du travail des enfants ;

Déplorant que l'ignorance des parents fasse partie des principales sources de cette plaie sociale ;

Confiants dans l'influence que les médias peuvent avoir dans nos sociétés contemporaines pour sensibiliser les différents publics aux enjeux que représentent les enfants ;

- Considérant que le travail des enfants, quand il prend un caractère inacceptable, porte atteinte à leur santé, leur développement physique, social et mental ;
- Entendant comme travail inacceptable l'ensemble des activités économiques qui empêchent l'enfant de s'épanouir ;
- Considérant que dans beaucoup de pays les parents privilégient la scolarisation des garçons au détriment des filles ;
- Entendu que le manque ou l'absence de formation des enfants les contraint aux tâches les plus dures ;
- Notant que les enfants travailleurs n'ont pas le temps d'être scolarisés ;
- Constatant que l'absence des registres de naissance facilite l'exploitation et la maltraitance des enfants dans certains secteurs productifs ;
- Rappelant que d'après un rapport de l'Unicef, le boycott des produits fabriqués par les enfants peut aggraver la situation de ceux-ci ;
- Considérant que les gouvernements se sont largement focalisés sur la ratification de conventions non contraignantes, insuffisantes pour la protection et la réinsertion des enfants ;
- Considérant que malgré un grand nombre de conventions conclues par les États pour prévenir le travail des enfants, notamment la Convention internationale des droits de l'enfant (ONU), la Déclaration des droits de l'enfant (Assemblée générale de l'ONU), la Résolution concernant l'élimination du travail des enfants (OIT), la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants (OIT), plusieurs centaines de millions restent assujettis au travail ;

ARTICLE PREMIER

Enjoignons les États à mettre en application les programmes prévus pour l'élimination du labeur des enfants.

ARTICLE 2

Réclamons des mesures interdisant aux parents de faire travailler leurs enfants de façon inacceptable.

ARTICLE 3

Exigeons que les gouvernements mettent en place des systèmes d'éducation gratuite et obligatoire dotés d'établissements scolaires accessibles.

ARTICLE 4

Demandons que les États accordent des bourses aux jeunes entrés prématurément dans la vie professionnelle de sorte qu'ils puissent reprendre ou continuer leurs parcours académiques.

ARTICLE 5

Exigeons avec la plus grande fermeté que les États imposent de lourdes sanctions à toutes les personnes exploitant les enfants.

ARTICLE 6

Encourageons des campagnes de sensibilisation médiatique sur le droit des enfants.

ARTICLE 7

Insistons sur les campagnes de sensibilisation portant sur la planification et le contrôle des naissances.

ARTICLE 8

Demandons que les enfants soient déclarés à la naissance et inscrits dans les registres.

ARTICLE 9

Demandons aux États de renforcer leur coopération avec les ONG et les instances internationales telles l'Unicef, l'OIT et l'ONU.

ARTICLE 10

Exigeons que le suivi qui incombe aux États soit concret, effectif et adéquat, de sorte que la réinsertion ne soit pas illusoire.

ARTICLE 11

Exigeons des États la mise en place de centres d'accueil pour les enfants victimes de situation qui les exposent à devoir travailler.

ARTICLE 12

Demandons aux États d'intégrer dans leurs programmes d'enseignement primaire un programme sensibilisant les enfants à leurs droits.

ARTICLE 13

Appelons fermement les syndicats et les organisations internationales à accorder une attention particulière à cette question et à défendre les droits des enfants exploités dans les instances internationales spécialisées.

Commission Affaires parlementaires

Les jeunes et les partis politiques

ARTICLE PREMIER

Le PFJ invite l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à s'engager dès 2010 à soutenir, en partenariat avec les parlements des États membres, sur la base

d'accords de coopération librement négociés et dans le respect de la souveraineté des États, des actions :

- tendant à améliorer la communication des divers partis politiques représentés au sein de ces assemblées, notamment grâce à un recours accru aux nouvelles technologies ;
- tendant à améliorer la formation des jeunes au civisme et à la vie politique ainsi qu'à promouvoir des actions de formation des jeunes cadres des partis politiques de ces États et d'auto-formation de la jeunesse.

ARTICLE 2

Le PFJ demande à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie d'inviter ses membres à réaliser dès 2010 un projet tendant à rendre possible l'institution d'un « Parlement national des jeunes » au sein de chaque parlement membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Le projet définira les conditions de désignation des membres de cette assemblée, ses compétences ainsi que les modalités d'élaboration de son règlement.

ARTICLE 3

Le PFJ invite l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à élaborer dès 2010 un projet de Charte sur la jeunesse politique. Ce document aura pour objet de proposer des références pour l'instruction civique des jeunes et pour l'implantation, dans chaque pays, d'une représentation minimale de la jeunesse au sein des partis et de leurs instances de direction, sous forme de quotas, lors des investitures de candidats, d'une participation éclairée des jeunes et dépourvue de toute contrainte ou discrimination au processus électoral et au libre exercice des droits civiques. Ce document sera soumis à la ratification des parlements membres qui accepteront que son application soit évaluée objectivement tous les deux ans sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie.

ARTICLE 4

Le PFJ demande à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie d'instituer en son sein un médiateur de la jeunesse doté de moyens de fonctionnement assurant son indépendance et chargé de faciliter, au nom de cette organisation, l'exercice des droits civiques par la jeunesse et son implication dans la vie des partis des pays membres.

ARTICLE 5

Le PFJ invite l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à instituer en son sein un réseau des jeunes parlementaires francophones. Ce réseau sera ouvert à la fois aux parlementaires de tous les États de la Francophonie âgés de moins de 35 ans.

Commission Coopération et développement

*La crise alimentaire, la crise financière, la vie chère et le pouvoir d'achat :
conséquences sur la jeunesse francophone*

ARTICLE PREMIER

Encourager chaque pays industrialisé francophone à respecter son engagement d'allouer à l'aide publique au développement 0,7% de son produit intérieur brut, pour la réalisation des Objectifs du millénaire.

ARTICLE 2

Appeler l'ensemble des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie donateurs d'aide alimentaire à respecter leurs engagements bilatéraux et multilatéraux, en ne conditionnant pas leurs aides à des critères politiques, même dans le cadre d'embargos internationaux.

ARTICLE 3

Le PFJ invite la commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à émettre des propositions dès 2010 en vue de prévenir les crises alimentaires.

ARTICLE 4

Faire de la Francophonie un acteur majeur de propositions d'un nouveau système de régulation de la finance mondiale pour contrôler les flux spéculatifs et les marchés de produits dérivés, et réglementer le système bancaire international.

ARTICLE 5

Orienter d'abord la production agricole vers les besoins alimentaires des populations. Les agro-carburants ne peuvent être produits que s'ils ne menacent pas la sécurité alimentaire.

ARTICLE 6

Promouvoir dans chaque pays de l'Organisation internationale de la Francophonie des politiques d'incitation financière de retour à la terre pour les jeunes, en valorisant et modernisant ce secteur grâce à des subventions, dans le respect de l'environnement.

ARTICLE 7

Encourager les pays de l'Organisation internationale de la Francophonie à adopter des mesures visant à réguler les pratiques spéculatives sur les denrées alimentaires, instaurant ainsi un prix plancher des denrées alimentaires afin de soutenir les producteurs et un prix plafond afin de faciliter l'accès à l'alimentation de base.

ARTICLE 8

Encourager la production locale et les échanges régionaux et œuvrer à rationaliser les habitudes de consommation dans les pays du Nord afin de mieux prendre en compte les besoins des pays du Sud et l'impact des flux d'échanges mondiaux sur le réchauffement climatique, et à l'aggravation des inégalités.

ARTICLE 9

Soutenir des politiques agricoles adaptées aux spécificités locales et respectueuses des savoirs traditionnels qui garantissent une production conforme aux besoins,

dans l'esprit du développement durable. Dans ce but, favoriser les échanges croisés de formation dans le domaine de l'agriculture afin de faire le partage du savoir-faire et des connaissances.

ARTICLE 10

Au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie, renforcer les dispositifs de financement et de suivi de microprojets à taux d'intérêt faible afin de soutenir l'entrepreneuriat pour le développement durable de communautés locales fortes.

ARTICLE 11

La Francophonie doit être une terre propice au commerce équitable. Il est nécessaire d'équilibrer les profits de chaque maillon de la chaîne qui amène le produit du producteur au consommateur. L'Organisation internationale de la francophonie doit prendre en compte les préoccupations du commerce équitable dans son organisation et sensibiliser les utilisateurs.

ARTICLE 12

Les pays en développement doivent pouvoir se protéger des importations qui concurrenceraient déloyalement leur production locale afin de permettre à leur économie nationale de se développer, dans le cadre notamment d'accords préférentiels entre les pays industrialisés et les pays en développement.

ARTICLE 13

Créer une commission permanente pour le développement durable au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui sera assistée dans ses travaux par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie.

TROISIÈME PARTIE

**DISCOURS
À LA CÉRÉMONIE SOLENNELLE
D'OUVERTURE**

**Allocution de Son Excellence Madame Doris Leuthard
Conseillère fédérale, Présidente de la Confédération suisse
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Je vous souhaite à toutes et à tous la plus cordiale bienvenue à Montreux, sur ce magnifique site de la Riviera vaudoise, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie. Ce sera un honneur particulier pour moi de présider, dès cet après-midi, notre Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage en cette année où la Francophonie institutionnelle célèbre le 40^e anniversaire de sa fondation.

Ce n'est pas seulement la Suisse fédérale qui vous accueille. C'est également la Suisse des cantons et des communes avec qui nous avons travaillé, durant plus d'une année, à la préparation de cette rencontre. Il ne s'agit pas non plus d'un accueil de la seule Suisse francophone, mais bien de toute la Suisse avec ses quatre langues et ses quatre cultures, comme en témoigne ma présence ici puisque je suis de langue maternelle allemande.

En cette année où nous célébrons le dixième anniversaire de la Déclaration de Bamako sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, je tiens à souligner avec satisfaction que grâce à sa bonne application, « coup d'état » et « Francophonie » sont désormais devenus incompatibles, faute de quoi nous ne serions pas à Montreux aujourd'hui. Dans ce contexte, j'appelle de mes vœux une restauration rapide de l'État de droit dans les pays suspendus et leur retour en tant que membre à part entière de notre organisation.

La Francophonie s'emploie à faire vivre et à renforcer la diversité culturelle et linguistique, si chère à nous, les Suisses. Avec notre allemand, notre italien, notre romanche et notre français, nous vivons en permanence cette diversité qui a forgé, dans mon pays, cet esprit de respect mutuel indispensable à une coexistence pacifique entre personnes de divers horizons.

Excellences,
Mesdames et messieurs,

Chaque jour, l'actualité nous rappelle que nos États sont confrontés à des défis croissants, globaux, et de plus en plus complexes, comme la sécurité alimentaire, le changement climatique, la biodiversité, le développement, la pauvreté, la paix et la sécurité. La recherche de solutions durables à ces défis passe par une vraie gouvernance, une gouvernance qui reflète les nouveaux équilibres mondiaux.

Face à tous ces défis, la Francophonie a un rôle à jouer et doit le revendiquer. En sa qualité de plateforme privilégiée de dialogue Nord-Sud, elle dispose d'une valeur ajoutée qu'elle se doit de mettre à profit afin de dépasser les logiques propres aux groupes régionaux ou politiques qui risquent de paralyser les institutions internationales et de favoriser ainsi l'émergence d'une gouvernance mondiale plus équitable.

La Francophonie endosse également des valeurs de solidarité toutes particulières, de par les liens étroits entre ses États membres. Les réponses aux défis à venir feront précisément appel à ces solidarités francophones. Vous l'avez compris, la Suisse souhaite que le XIII^e Sommet inscrive résolument la Francophonie dans une perspective d'avenir. Pour ce faire, il est nécessaire que nous, chefs d'État et de gouvernement, ayons le courage de prendre des engagements forts, concrets et mesurables.

Parmi les défis que j'ai mentionnés, nous en avons retenu trois qui nous semblent prioritaires et pour lesquels nous pensons que la Francophonie est à même d'apporter des réponses en tant qu'acteur majeur des relations internationales. Premièrement, nous aurons à préciser la place que nous souhaitons donner à la Francophonie dans la gouvernance mondiale et son influence au sein des enceintes internationales. Pour cela, certaines questions doivent être posées sans détour.

Comment la Francophonie peut-elle nous permettre de transcender les clivages des groupes régionaux et politiques pour peser sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU ?

Dans le même état d'esprit, comment la Francophonie peut-elle mieux peser sur le G8 et le G20 afin d'éviter qu'un nombre restreint d'États prenne, en dehors des instances internationales reconnues, des décisions qui concernent l'ensemble de la communauté des nations ?

Ces débats doivent être menés en profondeur et nous sommes heureux de vous offrir un cadre de discussion privilégié ici à Montreux, en Suisse, pays où un nombre important d'organisations et d'institutions internationales ont précisément leur siège.

Il s'agira ensuite de conforter nos solidarités francophones en matière de développement durable, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire, le changement climatique, la biodiversité et l'eau. Nous devons exprimer clairement notre détermination à agir de manière concertée sur le cours des négociations internationales dans ces domaines et, concrètement, sur celles qui se dérouleront en décembre prochain, lors de la conférence de Cancún sur le changement climatique, et à contribuer ainsi à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Pour terminer, nous devons mettre à profit les liens étroits qui nous unissent pour développer l'échange des connaissances et du savoir scientifique et technologique entre pays francophones afin d'être à même de répondre au défi de l'innovation. Si tous ces défis inscriront les travaux du XIII^e Sommet dans une vision d'avenir, nous serons aussi amenés à nous prononcer sur des événements très actuels, comme la reconstruction d'Haïti ou le processus de paix au Moyen-Orient. Les solidarités francophones peuvent contribuer à l'élaboration de solutions durables pour ces régions ou pays en proie aux difficultés.

Excellences,
Mesdames et messieurs,

Le texte de notre déclaration et de nos résolutions reflètera la Francophonie que nous souhaitons pour les années à venir. Les actions que nous pourrions être amenés à prendre auront des effets directs sur nos pays et sur nos peuples. Sachons être ambitieux.

Afin que ce Sommet soit aussi celui de la convivialité, nous avons organisé des tables rondes thématiques dont certaines sont ouvertes au public afin que ce dernier puisse concrètement vivre la Francophonie dans sa substance. J'espère que ces tables rondes favoriseront un dialogue riche et nourri sur les sujets qui nous occupent. Je souhaite signaler en particulier l'organisation d'un bloc de tables rondes dédiées à la question des droits humains, à l'occasion du dixième anniversaire de la Déclaration de Bamako.

Par ailleurs, le Village de la Francophonie, situé au centre de la ville de Montreux, se veut un lieu de rencontre festif et chaleureux entre les délégués et la population locale, et permet à cette dernière de voir, de toucher et de sentir la Francophonie dans toute sa diversité. Je vous enjoins à le visiter si le temps vous le permet.

Je me réjouis d'entamer nos travaux, que je souhaite fructueux et porteurs d'un élan renouvelé pour faire face aux défis qui nous attendent.

Je vous remercie.

**Allocution du Très Honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada**

à la séance solennelle inaugurale du Sommet

À l'occasion de ce XIII^e Sommet de la Francophonie, je tiens tout d'abord à remercier la Suisse et les citoyens et citoyennes de Montreux pour leur accueil chaleureux. L'organisation de ce sommet, qui marque aussi le 40^e anniversaire de la Francophonie, était un grand défi à relever en quelques mois à peine. Madame la Présidente de la Confédération suisse, vous méritez d'être applaudie chaleureusement.

Monsieur le Secrétaire général, mesdames et messieurs les Chefs de délégation, chers délégués. Il y a deux ans, nous, les Canadiens, recevions nos amis de la Francophonie dans le berceau de la langue française en Amérique, la belle ville de Québec. Rappelez-vous.

Le temps était nuageux. Il y avait quelques gouttes de pluie. Le temps était frisquet. Et nous étions tous réunis au Centre des congrès de Québec. Nous vivions les premiers moments d'une crise économique planétaire qui allait frapper durement. La pire depuis la Seconde Guerre. Personne n'y a échappé. Les pays du Nord, comme ceux du Sud.

J'avais alors énormément apprécié les discussions franches que nous avons eues avec nos amis africains, européens, asiatiques et des Amériques. Nos discussions nous ont permis entre autres de mieux saisir les répercussions globales de cette crise et de nous aider à trouver des solutions globales.

Au moment de ces discussions, personne ici ne pensait cependant qu'un de nos amis, Haïti, serait, quinze mois plus tard, aussi durement frappé par le destin.

Nos amis haïtiens souffraient. Ils criaient à l'aide. Et nous avons le devoir de les aider. Le Canada, comme bien d'autres pays de la Francophonie, a tout mis en œuvre pour sauver des vies, organiser les secours et livrer l'aide humanitaire. Les besoins étaient tellement grands. Nous devions intervenir rapidement. Et nous avons répondu à l'appel. Partout dans la Francophonie, les citoyens, dont de nombreux Canadiens, se sont mobilisés et ont contribué aux efforts en faisant des dons. Le gouvernement du Canada a consacré, pour sa part jusqu'à maintenant, plus d'un milliard de dollars aux efforts de reconstruction en Haïti.

Il faut aussi souligner le rôle important que notre organisation, l'Organisation internationale de la Francophonie, joue sur le terrain afin de permettre aux jeunes Haïtiens et aux jeunes Haïtiennes de pouvoir apprendre à lire et à compter. Nous devons tous nous réjouir, également, de la nomination de l'ex-gouverneure générale du Canada, Madame Michaëlle Jean, au poste de représentante spéciale de l'Unesco en Haïti. Elle va apporter un grand soutien à la cause haïtienne. Car les besoins sont grands mes amis, tellement grands. Et la reconstruction prendra du temps. Mais tous ensemble, en nous serrant les coudes, nous pouvons aider nos amis Haïtiens à retrouver l'espoir. Les aider à reconstruire leurs villages. Les aider à se refaire une vie. Et je crois parler pour l'ensemble de notre organisation, Madame la

Ministre et Cheffe de la délégation haïtienne, en vous disant de garder courage. Vos amis de la Francophonie ne vous laisseront jamais tomber.

Chers amis, il y a deux ans, à Québec, nous discutons des défis environnementaux et énergétiques, de démocratie et de rayonnement de la langue française. Mais la crise économique mondiale s'est vite insérée dans nos débats. Beaucoup de pays au sein de notre organisation étaient très inquiets. La récession devenait planétaire. Et elle a eu des conséquences partout. Au Nord. Au Sud. Et à l'Est comme à l'Ouest. C'est pourquoi, en préparation de la tenue des sommets du G8 et du G20, j'ai insisté, en tant que président, pour vous rencontrer, Monsieur le Secrétaire général, ainsi que votre homologue du Commonwealth, Monsieur Sharma.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Secrétaire général, d'avoir accepté de me rencontrer à Ottawa avant ces deux sommets importants. Vos analyses sont justes et toujours grandement appréciées. Lors des sommets de Muskoka et de Toronto, le Canada a d'ailleurs mis de l'avant un plan ambitieux pour venir en aide aux mères et aux enfants dans les pays pauvres.

Nous avons aussi renouvelé notre engagement en Afrique, un continent pour lequel le Canada a doublé son aide. Annulé la dette de plusieurs des pays les plus pauvres de la planète. Augmenté l'aide humanitaire. Bref, mes amis, je vous dis que l'Organisation internationale de la Francophonie pourra toujours compter sur le Canada pour promouvoir les valeurs que nous chérissons tous, soit la défense des droits de la personne, la primauté du droit, la justice, le développement et l'aide humanitaire pour les plus démunis.

Chers amis, il y a quelques minutes, je vous parlais de nos discussions à Québec. Que nous avons discuté du rayonnement de la langue française. Et, étant donné que nous sommes à proximité du siège du Comité international olympique, j'aimerais vous parler, un peu en terminant, des Jeux de Vancouver. Vous le savez, le Canada a été fondé en français. Et nous avons à cœur la promotion de notre diversité culturelle. Voilà pourquoi je suis fier de vous dire que la langue française a eu la place qui lui revenait non seulement lors des Jeux olympiques, mais aussi, et c'est un précédent dans l'histoire, lors des Jeux paralympiques de Vancouver !

L'ancien président suisse et Grand témoin de la Francophonie pour les Jeux de Vancouver, Monsieur Pascal Couchepin, a résumé notre performance en peu de mots. Il a dit : « *À Vancouver, le français a remporté la médaille d'or !* »

Madame la Présidente de la Confédération suisse, je vous remercie à nouveau de reprendre le flambeau de notre organisation. Les grands thèmes que vous avez choisis vont guider nos discussions. Et je suis convaincu que notre organisation sortira de ce sommet plus unie que jamais pour affronter les défis qui sont devant elle.

Merci beaucoup.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Jean Charest
Premier ministre du Québec**

à la séance solennelle inaugurale du Sommet

Madame la Présidente,
Excellences, mesdames et messieurs les Chefs d'État et de délégation,
Monsieur le Secrétaire général,
Distingués invités,
Mesdames, messieurs,

J'ai le privilège et l'honneur de m'adresser à vous pour la quatrième fois dans l'histoire des sommets. Je me réjouis que ce XIII^e Sommet se déroule en Suisse, pays qui m'est cher et avec lequel le Québec noue des relations diplomatiques depuis 1875, date où le gouvernement helvétique a établi à Montréal son premier poste diplomatique au Canada.

Cette année, nous soulignons le quarantième anniversaire de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) à Niamey, ancêtre de notre organisation actuelle. Et ce sommet nous invite à réfléchir sur un thème exigeant et nécessaire : « Défis et avenir de la Francophonie ».

Aujourd'hui, nous devons porter notre regard en avant, esquisser nos projets futurs, ceux qui feront de la Francophonie de demain une organisation pleinement ancrée dans le troisième millénaire. La Francophonie est porteuse d'une tradition politique démocratique et humaniste ; elle a toujours refusé le repli identitaire et a fait la promotion de la diversité culturelle. Nous pouvons à bon droit revendiquer cette réussite.

La Francophonie est aujourd'hui en mesure de relever les défis de notre époque. Les crises diverses qui agitent le monde rendent plus que jamais nécessaire notre prise de parole. La Francophonie est pleinement dans son rôle quand elle se prononce sur les enjeux mondiaux : la crise financière a bouleversé nos économies ; la crise alimentaire touche des sociétés entières ; les changements climatiques affectent nos modes de vie. Voilà autant d'occasions qui s'offrent à nous de trouver des solutions nouvelles pour faire face à ces crises. Voilà autant de défis sur lesquels la Francophonie doit se prononcer.

Pour moi la Francophonie, telle qu'elle a été redéfinie à Hanoi en 1997, est celle qui doit conduire son action dans l'avenir ; elle est d'abord politique. C'est à cette condition seulement que la Francophonie peut jouer un rôle plus important dans les relations internationales.

La Francophonie politique, c'est celle qui élabore et adopte la Déclaration de Bamako, qui se fait médiateur dans les situations de crise, qui se mobilise en faveur de la paix et de la démocratie, des droits de la personne et du développement, et qui vient en aide à Haïti. C'est aussi celle qui fait la promotion de la diversité des expressions culturelles. C'est aussi celle qu'on consulte en marge des réunions du G8 et du G20, celle qui exprime son opinion sur la gouvernance mondiale et les enjeux climatiques.

La Francophonie défend son originalité et fait la promotion du français, langue moderne, ouverte à la différence et aux apports de tous les peuples. Et cette promotion passe aussi par la création du Centre de la francophonie des Amériques par le Québec. Ce centre qui unit les communautés francophones du Canada et des Amériques, et qui par son action et ses gestes démontre la vitalité des francophones en terre d'Amérique.

Au Sommet de Québec, nous nous sommes dits : « *déterminés à accorder à la langue française toutes les conditions requises pour lui garantir sa pleine reconnaissance sur la scène internationale comme au sein de chacun de nos pays* ». Je sais que nous sommes « *sensibles à la nécessité d'accroître la promotion du français dans le contexte mondial contemporain et tenant compte de la diversité des situations linguistiques de nos sociétés* ». Et que finalement nous souhaitons « *prendre des mesures adaptées à nos moyens respectifs, pour valoriser le statut et l'usage de la langue française, langue vivante et utile, dans les domaines économique, social, culturel, touristique et scientifique de nos sociétés* ».

Cette importante question sera abordée au cours du sommet et nous aurons l'occasion d'en reparler. Je sais que c'est un sujet qui nous tient à cœur.

La Francophonie de Montreux n'est plus celle de Niamey. De nombreux États ont demandé à joindre nos rangs. Des pays de l'Europe centrale et orientale, qui sont représentés dans notre organisation, reflètent l'état du monde depuis la chute du mur de Berlin. La Francophonie, au cœur des débats de son siècle, a ouvert ses bras à ces peuples. Avec cet élargissement, la Francophonie reste une communauté de langues. Il y a quarante ans, Léopold Sédar Senghor y voyait une « *interculture* ». Le poète haïtien René Depestre considérait le français comme « *un lieu d'identités multiples* ». La Francophonie vit entre la nécessaire unité et l'obligation du pluriel, au cœur de la diversité culturelle et linguistique qui fonde désormais son identité. Le combat en faveur de la langue française, qui est l'une des facettes de la promotion du plurilinguisme, reste une mission fondamentale de la Francophonie multilatérale. Mission d'autant plus essentielle qu'aucune autre institution internationale n'est en mesure d'accomplir ce mandat. Le sort de l'un, la langue française, et de l'autre, le plurilinguisme, sont liés.

Mesdames, messieurs,

Les problèmes se sont mondialisés. Les solutions doivent se mondialiser. Notre voix, expression du multilatéralisme et de la solidarité, doit être entendue, écoutée, prise en compte dès lors que les décisions affectent nos membres et conditionnent l'avenir de nos États.

Seule la confiance en nous-mêmes, c'est-à-dire dans la capacité des peuples francophones de travailler ensemble avec rigueur sur ces questions de sécurité, de stabilité politique, d'éducation, de culture nous permettra de multiplier notre voix où nous sommes présents, seul ou en groupes dans ces instances où se dessine l'avenir de notre humanité, comme un témoin déposé entre les mains de la jeunesse.

Je vous remercie.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Nicolas Sarkozy
Président de la République française
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Mesdames et messieurs,
Mes chers amis,

Mes premiers mots seront pour vous remercier, Madame la Présidente, de nous accueillir aujourd'hui dans votre magnifique pays, qui offre un exemple parfait et finalement trop rare de coexistence harmonieuse de quatre communautés linguistiques. En accueillant à Montreux la famille francophone dix mois seulement après qu'a été prise la décision d'y tenir notre XIII^e Sommet, vous avez relevé un défi difficile et, comme mes prédécesseurs à cette tribune, je voudrais vous en remercier très chaleureusement.

Le premier capital que chaque être humain reçoit, c'est sa langue, la langue que lui enseignent ses parents, la langue que lui enseignent ses professeurs. La langue française, c'est notre trésor, un trésor commun. Mais la langue française n'est pas simplement un outil de travail. Elle véhicule des valeurs, des valeurs qui lui sont propres, les valeurs de l'humanisme, de la liberté, de l'égalité – quelle que soit la couleur de sa peau, quelles que soient ses origines –, de la fraternité. La langue française est un instrument d'incarnation et elle est un instrument de transmission des valeurs. Dans un monde où progresse le risque – car c'est un risque – du monolinguisme, au fond de l'uniformité, je voudrais dire de l'aplatissement, se battre pour notre langue et pour les valeurs qu'elle porte, c'est se battre pour la diversité culturelle. Que serait notre monde s'il n'était fait que d'une seule langue, d'une seule culture ? Que serait notre monde si la diversité n'y avait plus le droit de cité.

La Francophonie, c'est donc une solidarité au service de cette diversité. En février, elle s'est exprimée auprès du peuple d'Haïti, confronté à la pire catastrophe de son histoire. Notre organisation a su se mobiliser. Je veux rendre hommage à son action humanitaire, comme je veux saluer son engagement croissant dans le règlement des crises politiques et l'observation des élections : hier en Mauritanie ; aujourd'hui en Guinée ; demain, je l'espère, au Niger, en Côte d'Ivoire – oui, où il doit y avoir des élections comme partout ailleurs dans le monde –, à Madagascar.

Depuis la première réunion des pères fondateurs, à Niamey, il y a quarante ans, la Francophonie n'a cessé d'étendre le champ de son action. Aujourd'hui, avec 70 États membres ou observateurs dans notre organisation, nous représentons plus du tiers des membres des Nations unies. Et parfois je me demande si nous sommes conscients de la force que nous représentons. Si nous en sommes conscients, nous pourrions exercer cette force.

Je veux remercier notre ami le Président Abdou Diouf de conduire avec talent et avec sagesse les destinées de notre organisation. La France souhaite qu'il poursuive son action au cours des prochaines années, tant nous avons besoin de son autorité sur la scène mondiale. Je veux également lui dire combien je serai heureux de venir inaugurer début janvier, le nouveau siège de l'Organisation, cette Maison de la Francophonie à Paris, que nous attendions depuis si longtemps.

Mes chers amis, il y a deux ans, lors du Sommet si réussi de Québec, nos débats ont été dominés par la crise financière. Je me souviens très bien qu'avec votre soutien, je m'étais rendu directement de Québec à Camp David pour convaincre le Président Bush d'accepter ce sommet. Un mois plus tard, le G20 tenait sa première réunion à Washington. C'était un mois après le Sommet de la Francophonie. Depuis, de Londres à Pittsburgh puis Toronto, chez nos amis canadiens, le G20 des temps de crise a accompli un travail considérable.

Mais aujourd'hui, que devons-nous faire du G20 ? Un calme relatif est restauré et une tentation, mauvaise, existe de borner les ambitions du G20 à l'application des décisions prises, complétées par quelques mesures utiles. Et je veux souligner devant vous ce paradoxe : il était plus facile d'être audacieux lorsque le monde était au bord du précipice, parce qu'on n'avait pas le choix. C'était avancer, c'était changer, c'était réformer ou c'était mourir. Aujourd'hui, nous commettrions une très grave erreur si nous pensions que les problèmes sont réglés et que les mêmes causes ne risquent pas de produire les mêmes effets. Nous ne pouvons pas nous arrêter sur la route du changement et de la réforme.

La France va prendre, dans quelques semaines, la double présidence du G20 et du G8, la France proposera d'ouvrir de nouveaux chantiers. Madame la Présidente, je serais très heureux que notre Sommet de Montreux soit l'occasion d'une discussion très libre sur ces sujets : la France est à l'écoute de tous ses partenaires, à commencer par ceux du premier cercle, de ses amis de la Francophonie. Mais quels sont ces chantiers décisifs qu'il nous faut faire avancer dès l'année 2011 ?

Le premier, c'est celui de la réforme du système monétaire international. Qui, aujourd'hui, pourrait se lever pour me dire que l'instabilité des changes ne fait pas peser une lourde menace sur la croissance mondiale ? Est-ce que l'on va continuer à se faire des reproches, à s'envoyer des anathèmes, à dénoncer des attitudes unilatérales alors que nous ne sommes pas capables de définir un système multilatéral ? Nous nous en sortirons tous ensemble ou nous échouerons tous ensemble. La France propose d'aborder ce débat sur le système monétaire international sans tabou. Mais qui peut contester que Bretton Woods, c'était en 1945, à une époque où, au fond, il y avait une monnaie et une grande économie. Les choses n'ont-elles pas changé depuis 1945 ? Devons-nous nous attacher à un système qui a vécu et qui ne fonctionne plus ou devons-nous avoir le courage d'imaginer ensemble, en se coordonnant, comment on peut créer les bases d'un nouveau système monétaire international ? À quoi sert de parler de stabilité si l'instabilité des changes s'étale aux yeux du monde entier chaque jour qui passe ?

Il y a un deuxième chantier que la France souhaite ouvrir, c'est celui de la volatilité extravagante des prix des matières premières. Qui ne se souvient des « émeutes de la faim » en Haïti ou en Afrique quand les prix de certains produits alimentaires ont brutalement explosé en 2008 ? Est-ce qu'on a déjà oublié cela ? Combien faudra-t-il d'émeutes, de guerres, de drames pour que nous comprenions que nous ne pouvons pas laisser faire cela ? On vient me dire : « mais c'est la loi du marché ». Non justement, ce n'est pas la loi du marché, c'est la loi de la spéculation, c'est la loi du refus de la transparence, c'est la loi de l'intérêt de quelques-uns sans que personne ne puisse dire où vont des milliards de dollars qui sont soustraits aux États, aux producteurs et aux pays ? Cette situation ne peut pas durer parce qu'elle générera des guerres et des affrontements.

A-t-on déjà oublié les conséquences dramatiques pour l'économie mondiale des hausses brutales des prix du pétrole et du gaz, suivies de baisses tout aussi rapides ? Avec un prix du baril de brut qui, en quelques mois, passe de quarante à cent quarante dollars. Et n'opposons pas les pays consommateurs d'énergie et les pays producteurs d'énergie, ils ont en vérité le même intérêt : des prix trop bas de l'énergie sont une catastrophe, mais des prix trop élevés et c'est la mort pour tout le monde. Là encore, ayons le courage de dire que le marché ne fonctionne pas, parce que les prix des matières premières sont pris en otage par des mouvements spéculatifs que personne ne maîtrise. C'est à nous de prendre les voies et les moyens pour qu'au minimum il y ait la transparence sur la formation des prix et sur l'arrivée des bénéfices considérables qui sont réalisés. Alors qui osera dire que le sujet est trop difficile et qu'il vaut mieux ne rien faire ? Qui peut penser que quand on n'évoque pas les sujets difficiles, ils ne vous rattrapent pas de la pire des façons ?

Le troisième chantier que la France souhaite faire progresser – et je ne me laisserai pas de plaider en faveur de ce chantier –, c'est celui de la gouvernance mondiale, dont nous avons déjà parlé au Sommet de Québec.

Depuis lors, la Banque mondiale a adopté une réforme importante et le FMI est engagé, non sans débats vigoureux, dans la sienne. Mais enfin, nous représentons le tiers des États membres de l'ONU, qu'est-ce qui nous empêche de porter ensemble, devant l'Assemblée générale, la réforme indispensable des Nations unies pour adapter l'organisation aux réalités du XXI^e siècle ? Nous avons changé de siècle, peut-on réfléchir à un changement de gouvernance ?

Est-il normal qu'il n'y ait aucun membre permanent du Conseil de sécurité émanant de l'Afrique ? Un milliard d'habitants, dans trente ans deux milliards d'habitants, qui n'ont pas de représentation permanente. C'est un scandale. Est-il normal qu'il n'y ait pas de représentant permanent du continent sud-américain au Conseil de sécurité ? Pas un seul ! Est-il normal qu'un pays comme l'Inde, qui sera bientôt le pays le plus peuplé du monde, n'y soit pas ? Et même, est-il normal que des pays soient absents alors qu'ils pèsent dans l'économie du monde – je pense au Japon, je pense à l'Allemagne –, parce que leurs dirigeants avaient fait le mauvais choix au moment de la Seconde guerre mondiale ? Nous sommes au XXI^e siècle, nous ne sommes plus au XX^e siècle.

J'ai entendu, Madame la Présidente, votre inquiétude sur le fait qu'un petit nombre d'États prendraient en main la résolution de problèmes qui concernent, vous avez raison, tous les États du monde. Mais alors ayons le courage d'aller jusqu'au bout. Le G192, j'y crois, mais à condition qu'il ait le courage de prendre des décisions ! Et le système qui consiste à dire : « on ne prend de décision que si tout le monde est d'accord », c'est un système qui est condamné parce que c'est un système qui fera le lit de l'immobilisme, du conservatisme et donc, à l'arrivée, de ceux qui ne veulent rien faire. Nous n'avons pas le choix. Si nous voulons garder ce système, il faut le réformer et la réforme intérimaire du Conseil de sécurité, je le dis, elle est indispensable.

Je poserai également un quatrième sujet, qui est passionnant et qui concerne la Francophonie au premier plan, c'est celui des financements innovants. Il y a quelque chose auquel je suis très attaché et qui à mes yeux compte plus que tout, c'est le

respect de la parole donnée. Quand on n'est pas d'accord, il faut dire non ; quand on est d'accord il faut dire oui ; mais on ne peut pas dire oui et faire non. Vous voulez savoir où je veux en venir ? Je m'explique.

À Copenhague, nous avons apposé notre signature sur un document qui prévoit cent milliards à partir de 2020 pour l'Afrique et pour les pays les plus pauvres. Qui va oser dire à l'Afrique que nous serons au rendez-vous de ces sommes colossales en faisant simplement appel à nos budgets qui sont tous, sans exception, en déficit ? Si on veut tenir notre parole – et il faut la tenir – à l'endroit de l'Afrique, alors il faut poser la question des financements innovants. Peu importe que ces financements innovants soient une taxe sur les transactions financières, une taxe sur les containers de bateaux, une taxe sur les connections internet. Mais qui ne voit que si nous ne donnons pas les moyens aux pays les plus pauvres de construire les fondements de leur croissance, c'est nous, les pays les plus riches, qui serons les premiers à payer la facture en ne maîtrisant pas les courants migratoires et en affrontant, avec le changement climatique, de véritables guerres qui seront les guerres de la faim et les guerres de l'eau.

Nous n'avons pas le choix. Nous ne pouvons pas, quelles que soient les conséquences de la crise, réduire notre aide au développement. La question des financements innovants est une question centrale. Je sais qu'elle divise entre nous mais enfin, mes chers amis, si nous ne parlions que des sujets sur lesquels nous sommes spontanément d'accord, on peut lever la séance tout de suite et profiter de Montreux ! Je n'ai pas compris que les sommets ne devaient servir qu'à parler des sujets qui n'intéressent personne. La question du développement est un sujet majeur, absolument majeur. Voilà, vous avez compris que cela me tenait à cœur, du coup j'ai complètement perdu la suite de mon papier ! Cela n'a aucune espèce d'importance.

Je voudrais terminer en vous disant deux choses. La première, c'est que pèse sur nous, chefs d'État, chefs de gouvernement, ministres, dirigeants, une responsabilité historique. Nous sommes face à un changement du monde technologique. Nos sociétés civiles l'ont parfaitement compris, elles changent. Est-ce que nous nous allons être les seuls à ne pas comprendre la nécessité de changer ? Voilà la question qui se pose aujourd'hui. Est-ce que la classe politique dans son ensemble va être en retard ou va accompagner ces changements pour les maîtriser ? C'est cela qui est en cause et ce n'est pas en cause dans deux ans, dans trois ans, c'est en cause tout de suite, maintenant. Il faudra faire des compromis, il faudra se comprendre, mais sur la marche du changement, nous ne pourrons pas faire l'économie de ces débats.

Enfin, sur ces débats il faudra qu'on arrive à avoir une position commune entre nous, les pays francophones et les pays attachés à la Francophonie. Plutôt que d'avoir des positions défensives et frileuses, nous devons avoir des positions courageuses et offensives pour montrer le chemin, pour montrer la voie.

Voilà tout ce que je souhaite pour notre Sommet de Montreux.

Je vous remercie.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Paul Biya
Président de la République du Cameroun
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Excellences,
Madame la Présidente de la Conférence
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais avant toute chose remercier les autorités et le peuple suisses pour la chaleur de l'accueil et les marques d'attention dont ma délégation et moi-même sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette pittoresque ville de Montreux, à l'occasion de la XIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Je tiens également à faire part aux autorités de la Confédération suisse de mes sincères félicitations pour l'excellente organisation de ce sommet, qui confirme la réputation bien établie de la Suisse en tant que haut lieu de la diplomatie internationale.

Il est désormais admis, sans contestation possible, que la Francophonie, à travers ses institutions, est l'un des cadres privilégiés de proposition d'un nouveau modèle de relations internationales qui concilie les opportunités de la mondialisation et les exigences de l'intérêt général, en particulier des plus vulnérables.

Comme cela a été relevé par les orateurs précédents, ce XIII^e Sommet se déroule dans le cours de l'année de célébration du 40^e anniversaire de la Francophonie institutionnelle. Un événement qui, doit-on le rappeler, a donné lieu à l'organisation de diverses manifestations sportives, culturelles et festives dans l'ensemble de l'espace francophone.

Je me réjouis de ce que le thème général de nos présentes assises, à savoir : « Défis et visions d'avenir pour la Francophonie », nous invite à poursuivre la réflexion entamée lors du précédent sommet, tenu à Québec en 2008. Par ailleurs, qu'il s'agisse de la place de la Francophonie dans la gouvernance mondiale, de sa prise en compte des grands défis de l'heure, notamment la sécurité alimentaire et le changement climatique, ou de la place de la langue française dans le contexte de la mondialisation, nous sommes tous conviés à apporter notre contribution à la construction de la Francophonie du XXI^e siècle.

Excellences,
Mesdames, messieurs,

Depuis Niamey en 1970, date de sa création, l'histoire de la Francophonie est faite de continuité et de mutations, signes de son adaptation constante à l'évolution des relations internationales.

Le préambule de la Charte du 23 novembre 2005 stipule en effet – je cite – que « *la Francophonie doit tenir compte des mutations historiques et des grandes évolutions politiques, économiques, techniques et culturelles qui marquent le XXI^e siècle, pour affirmer sa présence et son utilité* ».

Les missions de l'OIF, à l'origine centrées sur le rayonnement de la langue française et l'intensification de la coopération culturelle et technique entre ses membres, couvrent désormais des domaines aussi variés que la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, la sécurité internationale, le développement économique durable, le sport et l'éducation, la protection de l'environnement, etc.

Cette évolution a été rendue possible grâce à notre volonté commune de faire de la Francophonie une institution internationale reconnue, un interlocuteur valable, un acteur incontournable des relations internationales contemporaines.

C'est pour moi l'occasion de saluer la compétence et la détermination avec lesquelles le secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, s'est attelé à traduire en actions concrètes les engagements pris lors de nos différentes rencontres.

Il est indéniable qu'il existe aujourd'hui une diplomatie de la Francophonie, qui se manifeste à travers de multiples interventions dans les pays en crise : demandes de médiation et de conciliation, participation aux opérations de maintien de la paix, mais aussi assistance électorale, soutien aux institutions judiciaires, plaidoyers devant les instances de l'ONU pour un monde plus juste et équitable, pour une mondialisation humaniste. Elle s'est fait un devoir de faire entendre la voix de ses membres, qui sont pour la plupart des pays en développement, de défendre leurs intérêts et de promouvoir les valeurs auxquelles l'OIF est attachée.

C'est une vision voisine que j'ai développée lors de la Conférence internationale de Yaoundé – Africa 21, organisée dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance et de la réunification du Cameroun en mai dernier. Dans le contexte actuel de la mondialisation, disais-je, il n'y a pas d'autre véritable issue qu'une régulation de l'économie mondiale prenant en compte une nécessaire solidarité avec les plus démunis.

Excellences,
Mesdames, messieurs,

La Francophonie ne saurait évidemment rester indifférente aux nouveaux défis auxquels je faisais allusion plus haut, en l'occurrence la crise alimentaire et le réchauffement climatique, phénomènes globaux qui n'épargnent personne et qui sévissent avec plus d'acuité dans les pays du Sud.

Au Cameroun, l'on observe une augmentation des cycles de sécheresse, avec pour corollaire la raréfaction des ressources en eau et des pâturages, l'avancée du désert, la diminution des rendements agricoles et l'irrégularité de la production hydro-électrique, etc.

Il ne faudrait pas perdre de vue que sécurité alimentaire et changement climatique constituent deux versants d'une même réalité. Comment, en effet, fournir une

alimentation suffisante et équilibrée à l'humanité dans un contexte de changement climatique constant ? De même, peut-on ignorer qu'une agriculture hautement productive mais peu soucieuse de l'environnement est l'une des principales causes du réchauffement de la planète. Pour sortir de ce cercle vicieux, il n'est d'autre solution qu'une politique responsable, axée sur le développement durable.

Dans le cadre de la promotion du développement durable, le Cameroun a pour sa part pris un certain nombre de mesures, parmi lesquelles la création d'un observatoire national des changements climatiques, la relance de l'opération « Sahel vert » visant à contenir la progression du désert, l'adhésion au Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) de la FAO et la mise sur pied d'un programme national de sécurité alimentaire qui vise à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim au Cameroun à l'horizon 2015.

Au plan sous-régional, mon pays a contribué à l'adoption par la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac) d'un plan de protection de l'environnement et des écosystèmes pour toute la région du bassin du Congo.

Excellences,
Mesdames, messieurs,

La question de la situation de la langue française dans le monde globalisé revient à poser celle de l'avenir même du français dans un contexte marqué par divers bouleversements, qu'il s'agisse des mouvements migratoires ou du développement fulgurant des technologies de l'information et de la communication. Face à la concurrence des autres langues de plus en plus compétitives, quelles stratégies adopter pour que le français soit plus présent dans les instances internationales ?

Avec un regroupement de soixante-dix États et gouvernements sur cinq continents et deux cents millions de locuteurs de français à travers le monde, la Francophonie, qui jouit pourtant d'une position géopolitique indéniable, a du mal à freiner le recul de la langue française au niveau international. Face à cette situation, il nous incombe de la soutenir dans ses efforts, en veillant au respect du multilinguisme et du multiculturalisme dans toutes les organisations internationales où le français est l'une des langues officielles. Il s'agit de revendiquer et d'affirmer notre spécificité francophone à travers l'utilisation de la langue française, qui est l'une des voies de transmission des valeurs de solidarité, de dialogue, de paix et d'éthique qui fondent l'Organisation internationale de la Francophonie. Le Cameroun, pour sa part, dans l'application de sa politique de diversité culturelle et linguistique, accorde une égale importance à ses deux langues officielles que sont l'anglais et le français, et emploie autant que possible la langue française sur la scène internationale.

Je ne saurais terminer mon propos sans mentionner l'élan de générosité dont la communauté francophone a fait montre à l'égard d'Haïti, éprouvé par le séisme du 12 janvier dernier. Qu'il me soit permis de suggérer que soit envisagée la création d'un fonds de solidarité d'urgence au sein de l'OIF afin de faire face aux éventuelles catastrophes d'ampleur considérable qui pourraient survenir dans l'espace francophone. Il y aurait là un bel exemple de cette solidarité active dont nous sommes tous, j'en suis sûr, des partisans convaincus.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Allocution de Son Excellence Madame Nguyen Thi Doan
Vice-présidente de la République socialiste du Vietnam
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les délégués,

Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de l'État et du peuple vietnamiens, d'adresser mes salutations les plus chaleureuses aux chefs d'État et de gouvernement ainsi qu'aux délégués des cinq continents du monde qui viennent se réunir ici, à ce XIII^e Sommet de la Francophonie. Je tiens à remercier sincèrement le gouvernement et le peuple suisses pour leur hospitalité, leur accueil chaleureux et solennel.

En cette année 2010, nous fêtons ensemble le 40^e anniversaire de la Francophonie. Jetant un regard rétrospectif sur notre parcours, nous sommes fiers du développement continu de la communauté francophone en termes de nombre de membres, de champs d'activités et d'influence dans la vie internationale. L'adoption, lors du VII^e Sommet, à Hanoi en 1997, de la nouvelle Charte de la Francophonie et l'élection du premier secrétaire général en tête du dispositif institutionnel permanent de notre organisation ont marqué un tournant dans le développement de la Francophonie pour qu'elle se régénère et se dote dès lors d'une nouvelle dimension mondiale. Par ses déclarations, stratégies et activités concrètes, la Francophonie a fait valoir son rôle actif non seulement dans les domaines de coopération traditionnelle mais aussi dans ceux liés étroitement à la stabilité et au développement de ses membres, contribuant ainsi à la paix et à la stabilité dans différentes régions et dans le monde.

Les dix premières années du nouveau millénaire témoignent que la paix, la coopération et le renforcement des liens entre les pays aux niveaux régional et international constituent la tendance majeure et que la révolution scientifique et technologique porte de nouveaux fruits. Force est de constater, néanmoins, que la communauté internationale doit faire face à de nouveaux défis : l'insécurité alimentaire et énergétique dans plusieurs endroits du monde ; les impacts négatifs du changement climatique sur l'environnement ; les conséquences de la pire crise économique et financière depuis soixante-dix ans ; la présence de conflits armés dans maintes régions. Ces défis sont d'autant plus préoccupants qu'ils affectent avant tout les femmes et les enfants.

Dans un tel contexte, le rôle de la Francophonie se confirme plus que jamais. Il nous faudrait participer plus activement à la résolution des défis susmentionnés dont la prévention et le règlement des conflits d'abord. Il reviendrait également aux membres de la Francophonie de renforcer leur solidarité et de conjuguer leurs efforts pour apporter des solutions aux problèmes liés à la paix, à la sécurité internationale, au développement durable, à la sécurité alimentaire et énergétique, et pour promouvoir les négociations sur le changement climatique et l'égalité des sexes. Nous affirmons notre soutien à la Francophonie dans ses efforts pour promouvoir l'efficacité des mécanismes multilatéraux, dont les Nations unies, et de contribuer ainsi à l'amélioration de la gouvernance mondiale.

Nous devrions prêter une attention particulière aux intérêts des pays membres, notamment des pays moins avancés et en développement. Dans le but d'assurer un développement durable, ceux-ci souhaitent en effet bénéficier de conditions économiques et commerciales plus favorables, du transfert technologique et de l'appui à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Nous saluons les engagements et les initiatives sur la mobilisation des ressources supplémentaires pour le développement pris par le Président français Nicolas Sarkozy lors du Sommet des Nations unies sur les Objectifs du millénaire pour le développement. Il conviendrait également de renforcer l'efficacité de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud au sein de notre organisation afin d'aider nos membres à réaliser avec succès les Objectifs du millénaire pour le développement.

En vue d'une meilleure efficacité de nos actions, nous devrions promouvoir notre concertation commune, qui est nécessaire à l'émergence d'un consensus dans la politique ainsi que dans l'action et à la mobilisation de nouveaux financements.

Madame la Présidente,

En cette année 2010, le peuple vietnamien célèbre plusieurs grands événements, notamment le 65^e anniversaire de l'indépendance nationale et le Millénaire de Thang Long-Hanoi. En ce moment plein de signification, nous nous réjouissons des réalisations que nous avons enregistrées dans différents domaines, dont celles des vingt-cinq ans de Renouveau. Ces dernières années, le Vietnam a réussi à maintenir une croissance économique soutenue, à garantir la sécurité sociale, à améliorer nettement la vie matérielle et culturelle de la population, et à valoriser la démocratie dans la société. Animé de sa tradition d'amitié, le Vietnam affirme une politique conséquente en faveur de la paix, des relations internationales équitables et de la coopération pour le développement. Il se tient disposé à apporter des contributions constructives et responsables au sein des forums régionaux.

Dans les années qui viennent, le Vietnam poursuivra sa politique de renouveau dont les tâches centrales sont les suivantes : valorisation de la démocratie et de la force du bloc d'union nationale ; développement rapide et durable de l'économie ; amélioration de la vie matérielle et culturelle de la population ; développement de l'éducation et de la formation ; protection de l'environnement ; promotion de l'État de droit socialiste ; intégration active au tissu économique international.

Dans les efforts de la Francophonie pour mieux répondre aux exigences de la nouvelle situation et aux attentes de ses pays membres, le Vietnam s'engage à participer et à contribuer de manière active, constructive et responsable au développement harmonieux de la Francophonie. Nous sommes disposés à nous joindre aux efforts communs afin de valoriser le rôle de la Francophonie sur la scène internationale. Nous renforcerons également la coopération avec d'autres pays membres pour contribuer à résoudre les questions qui préoccupent la communauté internationale et la Francophonie.

Je forme enfin mes vœux de succès au XIII^e Sommet de la Francophonie.

Je vous remercie de votre attention.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré
Président du Burkina Faso**

à la séance solennelle inaugurale du Sommet

Au moment où s'ouvre la XIII^e session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, je voudrais tout d'abord exprimer à Son Excellence Madame la Présidente de la Confédération suisse, au gouvernement fédéral, aux autorités de la ville de Montreux et au peuple suisse ma profonde gratitude pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qui ont été réservés à ma personne ainsi qu'à la délégation qui m'accompagne. Je voudrais aussi leur adresser mes vives félicitations pour la qualité de l'organisation mise en place, qui nous offre un cadre agréable et fonctionnel pour abriter nos échanges.

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs,

Le présent sommet se tient au moment où notre organisation a atteint l'âge de maturité de quarante ans, dans un contexte de globalisation, où les certitudes d'hier sont sans cesse remises en question et parfois de manière brutale.

Face à l'apparition de nouveaux enjeux, à la fois pour l'humanité et pour notre espace francophone, il est heureux que nos assises, placées sous le signe de la réflexion prospective, nous donnent l'opportunité d'explorer ensemble les défis d'avenir de la Francophonie et de renforcer les capacités de notre opérateur central (l'OIF) ainsi que des agences thématiques associées pour y répondre plus efficacement.

À cet égard, je voudrais dire que nos échanges doivent prendre appui sur nos acquis en termes d'affirmation des principes et des valeurs de notre organisation mais aussi en termes de mise en œuvre du cadre stratégique et du plan d'action dont les Déclarations de Bamako, de Saint-Boniface, de Ouagadougou et de Québec sont des références clés.

Mesdames et messieurs,

L'Afrique représente près de 50% des locuteurs de la langue française et le continent où celle-ci connaît la plus forte progression. Mais c'est aussi le continent où se posent avec acuité les défis de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme ainsi que ceux du développement durable, objet des thématiques retenues pour nos débats. Ceci nous invite à accorder une place particulière à l'Afrique, à travers un raffermissement de la solidarité francophone, afin de mieux soutenir les efforts de développement du continent.

S'agissant des questions relatives à la gouvernance mondiale en ses dimensions de paix, de démocratie et de droits de l'Homme, il me plaît de porter témoignage que notre organisation, sous la conduite éclairée de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, a joué une partition très efficace dans nombre de pays en crise sur le continent où j'ai assuré les missions de médiation et de facilitation dont j'ai été

investi. À ces occasions, j'ai eu le privilège d'apprécier de près la capacité de l'OIF à agir en synergie avec d'autres organisations sous-régionales et internationales, à savoir : la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU.

Il en a été ainsi au Togo, où nous nous félicitons de voir la démocratie se consolider après un processus électoral apaisé.

En Côte d'Ivoire, où plus rien ne semble arrêter la marche vers la tenue des élections présidentielles le 31 octobre prochain et où tous les espoirs de sortie définitive sont permis, nonobstant quelques préoccupations exprimées ces jours-ci au sein de la classe politique relatives au mode de calcul des suffrages.

En Guinée, enfin, où des avancées notables sont enregistrées, en dépit de la fragilité et des menaces qui pèsent sur l'ensemble du processus de transition. La nomination de l'expert de l'OIF auprès de la Céni, le Général Siaka Sangaré, à la tête de l'institution est de nature à ramener la sérénité dans le processus électoral, jusque-là bloqué.

S'agissant du développement durable, le défi de parvenir à une agriculture de haute productivité et de hauts rendements tout en préservant l'environnement et la biodiversité interpelle notre organisation. L'un des défis majeurs pour régler la question de la faim en Afrique reste incontestablement la modernisation de l'agriculture. À cet égard, mon sentiment est que la solidarité francophone devrait s'exprimer dans deux directions principalement.

La première consiste à renforcer notre coopération en matière de recherche et de partage d'expériences dans l'agriculture, les innovations technologiques et les biotechnologies agricoles, afin d'accroître l'offre de produits alimentaires dans les pays déficitaires de notre espace.

À cet effet il pourrait être mis en place un réseau de recherche sur l'agriculture en Afrique, qui serait le vecteur principal de cette coopération.

Le deuxième axe d'action consiste à établir des partenariats dynamiques pour donner les réponses appropriées aux crises énergétiques structurelles qui frappent nombre de pays du Sud, membres de la Francophonie. Le développement de l'agriculture que nous venons d'évoquer reste tributaire de l'accès de la population rurale à l'électricité. L'approche régionale que ces pays, notamment ceux d'Afrique, adoptent pour conduire leurs programmes de développement énergétique se prête parfaitement à l'expression de la coopération et de la solidarité francophones.

Cette solidarité pourrait porter sur la maîtrise des énergies renouvelables et s'étendre au domaine nucléaire.

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs,

Les défis sont énormes qui vont des questions de l'adaptation aux changements climatiques, à la lutte contre la pandémie du Sida, contre le commerce des

médicaments illicites et contrefaits et contre les nouvelles formes de terrorisme, mais les atouts de notre organisation sont tout aussi réels pour les relever.

Nos acquis dans de nombreux domaines, dont la gouvernance démocratique, la défense de la diversité culturelle, le rayonnement international de la langue française attestent à souhait de la vitalité de la Francophonie et de sa capacité à devenir un acteur majeur de la gouvernance mondiale sur les plans de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme et sur le plan du développement humain durable.

Nous devons les progrès réalisés par notre organisation ces dernières années au travail remarquable abattu par le secrétaire général de la Francophonie, Monsieur Abdou Diouf. Sa clairvoyance, son obstination et sa forte conviction ont renforcé la position de notre organisation sur la scène internationale. Je suis convaincu qu'investi de notre confiance, il saura relever les défis d'avenir de la Francophonie. Je ne peux manquer de féliciter toute l'équipe de l'administration de l'OIF qui épaula le Secrétaire général dans sa mission.

Pour clore mes propos, je forme le vœu que nos présentes assises marquent le passage à une nouvelle échelle dans l'action, dans l'efficacité, la solidarité et dans la visibilité de notre organisation.

Je souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.

**Message de Monsieur Ban Ki-moon
Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies**

à la séance solennelle inaugurale du Sommet

**lu par le Secrétaire général adjoint aux Opérations de maintien de la paix,
Monsieur Alain Le Roy**

C'est avec grand plaisir que je salue tous les participants au XIII^e Sommet de la Francophonie. Je remercie le gouvernement suisse, qui a bien voulu accueillir cette importante réunion, montrant ainsi son attachement pour l'action multilatérale.

Au fil des ans, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Organisation des Nations unies ont développé et maintenu des liens solides dans de nombreux domaines.

Nous nous efforçons de préserver et de renforcer le multilinguisme. Le français n'est pas seulement un moyen de communication pour près de 220 millions de personnes dans le monde, il est également une langue officielle de l'Organisation des Nations unies et il fait partie intégrante du processus multilatéral.

Nous coopérons dans plusieurs pays qui ont besoin de notre appui constant. L'accent mis par la Francophonie sur le dialogue et la réconciliation a contribué pour beaucoup à surmonter les obstacles dans de nombreuses situations de conflit et d'après conflit, en protégeant les droits de l'Homme, en encourageant la bonne gouvernance et la démocratisation et en soutenant les processus électoraux.

Nous apprécions particulièrement la contribution des pays francophones aux Opérations de maintien de la paix. Nos deux organisations ont uni leurs efforts pour aider le peuple haïtien au lendemain du tremblement de terre. Nous sommes reconnaissants aux quinze pays francophones dont les effectifs militaires et de police effectuent un travail remarquable en Haïti. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de troupes et d'effectifs de police francophones, hommes et femmes, en Haïti comme en Afrique, et nous appelons les États membres de l'OIF à renforcer leurs contributions.

Je me félicite que le présent sommet porte sur la question du développement. Les promesses faites à l'occasion du sommet consacré aux Objectifs du millénaire pour le développement qui s'est tenu le mois dernier doivent se traduire par des résultats concrets et des investissements dans le travail décent pour tous, la santé des femmes et des enfants, les petites exploitations agricoles, les infrastructures et l'énergie verte. Dans ce contexte, le rapport sur les progrès accomplis dans les pays francophones présenté par la Francophonie lors de ce sommet contient des enseignements précieux.

Votre appui résolu est également indispensable dans le domaine du changement climatique. Lors de la prochaine Conférence des Nations unies sur le changement climatique, qui se tiendra à Cancún, nous devons consolider les progrès accomplis sur les questions qui font l'objet d'un consensus et décider de la marche à suivre pour régler celles qui sont encore en suspens. Dans l'immédiat, un soutien financier est primordial pour renforcer la confiance et inciter à l'action.

En août dernier, l'Organisation des Nations unies a lancé l'Année internationale de la jeunesse, qui a pour thème « dialogue et compréhension mutuelle ». Comme 60% des populations francophones dans le monde ont moins de trente ans, cette célébration devrait revêtir une signification toute particulière pour vos États membres. Ensemble, essayons de trouver les moyens d'associer plus étroitement les jeunes à notre travail.

Pour terminer, je voudrais saluer l'engagement de la Francophonie envers l'égalité des sexes. Nous devons également faire davantage pour mettre un terme à la violence effroyable dont les femmes sont victimes. L'émancipation des femmes est essentielle pour progresser sur la voie de la réalisation des Objectifs du millénaire. C'est aussi une question fondamentale en matière de droits humains.

Permettez-moi de réaffirmer que l'Organisation des Nations unies reste fermement résolue à collaborer étroitement avec la Francophonie sur toutes ces questions d'intérêt commun. Veuillez accepter mes meilleurs vœux de succès pour vos délibérations.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf
Secrétaire général de la Francophonie
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

« Résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde, Déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité, Conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures, Sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres, »

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Ces engagements, ces ambitions, ces valeurs pourraient intégralement figurer dans la Déclaration que vous adopterez à l'issue de ce XIII^e Sommet de la Francophonie, tant ils épousent nos convictions les plus profondes et la raison d'être de notre action. Eh bien ! Ces engagements, ces ambitions, ces valeurs, sont ceux que s'assignent le peuple et les cantons suisses dans le préambule de leur constitution.

Alors, par-delà les remerciements et les marques de profonde gratitude que je veux vous adresser, Madame la Présidente de la Confédération suisse, pour l'accueil formidable qui nous est réservé, ici, à Montreux tant par les autorités fédérales, cantonales, communales que par la population tout entière, je tiens à vous assurer, au nom de cet humanisme partagé, que la Francophonie se sent aujourd'hui en totale osmose avec tous les Suisses, qu'ils parlent le français, l'allemand, l'italien, ou le romanche.

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Le navire-monde tangué : sous l'effet d'une crise économique et financière dont les répercussions se feront sentir de longs mois encore ; sous l'effet d'une crise alimentaire, énergétique, environnementale et de conflits persistants auxquels les plus vulnérables payent, encore et toujours, le plus lourd tribut ; sous l'effet, enfin, de menaces qui se jouent du droit et des frontières.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes attachés à tenir le cap et à honorer, avec un souci de rigueur et d'efficacité accrues, avec un souci constant de solidarité, la feuille de route que vous nous aviez tracée lors du Sommet de Québec, mais aussi à réagir dans l'urgence, comme ce fut le cas au lendemain de la tragédie qui a frappé nos frères haïtiens.

La déclaration que vous adopterez, ici, nous éclairera et nous guidera pour les deux années qui viennent. Soyez persuadés que l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Assemblée parlementaire, l'Agence universitaire, TV5Monde, l'Université Senghor, l'Association internationale des maires, mais aussi les organisations non gouvernementales, continueront à se mobiliser, à innover, tout

en renforçant leurs synergies, pour traduire concrètement, au quotidien, vos recommandations et vos résolutions.

Cela suffira-t-il à garantir l'avenir de la Francophonie comme un acteur engagé, reconnu et respecté des relations internationales ? Avons-nous quelque chose de spécifique à apporter par rapport aux autres organisations internationales, aux unions régionales avec lesquelles nous collaborons et qui se sont considérablement développées et consolidées au cours des dernières décennies, captant tout naturellement l'intérêt et les moyens de leurs États membres mais aussi des partenaires internationaux ?

C'est à vous, mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement, qu'il reviendra de répondre, ici, à cette question de confiance fondamentale.

À vous de nous dire, quarante ans après la signature du Traité de Niamey, dix ans après l'adoption de la Déclaration de Bamako, si la Francophonie, qui a été un précurseur dans son option en faveur de la diversité culturelle et linguistique, du dialogue des cultures, de l'environnement, mais aussi de l'État de droit au service de la paix, doit se contenter d'avoir été un agitateur d'idées éclairé, et laisser désormais à d'autres, qui s'en sont emparés depuis, le soin de porter ces dossiers essentiels.

À vous de nous dire si le forum singulier que nous constituons, parce que représentatif de la diversité géographique, économique, politique, religieuse, culturelle du monde mais soudé par des valeurs et une langue, peut devenir plus encore que ce lieu où, déjà, se transcendent les clivages et se dégagent des consensus.

À vous de nous dire s'il peut devenir le lieu où s'élaborent des prises de position que nous nous engagerons à porter, unis, dans les instances de négociations et de décisions internationales.

Au service d'une gouvernance économique mondiale plus équitable, qui ne saurait prendre acte, seulement, de l'interdépendance entre les plus puissants, mais qui doit tirer les conséquences de notre interdépendance intégrale, singulièrement en termes de solidarité.

Au service des Objectifs du millénaire pour le développement, qui ne se réaliseront pas sur la base de promesses renouvelées mais d'engagements tenus et de financements innovants.

Au service d'une démocratisation des relations internationales et d'un multilatéralisme équilibré, qui ne pourra s'accommoder plus longtemps d'une sous-représentation de l'Afrique dans les organes où se prennent les décisions qui la concernent pourtant directement, qui ne pourra s'accommoder, non plus, d'un glissement de pouvoir de l'ONU vers le G20 ou vers des coalitions d'intérêt qui ne manqueront pas de se former si, plutôt que de mettre en œuvre sans délai les réformes nécessaires, nous continuons à pointer les carences et les dysfonctionnements.

Au service, enfin, d'une diversité culturelle respectée et pacifiée, vouée à nourrir et à enrichir l'universalité, plutôt qu'à la révoquer, sous peine de perdre la dimension de fraternité, d'utopie qui nous oblige sans cesse à dépasser les affres de la réalité.

À vous de nous dire si la diffusion de ces engagements et de ces idéaux peut se concevoir sans une langue française assumée par tous, forte et compétitive au regard, notamment, des stratégies offensives adoptées, à l'échelle mondiale, par d'autres grandes langues, repoussant par là même, et c'est tant mieux, le spectre d'un monolinguisme réducteur ?

Virgile écrivait : « *Ils peuvent parce qu'ils croient pouvoir.* »

Nous avons la conviction, la passion, l'énergie, la force des valeurs et de la langue qui les porte, mais nous pourrions d'autant plus que vous, chefs d'État et de gouvernement, croire que nous pouvons.

Je vous remercie.

**COMMUNICATIONS
DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES**

**Communication de Son Excellence Monsieur Sven Alkalaj
Ministre des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine**

**à l'occasion de l'admission de la Bosnie-Herzégovine
en qualité de membre observateur de la Conférence**

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs les Présidents, Chefs d'État et de gouvernement,
Excellences, mesdames et messieurs,

C'est pour moi un très grand plaisir de vous annoncer que la Bosnie-Herzégovine est particulièrement heureuse d'être conviée à prendre part au XIII^e Sommet de la Francophonie. Permettez-moi d'abord de présenter, au nom de mon pays, mes sincères vœux de succès pour notre sommet. Je tiens également à féliciter Madame la Présidente de la Confédération suisse, le pays hôte du Sommet de la Francophonie, de cette excellente organisation et à la remercier pour cet accueil chaleureux dans cette magnifique ville de Montreux.

C'est un grand honneur, pour la Bosnie-Herzégovine d'être invitée à adhérer en qualité de membre observateur à l'Organisation internationale de la Francophonie. Grâce à l'appui des membres, la Bosnie-Herzégovine vous remercie pour votre confiance et elle s'engage à la justifier. La Bosnie-Herzégovine est heureuse et très fière aujourd'hui. Nous nous félicitons de cette future coopération. Le statut de membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie est particulièrement important pour la Bosnie-Herzégovine en ce qu'il signifie son adhésion à la famille des États qui partagent les valeurs universelles, développent la coopération politique et économique, et contribuent à la diversité culturelle et linguistique dans le monde.

La Bosnie-Herzégovine donne tout son appui à la promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. En qualité de membre du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies jusqu'en mai 2010, la Bosnie-Herzégovine s'est engagée pour la promotion des droits de l'Homme en soulignant l'importance du dialogue entre les cultures et entre les religions. La Bosnie-Herzégovine continuera d'agir dans ce sens.

La Bosnie-Herzégovine, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2010-2011, désire jouer un rôle responsable et créatif à l'égard des efforts communs visant à s'atteler aux problèmes qui pèsent sur le monde d'aujourd'hui.

Le statut de membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie sera une opportunité exceptionnelle pour la Bosnie-Herzégovine de montrer son potentiel en s'engageant sans réserves pour la promotion des valeurs globales dans le monde ainsi que dans le renforcement de l'amitié et de la coopération avec d'autres pays. J'aimerais une fois encore remercier le Conseil fédéral de la Suisse et l'Organisation internationale de la Francophonie pour l'organisation de cet événement extraordinaire.

Je vous remercie de votre attention.

**Communication de Son Excellence Madame Reem Al-Hashimy
Ministre d'État des Émirats arabes unis**

**à l'occasion de l'admission des Émirats arabes unis
en qualité de membre observateur de la Conférence**

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

C'est un grand honneur pour nous que les Émirats arabes unis deviennent aujourd'hui membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie. Le choix que nous avons fait d'adhérer à votre honorable organisation est le fruit d'un constat et d'une profonde réflexion : la langue française occupe de plus en plus une place importante dans la vie culturelle de nos propres enfants et de notre jeune génération. Leur offrir la possibilité de s'épanouir dans cette langue nous permet également de leur créer un cadre plus large et plus diversifié qui dépasse la tendance générale et exclusive à l'allure hégémonique sur le plan culturel et linguistique qui semble régner dans un monde globalisé.

Aux Émirats arabes unis, nous considérons que la langue française sert la diversité culturelle et porte en elle les valeurs de la tolérance et de la différence culturelle, qui ne peuvent que servir la culture du dialogue. L'espace de la Francophonie, regroupant des pays et des communautés appartenant aux différents continents et civilisations, n'est que l'expression d'un brassage culturel et d'une richesse bénéfique pour nous tous.

La langue française représente pour nous un héritage humanitaire très important qui s'ouvre aux différentes cultures et sociétés. Elle est considérée à ce titre comme un des ruisseaux qui irriguent la terre de la culture de la paix entre les peuples.

Dans ce cadre, l'Organisation internationale de la Francophonie a déployé dès sa naissance des efforts considérables pour faire face aux problèmes susceptibles de menacer la paix et la stabilité dans le monde. Pour ce faire, elle a également mené le combat de la promotion des droits de l'Homme et de la construction de l'État de droit.

Nous sommes à la fois très fiers de notre appartenance à la culture arabe, mais aussi de la diversité culturelle des différentes composantes de la population aux Émirats arabes unis. Nous apprécions ainsi véritablement les valeurs et les fondements culturels diversifiés sur lesquels se base l'Organisation internationale de la Francophonie.

L'État des Émirats arabes unis a œuvré dès sa naissance pour l'adoption d'une politique se basant principalement sur la diversité culturelle et l'enseignement, l'État de droit et la promotion des droits de l'Homme, la participation de la femme dans la vie politique et la lutte pour l'alphabétisation, et ce pour assurer la stabilité sociale et la prospérité de l'Homme.

Dans ce cadre, il serait utile de rappeler que quelques années après la naissance de l'État des Émirats arabes unis et précisément en 1975, la première convention signée avec la France fut culturelle. Elle stipule l'enseignement de la langue française dans les écoles émiriennes, la formation des enseignants et l'accueil des élèves émiriens dans les écoles française ainsi que la coopération et l'échange entre les établissements d'enseignement dans les deux pays.

La coopération bilatérale dans le domaine de la culture et de l'enseignement a connu un développement considérable. À titre d'exemple elle a commencé par la fondation des lycées français (Lycée Louis Massignon, Lycée Georges Pompidou et autres) en passant par l'Alliance française et en arrivant enfin à l'ouverture de l'Université de la Sorbonne ainsi que du Musée du Louvre à Abu Dhabi.

Pour conclure, nous ne pouvons que nous féliciter de notre adhésion à l'Organisation internationale de la Francophonie. Nous saisissons ainsi cette occasion pour réitérer notre volonté d'œuvrer ensemble pour consolider les valeurs culturelles et politiques de la Francophonie en se référant à sa charte dans un esprit ouvert et constructif.

**Communication de Son Excellence Monsieur Tonis Lukas
Ministre de l'Éducation et de la recherche de l'Estonie**

**à l'occasion de l'admission de l'Estonie
en qualité de membre observateur de la Conférence**

Madame la Présidente du Sommet,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs,
Chers délégués,

Tout d'abord, permettez-moi de remercier la Suisse pour l'accueil et l'excellente organisation du Sommet de la Francophonie. C'est la première fois que l'Estonie participe au Sommet et c'est un grand plaisir pour nous de le faire lors du 40^e anniversaire de la fondation de l'Organisation internationale de la Francophonie.

C'est un honneur pour l'Estonie de se voir accorder le statut d'observateur de la Francophonie. Bien que l'Estonie soit un pays où la francophonie est encore peu répandue, elle partage les valeurs de l'Organisation internationale de la Francophonie en matière de démocratie, de droits de l'Homme, de développement durable, ainsi qu'à l'égard de la promotion de l'éducation et de la recherche. En tant que petit pays, dont la langue officielle n'est parlée comme langue maternelle que par un million de personnes, nous sommes bien conscients de la nécessité de la diversité linguistique et culturelle ainsi que de l'importance des contacts culturels. Il est bien plus utile et agréable de tenir des colloques plutôt que de faire la guerre !

Un des moyens de développer cette diversité est d'apprendre davantage de langues, par exemple le français. La nécessité pour l'Estonie d'avoir une bonne connaissance de la langue française ne cesse de croître, d'abord en raison de notre adhésion à l'Union européenne et deuxièmement dans la perspective de notre présidence de l'Union en 2018. Nous sommes extrêmement reconnaissants à l'OIF, qui, depuis 1998, a soutenu l'enseignement du français à nos fonctionnaires. Nous espérons que l'accès au statut de membre observateur de l'OIF donnera une nouvelle impulsion à l'apprentissage de la langue en Estonie, en sorte que d'ici dix ans tous les ministres estoniens soient francophones. Moi-même, en tant que ministre de l'Éducation et de la Recherche je m'évertue à rendre l'apprentissage du français plus répandu dans les établissements scolaires et universitaires.

En accédant au statut de membre observateur de l'OIF et en renforçant l'apprentissage de la langue française, l'Estonie souhaite aviver les échanges culturels et sa coopération scientifique avec les États de la Francophonie. Nous avons déjà signé différentes conventions de coopération dans les domaines culturel, éducatif et de la recherche, principalement avec la France, la Belgique et le Canada, mais nous sommes impatients d'élargir ce cercle à nos partenaires.

Par ailleurs, l'Estonie s'est récemment enrichie d'une expérience inestimable – celle du recouvrement d'une société démocratique et libre. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée au développement des technologies de l'information

et de la communication (TIC), pour garantir notamment la transparence de la gouvernance du pays. De nombreux efforts ont été faits pour garantir aux Estoniens le meilleur accès possible aux processus politiques, et pour proposer différents services publics en ligne. Notre pays est heureux de constater que les TIC sont une des priorités de l'Organisation internationale de la Francophonie, et est prêt à mettre son savoir-faire au service de ses partenaires.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que, grâce au cadre de l'OIF, l'Estonie aura l'opportunité de partager ses expériences et savoir-faire avec les autres pays ainsi que d'acquérir de nouvelles connaissances et expériences de l'échange avec les autres pays observateurs et pays membres.

Je vous remercie.

**Communication de Son Excellence Monsieur Igor Luksic
Vice-premier ministre du gouvernement du Monténégro
à l'occasion de l'admission du Monténégro
en qualité de membre observateur de la Conférence**

Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Nous sommes aujourd'hui à Montreux au nom de nos valeurs communes, que nous protégeons et pour lesquelles nous nous engageons. C'est notre diversité culturelle qui nous réunit à travers le combat pour la paix, la solidarité, la gouvernance démocratique, la consolidation de l'État de droit et de la démocratie, la protection de l'environnement, la prévention des conflits et, tout en étant au service de l'éducation, de l'économie et du développement – dont la langue française, comme une couronne, est la langue que nous acceptons tous et celle de la diplomatie mondiale.

Je tiens à exprimer un plaisir particulier d'avoir la possibilité de m'adresser au XIII^e Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie, ce sommet qui est d'une importance particulière pour les Monténégrins car il se traduit par l'octroi du statut d'observateur au Monténégro. Cette adhésion est fondée sur de nombreuses raisons, dont j'évoquerai les plus importantes.

L'État du Monténégro cultive ces valeurs comme le fondement de sa démocratie. Son statut d'observateur de l'OIF sera un appui important dans l'engagement du Monténégro dans la défense de ces valeurs, dans les intégrations européennes, la coopération avec la communauté internationale ainsi que le rapprochement avec les États francophones de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique.

Le Monténégro est une communauté multiethnique et multiconfessionnelle qui a, tout au long de son histoire, développé une politique de compréhension et de tolérance mutuelle ainsi qu'une longue tradition de développement des relations de bon voisinage et de toute forme de coopération. Depuis les temps anciens jusqu'à aujourd'hui, l'espace culturel du Monténégro a été formé sous l'influence des civilisations de l'Orient et de l'Occident. Dans ce territoire relativement petit, on distingue l'influence des civilisations et des cultures de la Méditerranée, de l'Europe centrale, de l'Europe de l'Est et de l'Orient.

Ce processus historique a exercé une grande influence sur la formation de l'image culturelle du Monténégro d'aujourd'hui. Le multiculturalisme et le multilinguisme créent le patrimoine commun qui réunit toutes les diversités culturelles du Monténégro en une force et une beauté communes dont la langue et la culture françaises occupent une place importante.

Le gouvernement du Monténégro a mis en place un programme d'appui de l'enseignement du français dans les écoles et les universités soutenu par les ministères de l'Éducation, des Affaires étrangères, de l'Intégration européenne et surtout par l'Ambassade de France et le Centre culturel français à Podgorica. Cette logique d'appui à l'enseignement du français consiste d'abord à promouvoir

le français dans la vie publique à travers des ateliers d'écriture, du théâtre, de la musique, des manifestations culturelles comme les Journées de la Francophonie, ainsi que l'accueil des artistes francophones.

Enfin, ce programme du gouvernement consiste à renforcer l'usage du français à travers la présentation de films francophones sur la chaîne nationale, RTCG, des lectures publiques d'auteurs monténégrins contemporains traduits en français, pendant des festivals comme le Festival de la nouvelle, organisé dans la capitale en 2009. Il ne faut pas perdre de vue que le gouvernement du Monténégro encourage les étudiants monténégrins à étudier le français au Monténégro, à faire leurs études dans les pays francophones en leur attribuant des bourses d'études.

Mesdames et messieurs,

Réaffirmant son attachement aux valeurs de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Monténégro réitère sa volonté d'adhérer à la famille francophone en tant que membre observateur et de se joindre aux efforts communs de promotion de la langue française et des valeurs universelles.

Merci de votre attention.

**Communication de Son Excellence Monsieur Rafaël de Castro
Vice-président de la République dominicaine**

**à l'occasion de l'admission de la République dominicaine
en qualité de membre observateur de la Conférence**

Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les Ambassadeurs, représentants et délégués officiels,

La République dominicaine fait aujourd'hui son entrée officielle dans l'Organisation internationale de la Francophonie, l'OIF, en tant que membre observateur. C'est donc pour moi un grand honneur que de représenter le Président Leonel Fernández et mon pays à ce XIII^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OIF.

Nous sommes fiers de faire désormais partie de votre grande famille, née à Niamey il y a quarante ans et qui s'est affirmée comme un espace de coopération entre les États et les peuples au service du renforcement de la démocratie et du règlement des conflits. Pour celles et ceux qui pourraient encore s'interroger sur notre démarche, je voudrais rappeler les trois principales raisons qui la motivent.

La première est d'ordre géopolitique.

Dans la zone Caraïbe, la République dominicaine est très proche de composantes majeures de l'espace francophone : en premier lieu Haïti, partenaire privilégié et pays frère avec lequel nous partageons la même île et duquel nous nous sentons plus que jamais proches. Haïti, mais aussi la République française, par le biais de trois de ses départements d'outre-mer (La Guadeloupe, la Martinique et la Guyane) et de deux de ses collectivités territoriales d'outre-mer (Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Mais au-delà de cet environnement naturel, le Président Leonel Fernández souhaite élargir durablement les relations de la République dominicaine à tous les pays membres de la Francophonie : à nos voisins d'Amérique latine bien sûr, mais aussi à nos amis européens, africains et asiatiques.

La deuxième raison est historique.

On oublie parfois que la présence de la France et du français sur l'île de Saint-Domingue date de plus de quatre siècles, l'arrivée des boucaniers et des flibustiers français ayant été presque concomitante de celle des colonisateurs espagnols. En 1567, par le traité de Ryswick, l'Espagne cède la partie occidentale de l'île à la France et, en 1795, aux termes du Traité de Bâle, elle lui abandonne également la partie orientale. Pendant une courte période, la France a ainsi exercé son autorité sur l'ensemble de l'île. Quant à la domination haïtienne, elle a duré 22 ans : de 1822 à la déclaration d'indépendance et à la proclamation de la République dominicaine, le 27 février 1844.

Ces deux présences, celle de la France puis celle d'Haïti, ont fortement influencé la structure du nouvel État dominicain : dans l'architecture de ses institutions et surtout – durablement – dans l'adoption du droit français. Ainsi, pendant les 40 années

qui ont suivi notre déclaration d'indépendance, les codes civil et pénal napoléoniens ont été utilisés dans tous les tribunaux dominicains, et cela en langue française, sans la moindre modification ! C'est là un cas unique en Amérique latine.

Aujourd'hui encore, notre code civil reste une émanation du Code civil français, et tous les juristes dominicains – dont je m'honore de faire partie – apprennent obligatoirement la langue de Molière et de Victor Hugo dès le début de leur cursus universitaire.

La troisième raison est politique : elle tient à l'harmonie de nos valeurs avec celles portées par la Francophonie.

Au premier rang de ces valeurs figure évidemment la paix, pour laquelle le Président Leonel Fernández s'est personnellement engagé en jouant un rôle déterminant de médiateur dans la résolution de deux conflits de notre région : celui opposant la Colombie au Venezuela, et celui du Honduras.

De même, le République dominicaine a fait siens les principes de défense de la diversité culturelle établis par la convention de l'Unesco du 20 octobre 2005, convention à laquelle elle est devenue partie le 24 septembre 2009. Par souci de cohérence, la nouvelle constitution de mon pays, adoptée le 26 janvier 2010, renforce la protection et la promotion de la diversité culturelle.

Sachez que nous disposons depuis 2009 d'un très actif centre d'études de la civilisation française et de la francophonie à la Fondation globale « Démocratie et développement » (Funglode). Par ailleurs, notre pays occupe la présidence du groupe « Amériques » du Forum francophone des affaires, le FFA. Ces deux instances peuvent constituer des plateformes de première importance, tant pour la promotion de la francophonie et de ses valeurs que pour le développement économique de toute notre région.

Au nom du Président Leonel Fernández, je vous réitère notre engagement sans faille pour la défense de ces valeurs et en faveur des quatre axes d'action définis comme prioritaires par l'OIF : la diversité linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la recherche ; le développement durable.

Soyez assurés, chers amis, que nous ne venons pas ici pour faire de la figuration ou pour ajouter l'OIF à la liste des organisations internationales dont nous faisons partie. Nous souhaitons, sans tarder, vous proposer des projets concrets de coopération, tout en respectant les limites que notre statut de membre observateur nous impose. Vous trouverez toujours en nous un partenaire disponible et enthousiaste.

Je vous remercie !

**EXPOSÉS LIMINAIRES ET INTERVENTIONS
SUR LES THÉMATIQUES DU SOMMET**

THÉMATIQUE II :

**La Francophonie et le développement durable :
les solidarités francophones face aux grands défis
(notamment la sécurité alimentaire,
le changement climatique, la diversité biologique)**

Exposé liminaire de Son Excellence Madame Micheline Calmy-Rey Vice-présidente du Conseil fédéral suisse

Mesdames et messieurs,

La crise mondiale de la sécurité alimentaire nous a durement signalé dès 2007 que les progrès dans la réduction du nombre de personnes dans la pauvreté extrême ont été, à ce jour, insuffisants. Bien entendu, des progrès significatifs ont été accomplis dans de nombreux pays.

Les crises économique et financière mondiales ont démobilisé en partie l'attention des acteurs politiques et économiques de la lutte contre la faim et la pauvreté. Pourtant, nous savons que les ressources naturelles (sol, eau, biodiversité) sont limitées et sous les effets conjugués de différents facteurs dont la croissance de la population, les déficits de gouvernance et les conséquences du changement climatique. Les systèmes de production des biens alimentaires, de commerce et de consommation existants ne permettent pas d'attaquer les causes structurelles de la faim et de la pauvreté. Il est donc plus que jamais nécessaire de favoriser la réalisation d'un partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition fondé sur la réciprocité et la responsabilité mutuelle.

Mesdames et messieurs,

L'action politique trouve son sens dans la recherche de solutions pour le bien-être de tous et des générations futures. Le socle commun de nos actions futures, celui de la Déclaration de Montreux, comprend à mon avis quatre éléments centraux :

- premièrement, fonder notre action sur le respect intégral des droits humains, la non-discrimination, le droit de participer à la vie politique, économique et sociale. La formulation de plans et de programmes concrétisant progressivement le droit à l'alimentation permet non seulement de remédier efficacement à la faim mais aussi, plus fondamentalement, d'éliminer les causes profondes de la malnutrition et de la pauvreté ;
- deuxièmement, soutenir l'agriculture familiale rémunératrice et son intégration dans des chaînes de valeurs locales, nationales, régionales et mondiales. Les besoins spécifiques des femmes et des filles doivent être intégrés dans ce cadre ;
- troisièmement, promouvoir des investissements publics et privés visant à l'augmentation de la productivité et de la production agricoles reconnaissant le potentiel de l'agriculture durable. La recherche agricole pour le développement et les systèmes d'appui-conseil rural devront ainsi être ajustés aux besoins et aux capacités des populations rurales et des organisations qui les représentent ;
- quatrièmement, intégrer le changement climatique dans notre action en faveur de la sécurité alimentaire dans les composantes d'adaptation et d'atténuation. La répartition des ressources entre les habitants de la planète doit devenir plus équitable. La transition vers une "économie verte" est, j'en suis convaincue, plus que jamais nécessaire et urgente.

En conclusion, mesdames et messieurs, il est important de faire suivre nos engagements d'actes concrets. Il nous faudra rendre compte le moment venu du travail accompli. Je forme le vœu que nous soyons à la hauteur de ces enjeux majeurs et je vous remercie de votre attention.

Exposé liminaire de Son Altesse Albert II Prince souverain de Monaco

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames, messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je suis heureux d'être aujourd'hui parmi vous ici, à Montreux, pour réaffirmer notre conviction d'une Francophonie solidaire et notre engagement en faveur du développement durable.

Je souhaiterais, à cet égard, remercier les autorités suisses pour la qualité et la chaleur de leur accueil et pour les efforts qu'elles ont déployés pour faire de ce sommet un succès dans le beau cadre de cette « Riviera suisse » que je salue de la part de l'autre « Riviera », au cœur de laquelle la Principauté est annexée.

Madame la Présidente,

Le français reste le lien le plus fort qui nous unit tous et qui transcende nos frontières. Son usage est, comme l'affirmait Léopold Sédar Senghor, « un instrument de symbiose ». Et cette symbiose demeure un levier dynamique dans les combats que la Francophonie entend mener pour la paix, la diversité culturelle et le développement durable.

L'idée d'un développement pouvant réduire les inégalités sociales en préservant un environnement sain pour les générations futures a fait son chemin depuis que les États se sont réunis à Rio en 1992, à l'occasion du Sommet de la Terre.

Comme vous le savez, nous allons être amenés à nous réunir une nouvelle fois au Brésil, en 2012, pour dresser le bilan de ce que nous avons accompli depuis lors. Un bilan loin d'être satisfaisant. Comment pourrions-nous justifier à nos enfants que si peu a été fait en vingt ans ?

N'attendons pas 2012 pour renouveler nos promesses. Le présent sommet doit constituer un réengagement fort et solennel de l'ensemble de nos États en faveur d'un développement durable dans ses trois dimensions : sociale, économique et environnementale. L'urgence de la situation exige une réponse qui soit à la hauteur de l'enjeu, certainement l'un des enjeux clés de notre siècle : la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. J'ai participé, il y a quelques semaines, au Sommet du Millénaire pour le développement, au cours duquel un engagement sans faille de la communauté internationale en faveur des OMD a été réaffirmé.

J'ai tenu, à cette occasion, à ré-exprimer la détermination de mon pays à agir en partenaire responsable. Il poursuivra ses efforts de mobilisation, tant dans le cadre de son aide publique au développement que dans celui de l'aide d'urgence aux populations affectées par des catastrophes naturelles.

L'aide publique au développement monégasque atteindra ainsi l'objectif des 0,7 % du RNB en 2015, permettant à la Principauté de rejoindre le cercle des pays les plus solidaires. L'aide monégasque est, je dois le souligner, entièrement délivrée sous forme de dons et essentiellement orientée en faveur de pays partenaires francophones parmi les moins avancés, au bénéfice de projets de développement.

Je me suis personnellement engagé à ce que la Principauté atteigne l'objectif 7, visant à assurer un environnement humain durable à travers le développement de solutions innovantes et éthiques dans les domaines de la biodiversité, du changement climatique et de la gestion durable de l'eau.

Madame la Présidente,

Un autre enjeu d'importance qui sera évoqué aujourd'hui est celui de la préservation de la biodiversité.

L'Année internationale de la biodiversité touche à sa fin mais la prise de conscience du déclin accéléré de la biodiversité est loin d'être générale. Pourtant, le constat reste sans appel. Tout d'abord, 60% des écosystèmes de la planète se sont dégradés au cours des cinquante dernières années. Et en trois cents ans, les forêts mondiales ont diminué de 40%. Elles ont même complètement disparu dans vingt-cinq pays, au détriment d'un intérêt économique qui reste, à ce jour encore, plus fort que la raison. Or et c'est un fait notable, la dégradation de la biodiversité et des écosystèmes coûte plus cher à l'économie que la diminution des activités du secteur qui les exploite.

La perte de la biodiversité est un problème qui doit être traité sans distinction des autres grands défis de nos siècles car il en va de la survie de l'Homme et de sa sécurité alimentaire.

La semaine prochaine, je me rendrai à Nagoya pour prendre part au Segment de haut niveau de la 10^e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique. Cette conférence marquera, je le souhaite, un nouvel élan dans la mobilisation de la communauté internationale en faveur de la protection de la biodiversité. J'espère qu'elle aboutira également à des progrès significatifs quant à la valeur économique attribuée à la biodiversité.

À ce titre, je tiens à saluer l'initiative de l'OIF d'élaboration de l'Atlas de la biodiversité au sein de la Francophonie, dans lequel des recommandations concrètes ont été formulées en faveur de la protection de l'environnement, et je me félicite de la participation de la Principauté à sa publication.

Autre événement international important, qui ne pourra subir un nouvel échec : celui de la Conférence de Cancún en décembre prochain.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est un impératif planétaire, au cœur des enjeux du changement climatique, qui nous place devant l'une des responsabilités historiques les plus importantes pour les générations futures. Un an après la déception de Copenhague, cette échéance sera l'occasion de prouver qu'une prise de décision ambitieuse est possible en matière d'environnement, même dans le cadre complexe d'une négociation mondiale.

La cause environnementale, nous le constatons jour après jour, n'avance que lorsqu'elle sait rassembler et entraîner avec elle toutes celles et tous ceux qui pensent, cherchent, inventent et agissent. Cette responsabilité doit nous rassembler. C'est dans un esprit de dialogue et de concertation que les pays de la Francophonie peuvent jouer tout leur rôle pour nourrir les débats de propositions communes.

Madame la Présidente,

La gestion durable de l'eau constitue également l'un des défis majeurs du XXI^e siècle. Aussi, je me réjouis de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies, fin juillet, de la résolution portant sur le droit et l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement quand les statistiques sont si préoccupantes. En effet, plus d'un milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable et, chaque année, 2,2 millions de personnes meurent prématurément des suites de maladies associées à cette pénurie.

À son échelle, mon pays consacre d'importants moyens financiers et humains à de nombreux programmes de coopération consacrés à l'approvisionnement en eau potable des populations, à l'assainissement ainsi qu'à l'irrigation des cultures et la préservation des espaces naturels. En 2008, à Québec, j'ai signé au nom de ma fondation un accord de partenariat avec l'OIF pour lancer une initiative francophone pour l'eau dans quatre États d'Afrique subsaharienne. Le fonds qui a été créé à cette occasion permet de financer – au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal – des projets dédiés à la gestion durable et intégrée des ressources en eau ainsi qu'à l'assainissement, en zone rurale ou périurbaine.

Je tiens à préciser que ces initiatives sont menées au bénéfice direct des populations locales, à des coûts accessibles et maîtrisables par elles. Par ailleurs, ces projets s'appuient sur des partenaires locaux et sont réalisés en cohérence avec les plans d'action gouvernementaux nationaux. Les premiers résultats qui m'ont été communiqués sur leur mise en œuvre sont très encourageants. Comme je l'ai déjà fait lors de mes précédents déplacements dans ces pays, je me rendrai personnellement sur les sites où ces réalisations sont mises en œuvre pour prendre toute la mesure de leurs résultats et les bienfaits réels de ces programmes pour les populations concernées.

Madame la Présidente,

Nous prenons aujourd'hui des engagements en faveur du développement durable de notre planète. C'est en nous mobilisant concrètement pour développer des solutions innovantes et éthiques dans les domaines de la sécurité alimentaire, des changements climatiques, de la biodiversité et de la gestion durable de l'eau que nous pourrons lutter efficacement contre les menaces qui pèsent sur l'Homme et son environnement. C'est dans ce combat quotidien que la solidarité francophone prend tout son sens et que nous parviendrons, je l'espère, à répondre aux grands défis de notre temps.

Je vous remercie.

Exposé liminaire de Son Excellence Monsieur Joseph Kabila Président de la République démocratique du Congo

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs,
Distingués invités,

Permettez-moi d'abord d'exprimer ma profonde gratitude au gouvernement et au peuple suisses pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui m'ont été réservés, ainsi qu'à la délégation qui m'accompagne.

Permettez-moi ensuite de féliciter le secrétaire général de notre organisation, le Président Abdou Diouf, pour sa brillante réélection. Sous son impulsion, l'Organisation internationale de la Francophonie est devenue un acteur incontournable et respecté sur l'échiquier international. De même, la famille francophone a, davantage que par le passé, pris conscience de la nécessité et de l'urgence de son unité et de sa cohésion face aux défis et enjeux mondiaux. La reconduction enthousiaste du secrétaire général dans ses fonctions relève donc du bon sens et du souci de l'efficacité. Je lui souhaite un fructueux mandat et lui promets le soutien sans faille de mon pays.

Madame la Présidente,

Le thème que nous sommes appelés à débattre maintenant est d'une importance capitale, dans la mesure où la sécurité alimentaire, le changement climatique et la diversité biologique constituent des défis pour chacun de nos pays autant que pour l'humanité tout entière. Ils le sont davantage pour les plus vulnérables des pays francophones, tels que ceux d'Afrique, dont la population va doubler dans les trente prochaines années.

Les problèmes des uns étant aujourd'hui devenus les problèmes de tous, solidarité dans la complémentarité est donc la condition du succès. La Francophonie, dont la solidarité est une des valeurs fondamentales, devrait en être consciente et en donner l'exemple.

Madame la Présidente,

Malgré les efforts louables consentis par les gouvernements avec l'appui des partenaires au développement, en tête desquels l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la situation alimentaire dans la plupart des États francophones demeure critique, au point de constituer une menace pour la paix et la sécurité. L'agriculture y est en effet dominée par des paysans qui n'ont accès, ni aux nouvelles technologies, ni aux intrants, encore moins au crédit bancaire. Les faibles rendements agricoles qui en découlent entraînent des situations de pénurie alimentaire, de malnutrition et d'extrême pauvreté. Assurer la sécurité alimentaire, le tout premier des Objectifs du millénaire pour le développement, est plus qu'une obligation. C'est une nécessité, si nous voulons permettre à nos populations d'exercer

leur droit inaliénable à l'alimentation. C'est une question de responsabilité, de crédibilité et d'honneur pour les chefs d'État et de gouvernement que nous sommes.

À l'échelle de notre organisation, des politiques multisectorielles et convergentes s'imposent. Elles devraient avoir pour objectifs non seulement de produire des aliments en quantité suffisante, mais également de créer des emplois et de générer des revenus sans lesquels la maîtrise des prix agricoles, l'accès à l'alimentation et aux soins de santé, la réduction des disparités et de la précarité seraient hypothétiques.

La problématique de la sécurité alimentaire dépasse donc le champ restreint du secteur agricole. Son traitement efficace exige la prise en compte de contraintes et des opportunités souvent situées dans d'autres domaines de politiques publiques tels que la culture, l'éducation, la recherche agricole, la formation professionnelle, la gestion foncière, le commerce, les services financiers, la santé, l'emploi et les infrastructures, bref : un véritable programme de développement.

C'est donc à l'ouverture, aux alliances et partenariats que cette problématique invite. Pas à un repli sectoriel ou national. Dans cette optique, notre organisation devrait aider à renforcer la coordination stratégique au niveau international, permettant ainsi à nos pays de bénéficier au maximum des atouts des institutions multilatérales, notamment en termes d'expertise, d'expérience et de mobilisation des ressources.

Aussi déterminant soit-il, ce concours extérieur n'est pas appelé à se substituer à l'effort national, mais plutôt à lui être complémentaire. Aussi me paraît-il opportun et urgent d'envisager des mécanismes pouvant permettre, au niveau de chacun de nos pays, une allocation substantielle de ressources budgétaires aux projets et programmes de sécurité alimentaire, à l'instar de la Déclaration de Maputo, qui recommande aux États membres de l'Union africaine de consacrer 10% de leur budget annuel à l'agriculture.

Madame La Présidente,

L'autre péril de l'heure est la question du changement climatique. Elle est plus que jamais au centre des préoccupations de la communauté internationale, les catastrophes naturelles à répétition se chargeant de nous rappeler la nécessité et l'urgence d'y apporter des solutions. Nous ne pouvons en effet prétendre ignorer les conséquences de l'avancée des déserts du Sahara et du Kalahari en Afrique, ou de l'assèchement du lac Tchad en Afrique centrale. Nous ne pouvons pas non plus occulter les problèmes de la fonte des glaciers du pôle Nord, des inondations des pays insulaires et des érosions côtières.

C'est pour toutes ces raisons que le dernier Sommet de Copenhague avait suscité beaucoup d'espoirs. Triste bilan cependant ! Nous y avons tenté, mais hélas sans succès, d'obtenir un engagement effectif de tous à réduire à brève échéance les émissions de gaz à effet de serre, à ramener ces émissions à un niveau compatible avec les exigences de la préservation des conditions de vie sur la planète terre, à rendre disponibles et en quantité suffisante des ressources financières qui permettent la mise en œuvre de stratégies de conservation et d'adaptation.

Alors que la menace est réelle et que nous en ressentons déjà les effets, nous n'avons pas pu trouver d'accord à Copenhague, faute de volonté politique suffisante et de solidarité agissante.

Solidaires, les pays membres de la Francophonie peuvent changer la donne. Ils ont plusieurs atouts. Leur nombre d'abord, mais aussi l'étendue de leurs forêts. Pour ne prendre que le cas des pays francophones d'Afrique centrale, à eux seuls, ils détiennent deux millions de kilomètres carrés des forêts tropicales, soit le deuxième poumon du monde. Voilà pourquoi je formule le vœu de voir les pays membres de notre organisation parler d'une même voix lors des assises de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique qui se tiendront à Cancún, au Mexique. Les chances d'aboutir à une décision positive sur le processus de la réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation s'en trouveraient substantiellement accrues. Les perspectives d'un monde plus juste aussi.

Il est en effet aberrant que l'Afrique, qui n'est responsable que de moins de 4% des émissions de gaz à effet de serre, soit une des régions du monde qui subissent les conséquences les plus graves du réchauffement climatique. Il est tout aussi difficile de convaincre de la pertinence de la conservation et de l'utilisation durable des forêts, alors que la valeur des services environnementaux rendus par la préservation des écosystèmes forestiers n'est pas reconnue.

La sauvegarde de la biodiversité est un sujet tout aussi préoccupant que la sécurité alimentaire et le changement climatique. Dans ce domaine également, la Francophonie peut faire la différence. L'espace francophone est, en effet, l'un des plus riches en biodiversité. Ce patrimoine génétique exceptionnel est cependant en danger. Certaines espèces endémiques de la faune et de la flore sont menacées de disparition. Elles méritent une attention particulière pour leur préservation.

Lors du Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, un engagement important avait été pris, celui de freiner l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010. C'est malheureusement à la dégradation continue de la biodiversité que nous assistons. Pour y remédier, les assises de la Convention sur la diversité biologique se tenant en ce moment même à Nagoya, au Japon, je lance un appel pour que nous, pays membres de la Francophonie, qui représentons le tiers des parties à ladite convention, donnions l'exemple d'une unité parfaite et d'une vision partagée.

Faisons cause commune pour peser dans ces négociations, afin d'assurer les équilibres fondamentaux du monde et d'aboutir à un partage équitable des richesses entre les peuples qui assurent la préservation des espèces et ceux des pays qui ont développé des technologies permettant d'exploiter ces ressources naturelles et de les valoriser. À cette fin, définissons ensemble des objectifs clairs et donnons-nous les moyens de les atteindre.

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Il ne peut y avoir de développement durable sans sécurité alimentaire, préservation des écosystèmes et conservation de la biodiversité.

Or, le changement climatique, la dégradation des écosystèmes et la perte de la biodiversité ont une incidence directe sur les capacités de subsistance et, partant, sur la sécurité alimentaire des populations. De la même manière, l'absence de sécurité alimentaire est souvent la cause de comportements prédateurs nuisibles aux écosystèmes et à la biodiversité.

Aussi une approche globale et concertée s'impose-t-elle. Elle s'impose avec d'autant plus d'urgence que le temps nous est compté.

Mesdames et messieurs,

Cessons-donc de gémir, il faut agir.

Je vous remercie.

Exposé liminaire de Son Excellence Monsieur Abdoulaye Wade Président de la République du Sénégal

Mes chers collègues,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,

J'aimerais d'abord remercier vivement le gouvernement suisse pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé, et toutes les dispositions prises pour rendre notre séjour agréable et faciliter le bon déroulement de nos travaux.

L'environnement et ses questions connexes, dans leurs différents aspects et impacts, à l'échelle locale ou globale, restent, pour le présent et pour le futur, des équations complexes qui interpellent l'humanité.

Puisque nous vivons au quotidien les effets de la dégradation de l'environnement, je n'insisterai pas outre mesure sur la gravité du phénomène. Ce qui importe surtout, c'est comment faire face à une question devenue maintenant existentielle. Alors, quel lien entre la Francophonie et le développement durable, en tant que processus visant la satisfaction des besoins économiques et sociaux des générations actuelles sans porter préjudice aux générations futures ? Quelles solidarités francophones face aux grands défis de l'environnement et de la sécurité alimentaire, comme le suggère le thème de notre débat ?

Je pense qu'il faut trouver la réponse à ces questions dans la nature même de ces défis ; des défis qui se posent en termes d'urgence pour tous, pays pauvres comme pays riches. Et à mon sens, c'est en cela que la Francophonie est interpellée.

C'est dire qu'au-delà de la solidarité qu'elle exprime autour de la langue et des affinités culturelles que nous avons en partage, la Francophonie, en tant que regroupement solidaire, ne peut s'affranchir d'une réflexion sur un sujet qui détermine le sort de l'Homme sur terre et préoccupe l'ensemble de la communauté internationale. Et à mon sens, pour mobiliser les solidarités francophones de manière efficace et organisée, il nous faut d'abord nous accorder sur ce qui peut constituer les priorités pour les uns et les autres.

Pour nous, en Afrique, le péril environnemental le plus immédiat est surtout lié à la désertification et à l'érosion côtière, deux phénomènes qui risquent d'altérer durablement l'écosystème et la biodiversité du continent et de bouleverser ainsi les conditions de vie des populations.

Bien sûr, il faut des moyens pour combattre la désertification et l'érosion côtière. Mais nous savons tous combien il est difficile de susciter la solidarité internationale, surtout lorsqu'il s'agit de mobiliser des ressources financières. Personnellement, je suis d'avis que si elle est nécessaire, l'approche financière est insuffisante et ne peut, à elle seule, résoudre nos problèmes. Je crois plutôt à l'esprit d'initiative et à la créativité pour surmonter les obstacles auxquels nous sommes confrontés sans attendre une assistance préalable.

C'est l'état d'esprit qui inspire les différentes réponses que nous nous efforçons d'apporter ces dernières années au défi du développement durable que je voudrais exposer tour à tour.

La Grande muraille verte

La désertification est un problème qui n'est malheureusement pas une priorité de l'agenda international. Je note par exemple que la Convention de lutte contre la désertification, une des trois conventions majeures sur l'environnement (les deux autres concernant la biodiversité et les changements climatiques), a été la dernière éligible aux ressources du Fonds mondial pour l'environnement, alors que le désert s'étend progressivement en Afrique comme un cancer qui ronge le continent.

Le projet de « Grande muraille verte » est une initiative visant à combattre le mal. L'idée d'un mur d'arbres à la limite du Sahel pour protéger l'Afrique de l'avancée du désert avait été proposée en 2005 à l'occasion d'un sommet de la communauté des États sahélo-sahariens, par le Président Olusegun Obasanjo, ancien chef de l'État du Nigeria. J'ai proposé qu'elle soit baptisée « La Grande muraille verte » (GMV). La GMV est conçue comme « ligne de défense », une bande verte de quinze kilomètres de large de Dakar à Djibouti, sur une longueur de sept mille kilomètres, pour bloquer l'avancée du désert.

Après un processus préparatoire ayant notamment permis la sélection des espèces d'arbres qui seront plantées en fonction des zones climatiques ainsi que la tracé de la Muraille à travers les onze pays concernés, nous avons lancé en juin dernier, à N'Djamena, l'Agence panafricaine de la GMV, chargée de la coordination des activités interétatiques d'exécution du projet ; étant entendu que chaque pays s'occupera de sa mise en œuvre à l'échelle nationale, comme nous le faisons déjà au Sénégal, au Mali et au Tchad.

Je dois signaler qu'au Sénégal, nous avons bénéficié il y a un an de l'appui de la France avec l'intervention des Forces françaises du Cap-Vert dans les activités de reboisement. De même, le Fonds mondial pour l'environnement a annoncé, en juin dernier, un soutien de 119 millions de dollars à la GMV dans le cadre de la mise en œuvre au plan national. Nous insistons beaucoup sur la participation des populations locales à la réalisation de la GMV pour susciter leur pleine appropriation du projet afin que ces populations, principales bénéficiaires du projet, en soient également les gardiennes.

Le long de la Muraille, il est prévu d'installer une bande de bassins de rétention pour valoriser les ressources en eau, plutôt rares en zone sahélo-saharienne. Les bassins de rétention permettent de recueillir l'eau de pluie en saison hivernale par un système de compactage du sol, au point le plus bas, près d'un village. L'eau ainsi retenue permet aux ruraux de mener pendant une grande partie de l'année, des activités de maraîchage, d'élevage et de pisciculture ; autant de moyens qui favorisent l'autosuffisance alimentaire et contribuent à freiner l'exode rural et l'émigration clandestine des jeunes. En effet, par les activités qu'il draine, chaque bassin constitue un pôle potentiel d'émergence économique pour un investissement initial d'environ cent quarante mille dollars.

La GMV et son complément que sont les bassins de rétention contribuent donc à la régénération de la biodiversité, à la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques, en aidant à la séquestration des gaz à effet de serre. Son impact global est donc bénéfique pour toute la planète. C'est pourquoi je plaide pour que ce projet soit considéré comme un bien commun, qui devrait par conséquent intéresser la communauté internationale dans son ensemble, y compris la communauté francophone.

La lutte contre l'érosion côtière : le projet de Mur de l'Atlantique

L'érosion côtière est l'une des grandes menaces qui pèsent sur les pays africains, en particulier ceux de la façade de l'Atlantique. On peut imaginer l'effet dévastateur en cas de tsunami. En plus de l'impact direct sur les environs immédiats de la côte, le phénomène de l'érosion provoque aussi, par infiltration du plateau continental, la salinisation des nappes phréatiques jusqu'à des centaines de kilomètres au-delà des zones côtières. C'est une contrainte environnementale majeure à laquelle nous devons faire face sans tarder.

Au Sénégal, nous avons réalisé en guise de test un mur en bordure de mer en béton armé de trois à quatre mètres de profondeur et quarante centimètres de large, assis sur le socle imperméable pour arrêter l'érosion marine. L'efficacité de la technique est prouvée mais le coût reste très élevé (1,5 millions de dollars le kilomètre). En outre, il faut prendre en compte l'impact du projet, étant donné que les forces de l'eau ainsi dérivées peuvent se déporter ailleurs et endommager des zones non protégées. C'est pourquoi nous souhaitons lancer une étude d'ensemble pour toute la façade de l'Atlantique concernée, de Casablanca à Cotonou, soit environ cinq mille kilomètres de côtes sensibles.

Le solaire, énergie du futur pour un développement durable

À chaque période de l'histoire correspond sa source d'énergie ; la nôtre est essentiellement basée sur le pétrole, avec l'impact négatif que nous connaissons sur l'environnement. Le pétrole étant une source d'énergie non renouvelable, c'est dès à présent qu'il faut imaginer un monde sans pétrole et se préparer en conséquence, comme le font du reste plusieurs pays, y compris d'ailleurs des producteurs de pétrole.

À mon sens, le solaire, inépuisable par définition, constitue la source d'énergie alternative la plus sûre, la plus durable et, à terme, la moins coûteuse. En somme, le solaire c'est l'énergie du futur. L'Afrique, par son étendue et son positionnement géographique, offre des conditions idéales d'ensoleillement, qui suscitent d'ailleurs un regain d'intérêt avec des projets d'investissement dans la production d'énergie solaire, notamment au Sahara. Et de l'avis d'experts, si le coût de l'investissement initial pour une centrale solaire peut être élevé, il décroît progressivement et offre à terme d'excellentes conditions de compétitivité pour l'économie.

Tout laisse croire que les pays qui rateront ce tournant historique ne pourront pas supporter la compétition face aux économies alimentées par le solaire. C'est pourquoi j'avais fait au Sommet de Copenhague de décembre 2009 sur le changement climatique une proposition pour la promotion de l'énergie solaire en Afrique ; proposition avalisée par une décision du Sommet de l'Union africaine en janvier.

Et en juin, le Sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté une résolution spéciale confiant au Sénégal la coordination d'un programme de réalisation de centrales solaires dans l'espace de la CEDEAO. Nous tiendrons d'ailleurs prochainement une réunion d'experts pour lancer ce programme en coopération avec le Brésil.

Notre ambition est que la révolution du solaire prenne progressivement forme en Afrique pour préparer nos économies à la nouvelle ère des énergies alternatives.

Promotion des Éco-villages

Le monde rural, peu émetteur de gaz à effet de serre, en subit pourtant durement les conséquences. Le concept d'Éco-villages que nous venons de lancer au Sénégal vise à résoudre cette équation. Il est fondé sur le réaménagement des villages traditionnels de manière à assurer un équilibre entre la satisfaction des besoins des populations et la préservation de leur environnement. Cette approche novatrice du développement en zone rurale repose sur la quête de l'autosuffisance alimentaire et le recours aux énergies propres. L'Éco-village est structuré en un pôle autour duquel seront développées des activités agro-sylvo-pastorales dans une aire comprenant notamment :

- un espace « eau et énergie propre » avec, d'une part, un forage, un puits, un château d'eau et un bassin de rétention, et d'autre part, une source d'énergie non polluante comme le solaire pour assurer l'autonomie énergétique du village ;
- un espace vert pour la régénération de la flore végétale avec des arbres fruitiers ou destinés à la production de bois d'œuvre.

Avec l'appui du Fonds mondial pour l'environnement, le projet d'Éco-villages est actuellement en phase pilote au Sénégal.

Initiative pour la sécurité alimentaire : la Goana

Nous avons tous souvenir de la flambée des prix des produits alimentaires qui a failli plonger le monde dans une grave crise pendant les années 2007 et 2008. À des degrés divers, tous les pays en ont ressenti les conséquences.

Le Sénégal n'a pas échappé à la tourmente puisque nous importions plus de six cents tonnes de riz, notre principale denrée alimentaire. Mais au-delà de ses effets indésirables, la crise a fini par produire un déclic au Sénégal, avec l'initiative de la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (Goana), que nous avons lancée en avril 2008, deux mois avant le Sommet de la FAO sur la sécurité alimentaire. J'avoue que le pari était quelque peu audacieux parce que, d'une situation de dépendance, nous avons visé non pas l'autosuffisance mais l'abondance. C'était une manière stratégique de marquer les esprits pour créer un sursaut national autour de l'initiative.

Finalement, après deux années consécutives marquées par un engouement populaire de retour vers l'agriculture et grâce à des facilités accordées par le gouvernement en termes d'équipements, d'engrais, de semences et autres intrants, la Goana nous a valu d'excellents résultats, au-delà même de nos attentes, avec des productions record, non seulement pour le riz, mais aussi l'arachide et

diverses autres spéculations, notamment céréalières. D'après nos prévisions pour la présente campagne agricole, le Sénégal atteindra vraisemblablement l'autosuffisance alimentaire. Il reste maintenant à déployer d'autres efforts pour une meilleure conservation des récoltes, qui subissent actuellement un taux de déperdition d'environ 30%, et la transformation locale des produits agricoles pour permettre au monde rural de capter la plus-value résultant de son labeur.

Aujourd'hui, nous devons surtout aborder une nouvelle démarche fondée, non sur l'assistance alimentaire, mais sur l'appui à l'agriculture parce que l'Afrique dispose des ressources humaines, foncières et hydriques nécessaires pour, non seulement assurer son autosuffisance alimentaire, mais même devenir le futur grenier du monde. Pour ce faire, il nous faut éviter certains pièges, comme la vente de terres arables à des promoteurs privés au détriment des petits producteurs ruraux. Il semble que de nombreux pays, y compris africains, cèdent de plus en plus à cette spéculation foncière. À mon avis, c'est un scénario néfaste qu'il faut éviter à tout prix si nous ne voulons pas transformer nos agriculteurs en ouvriers agricoles, véritables paysans sans terre, corvéables à souhait.

Au Sénégal, nous encourageons plutôt des partenariats entre les promoteurs privés et les communautés de base pour la mise en œuvre de la terre sans possibilité de cession du droit de propriété.

Je termine en rappelant la proposition que j'ai émise de créer un mécanisme pour une gouvernance mondiale des produits agricoles associant des représentants des producteurs et des consommateurs, de manière à atténuer la volatilité des prix des denrées alimentaires ayant conduit à la dernière crise. C'est l'un des objectifs du deuxième Dakar agricole, que le Sénégal accueillera l'année prochaine, après la première édition tenue en 2005.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Exposé liminaire de Son Excellence Monsieur Denis Sassou-N'Guesso
Président de la République du Congo**

Madame la Présidente,
Excellences mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Distingués délégués,

Un milliard de personnes affamées, un chiffre vertigineux qui risque de se démultiplier avec les changements climatiques. Les éleveurs obligés de faire des centaines de kilomètres pour trouver des pâturages à leurs troupeaux le savent, comme le savent les paysans qui regardent, impuissants, leurs terres s'assécher ou les cieux s'assombrir. Les changements climatiques n'ont rien d'une fiction. La rapidité avec laquelle ils se déploient ruine une grande partie des progrès accomplis pour lutter contre la faim et la pauvreté, et renforce les inégalités entre le Nord et le Sud.

Mais parce que la Francophonie est une culture de valeurs communes dont la solidarité constitue la trame, nous avons raison d'espérer. La solidarité est la dimension éthique de l'interdépendance, le lien fraternel qui unit le destin des hommes. À l'ère de la mondialisation, nous, les pays francophones, avons la chance de pouvoir nous comprendre spontanément et de nous mettre d'accord sur une vision et une action communes. Nous avons la possibilité de constituer un groupe de pression capable d'influer sur les décisions planétaires.

La Banque mondiale estime que les projets qui se développeront en matière d'énergie vont se chiffrer en milliers sur l'Afrique. Ces projets pourraient réduire les émissions potentielles de 740 millions de tonnes de CO₂. Nous avons, en Afrique, les ressources : la forêt, le soleil, l'eau, le vent. C'est à nous de jouer, mais nous ne pouvons pas jouer seuls, l'enjeu est planétaire !

L'humanité assiste à la perte de plus en plus prégnante de la biodiversité. Beaucoup d'espèces sont en train de disparaître avant même que nous les ayons découvertes, répertoriées, alors qu'elles pourraient sauver des vies et qu'elles contribuent à l'équilibre général de la biosphère.

Préserver la biodiversité, ce n'est pas seulement préserver des plantes, des animaux ou des micro-organismes et leurs écosystèmes, c'est préserver des êtres humains et leurs milieux, l'eau qu'ils boivent, les médicaments qui les soignent, l'air qu'ils respirent. Mais chaque fois que l'on protège des aires naturelles, on prive des hommes et des femmes de ressources dont ils vivaient. La réinsertion sur de nouveaux espaces des populations qui vivent de la diversité biologique suppose beaucoup de pédagogie, de doigté, de savoir-faire, de moyens, toutes choses qui impliquent une solidarité au-delà des frontières des pays concernés.

Notre forêt est plus que jamais nécessaire à la respiration de la terre : 70% des forêts méditerranéennes ont disparu depuis 1990 ; 35% de la mangrove a été détruite au cours des deux dernières décennies. Ne laissons pas la forêt tropicale subir le même sort.

Notre organisation, qui s'est engagée dès sa création dans la défense de l'environnement, se doit de veiller à la réduction des effets de serre dans le cadre des sources d'émission, mais également de préserver cette capacité inouïe des forêts primaires à constituer des puits de carbone naturels.

La gestion de nos forêts n'est plus subsidiaire, elle est au centre des préoccupations de la planète et doit s'imposer à tous comme prioritaire. Bornéo, l'Amazonie et le bassin du Congo sont les trois grands bassins forestiers qui constituent les poumons de la planète. Ils partagent une même responsabilité et rencontrent les mêmes difficultés. Ces trois bassins forestiers sont éminemment conscients du rôle de puits de carbone que leurs forêts jouent à l'échelle de la planète, conscients de l'importance de la lutte contre toute exploitation forestière sauvage et contre toute pratique accélérant la déforestation.

C'est dans cet esprit que j'ai récemment proposé la tenue d'un sommet des pays de ces trois bassins, auxquels seraient bien sûr conviés d'autres pays car la disparition de ces écosystèmes est préjudiciable à tous les habitants de la planète.

À Copenhague, six pays : l'Australie, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la France, la Grande-Bretagne et la Norvège, se sont engagés à nous aider à préserver nos forêts, mais cela ne suffira pas. La mobilisation des ressources financières doit être générale. Il va falloir aller plus loin et proposer d'une même voix la mise en place d'un système de crédit de compensation si on veut réellement préserver cette ressource vitale. Si nous parvenons, ensemble, à faire accepter l'idée d'un « crédit carbone forestier », les échanges qui en découleront seront affectés à la préservation de la forêt en même temps qu'au développement durable des pays.

À Copenhague avait été engagé le processus international REDD+ en vue de réduire la déforestation et la dégradation forestière, et d'assurer la conservation et la gestion durable des forêts. Malheureusement, les ressources appropriées pour mettre en œuvre nos engagements n'ont pas été mises en place. N'est-il pas temps que ce processus soit réajusté pour prendre en compte les compensations concernant les forêts durablement gérées, afin d'encourager les meilleures pratiques forestières ? Ne devons-nous pas promouvoir le financement des actions d'atténuation et d'adaptation prévues dans le cadre des initiatives forestières telles que la préservation du massif du bassin du Congo et la réalisation de la Grande muraille verte ?

Comment faire pour que le crédit de carbone ne soit pas un instrument qui encourage les pays industrialisés à continuer à émettre les gaz à effet de serre, mais constitue un outil au service de leur réduction et un mécanisme financier susceptible de mettre un terme au processus de déforestation, de restaurer les écosystèmes menacés, d'assurer une gestion durable des forêts, de maîtriser et de gérer la réduction des effets du changement climatique, toutes choses qui contribuent à la lutte contre la pauvreté. Il s'agit, en mobilisant les sommes qui permettront la sauvegarde des poumons verts de la planète, d'investir dans les secteurs non polluants qui rétablissent l'équilibre entre le Nord et le Sud.

Notre organisation, solidaire et mobilisée, peut faire des zones de la planète où la misère n'est pas encore endiguée de nouveaux eldorados d'une économie verte.

Nous qui parlons la même langue, faisons front ensemble et engageons-nous à mettre le même accent sur les priorités qu'il nous faut défendre à Cancún dans quelques semaines. Nous avons déjà beaucoup fait dans le cadre de cette organisation, mais nous avons encore du pain sur la planche. Et si cette expression bien française, donc francophone, signifie de nos jours « avoir des tâches fastidieuses à accomplir », elle voulait dire jadis « avoir assez de réserve pour affronter l'avenir ». C'est ce sens-là que je retiens.

Excellences mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Distingués délégués,

Je sais, parce que nous parlons la même langue, que les mots que nous allons partager ici, à Montreux, vont une fois de plus nous ouvrir les portes de l'action et, par là-même, celles de l'avenir. Voilà pourquoi j'ai aujourd'hui toutes les bonnes raisons d'espérer.

Je vous remercie.

Intervention de Son Excellence Monsieur Jean Charest Premier ministre du Québec

Madame la Présidente,
Excellences mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Distingués invités,

Peu de défis auront autant mobilisé les nations que celui des changements climatiques. Les changements climatiques affecteront la base de la vie humaine : l'accès à l'eau potable, la production de nourriture, la santé et l'environnement. Des centaines de millions de personnes pourraient manquer de nourriture et d'eau ; des régions côtières pourraient être inondées tandis que la planète se réchauffera.

L'heure n'est plus à la discussion mais à l'action.

Le Québec agit avec force. Nous sommes convaincus que tout retard à conclure un accord global sur le climat aggraverait forcément les risques environnementaux. Les coûts de transition engendrés par l'immobilisme ne seront jamais qu'une fraction de ceux que la communauté mondiale devra assumer dans le futur, lorsque viendra le moment d'affronter les conséquences d'un réchauffement climatique devenu irréversible.

Dans la lutte contre les changements climatiques, le Québec s'est fixé des objectifs ambitieux, par conviction autant que par pragmatisme. Nos ambitions se sont traduites par des actes concrets.

Depuis plusieurs années, le Québec affiche le meilleur bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant au Canada, un niveau d'émissions équivalent à environ la moitié de la moyenne canadienne. Le Québec a adopté un règlement sur les normes d'émissions de CO₂ des véhicules automobiles parmi les plus avant-gardistes en Amérique du Nord. En novembre 2009, nous nous sommes engagés à réduire nos émissions de GES de 20% sous le niveau de 1990 d'ici à 2020, cible comparable à celle que s'est fixée l'Union européenne. La cible la plus ambitieuse en Amérique du Nord.

Le Québec défend la nécessité de limiter le réchauffement de la température moyenne de la planète sous le seuil de deux degrés Celsius par rapport à son niveau préindustriel. À Cancún, la communauté internationale devra s'entendre sur une ambition forte et commune. Le Québec est d'avis que le régime d'après 2012 devra engager tous les grands émetteurs mondiaux, y compris les économies émergentes et les pays en développement. Nous considérons que dans ces pays, les engagements doivent se traduire par des mesures d'atténuation appropriées, soutenues par des technologies, des financements et un renforcement des capacités.

Dans la Déclaration de Québec, lors du Sommet de 2008, nous nous étions engagés à développer la coopération en faveur du transfert de technologies liées à l'adaptation aux changements climatiques. Cet engagement n'a rien perdu de son actualité au Sommet de Montreux.

Nous appuyons le principe de responsabilités communes, mais différenciées, selon les capacités respectives des parties.

Pour répondre aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés, l'Accord de Copenhague a créé un fonds d'aide climatique immédiate, dite « fast-start » - pour employer l'expression anglo-saxonne consacrée – de trente milliards de dollars pour la période 2010-2012 et de cent milliards de dollars d'ici 2020. Malheureusement, les crédits annoncés n'ont été versés qu'avec une extrême parcimonie, ce qui est un problème pour la capacité des pays en développement, dont bon nombre sont membres de l'espace francophone, à répondre à l'enjeu climatique et à soutenir du même coup un développement économique durable.

La Francophonie, concertée autour du même enjeu, mobilisée par la volonté commune d'affronter les défis et d'y apporter des réponses politiques vigoureuses devra faire entendre sa voix à Cancún pour que les intérêts des pays du Sud soient pleinement pris en compte.

Cet enjeu n'interpelle évidemment pas uniquement les États souverains. Il est essentiel que le rôle des États fédérés et des gouvernements régionaux soit consacré dans le texte d'un futur accord sur le climat à Cancún. À ce moment-là, j'en appellerai aussi à une concertation et à des actions concrètes des États fédérés et des gouvernements régionaux lors du prochain sommet des leaders en changements climatiques ; sommet que je coprésiderai avec le Premier ministre de l'Australie du Sud, Mike Rann.

Le Québec collabore aussi à l'Approche territoriale des changements climatiques du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). Cette approche reconnaît les États fédérés ou régionaux comme des acteurs essentiels dans la mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation.

Au moment même où se tient notre conférence se déroule à Nagoya la 10^e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique.

Face au bilan dressé par les scientifiques, il apparaît plus urgent que jamais de soutenir un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages. Un tel régime profitera en priorité aux pays en développement, en particulier à l'Afrique, zone la plus sévèrement menacée.

Cette situation, conjuguée à une pénurie de la production agricole au Sud, entraîne de sérieuses conséquences. Changements climatiques, recul de la biodiversité, volatilité du prix des matières premières, crise financière internationale : tout concourt à aggraver la crise alimentaire mondiale et à rendre toujours plus urgente une aide massive aux pays en développement pour dynamiser leur économie agricole et briser le cercle vicieux de la pauvreté et de la famine.

Dans ces conditions, il ne fait aucun doute que la Francophonie, s'appuyant sur l'expertise de l'IEPF, doit continuer à s'engager en faveur des pays du Sud pour une réelle appropriation des résultats du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992.

Je vous remercie.

Intervention de Son Excellence Monsieur Idriss Deby Itno Président de la République du Tchad

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais adresser, au nom de la délégation tchadienne et en mon nom personnel, nos vifs remerciements aux hautes autorités helvétiques pour la qualité de l'organisation du Sommet et surtout pour l'accueil chaleureux dont nous avons été l'objet en terre suisse. Je tiens à féliciter Madame Doris Leuthard pour son élection à la présidence de la Francophonie, je suis convaincu que, sous son mandat, la Francophonie remportera encore des victoires plus éclatantes.

Mes félicitations vont aussi au Président Abdou Diouf pour sa brillante réélection au secrétariat général de l'OIF. Cette reconduction est une marque de reconnaissance pour ses grandes qualités professionnelles et son dévouement à la cause de notre organisation. Qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude et de notre soutien.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les exposés liminaires à la deuxième thématique consacrée au développement durable. Je voudrais, pour ma part, centrer mon propos sur deux aspects de cette problématique, à savoir les changements climatiques et la sécurité alimentaire. Pays sahélien, le Tchad subit de plein fouet le double phénomène de la désertification et de la rareté des pluies. Je suis d'avis qu'il est urgent de préserver le bassin du Congo, mais il est tout aussi urgent de sauver le lac Tchad qui en est la barrière naturelle contre l'avancée du désert.

Le lac Tchad, on ne le dira jamais assez, est en train de disparaître, mettant ainsi en péril la vie de dizaines des millions de personnes. À ce sujet, le directeur de la Division Terre et eau, de la FAO, Monsieur Parviz Koohafkan, ne disait-il pas, je cite : « *La catastrophe humanitaire qui succédera au désastre écologique nécessite des interventions urgentes. Il faut stopper la disparition tragique du lac Tchad et sauver les moyens d'existence des millions de personnes qui vivent dans cette vaste région* ». Face à cette menace qui pèse sur le lac Tchad, mon pays organise le 1^{er} novembre de cette année le Forum sur la sauvegarde du lac Tchad. L'objectif de cette conférence est d'attirer l'attention de l'opinion nationale et internationale sur la disparition progressive du lac et de mobiliser les fonds nécessaires à son sauvetage. C'est pourquoi mon pays sollicite le concours de notre organisation pour susciter un élan de solidarité de la communauté internationale à son égard. Nous exprimons notre pleine reconnaissance aux États et aux organisations internationales qui ont déjà marqué leur accord pour participer au Forum afin d'aider les pays riverains à lutter contre les effets des changements climatiques à travers les divers mécanismes bilatéraux et multilatéraux.

Dans leur lutte contre l'avancée du désert, les pays du Sahel ont décidé d'ériger une grande « muraille verte » allant de Djibouti à Dakar. Cette initiative constitue une réponse africaine aux changements climatiques.

Cette initiative mérite d'être fortement soutenue par la solidarité internationale et singulièrement par les pays membres de la Francophonie.

Madame la Présidente,
Mesdames, messieurs,

Je souligne que l'insécurité alimentaire est une des conséquences directes des changements climatiques. Elle constitue une préoccupation majeure pour les pays du Sahel qui sont confrontés à la faiblesse des productions agricoles. À cela s'ajoute le manque d'infrastructures routières et ferroviaires qui ne permet pas le transfert de l'excédent de production d'un pays à un autre.

Aussi longtemps que l'Afrique pratiquera l'agriculture extensive avec des moyens archaïques, aussi longtemps qu'elle n'aura pas développé les recherches agronomiques répondant à ses attentes, l'autosuffisance alimentaire ne sera pas au rendez-vous. Seule une agriculture moderne et intensive peut nous permettre d'atteindre notre indépendance alimentaire. C'est pourquoi mon pays a élaboré un vaste programme national de sécurité alimentaire. Mais au-delà des efforts individuels des États, la Francophonie doit persévérer dans la recherche des voies et moyens propres à développer une solidarité plus agissante face à la problématique. En effet, il nous faut aller au-delà des déclarations de bonnes intentions pour poser des actes concrets. Au moment où je vous parle, des millions de personnes au sein des populations sahéniennes, notamment des femmes et des enfants, souffrent de la famine et de la malnutrition, et attendent des réponses à leur détresse.

Il n'est pas vain de rappeler que l'Organisation internationale de la Francophonie a pour vocation première de renforcer l'usage de la langue française dans le monde. Cette volonté s'inscrit dans le cadre de la promotion de la diversité culturelle et linguistique, principe qui garantit, dans un contexte mondial d'uniformisation, l'égalité de toutes les langues et toutes les cultures. Cette démarche destinée à favoriser le plurilinguisme et le dialogue entre les cultures est au fondement de la coopération que l'OIF entretient avec les autres grandes ères linguistiques ainsi que des actions qu'elle mène pour que soit respecté le statut des langues officielles et de travail dans les organisations internationales et au sein du mouvement olympique.

La défense et la promotion de la langue française passe nécessairement par le développement de l'éducation et de la formation. Par conséquent, les pays membres de l'OIF doivent tout mettre en œuvre pour que l'accès à l'éducation pour tous soit une réalité. Cela appelle une plus grande solidarité entre les francophones. De même, la Francophonie doit appuyer davantage les pays du Sud pour une appropriation des technologies de l'information et de la communication, toutes choses qui concourent au rayonnement de notre belle langue, le français.

La force de la langue française reposera aussi sur son appropriation par la jeunesse dont les préoccupations doivent faire l'objet d'une attention soutenue de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant en partage le français (Conféjes). Je saisis cette occasion pour rappeler que mon pays, le Tchad, accueillera en mars 2011 la session de la Conféjes.

Je vous remercie.

**Message de Son Excellence Monsieur Zine El Abidine Ben Ali
Président de la République de Tunisie**

**prononcé par Monsieur Kamel Morjane
Ministre des Affaires étrangères**

Madame la Présidente de la Confédération suisse,
Excellences messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,

Il m'est agréable d'exprimer mes remerciements à Son Excellence Madame Doris Leuthard, présidente de la Confédération suisse, pour l'accueil réservé aux participants à cette conférence qu'abrite ce beau pays, la Suisse, et de la féliciter pour la présidence de notre Sommet, en lui souhaitant tout le succès dans cette mission.

Mes remerciements s'adressent également à Son Excellence Monsieur Stephen Harper, Premier ministre du Canada et Son Excellence Monsieur Jean Charest, Premier ministre du Québec, pour leur contribution en tant que président et co-président du XII^e Sommet, au rayonnement de notre organisation.

Il me plaît aussi de rendre hommage à Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer à la tête de l'Organisation, en vue de renforcer son action et conforter sa place sur la scène internationale.

Madame la Présidente,

Les présentes assises, qui coïncident avec le quarantième anniversaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, nous offrent l'occasion d'identifier les moyens propres à accroître la capacité de nos États à mieux affronter les multiples défis que génère un contexte international marqué par des mutations profondes autant que par des crises et des menaces de tout ordre ; l'objectif étant de faire de la Francophonie un espace de rapprochement, de concertation et de coopération solidaire.

Nous relevons à cet égard avec satisfaction l'engagement de plus en plus déterminé de la Francophonie, en parfaite symbiose avec l'Organisation des Nations unies et ses institutions, en faveur de la promotion de la culture, de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme dans toutes ses composantes au sein de l'espace francophone. Cet engagement découle de la conviction que démocratie et développement sont indissociables et constituent la base du progrès et de la stabilité dans nos pays.

Dans ce contexte, nous appelons l'Organisation à agir auprès du G20 ainsi qu'auprès des institutions de Bretton Woods pour une prise en considération des priorités essentielles et des intérêts communs de tous ses États membres. Nous estimons que la lutte contre la pauvreté, la nécessité d'identifier des ressources financières innovantes et l'importance d'accorder aux femmes et à la jeunesse une place

prépondérante dans les politiques de croissance et de développement, doivent figurer au premier rang de ces priorités.

Madame la Présidente,

Assurer à nos pays un avenir meilleur, un développement économique et social soutenu et harmonieux, et garantir à nos populations un cadre de vie agréable sont autant d'ambitions et d'objectifs que nous partageons tous.

La désertification et la dégradation des terres agricoles représentent des défis de taille pour de nombreux pays de notre organisation au regard de leur impact sur le rendement du secteur agricole et, partant, sur la sécurité alimentaire, compte tenu également de leurs incidences négatives sur le développement durable de nos pays.

Ces défis devront nous amener à mettre en œuvre des programmes de coopération efficaces visant le renforcement de la capacité de nos pays à y faire face et ce, à travers des mécanismes de développement de la recherche, de transfert des technologies agricoles et la mise en place de programmes d'envergure de protection des terres agricoles et des ressources biologiques.

En outre, il importe de conjuguer nos efforts pour relever un défi non moins important, celui du changement climatique. Il appartient ainsi à notre organisation d'agir auprès des pays industrialisés pour les amener à tenir leurs engagements vis-à-vis des pays en développement en les aidant à affronter les effets du changement climatique. Elle en a toujours administré la preuve, notamment lors du Sommet de Copenhague, comme l'illustrent les positions qu'elle a prises lors de ces assises.

Cette démarche gagnerait à être poursuivie afin d'assurer la prise en compte des besoins et priorités de nos pays dans les négociations internationales sur le changement climatique, engagées en prévision de la 16^e Conférence de Cancún au Mexique.

Intervention de Son Excellence Monsieur Boni Yayi Président de la République du Bénin

Les changements climatiques ont des effets négatifs sur la vie de nos populations, qui doivent s'adapter aux nouvelles situations qui se présentent à elles.

Comme vient de dire mon frère aîné, le Président Wade, dans son propos liminaire, l'érosion côtière est une réalité avec laquelle les populations béninoises vivent au quotidien depuis une vingtaine d'années. Aujourd'hui, elles font face à une nouvelle réalité, qui se traduit par des inondations massives suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur le pays. Les pluies diluviennes du mois de septembre 2010 ont provoqué de graves inondations, affecté près de 640 000 personnes et fait une centaine de morts.

Le Bénin est aujourd'hui l'un des pays les plus touchés de l'Afrique de l'Ouest.

Ces inondations, principalement causées par la forte intensité de la pluviométrie, ont été aggravées par la manifestation des crues exceptionnelles des fleuves Niger, Ouémé et leurs affluents.

Les deux tiers des communes que compte le pays sont sous les eaux. En ce moment précis où je vous parle, les écoles et lieux de cultes sont pris d'assaut par les populations sinistrées, hypothéquant de ce fait la rentrée scolaire.

Mon gouvernement lance un appel à la communauté internationale afin qu'une assistance de toute sorte soit apportée aux populations sinistrées.

Des missions d'évaluation ont fait état de dégâts considérables au niveau des cultures et des réserves alimentaires. Nous craignons une famine importante et des cas multiples de malnutrition.

Mesdames et messieurs,

Le Bénin sait pouvoir compter sur votre élan de solidarité.

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Monsieur James Michel
Président de la République des Seychelles**

Votre Altesse sérénissime,
Excellences mesdames et messieurs les Chefs d'États et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs,

Le sujet du deuxième thème inscrit à l'ordre du jour de notre présent sommet représente pour les Seychelles une priorité majeure et mérite une attention particulière de la part de la Francophonie alors que nous cherchons à lui confier un rôle beaucoup plus important sur la scène internationale.

Au lendemain du Sommet de Copenhague et à la veille du Sommet de Cancún, la communauté internationale est à la croisée des chemins pour prouver sa réelle détermination à donner corps à un accord mondial ambitieux et juridiquement contraignant pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

Nul ne peut ignorer l'ampleur des difficultés, tant économiques que politiques, qui se posent à nous afin d'assurer que Cancún soit véritablement à la hauteur de nos attentes et aspirations. Toutefois, notre prise de conscience commune face à la gravité du changement climatique pour le devenir de l'humanité nous interpelle plus que jamais, la nécessité d'intensifier nos efforts afin de parvenir à un accord mondial sur le climat capable de léguer aux générations futures un avenir prometteur. Nous sommes ainsi confiants que nos partenaires du Nord dans la grande famille francophone sont en mesure de favoriser l'adoption de telles décisions courageuses qui puissent nous permettre de faire face aux menaces catastrophiques que représente le changement climatique pour l'humanité entière.

Force est de constater que les Petits États insulaires en développement (PEID) ne sont nullement responsables de l'aggravation du phénomène des changements climatiques. Hélas, ils subissent de plein fouet ses conséquences. Le blanchiment des coraux, la perte de la biodiversité sur laquelle reposent nos principaux piliers économiques, tels que la pêche et le tourisme, et la montée des eaux, entre autres, sont devenus des drames écologiques nationaux aux Seychelles.

Notre droit d'exister en tant que nation est alors en danger.

Madame la Présidente,

Le moment est venu d'adopter une perspective radicalement différente. Une simple prise de conscience ne saurait suffire.

Pour atténuer les effets néfastes du changement climatique, nous avons besoin de politiques efficaces et coordonnées, d'instruments multilatéraux novateurs et d'entreprises responsables.

Nous aspirons ainsi à une solidarité agissante de la part des pays industrialisés de la famille francophone, et cela tout particulièrement en matière de financement, de transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels.

En effet, des investissements ciblés et des politiques environnementales bien conçues peuvent apporter des retombées économiques importantes à tout un chacun. La mise en œuvre de telles politiques permettrait à la fois de stimuler l'activité économique à court terme et d'orienter nos économies vers une croissance mondiale plus forte, plus saine et plus équitable.

Madame la Présidente,

L'enjeu sur le climat compte parmi les nombreuses vulnérabilités des PEID. Nous nous sommes réunis au siège des Nations unies à New York le mois dernier pour examiner le progrès accompli dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des PEID.

La communauté internationale est arrivée à la conclusion que bien que les PEID aient progressé dans les domaines de l'égalité des sexes, de la santé, de l'éducation et de l'environnement, leurs résultats en ce qui concerne la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont globalement inégaux. En effet, sur le plan économique, les PEID ont fait moins de progrès que la plupart des autres groupes et certains ont reculé dans certains domaines, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et la dette.

Malgré cela, je souhaite dire combien les Seychelles demeurent ambitieuses dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et dans la réalisation des OMD. En effet, lors du dernier Sommet sur les OMD à New York, mon gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les OMD-plus.

Nous sommes convaincus que le renforcement de la solidarité face à ces enjeux auxquels les PEID sont confrontés sera un facteur pour consolider la solidarité au sein de l'espace francophone. C'est une garantie de la valeur ajoutée de la Francophonie au sein d'une économie mondialisée, en tant qu'espace spécifique pour un développement durable : un espace de coopération solidaire et uni dans la défense d'une conception élargie du développement se basant sur un partenariat « gagnant-gagnant ».

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Madame Fayza Abounaga
Ministre de la Coopération internationale
de la République arabe d'Égypte**

L'Égypte fait face à des défis sur plusieurs fronts à la suite du changement climatique, le plus important parmi ceux-ci étant le risque d'inondation de vastes zones du delta, ainsi que le déplacement d'une grande partie de la population à cause de la montée du niveau de la mer, qui devrait monter de quarante à cinquante centimètres si les mesures et actions nécessaires ne sont pas prises pour affronter ce phénomène et ses implications.

Le deuxième défi est l'augmentation du nombre de conflits sur les ressources en eau en raison des sécheresses et de la désertification de certains pays sources du Nil, ce qui exige l'intensification de la coopération et de la consultation entre l'Égypte et ces pays aux niveaux régional et international.

Compte tenu des données précédentes, l'Égypte participe activement et efficacement aux négociations multilatérales du changement climatique qui ont eu lieu dans le cadre de la Convention cadre de l'ONU sur le changement climatique et joue également un rôle pivot dans le cadre du Groupe africain, du Groupe arabe, et du Groupe des 77. L'Égypte est régulièrement conviée par les principaux pays acteurs aux réunions et consultations informelles sur le changement climatique.

L'Égypte espère que ces négociations aboutiront à des résultats concrets applicables dans les prochaines années. La position de l'Égypte, telle celles de tous les pays en voie de développement, est d'adhérer aux principes de la responsabilité partagée à charges variables, c'est à dire que les pays développés assument la plus grande part de la responsabilité par rapport aux pays en voie de développement et la responsabilité historique pour la plus grande partie des émissions durant les deux siècles passés, et que les négociations demeurent dans le cadre de référence et des principes de la Convention cadre des Nations unies.

Nos principaux axes de négociation sont les suivants :

- les mesures d'atténuation. Elles sont destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables pour le phénomène du réchauffement climatique, et l'Égypte ainsi que d'autres pays en voie de développement réclament la responsabilité des pays plus avancés à cet égard en négociant une deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto, qui est un mécanisme international juridiquement contraignant visant à réduire les émissions des pays développés – et que les mesures d'atténuation prises par les pays en voie de développement soient à caractère bénévole, financées et soutenues par les pays avancés ;
- les mesures d'adaptation, en entreprenant des projets pour faire face aux effets néfastes du changement climatique ;
- le transfert de technologie, le financement et le renforcement des capacités. L'Égypte souhaite engager les pays développés à fournir un soutien adéquat aux pays en voie de développement pour les aider à atténuer les effets et à s'adapter au changement climatique.

Le nouveau plan stratégique de la Convention sur la biodiversité

L'Égypte souhaite souligner l'importance de s'entendre sur les objectifs de la nouvelle stratégie pour la Convention de la biodiversité après 2010 à la Conférence des parties à Nagoya, au Japon en octobre 2010, avec une formulation équilibrée et pratique qui tienne compte des intérêts des différentes parties afin de viser des cibles réalistes, réalisables, facilement mesurables aux niveaux local et mondial, en bénéficiant de l'expérience acquise au plan stratégique actuel (objectif 2010).

Le succès de la réalisation des objectifs après 2010 dépendra de la mobilisation des ressources nécessaires par les pays en voie de développement.

Les faiblesses et lacunes du plan stratégique actuel peuvent être résumées, d'après nous, comme suit :

- l'insuffisance du soutien financier et technique apporté aux pays en voie de développement pour la mise en œuvre de l'objectif 2010 ;
- la difficulté d'appliquer une approche écologique sur le terrain où la réalité est très complexe et où il y a besoin de simplifier les buts pour les États parties, surtout les pays en voie de développement, ainsi que de fournir des ressources financières et humaines formées, qui ne sont pas toujours disponibles ;
- l'objectif 2010 n'est pas assez clairement défini et précis pour entraîner sa réalisation. Bien que le plan stratégique comporte des objectifs cibles et des indicateurs, il ne précise pas, notamment, les moyens de mise en œuvre de ces indicateurs et comment les évaluer numériquement, ce qui rend difficile à établir quels objectifs de la convention ont été atteints ;
- le plan stratégique ne comporte pas un mécanisme clair pour le contrôle des espèces exotiques et envahissantes, nécessaire pour mener à bien les efforts internationaux pour lutter contre ce phénomène. Ce plan ne prévoit pas de soutien financier et technique aux pays en voie de développement.

Les considérations qui devraient être prises en compte dans le nouveau plan stratégique :

- l'importance de mobiliser des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre le plan stratégique et ses objectifs ;
- l'importance stratégique d'inclure un plus grand éventail de partenariats, y compris d'établir des liens avec la Convention sur la lutte contre la désertification et d'autres conventions relatives à la diversité biologique ;
- le développement d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des efforts déployés pour atteindre les objectifs.

Le nouvel ordre international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage d'avantages

L'Égypte voudrait souligner que chaque État jouit d'une souveraineté complète sur ses ressources génétiques, les connaissances et pratiques traditionnelles de son territoire.

Nous attendons avec impatience que le nouveau système en cours de négociation en ce moment à Nagoya, au Japon, soit juridiquement contraignant, qu'il prenne en compte les intérêts des pays d'origine et des pays usagers, et comprenne l'obligation de divulguer l'origine des ressources génétiques et la source de la connaissance et des pratiques traditionnelles, de manière à ce que les États d'origine puissent bénéficier de l'assistance scientifique, technique et matérielle ; que les pays d'origine jouissent des avantages directs pour pouvoir protéger la biodiversité et l'utilisation durable des ressources génétiques dans le cadre de leur souveraineté, et le transfert des connaissances et de la technologie associés à l'entretien et à l'utilisation durable de la biodiversité des pays d'origine à des conditions préférentielles.

L'Égypte souligne également la nécessité d'une obligation légale sur la responsabilité civile pour les dommages résultant du déplacement des organismes génétiquement modifiés transfrontaliers en vertu du protocole additionnel dans le cadre du Protocole de Carthagène sur la biosécurité.

Les efforts nationaux en matière de maintien de la diversité biologique

Dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la biodiversité (2010), le ministère d'État pour les Affaires environnementales a préparé des dépliants et brochures sur les thèmes de la biodiversité en Égypte, dans différentes langues. Un certain nombre d'ateliers et de conférences sur la diversité biologique ont été organisés.

L'Égypte a pris plusieurs mesures visant à maintenir la diversité biologique et à mettre en place un système pour l'utilisation durable de ces ressources, telles que l'expansion des aires protégées et les activités nécessitant un développement pour préparer l'évaluation de l'impact environnemental avant de commencer les travaux, ainsi que la protection des savoirs traditionnels. L'Égypte vise, à travers la Stratégie nationale de conservation de la biodiversité (1997), la création de quarante aires protégées couvrant environ 17% du pays.

Une législation fixant un cadre juridique national pour la biosécurité et l'accès aux ressources génétiques, et le partage des avantages résultant est en cours. Des stratégies et des plans d'action pour atteindre l'objectif 2010 du plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique ont été mis en place au niveau national pour réduire significativement le taux de perte de la diversité biologique. La création et le développement de la gestion des aires protégées, une évaluation rigoureuse de l'état de la biodiversité en Égypte et la création de la Banque nationale des gènes sont parmi les réalisations les plus importantes. Le gouvernement fournit la plus grande partie des fonds pour le renforcement des capacités, l'éducation et des campagnes de sensibilisation du public sur les dangers qui menacent la biodiversité.

L'Égypte est également impliquée dans les négociations en cours pour créer un régime international juridiquement contraignant pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, et la direction du Groupe des pays africains dans ces négociations, en gardant à l'esprit que l'Égypte est un membre de la Convention sur la diversité biologique, du Protocole de biosécurité de Carthagène et de la Convention internationale sur les ressources phytosanitaires de l'alimentation et de l'agriculture.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Soubanh Srithirath
Ministre responsable de la Francophonie
près la présidence de la République démocratique populaire lao**

Madame la Présidente,
Excellences mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Excellences mesdames et messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs les délégués,
Madame la Présidente,

Le développement durable occupe aujourd'hui tous les esprits, parce que c'est un sujet de préoccupation de tous les responsables politiques, économiques et sociaux. Les pays développés, comme les pays les plus démunis, sont confrontés, à des degrés divers, aux grands défis du développement mondialisé et son corollaire.

Avant d'aller plus loin, vous me permettrez de faire quelques observations afin de nous rafraîchir la mémoire sur ce qu'est le développement durable. En effet, le Rapport Brundtland de 1987 définit le développement durable ainsi, je cite : « *un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Nous avons convoqué des conférences, des réunions techniques d'experts et nous avons eu des concertations de toutes sortes afin de prendre conscience du danger et de la catastrophe annoncée si, individuellement et collectivement, des mesures nécessaires, tant politiques que techniques, ne sont pas prises pour diminuer notre consommation et réduire le gaspillage des ressources naturelles de la planète. Nous avons, pour la majorité d'entre nous, ratifié ou adopté des déclarations dans ce sens à Rio, à Tokyo, à Johannesburg, à Copenhague et prochainement à Cancún. À Québec, il y a deux ans, nous avons adopté une déclaration sur les problèmes cruciaux relevant du développement durable. La présence de la Francophonie à tous les forums et concertations internationaux est signe que le problème du changement climatique et de l'insécurité alimentaire nous préoccupent au premier chef.

Face à l'urgence de la crise économique et sociale qui se manifeste désormais de manière mondialisée – qu'il s'agisse des changements climatiques, de la raréfaction des ressources naturelles, de l'écart entre les pays développés et les pays en développement, de la sécurité alimentaire, de la perte de la biodiversité, de la croissance de la population mondiale ou des catastrophes naturelles et industrielles –, le développement durable est une réponse de tous les acteurs pour reconsidérer la croissance économique à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects environnementaux, culturels et sociaux du développement.

Depuis la Révolution industrielle, au XIX^e siècle, on a introduit des critères de croissance essentiellement économiques comme principaux critères aisément mesurables. Mais les pays développés ont pris conscience depuis les années 1973 et 1979 que leur prospérité matérielle était basée sur l'utilisation intensive de ressources naturelles finies et par conséquent, outre l'économique et le social,

l'aspect environnemental a été négligé. Sur le plan environnemental, le modèle de développement industriel n'est pas viable ou soutenable, nous disent les experts.

Les points cruciaux de cette affirmation sont l'épuisement des ressources naturelles, la destruction et la fragmentation des écosystèmes ainsi que la diminution de la biodiversité, qui amoindrissent la résilience de la planète.

Au problème de viabilité s'ajoute un problème d'équité : les pauvres subissent le plus la crise écologique et climatique. Au-delà des questions purement matérielles, les aspects essentiels du développement durable, s'agissant des capacités de la planète et les inégalités d'accès aux ressources, posent des questions d'ordre philosophique et éthique. En effet, un philosophe contemporain dit, je le cite : « *l'homme comme signataire d'un contrat avec la nature, reconnaissant les devoirs de l'humanité envers celle-ci* », fin de citation. Le développement durable comporte également des enjeux importants en matière d'éthique des affaires.

La définition classique du développement durable issu du Rapport Brundtland, cité plus haut, peut paraître à certains dépassée. Il ne s'agit aujourd'hui plus de vivre en pensant à la satisfaction des besoins lointains des générations futures car c'est la satisfaction actuelle des besoins qui est maintenant compromise par les crises environnementales et sociales. Il ne s'agit plus d'anticiper les problèmes mais de les résoudre.

Le développement durable pourrait, à mon sens, laisser place à la notion de développement désirable qui regroupe l'ensemble des solutions économiquement viables aux problèmes environnementaux et sociaux de la planète. C'est bien de cela qu'il s'agit lorsqu'on parle de développement durable et de l'engagement que va prendre le XIII^e Sommet en adoptant la déclaration soumise à notre examen. D'emblée, nous pouvons dire que nous souscrivons et nous nous rallions au consensus, et nous tenons à féliciter le Comité *ad hoc* pour le travail accompli. Nous nous félicitons de la volonté de la Francophonie de renforcer la concertation au sein des principales instances compétentes face au défi de la sécurité alimentaire et de la poursuite des efforts en faveur d'un partenariat mondial, tel que décidé au Sommet de Québec, pour que les Objectifs du millénaire pour le développement – éradiquer la faim d'ici à 2015 – soient atteints.

Après un net recul au cours de la décennie passée, la pauvreté et la malnutrition sont reparties à la hausse depuis 2008. Pour la seule année 2010, la Banque mondiale prévoit que 64 millions de personnes supplémentaires auront été plongées dans l'extrême pauvreté. À telle enseigne que la Cnudced en est réduite à un bilan en forme d'euphémisme : « *la sécurité alimentaire reste un problème pressant dans beaucoup de pays en développement* ». La mousson, les inondations, les incendies, les facteurs naturels viennent accentuer les déséquilibres mais les apprentis-sorciers de la finance se tournent vers les produits de base et les matières agricoles. Les conséquences sont d'autant plus graves pour les pays en développement, jadis exportateurs et producteurs de produits agricoles, qui se tournent vers les marchés extérieurs et abandonnent les cultures locales. Certaines organisations internationales, du bout de leur plume, reconnaissent désormais « *qu'une stratégie de croissance durable exige une plus grande attention à la demande intérieure* ».

Nous devons faire en sorte que tous les efforts convergent pour une mondialisation maîtrisée visant à instaurer durablement une ère de responsabilité et de prospérité partagées. C'est avec le même engagement résolu pour la lutte solidaire contre la pauvreté et pour le développement durable que notre pays s'associe à l'inscription du développement durable au XIII^e Sommet de Montreux.

En terminant, je voudrais, au nom du Laos et en mon nom personnel, féliciter notre secrétaire général pour sa réélection à la tête de l'OIF. Je puis l'assurer de notre pleine et entière coopération.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Son Excellence Monsieur Rudy Demotte Ministre-président de la Communauté française de Belgique

Madame la Présidente,
Excellences mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Distingués délégués,

La Communauté française de Belgique est très attentive à ce que la Francophonie, par l'OIF, devienne encore plus un acteur de progrès inclusif valorisant son formidable atout de la diversité et de la penta-continentalité. L'ajout du terme « inclusive », que nous avons obtenu dans le texte de la Déclaration pour la croissance économique mondiale, signifie bien que celle-ci doit être l'affaire de tous et ne peut oublier aucun pays ou communauté humaine.

Nos valeurs : la Déclaration nous invite bien à faire progresser nos valeurs, notamment la diversité, étant entendu que celle-ci ne peut, par une interprétation erronée, affaiblir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Ceci dit, les valeurs ne vivent qu'en étant introduites dans les comportements et les réalisations. Ainsi, qu'aurons-nous gagné si nos écoles, parfois de plus en plus gérées par des opérateurs extérieurs, ne sont plus porteuses des valeurs propres à leur peuple ? Qu'aurons-nous gagné si les enseignements prodigués se réfèrent uniquement à des modèles étrangers ? C'est le rôle des autorités publiques de s'assurer que tout opérateur éducatif réponde aux exigences culturelles ainsi qu'aux exigences de qualité et d'équité.

Nous sommes particulièrement attentifs à ce que, partout dans le monde, les États et gouvernements puissent non seulement avoir, mais aussi exercer cette compétence. C'est pourquoi notre communauté soutient, par des contributions volontaires, la réalisation concomitante par l'OIF d'un programme renforçant les capacités régulatrices des États ainsi que du programme Ifadem, visant à la formation à distance des maîtres.

Le respect dynamique de la diversité culturelle passe aussi par la promotion du français, notamment dans les organisations internationales et à l'occasion de grands événements internationaux. C'est dans cet esprit que notre communauté et notre pays soutiennent activement la candidature de notre ville très francophone de Liège, cap nord de la francophonie européenne, à organiser l'Exposition internationale de 2017. Il en va de même pour le Mondial de football 2018 par la candidature conjointe de la Belgique et des Pays-Bas.

Innovation : dans le contexte de mondialisation que nous connaissons, il est fondamental que la Francophonie « réseaute » en son sein pour induire le développement et le progrès. La Déclaration de Montreux le prévoit très opportunément pour les acteurs de l'innovation. Celle-ci constitue un enjeu véritablement transversal, ce qui concerne certes l'ingénieur mais aussi tous les chercheurs, tous les créateurs d'entreprises, tous les créateurs artistiques et aussi ces stimulateurs de l'innovation que sont les agences d'animation économique, les pôles d'excellence et les incubateurs de jeunes entreprises.

L'innovation n'est pas seulement technologique, elle peut être commerciale, culturelle et interculturelle, sociale (afin notamment de favoriser l'intrapreneuriat qui permet à des cadres d'entreprises de bénéficier d'un filet de sécurité en temps pour réaliser son idée personnelle). Je me réjouis ainsi du projet de l'AUF de célébrer à Bruxelles son 50^e anniversaire par une rencontre sur le thème des relations universités-entreprises. Notre communauté en sera partenaire en veillant à ce que le réseau francophone des acteurs de l'innovation soit lancé à cette occasion.

La menace « changement climatique » peut ainsi devenir un tremplin de développement. Ainsi, le programme « Approche territoriale des changements climatiques » nous voit appuyer le territoire sénégalais du Ferlo (cinq régions du bassin du fleuve Sénégal – St Louis, Matam, Louga, Tambacounda, Kaffrine) dans l'établissement d'une stratégie de développement économique faiblement émetteur en gaz à effet de serre et moins vulnérable aux impacts des variations climatiques.

Eau : plus globalement, le Fonds wallon de solidarité internationale pour l'eau entend contribuer à la réalisation de l'objectif 7 des Objectifs du millénaire pour le développement : réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base. Ce fonds, alimenté par la Région wallonne et ensuite les sociétés wallonnes de production d'eau, permettra à nos opérateurs et experts de la dimension de coopération internationale du secteur de l'eau de mettre en œuvre des actions et des programmes visant à améliorer l'accès à l'eau dans les pays en développement et à créer une solidarité mondiale de l'eau entre consommateurs. La CFB propose à l'OIF de se saisir de son modèle et met son expertise à la disposition du secrétaire général.

Nous remercions vivement le Président Diouf pour l'impulsion qu'il donne à la Francophonie dans tous ses États et le félicitons pour son nouveau mandat.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Jaume Bartumeu
Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre**

Madame la Présidente,

Je vais commencer en empruntant les mots d'un éditorialiste suisse qui, ce mercredi, dans *Le Temps*, disait : « *Il y a de l'énergie, une fierté renouvelée, à se frotter à la francophonie élargie, celle qui partage, qui tente de construire. Non pas contre le reste de la planète, mais pleinement dans ce monde.* »

Effectivement le message que nous avons retenu de la Réunion de haut niveau sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui s'est tenue à New York est clair et net : nous devons renforcer la lutte contre la pauvreté et redoubler les efforts pour réaliser les OMD.

En espérant tenir la promesse de réaliser les OMD, nous nous devons de promouvoir la concertation et la solidarité francophones.

Plus d'un milliard de personnes souffrent de malnutrition et de pauvreté. Les conséquences de la crise alimentaire, environnementale et économique ont aggravé la situation des populations les plus fragiles.

Au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, tenu à Rome en novembre dernier, nous avons décidé d'adopter des mesures en vue de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes souffrant de la malnutrition et de la faim pour atteindre le premier Objectif du millénaire pour le développement.

Pour ce faire, il faut aussi préserver l'environnement et nous devons nous engager davantage dans la lutte contre le changement climatique, phénomène qui met en danger les populations les plus pauvres, modifie l'accès à l'eau, aggrave la malnutrition et incite à la violence.

L'Andorre mène à terme des actions en vue de lutter contre le changement climatique, en particulier en matière de gestion de l'énergie. Le gouvernement d'Andorre vient d'approuver, le 1^{er} octobre 2010, la ratification de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique.

Enfin, le gouvernement andorran a apporté en 2009 une contribution volontaire au projet pilote lancé par la Fondation Albert II de Monaco et l'OIF intitulé « L'initiative francophone pour l'eau » et estime que sa collaboration en faveur de ce projet a été positive.

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Philippe Savadogo
Ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication,
Porte-parole du gouvernement du Burkina Faso**

**Face à la crise alimentaire États, privés organisations internationales :
quels rôles et responsabilités ?**

L'exemple d'un pays du Sud : Le Burkina Faso

La question de la sécurité alimentaire en Afrique francophone

Le Sommet mondial de l'alimentation (SMA) de 1996 à Rome affirmait que « *la sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive, qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine* ».

C'est au cours de cette rencontre de haut niveau que les États ont adopté le droit à une nourriture adéquate.

Cette définition largement consensuelle du Sommet mondial de l'alimentation met en exergue la nature multidimensionnelle de la sécurité alimentaire et inclut les concepts de la disponibilité, l'accès, l'utilisation efficiente et la stabilité d'approvisionnement de la nourriture. Cet entendement de la sécurité alimentaire a donné lieu à des réponses politiques centrées sur la promotion et la stabilité sociales et l'intégration de démarches endogènes pour la production agricole.

Il est particulièrement préoccupant de constater l'existence de points chauds de la faim caractérisés par la persistance et la prévalence généralisées de l'insécurité alimentaire, en particulier dans le cadre de crises prolongées. Depuis mai 2006, trente-neuf pays dans le monde ont connu ces deux graves crises alimentaires et ont eu besoin d'une aide extérieure pour faire face à une insécurité alimentaire critique : vingt-cinq en Afrique, onze en Asie et dans le Proche-Orient, deux en Amérique latine et en Europe.

Les pays d'Afrique francophone (en majorité situés au sud du Sahara) sont, en effet, fréquemment sujets aux disettes et famines dont les causes sont d'ordre climatique mais aussi humain. Avec une pluviométrie très capricieuse doublée des effets du réchauffement climatique, la production agricole n'est pas suffisante en Afrique francophone. S'y ajoutent les foyers de tension qui privent les habitants de la quiétude pour travailler la terre.

Outre ces facteurs, citons le poids de la dette et les conséquences des programmes d'ajustement structurel sur les dépenses publiques, notamment en matière agricole. Le maintien d'une spécialisation à l'exportation de matières premières agricoles et la libéralisation des échanges mondiaux, imposées par les institutions internationales, ont aggravé la faim et la pauvreté.

Les chantiers de la sécurité alimentaire en Afrique francophone

La stabilité sociale et politique

Le premier chantier de la sécurité alimentaire en Afrique francophone est celui de la stabilité sociale. Une dynamique est enclenchée pour juguler le plus tôt possible les poches de trouble. C'est le cas au Togo, en Côte d'Ivoire et en Guinée. La stabilité sociale est gage de travail, donc de développement.

La lutte contre la pauvreté

La question de la sécurité alimentaire est intimement liée à celle de la faim. Les causes de la faim sont multiples et complexes : la pauvreté, les guerres, le développement agricole inégal issu de l'évolution historique très contrastée des agricultures du monde, les problèmes de l'accès à la terre et à l'eau.

Dans chaque pays, une stratégie nationale est mise en place pour régir les efforts consentis pour lutter contre la pauvreté. Au Burkina Faso, la Stratégie pour la croissance accélérée et le développement joue ce rôle.

Le développement de l'agriculture

L'essor de l'agriculture est compris comme une alternative solide pour assurer la sécurité alimentaire aux populations africaines. Des investissements conséquents sont consentis au développement du secteur agricole. Cela va de la construction de barrages à l'aménagement de périmètres irrigués pour la production de diverses spéculations pendant toute l'année. La politique de la subvention à la production est également entreprise. De nouvelles méthodes culturales sont aussi pratiquées.

En effet, la culture de saison sèche, autrefois inexistante dans nos pays, est très répandue.

Au Burkina Faso, la campagne agricole 2008-2009 a enregistré une production céréalière totale de plus de 4 213 000 tonnes, soit une progression de 36% comparativement à la campagne écoulée. La production de riz a plus que doublé pour atteindre 260 000 tonnes. La production 2009-2010 se chiffrait à plus de 700 000 tonnes.

Ces résultats ont été atteints notamment grâce à la mise à disposition des producteurs de tonnes d'engrais subventionnés et de la fourniture gratuite de tonnes de semences améliorées. Le soutien aux producteurs s'est traduit également par la mise à leur disposition effective de tracteurs équipés et de motopompes à des prix subventionnés.

La recherche et l'innovation

La recherche agricole est également encouragée et soutenue par les autorités africaines afin de trouver des méthodes garantissant en même temps l'accroissement de la production et la préservation des ressources naturelles. L'Afrique s'ouvre aux OGM mais se donne les garanties de sécurité. C'est en cela que les pays se dotent d'instituts réservés à la régulation de ces progrès scientifiques.

La mécanisation de la production agricole est également en marche sur le continent.

L'intégration régionale et les accords économiques

La question de la sécurité alimentaire est multidimensionnelle et dépend des politiques agricoles et de coopération, des choix économiques, des réglementations commerciales et des politiques sociales des États. En cela, les organisations sous-régionales, comme l'UEMOA, contribuent à la lutte contre la précarité de leurs pays membres. L'UEMOA travaille à garantir la libre circulation des produits dans la sous-région et finance des programmes et investissements agricoles.

En Afrique, il demeure plus que jamais évident que l'accès pour tous à une nourriture suffisante n'est pas seulement un objectif humainement prioritaire, c'est aussi une nécessité incontournable pour garantir la stabilité politique et la paix sociale. Les grèves de la faim qui ont secoué l'Afrique l'année passée sont un signal fort pour que ce problème soit hautement considéré.

Pour le bien de toute la planète, trois principes peuvent guider la construction multilatérale d'un cadre politique adéquat de gestion de la sécurité alimentaire. Ce sont la démocratie, la subsidiarité et la solidarité. Il y va de la quiétude du monde entier.

Autres pistes à envisager :

- aller au-delà de l'exploitation agricole et inclure les possibilités de revenus non agricoles ;
- promouvoir non seulement les gains de productivité mais aussi l'accès aux ressources, la propriété foncière, les bénéfices en termes d'emploi et d'éducation ;
- prendre en compte les politiques nationales et internationales ainsi que les éléments qui interviennent dans la mise en œuvre et l'incidence, tels que la réforme du secteur public et la décentralisation, la paix et la sécurité, les réformes de politique commerciale et macroéconomique ;
- encourager la participation de toutes les parties prenantes au dialogue afin de déboucher sur l'élaboration de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté ;
- rechercher à promouvoir l'énergie renouvelable, à commencer par le soleil que nous partageons avec plusieurs pays, alors que le coût de l'énergie reste prohibitif.

Intervention de Son Excellence Monsieur Paul Biya Président de la République du Cameroun

Excellences,
Madame la Présidente de la Conférence,
Mesdames et messieurs les Chefs de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais avant toute chose remercier les autorités et le peuple suisses pour la chaleur de l'accueil et les marques d'attention dont ma délégation et moi-même sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette pittoresque ville de Montreux, à l'occasion de la XIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Je tiens également à faire part aux autorités de la Confédération suisse de mes sincères félicitations pour l'excellente organisation de ce sommet, qui confirme la réputation bien établie de la Suisse en tant que haut lieu de la diplomatie internationale.

Il est désormais admis, sans contestation possible, que la Francophonie, à travers ses institutions, est l'un des cadres privilégiés de proposition d'un nouveau modèle de relations internationales qui concilie les opportunités de la mondialisation et les exigences de l'intérêt général, en particulier des plus vulnérables.

Comme cela a été relevé par les orateurs précédents, ce XIII^e Sommet se déroule dans le cours de l'année de célébration du 40^e anniversaire de la Francophonie institutionnelle. Un événement qui, doit-on le rappeler, a donné lieu à l'organisation de diverses manifestations sportives, culturelles et festives sur l'ensemble de l'espace francophone.

Je me réjouis de ce que le thème général de nos présentes assises, à savoir « Défis et visions d'avenir pour la Francophonie », nous invite à poursuivre la réflexion entamée lors du précédent sommet, tenu à Québec en 2008.

Par ailleurs, qu'il s'agisse de la place de la Francophonie dans la gouvernance mondiale, de sa prise en compte des grands défis de l'heure, notamment la sécurité alimentaire et le changement climatique, ou de la place de la langue française dans le contexte de la mondialisation, nous sommes tous conviés à apporter notre contribution à la construction de la Francophonie du XXI^e siècle.

Depuis Niamey en 1970, date de sa création, l'histoire de la Francophonie est faite de continuité et de mutations, signes de son adaptation constante à l'évolution des relations internationales.

Le préambule de la Charte du 23 novembre 2005 stipule en effet – je cite – que « *la Francophonie doit tenir compte des mutations historiques et des grandes évolutions politiques, économiques, techniques et culturelles qui marquent le XXI^e siècle pour affirmer sa présence et son utilité* ».

Les missions de l'OIF, à l'origine centrée sur le rayonnement de la langue française et l'intensification de la coopération culturelle et technique entre ses membres, couvrent désormais des domaines aussi variés que la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, la sécurité internationale, le développement économique durable, le sport et l'éducation, la protection de l'environnement, etc.

Cette évolution a été rendue possible grâce à notre volonté commune de faire de la Francophonie une institution internationale reconnue, un interlocuteur valable, un acteur incontournable des relations internationales contemporaines.

C'est pour moi l'occasion de saluer la compétence et la détermination avec lesquelles le secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, s'est attelé à traduire en actions concrètes les engagements pris lors de nos différentes rencontres.

Il est indéniable qu'il existe aujourd'hui une diplomatie de la Francophonie, qui se manifeste à travers de multiples interventions dans les pays en crise : demandes de médiation et de conciliation, participation aux opérations de maintien de la paix, mais aussi assistance électorale, soutien aux institutions judiciaires, plaidoyers devant les instances de l'ONU pour un monde plus juste et équitable, pour une mondialisation humaniste. Elle s'est fait un devoir de faire entendre la voix de ses membres, qui sont pour la plupart des pays en développement, de défendre leurs intérêts et de promouvoir les valeurs auxquelles l'OIF est attachée.

C'est une vision voisine que j'ai développée lors de la Conférence internationale de Yaoundé, Africa 21, organisée dans le cadre de la célébration des cinquantièmes de l'indépendance et de la réunification du Cameroun en mai dernier. Dans le contexte actuel de la mondialisation, disais-je, il n'y a pas d'autre véritable issue qu'une régulation de l'économie mondiale prenant en compte une nécessaire solidarité avec les plus démunis.

Excellences,
Mesdames, messieurs,

La Francophonie ne saurait évidemment rester indifférente aux nouveaux défis auxquels je faisais allusion plus haut, en l'occurrence la crise alimentaire et le réchauffement climatique, phénomènes globaux qui n'épargnent personne et qui sévissent avec plus d'acuité dans les pays du Sud.

Au Cameroun, l'on observe une augmentation des cycles de sécheresse, avec pour corollaire la raréfaction des ressources en eau et des pâturages, l'avancée du désert, la diminution des rendements agricoles et l'irrégularité de la production hydro-électrique, etc.

Il ne faudrait pas perdre de vue que sécurité alimentaire et changement climatique constituent deux versants d'une même réalité. Comment, en effet, fournir une alimentation suffisante et équilibrée à l'humanité dans un contexte de changement climatique constant ? De même, peut-on ignorer qu'une agriculture hautement productive, mais peu soucieuse de l'environnement, est l'une des principales causes du réchauffement de la planète. Pour sortir de ce cercle

vicieux, il n'est d'autre solution qu'une politique responsable, axée sur le développement durable.

Dans le cadre de la promotion du développement durable, le Cameroun a pour sa part pris un certain nombre de mesures, parmi lesquelles la création d'un observatoire national des changements climatiques, la relance de l'opération « Sahel vert » visant à contenir la progression du désert, l'adhésion au Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) de la FAO et la mise sur pied d'un programme national de sécurité alimentaire qui vise à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim au Cameroun à l'horizon 2015.

Au plan sous-régional, mon pays a contribué à l'adoption par la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac) d'un plan de protection de l'environnement et des écosystèmes pour toute la région du bassin du Congo.

La question de la situation de la langue française dans le monde globalisé revient à poser celle de l'avenir même du français dans un contexte marqué par divers bouleversements, qu'il s'agisse des mouvements migratoires ou du développement fulgurant des technologies de l'information et de la communication. Face à la concurrence des autres langues, de plus en plus compétitives, quelles stratégies adopter pour que le français soit plus présent dans les instances internationales ?

Avec un regroupement de 70 États et gouvernements sur cinq continents et 200 millions de locuteurs de français à travers le monde, la Francophonie, qui jouit pourtant d'une position géopolitique indéniable, a du mal à freiner le recul de la langue française au niveau international.

Face à cette situation, il nous incombe de la soutenir dans ses efforts, en veillant au respect du multilinguisme et du multiculturalisme dans toutes les organisations internationales où le français est l'une des langues officielles. Il s'agit de revendiquer et d'affirmer notre spécificité francophone à travers l'utilisation de la langue française, qui est l'une des voies de transmission des valeurs de solidarité, de dialogue, de paix et d'éthique qui fondent l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le Cameroun, pour sa part, dans l'application de sa politique de diversité culturelle et linguistique, accorde une égale importance à ses deux langues officielles que sont l'anglais et le français, et emploie autant que possible la langue française sur la scène internationale.

Je ne saurais terminer mon propos sans mentionner l'élan de générosité dont la communauté francophone a fait montre à l'égard d'Haïti, éprouvé par le séisme du 12 janvier dernier. Qu'il me soit permis de suggérer que soit envisagée la création d'un fonds de solidarité d'urgence au sein de l'OIF afin de faire face aux éventuelles catastrophes d'ampleur considérable qui pourraient survenir dans l'espace francophone.

Il y aurait là un bel exemple de cette solidarité active dont nous sommes tous, j'en suis sûr, des partisans convaincus.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Charalambos Pamboukis
Ministre d'État auprès du Premier ministre de la République hellénique**

Madame la Présidente,

À cause de l'étendue et de la diversité géographique des pays de la Francophonie, nous connaissons très bien toutes ou presque toutes les formes que peuvent prendre les conséquences du changement climatique : des phénomènes météorologiques les plus extrêmes et la destruction d'écosystèmes jusqu'à la désertification qui fragilise, dans de nombreux cas, la stabilité économique et sociale de certaines régions. La dure réalité est qu'il n'existe pas plusieurs solutions pour faire face à ce phénomène, qui nous menace tous. La seule option est l'action coordonnée des membres de la communauté internationale afin que l'effort, qui n'a malheureusement pas été accompli à Copenhague, soit couronné de succès.

Même si les difficultés sont évidentes, l'objectif du Sommet de Cancún demeure, pour la Grèce, le progrès vers l'adoption de réglementations juridiquement contraignantes afin de faire face au changement climatique. Je considère qu'il est important pour les membres de l'OIF, qui correspondent à un tiers des membres de l'ONU, de préciser nos opinions et de peser de tout notre poids en faveur de l'objectif susmentionné. La Grèce est confiante que la présidence aussi bien que le secrétaire général sauront exprimer et promouvoir nos visions communes dans ce domaine.

Madame la Présidente, la Grèce s'est fixé comme objectif le développement vert dans le pays mais également dans l'ensemble de la région dont elle fait partie. Il s'agit d'une des priorités les plus importantes du gouvernement grec. Notre intérêt est de tirer profit de notre collaboration étroite avec nos partenaires de la Francophonie sur les meilleures politiques dans le domaine du développement durable et des sources d'énergie renouvelable.

THÉMATIQUE III :

**La langue française et l'éducation
dans un monde globalisé :
les défis de la diversité et de l'innovation**

Exposé liminaire de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf Secrétaire général de la Francophonie

Le Sommet de Québec avait, fort à propos, consacré une résolution spécifique à la langue française, qui a notamment eu pour effet la création de l'Observatoire de la langue française, la signature jusqu'à ce jour de trois pactes linguistiques et la mise en place d'un pôle « Langue française », au sein duquel l'OIF et les opérateurs développent une réflexion conjointe. La création prochaine d'un pôle « Éducation », montre bien qu'il s'agit là, dans notre esprit, de deux axes essentiels et complémentaires. C'est d'ailleurs dans ce sens que nous invite à progresser cette troisième séance thématique, tout en portant un regard ambitieux sur l'avenir.

De fait, l'avenir de la Francophonie est indissociable de l'avenir de la langue française. Un avenir que nous devons assurer, tant dans notre espace que dans le reste du monde, tout en tenant compte des évolutions à l'œuvre dans une société globalisée. C'est donc à ce triple défi que nous sommes confrontés, ce qui nous oblige à être présents sur plusieurs fronts à la fois et à diversifier nos modes d'intervention.

Les indicateurs restent, pour l'heure, plutôt encourageants : le nombre de locuteurs francophones a crû de 10% entre 2007 et 2010, avec des disparités certes, et il est encore appelé à croître, notamment sur le continent africain ; le français demeure, par ailleurs, une langue que l'on apprend dans quasiment tous les pays du monde.

À cet égard, le rapport de l'Observatoire de la langue française sur la place du français dans le monde en 2010 nous livre un état des lieux précis, en même temps que des projections ou des grandes tendances qui sont autant d'éléments précieux pour affiner notre stratégie dans ce domaine.

Concernant l'enseignement du et en français, on peut dire que l'OIF et les opérateurs s'emploient avec constance et détermination à renforcer leurs actions ou à développer de nouveaux programmes.

Je pense à l'Initiative francophone de formation à distance des maîtres, menée en partenariat par l'OIF et l'AUF, résultat tout à la fois de la professionnalisation des instituteurs, de l'intervention des nouvelles technologies et d'un enseignement du français et en français où la didactique de convergence prend systématiquement en compte les langues de contact. Le succès de ce projet pilote, acté par l'évaluation externe qui vient d'en être réalisée, ouvre aujourd'hui la porte à une extension au système d'éducation nationale des pays témoins, le Burundi et le Bénin, et au transfert vers d'autres États membres.

Je pense à l'affirmation, grâce à l'AUF et à l'Université Senghor d'Alexandrie, d'un espace universitaire de langue française international, dans lequel on produit et on transmet du savoir, dans lequel on forme les cadres, les enseignants et les chercheurs de demain, en donnant toutes ses chances à l'excellence.

Je pense aux contenus et outils pédagogiques constamment renouvelés que TV5Monde met à la disposition des enseignants via son dispositif multimédia « Apprendre et enseigner en français ».

Je pense aux « Maison des savoirs », créées en association par l'OIF et l'AIMF, avec l'appui de l'AUF et de TV5Monde, pour permettre un accès facile et peu coûteux au cyber univers de la connaissance.

Mais je pense aussi au travail remarquable effectué par les professeurs de français au sein de la FIPF, à laquelle nous lie désormais une convention, ou encore au sein des alliances françaises.

Il y a donc une réelle mobilisation de tous les acteurs de la Francophonie institutionnelle et au-delà, pour que l'on continue à apprendre le français, à enseigner le français et à former en français, selon des modalités et des objectifs variables, bien sûr, selon, surtout, le statut dont jouit notre langue dans les différents pays de notre communauté.

Comment, à cet égard, à l'exception des pays où le français est langue officielle ou seule langue d'enseignement, donner des raisons aux jeunes générations de continuer à apprendre et parler le français ?

Il serait paradoxal, au moment où s'esquisse la volonté d'un nouvel équilibre linguistique mondial que nous n'avons cessé d'appeler de nos vœux dans notre option en faveur de la diversité culturelle, que le français ne figure pas dans le peloton de tête des grandes langues de communication internationale.

Comment donc convaincre toujours plus de l'utilité de parler français ?

Car il ne sert à rien de vouloir renforcer l'enseignement en français, ou l'enseignement du français si cette langue, parallèlement, perd en pratique, faute de volonté, son statut de langue officielle et de travail dans les organisations internationales et le Mouvement olympique, si cette langue ne permet pas de faire prospérer un patrimoine juridique commun attractif dans un contexte international de concurrence des systèmes juridiques, si cette langue cesse d'être la langue des affaires ou un critère à l'embauche, si cette langue ne permet plus de se faire publier dans les grandes revues scientifiques, si cette langue ne permet plus d'être au cœur des innovations et des techniques de l'information et de la communication ou d'industries culturelles compétitives ?

Comment, dans le même temps, par-delà l'aspect utilitaire, renouer avec une perspective historique et politique ? Celle-là même qui, durant des siècles, a conduit des millions d'hommes et de femmes à assimiler le français à la langue de la liberté, des droits de l'Homme et du citoyen ; celle-là même qui nous a conduits, à la fin de la colonisation, à nous associer puis, à la fin des autoritarismes, à nous élargir, au nom de valeurs communes, et portés par la vague de démocratisation des années 90.

Comment, aujourd'hui, inscrire le français dans la nouvelle donne internationale ? Comment préserver et développer nos acquis dans un monde, non plus tant soucieux de performances démocratiques que de performances économiques, dans un monde sommé de relever le défi du développement durable, d'apporter des réponses concertées, face aux nouvelles menaces transnationales, de gérer plus équitablement et démocratiquement notre devenir commun ?

On apprendra et on parlera d'autant plus le français que nous serons en phase avec ces enjeux majeurs de l'heure et, surtout, que nous proposerons des approches innovantes.

C'est fort de cette conviction et des enseignements tirés du *Rapport sur la langue française dans le monde*, que je voudrais, pour conclure, soumettre à votre réflexion l'idée d'organiser, dans les mois qui viennent, un forum mondial de la langue française, destiné tout à la fois à approfondir la réflexion sur l'ensemble de ces défis, mais aussi à valoriser le meilleur de l'expression en français dans tous les domaines. Il ne s'agit pas, dans mon esprit, d'un congrès ou d'un colloque de plus, organisé entre nous, ou placé sous le signe du repli ou de la défense, mais d'une manifestation singulière et innovante, largement ouverte à d'autres regards et surtout à notre jeunesse et à la société civile.

Un moment fort d'échanges et d'écoute mutuelle animé par celles et ceux qui aiment notre langue, la parlent, la chantent, l'écrivent, celles et ceux qui l'enrichissent au quotidien à travers les cinq continents.

Je vous remercie.

Exposé liminaire de Son Excellence Monsieur Jean Charest Premier ministre du Québec

Merci, Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Présidente,
Chefs d'État et de gouvernement,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs,

En 2008, à Québec, pour la première fois dans l'histoire des sommets francophones, le français était à l'ordre du jour de nos délibérations. Cette décision n'était pas anodine. À une autre époque, le français allait de soi entre nous sans qu'il nous paraisse utile d'en discuter. C'était hier.

Quarante ans plus tard, la Francophonie des soixante-dix est bien différente de celle des vingt-et-un. Francophonie historique aux traits encore parfaitement lisibles. La réalité a changé et, à leur tour, les mots pour la décrire. Lors du Sommet inaugural de 1986, à Versailles, nous parlions de « l'usage commun de la langue française ».

Quelques années plus tard, après avoir accueilli dans nos rangs des pays dont le français n'était pas toujours la langue officielle ou co-officielle, ce langage est apparu en porte-à-faux à plusieurs. Au Sommet de Maurice, en 1993, déjà la Francophonie réunissait les « pays ayant le français en partage ».

Ce changement de sémantique exprimait avec une subtilité toute diplomatique l'apparition d'une Francophonie où le français n'était plus toujours jugé comme un bien commun indispensable, mais plutôt comme un bien d'échange parmi tant d'autres. Bien vite cependant, on saisira qu'une langue partagée c'est une identité partagée.

La Francophonie a donc mué au cours des quatre dernières décennies. Et le reste du monde plus encore. La place et le rôle du français sur la scène internationale ont été peu à peu bouleversés sous nos yeux. Vous venez de nous en faire la démonstration. Le recul du français dans les instances internationales reste une vive source d'inquiétude, ainsi que vous venez de nous le rappeler, monsieur le Secrétaire général, et comme le rappelait d'ailleurs le président de la France en mars dernier.

Le statut de la langue française doit être réhabilité dans le respect des différents régimes linguistiques en vigueur. Autrement dit, ce qui est en cause, c'est moins la maîtrise de la langue que l'absence de volonté politique d'en faire usage.

Une forte présence politique et administrative de locuteurs francophones au sein des différentes institutions communautaires ne suffit pas à assurer, encore moins à garantir, un usage accru du français. À quoi bon des programmes d'apprentissage du français si, aussitôt les crédits alloués, les usagers s'en détournent au profit de la langue unique ? À quoi bon une langue confinée aux couloirs ?

Aucune langue nationale ne vit en vase clos. Chacune est perméable, sujette à la variété des forces qui affectent leur position sur l'échiquier linguistique mondial.

En 2008, nous étions réunis en pleine célébration de la fondation de Québec. Après 400 ans de vie commune, avec plus de 300 millions d'anglophones nord-américains, le Québec parle, vit, crée, change et travaille en français.

Il y a eu le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. Il y a eu la Résolution de Québec.

Monsieur le Secrétaire général, on m'a rapporté que, tant durant les travaux de notre Conseil permanent que de la Conférence ministérielle, on n'a jamais autant parlé du français. Qu'un consensus se dégage. Il y a une prise de conscience. La réflexion avancée à Québec a porté ses fruits et je m'en réjouis.

La Résolution de Québec sur la langue française constitue une feuille de route qui reste d'actualité. Ses objectifs, ambitieux et originaux, doivent être poursuivis et toujours fermement intégrés à nos actions quotidiennes.

Je me réjouis de l'engagement de trois de nos États membres en faveur des Pactes linguistiques et j'invite d'autres gouvernements à les imiter sans tarder dans cette voie.

Dans la Déclaration de Québec, nous nous étions engagés à « *nous donner une véritable politique de promotion du français* ». Les informations recueillies par l'Observatoire de la langue française de l'OIF et publiées il y a quelques jours nous permettent de progresser, de franchir un pas en direction de cette ambition.

L'ouvrage *La langue française dans le monde - 2010* donne tort à ceux qui continuent de parler du déclin du français. Aujourd'hui, près de deux cent vingt millions de personnes s'expriment en français. Ce nombre pourrait tripler, voire quadrupler d'ici quarante ans si les prévisions démographiques du continent africain se confirmaient.

Monsieur le Secrétaire général, cet été, à Paris, nous avons eu l'occasion d'échanger sur cette idée d'organiser un forum mondial de la langue française. Je souscris sans réserve à votre proposition d'organiser cette grande rencontre internationale sur le français. Mais en plus, je vous dis que le Québec est prêt à l'accueillir au printemps 2012. Vous pouvez compter sur notre entière collaboration pour en faire une grande manifestation internationale.

Ce sera l'occasion de mener une réflexion en profondeur, en compagnie d'un large éventail d'observateurs et de spécialistes, sur le rôle du français comme acteur du plurilinguisme et sur sa place dans la mondialisation économique et politique.

Ce sera l'occasion aussi d'élargir nos horizons, en impliquant les jeunes générations, et de célébrer notre langue.

Chers amis, le Québec souscrit à cette idée et vous invite à faire de même.

Je vous remercie.

**Exposé liminaire de Son Excellence Monsieur Zine El Abidine Ben Ali
Président de la République tunisienne**

**prononcé en son nom par Monsieur Kamel Morjane
Ministre des Affaires étrangères**

Madame la Présidente,

Je tiens à remercier vivement l'Organisation internationale de la Francophonie d'avoir porté son choix sur la Tunisie pour introduire le débat sur l'une des thématiques du Sommet, à savoir « la langue française et l'éducation dans un monde globalisé : les défis de la diversité et de l'innovation ». Le choix de cette thématique illustre la place éminemment importante que réserve l'Organisation aux problématiques liées à la diversité culturelle et à l'éducation dans l'espace francophone.

Force est de reconnaître qu'à l'heure de la mondialisation, nos sociétés ne sont guère à l'abri des risques d'uniformisation culturelle autant que des retombées néfastes du repli identitaire. C'est en consolidant les fondements du dialogue des cultures et en valorisant l'apport de chacune d'elles au patrimoine commun de l'humanité que nous parviendrons à consacrer les valeurs de la tolérance et de l'acceptation de l'autre. Dans ce dessein, la Francophonie a fait de la diversité culturelle une dynamique constante de dialogue et d'échange au sein de notre espace et un instrument commun destiné à cultiver l'espoir d'un monde plus ouvert, plus tolérant et plus juste.

À cet égard, nous nous félicitons des actions menées par l'Organisation internationale de la Francophonie, en collaboration avec notre pays, dont notamment la tenue en Tunisie, en 2009, d'une conférence internationale sur « le dialogue des civilisations et la diversité culturelle » et qui a abouti à l'adoption d'un plan de travail OIF-Unesco-Union européenne sur les industries culturelles.

Nous nous félicitons également du choix de la Tunisie pour abriter la 3^e édition de l'École d'été de la Francophonie, qui s'est tenue en août dernier sur le thème « jeunesse et diversité au service de la paix ». Cette manifestation coïncidait avec le lancement des activités marquant la célébration de l'année 2010, Année internationale de la jeunesse, proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies à l'initiative de la Tunisie. À cette occasion, je voudrais réitérer mes remerciements à tous les États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie pour leur soutien à cette initiative qui vise à valoriser le rôle de la jeunesse dans la consécration des valeurs de dialogue, de compréhension et d'ouverture dans le monde.

La Tunisie, qui consacre près de 25% de son budget annuel et 8,5% de son PIB au secteur de l'éducation, ne cesse de parier sur le savoir et la promotion des ressources humaines en tant que levier essentiel de son œuvre de développement. En effet, la Tunisie a fait de l'enseignement un droit fondamental garanti à tous les Tunisiens, élevant ainsi l'éducation au rang de priorité nationale absolue et offrant à chacun une chance dans une école pour tous.

À la faveur des réformes engagées, notre système éducatif a pu transcender l'étape de la solution des problèmes d'ordre quantitatif tels que l'amélioration du taux de scolarisation, la réduction des effectifs pléthoriques et du taux d'abandon scolaire, ainsi que la réalisation de l'égalité entre filles et garçons, pour accéder à un palier supérieur, celui de l'impérieuse nécessité de gagner le pari de la qualité dans le but de porter les indicateurs, en matière d'éducation, au niveau des standards internationaux.

La promotion des ressources humaines, l'encouragement de l'initiative, l'identification des compétences ainsi que la mise en place d'un système d'orientation plus souple, s'adaptant aux mutations que connaît le monde, focalisant sur les disciplines scientifiques et les nouveaux métiers, sont autant de facteurs qui contribuent à améliorer la qualité de l'enseignement et à répondre aux besoins du marché de l'emploi dans notre pays.

L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de l'enseignement s'est également accélérée et couvre désormais les lycées, les enseignements des disciplines scientifiques, la formation des enseignants ainsi que la mise en place de supports numériques en matière de sciences, de langues et de bibliothèques numériques.

Eu égard à l'importance des langues en tant qu'outil de communication et clef pour comprendre les vertus d'une culture mais aussi en tant que moyen d'accroître l'employabilité des diplômés, le système éducatif tunisien a fait de l'apprentissage des langues étrangères un objectif pédagogique fondamental. En effet, la diversité du paysage linguistique scolaire constitue, en Tunisie, un enjeu stratégique et une priorité nationale. En témoigne notre récent projet de création d'un centre national des langues, dédié à la mise à niveau des enseignants et au développement des compétences orales et écrites des élèves.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, en Tunisie, pays d'ouverture au riche patrimoine culturel, le français, l'anglais et d'autres langues étrangères sont d'un usage courant aux côtés de l'arabe, la langue officielle du pays. C'est toujours dans cet esprit d'ouverture que la Tunisie a pris la décision d'introduire, à partir de la prochaine année scolaire, l'enseignement du français dès la deuxième année de l'école de base.

À cet égard, il convient d'agir en vue de conforter la coopération entre nos institutions éducatives et accroître notre soutien aux actions francophones pour la formation à distance des enseignants. Aussi devrions-nous poursuivre nos efforts pour assurer une large utilisation des TIC dans le secteur de l'éducation et de la formation et ce, conformément aux recommandations du symposium international sur « les TIC au service de l'éducation », organisé en Tunisie, en juin 2008, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

La Tunisie souhaite enfin que cette XIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage aboutisse à des résultats probants, à même de consacrer davantage les valeurs communes sur lesquelles notre organisation a été édifiée et de renforcer les rapports de coopération et de solidarité qui unissent nos États pour un monde meilleur.

Merci de votre attention.

**Exposé liminaire de Monsieur Patrick Aebischer
Président de l'École polytechnique fédérale de Lausanne**

Madame la Présidente,
Excellences mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,

Vous avez choisi de donner à ce Sommet un caractère prospectif en abordant les grands défis de la Francophonie et notamment celui de l'innovation dans un monde globalisé qui nous réunit ce matin.

Les défis posés à notre capacité d'innovation sont connus. Vous leur avez consacré vos travaux d'hier. Il s'agit, grâce à l'innovation scientifique et technologique, d'affronter les problèmes les plus urgents de notre monde que constituent la santé, la nutrition et la sécurité alimentaire, la maîtrise de l'eau et de l'énergie.

Pour cela, il faut innover, c'est-à-dire repousser sans cesse les frontières de la connaissance fondamentale et en tirer des solutions technologiques adaptées à la spécificité des problèmes dans chaque pays.

J'observe ces défis avec l'œil d'un président d'université technologique francophone voisine de Montreux, l'École polytechnique fédérale de Lausanne, l'EPFL, l'une des deux écoles polytechnique de la Confédération suisse qui forme des ingénieurs dans ces domaines.

Et qu'est-ce que j'observe ? Ce que je vois, tout d'abord, c'est qu'il n'y a pas assez d'universités technologiques francophones à la pointe des classements mondiaux dans ces disciplines. Et qu'il est urgent que nous nous mobilisions.

Les quinze premières universités mondiales sont anglophones. Elles ont pour noms : Harvard, Stanford, Yale, Caltech, Cambridge, Oxford, MIT. Les meilleures universités technologiques francophones, qu'il s'agisse de l'EPFL, de Paris VI, de Louvain, de Montréal, de l'École normale supérieure ou de Grenoble s'inscrivent entre la quinzième et la centième place. Ce n'est pas rien. Mais est-ce suffisant en regard des enjeux de l'innovation et des problèmes à résoudre ?

Ce que je vois ensuite, c'est l'apparition forte et heureuse d'universités émergentes sur tous les continents. Cette évolution est impressionnante. Qui pensait voici trente ans que le plus célèbre classement mondial des universités serait chinois ? Que les pays dits « BRIC », Brésil, Russie, Inde, Chine seraient aujourd'hui en passe de devenir des nations scientifiques à part entière ?

Mais là aussi, où sont les établissements francophones ? Prenez l'Afrique. Dans le classement 2010 des cent meilleures universités africaines, les neuf premières sont sud-africaines. Les cinq premières francophones apparaissent aux 14^e, 16^e, 29^e, 37^e et 42^e rangs.

Là encore, ce n'est pas rien, mais est-ce suffisant au regard des 60% de jeunes de moins de trente ans qui feront la Francophonie africaine de demain ?

Certainement pas. Surtout si l'on observe que, dans le Global University Leaders Forum (Gulf), qui réunit chaque année à Davos les présidents des vingt-cinq meilleures universités du monde, l'EPFL est la seule université francophone pour l'instant. Que faire dès lors ? Sommes-nous démunis et sans atouts ? Je suis convaincu du contraire. Et le premier d'entre eux, c'est notre jeunesse, nos cerveaux, qui n'ont pas de frontières mais qui gardent le plus souvent une relation forte avec leur pays ou continent d'origine.

Car cela aussi, je l'observe à l'EPFL et mes collègues de Louvain, de Paris, de Montréal, de Lyon et de Grenoble en font de même.

Nos écoles accueillent de plus en plus de ressortissants de pays émergents ou en voie de le devenir. Ces gens sont talentueux. Ils collaborent avec les meilleurs cerveaux européens, américains ou asiatiques.

Mais surtout, ils brûlent d'envie d'emmener leurs collègues professeurs ou étudiants dans leur pays d'origine et d'y développer des activités de recherche avec leurs partenaires suisses et européens.

Si nous leur offrons une plateforme suffisamment performante et suffisamment large, nous avons la chance de faire d'une pierre trois coups :

- contribuer plus rapidement à résoudre les problèmes d'eau, d'énergie, de nutrition, de sécurité alimentaire qui nous préoccupent ;
- faire en sorte que les universités francophones soient à nouveau au cœur de l'échiquier scientifique et technologique mondial ;
- préparer la prochaine vague d'universités émergentes grâce aux partenariats entre universités technologies du Nord et du Sud de culture francophone dans lesquelles nos enseignants et nos étudiants d'origine de ces pays puissent s'investir.

Depuis le 15 septembre 2010, cette plateforme a un nom : le « Rescif », pour « Réseau des sciences de l'ingénieur de la Francophonie ». Le Rescif est conçu comme le pendant francophone de l'initiative développée en Afrique par le Gulf, d'où son nom. Il s'agit de l'une des trois initiatives prises par la Suisse dans le cadre de ce Sommet qui est appelée à se développer sous sa présidence ces deux prochaines années puis à se poursuivre à long terme. Vous pourrez en évaluer le développement lors des prochains sommets de la Francophonie.

Et depuis vendredi passé, 15 octobre 2010, la composition initiale du Rescif est reconnue. Le Rescif réunira pour commencer quatorze universités, cinq établies en Europe – Suisse, Belgique, France, une au Canada, huit établies en Afrique francophone, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique.

Les universités initiatrices du Rescif sont, outre l'EPFL à l'origine du projet, l'Université catholique de Louvain, l'École polytechnique de Montréal, ParisTech, l'École normale supérieure de Lyon, l'Institut polytechnique de Grenoble, l'École Mohammadia d'ingénieurs de Rabat, l'École nationale supérieure polytechnique de Yaoundé, l'École supérieure polytechnique de Dakar, l'Institut international d'ingénierie en

eau et environnement de Ouagadougou, l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et l'Institut polytechnique de Hô Chi Minh-Ville.

Ensemble, nous développerons une action à caractère humanitaire à Port-au-Prince en vue de la reconstruction de l'Université d'État d'Haïti et de l'Université Quisqueya, qui font également partie du réseau.

Dès 2011, nos quatorze établissements vont travailler ensemble sur les thèmes au cœur de vos préoccupations durant ce sommet : la nutrition, l'eau, l'énergie, l'urbanisme, en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie. Nous le ferons à travers l'échange d'étudiants dans les deux sens, Nord-Sud et Sud-Nord, l'installation de laboratoires dans les universités émergentes et l'implication d'entreprises intéressées à investir avec nous dans de tels développements technologiques.

La conviction qui motive notre engagement est que si la langue dominante de la science est aujourd'hui l'anglais, la Francophonie peut s'affirmer dans la compétition scientifique et technologique mondiale si ses universités technologiques de pointe unissent leurs efforts avec des universités francophones de pays émergents ou bientôt émergents.

Mais nous ne devons pas nous tromper de combat !

Il ne s'agit pas de contrer l'usage de l'anglais dans le monde scientifique. Il s'agit de faire de la culture francophone qui nous est commune un atout positif dans la compétition scientifique internationale afin de mieux répondre aux défis communs à nos pays en matière d'innovation, y compris à travers la collaboration avec le monde anglophone. Et en faisant de la globalisation un atout pour l'innovation.

Tel est le projet que je suis venu présenter devant vous ce matin, au nom de la Suisse, pays organisateur du Sommet, de l'EPFL et des quatorze universités technologiques qui sont prêtes à tenter l'aventure du Rescif parce que nous sommes tous convaincus que les universités francophones peuvent relever les défis de l'innovation dans un monde globalisé si elles s'en donnent les moyens.

C'est notre contribution concrète à ce sommet et au débat de ce matin.

Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Therence Sinunguruza
Premier vice-président de la République du Burundi**

Madame la Présidente de la Confédération suisse,
Excellences mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs les délégués,
Mesdames, messieurs,

Permettez-moi de remercier madame la Présidente de la Confédération et le peuple suisse tout entier pour l'exceptionnelle hospitalité, chaleureuse et fraternelle, qui nous est réservée et pour toutes les facilités mises à notre disposition depuis que nous avons foulé le sol de ce beau pays ayant des similitudes géographiques avec le Burundi, que j'ai l'honneur de représenter à ces travaux.

Nous tenons également à saluer l'action et l'engagement du secrétaire général, monsieur le Président Abdou Diouf, dont l'impulsion a sans aucun doute été déterminante pour la réussite de ce Sommet. Nous voudrions renouveler notre appréciation et notre appui pour la conduite des affaires de notre organisation avec un courage, une lucidité et une détermination infatigables. Aussi, nous saisissons cette heureuse opportunité pour lui exprimer nos chaleureuses et sincères félicitations à l'occasion de sa brillante réélection à la tête de notre organisation.

C'est un grand honneur pour nous d'avoir été invités pour vivre encore une fois ces jours de retrouvailles devenus désormais traditionnels.

À cet égard, nous voudrions transmettre à vous-même, Madame la Présidente, ainsi qu'à tous vos délégués, les salutations de Son Excellence Pierre Nkurunziza, président de la République du Burundi, ainsi que ses regrets de ne pas avoir pu participer personnellement à ce sommet. Il aurait vivement souhaité être parmi nous aujourd'hui et apprécier la généreuse hospitalité et l'attention dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée à Montreux.

Madame la Présidente,
Excellences, mesdames, messieurs,

Le Burundi, mon pays, vient de clore un processus électoral de cinq scrutins en cinq mois qui ont mis en place des institutions démocratiquement élues de la base au sommet.

Aujourd'hui, nous remercions toute la communauté internationale et la famille francophone en particulier réunie autour de notre OIF, non seulement pour l'appui à ce processus électoral mais également pour avoir observé ces cinq scrutins et constaté avec le peuple burundais la sérénité, la transparence et la régularité qui les ont caractérisés.

C'est aussi avec une grande satisfaction que nous apprécions le choix du thème central de ce sommet et des trois thématiques retenues.

Mon pays a pris l'engagement de renforcer la langue française aux niveaux national et international. À cet égard, nous saluons l'expérimentation dans notre pays de l'Initiative francophone de formation à distance des maîtres (Ifadem), projet particulièrement innovant qui associe la pratique de la langue française aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La phase expérimentale de cette initiative a connu un franc succès avec un engouement du public cible, à savoir les maîtres de la 5^e année primaire, et une assiduité qui ont agréablement surpris les organisateurs des formations. Nous ne saurions passer sous silence le rôle déterminant joué par Monsieur le Président Abdou Diouf et ses collaborateurs de l'OIF, sans oublier les responsables de l'Agence universitaire de la Francophonie, pour le choix porté sur mon pays parmi les quatre identifiés pour la phase pilote de l'Ifadem. Nous leur exprimons les sincères remerciements du gouvernement du Burundi et saisissons cette occasion pour plaider en vue de l'extension de l'Initiative sur tout le territoire national.

Par ailleurs, mon pays abrite depuis plus d'une décennie le Centre d'enseignement des langues au Burundi (Celab), qui a été depuis sa création un outil de diffusion de la langue française. Implanté au sein de l'Université du Burundi, ce centre a connu des difficultés suite à la crise qui a secoué notre pays. Il a besoin d'un appui soutenu afin qu'il redevienne un centre régional d'excellence et de rayonnement de la langue française.

Depuis son adhésion à la Communauté est-africaine, mon pays est mieux placé que quiconque pour savoir que la langue française se trouve au centre d'importants enjeux. Conscient que cette langue évolue dans un contexte difficile, mon gouvernement fait de grands efforts pour la défendre, en prenant des engagements en matière de formation et d'éducation. Dans cette optique, nous menons des négociations pour que le français soit reconnu comme langue de travail dans les instances de la Communauté est-africaine. Aussi, sommes-nous en train d'initier un projet de formation des interprètes français-anglais et anglais-français pour que notre intégration soit aisée au sein de cette communauté.

En terminant, Madame la Présidente, nous voudrions saluer l'autorité aimable, la perspicacité et l'intelligence avec lesquelles vous-même et le Secrétaire général conduisez nos débats au cours de ces travaux.

Le Sommet de Montreux est historique en ce sens qu'il coïncide avec le 40^e anniversaire de notre organisation. Nous formons le vœu qu'elle se consolide chaque jour davantage afin de pouvoir s'imposer comme un cadre incontournable dans la conduite des affaires du monde.

Nous réitérons nos sincères remerciements aux autorités suisses pour la chaleur de leur accueil et la qualité de l'organisation de ce sommet, ainsi qu'au secrétariat général de la Francophonie.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de la Très Honorable Calliopa Pearlette Louisy Gouverneure générale de Sainte-Lucie

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames, messieurs,

Vous permettrez que je commence par remercier la Suisse et la ville de Montreux pour la qualité de leur accueil et pour la parfaite organisation de ce sommet en un temps record. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux membres de notre famille francophone et surtout à une île sœur, la République dominicaine.

Ma délégation aimerait également adresser ses sincères félicitations à Son Excellence Monsieur Abdou Diouf pour les inlassables efforts qu'il déploie à travers le monde pour le renforcement de la place de notre organisation sur la scène internationale et souhaite vivement le voir continuer le chemin avec nous pour un troisième mandat. Je saisis cette occasion pour exprimer également toutes mes félicitations à l'Administrateur pour tous les progrès accomplis et les réformes mises en œuvre.

La vraie place de la Francophonie est sur le terrain. La vocation primordiale de la Francophonie reste la solidarité. Lors du Sommet de Québec, le Secrétaire général avait dit « *Être unis dans la diversité ne suffit pas ! Nous devons être solidaires dans l'adversité* ». La Francophonie doit absolument continuer à renforcer l'usage du français au sein de son espace. Nous appuyons fortement la volonté du Secrétaire général de valoriser et de défendre la pluralité des langues qui cohabitent dans notre espace francophone. Nous sommes toujours convaincus de l'efficacité de la méthode d'enseignement convergente du créole et du français.

Nous nous réjouissons de la signature d'un pacte linguistique avec l'OIF, démontrant ainsi la volonté de notre pays, avec le soutien de l'OIF et des opérateurs, de mener une politique menant à des progrès progressifs quant à la place du français dans le système éducatif, l'administration publique et l'environnement social du pays.

Pour terminer, Madame la Présidente, je voudrais dire que ces jours-ci, on parle beaucoup de diversité culturelle, de dialogue des cultures et des civilisations. Tout cela est très louable mais il est temps de parler un peu moins et de faire un peu plus. Un moyen tangible et efficace de garantir la diversité culturelle est la mise en œuvre de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Sainte Lucie appuie pleinement l'action de l'OIF dans ce domaine. Le soutien aux politiques culturelles des États est absolument primordial pour l'émergence d'un secteur culturel marchand dans les pays du Sud.

Merci, Madame la Présidente.

**Intervention du Très Honorable David Alward
Premier ministre du Nouveau-Brunswick**

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Le Nouveau-Brunswick s'investit sans cesse à promouvoir sa culture francophone et acadienne. Nous avons adopté des lois, des politiques, des stratégies et des plans d'action qui garantissent le respect et le développement du français sur tout notre territoire, dans nos communautés et même dans nos foyers et il va sans dire que nous appuyons la proposition du Québec pour un forum sur la langue française.

Le maintien de la culture et de la langue passe nécessairement par le cadre réglementaire, certes, mais aussi, par l'adoption d'un esprit et d'un ensemble de valeurs au cœur même de nos décisions politiques. L'engagement de la société civile, force de proposition constructive, est essentiel pour faire avancer notre société.

Comme femmes et hommes politiques, nous sommes à l'écoute de nos citoyens. Au Nouveau-Brunswick, le débat politique comprend toujours la dimension linguistique et culturelle. C'est un indicateur d'un système sain et fonctionnel, mais j'avoue, qui n'est pas sans défis.

L'esprit de la diversité culturelle doit continuer d'être valorisé par nos populations et surtout par les jeunes. Je dirais, Madame la Présidente, que l'ouverture de nos jeunes sur le monde est essentielle sur une planète graduellement aplatie de ses frontières culturelles et géographiques traditionnelles.

Les outils pour accélérer cette ouverture sur le monde sont ici, aujourd'hui à notre portée. Par exemple, l'espace francophone recèle déjà des ressources technologiques et scientifiques qui peuvent être mises à la disposition de la Francophonie aujourd'hui.

Tout le monde sera d'accord : il faut accélérer le pas pour réduire les inégalités et la pauvreté dans le monde. C'est notre défi, c'est notre vision.

Le Nouveau-Brunswick, avec vous tous, est prêt à explorer comment ces défis peuvent être relevés pour un avenir meilleur.

Mon gouvernement est naturellement très favorable à l'adoption d'une stratégie jeunesse, et à l'adoption d'une stratégie numérique pour la Francophonie. Je suis persuadé que ces deux stratégies vont de pair.

Pour conclure, je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, pour la qualité de l'organisation de ce XIII^e Sommet de la Francophonie. Je voudrais aussi remercier tous les Suisses pour la chaleur et l'excellence de leur accueil.

Merci, Madame la Présidente.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Jaume Bartumeu
Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre**

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général,

Je lisais, ce lundi, dans le quotidien helvétique *Le Temps* des déclarations de notre secrétaire général, Abdou Diouf, qui nous interpellait : « *Ne laissez pas s'étioler le français !* » Comme vous, Monsieur le Secrétaire général, je pense qu'il faut maîtriser plusieurs langues. Mais il importe « *... que les francophones expriment leurs idées et leurs valeurs dans leur langue partagée...* » « *... car c'est la meilleure façon de défendre sa culture, son identité et donc de se faire respecter* ». La Francophonie préconise la diversité culturelle et linguistique face à une tendance à l'uniformisation. Nous l'encourageons à continuer à jouer un rôle vital dans la promotion du dialogue des cultures.

Nous félicitons Sainte-Lucie, les Seychelles et le Liban pour la signature des premiers « pactes linguistiques ». Cette nouvelle idée, lancée lors du Sommet de Québec, destinée à promouvoir la langue française au sein des États membres a été suivie d'effet. Nous souhaitons beaucoup de succès à la poursuite de la mise en place de cette nouvelle initiative, déterminante pour notre organisation. Il est fondamental que l'OIF et ses opérateurs contribuent à aider les États et gouvernements à assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires en éliminant les disparités entre les sexes. Elle doit également favoriser la formation et la recherche orientées vers le développement et l'emploi en utilisant des produits novateurs. Nous soutenons l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres et nous encourageons sa mise en œuvre, en particulier en Haïti.

Je puis vous dire que le système éducatif andorran comprend notre enseignement national mais aussi l'enseignement français et l'enseignement espagnol. L'Andorre défend fermement les valeurs du plurilinguisme auprès des jeunes générations. Nous accordons une importance toute particulière à la langue française, d'une part, pour son attache historique et institutionnelle à notre pays et d'autre part parce que nous avons bénéficié du système d'enseignement français implanté dans notre pays depuis la fin du XIX^e siècle.

Pour la Francophonie, le rôle joué par TV5Monde est essentiel. Reçu par plus de deux cent millions de foyers, TV5Monde permet de renforcer la présence francophone dans le paysage audiovisuel international. En Andorre, nous sommes en train de mettre en œuvre une réforme de notre paysage audiovisuel qui nous permettra de bénéficier en janvier 2011 de nouvelles télévisions francophones. Nous voulons accéder tout particulièrement à France24.

Nous œuvrons ainsi avec la volonté de renforcer la présence du français dans notre société et dans notre culture.

Je vous remercie.

Intervention de Son Altesse Albert II Prince souverain de Monaco

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Compte tenu du temps limité qui nous est imparti, je voudrais limiter mon propos à trois aspects de cette troisième thématique, qui nous tient tous à cœur, sur laquelle nous sommes invités à nous exprimer et qui me semblent plus particulièrement importants :

Le soutien de Monaco à la langue française et à l'éducation

Mon gouvernement a soutenu depuis l'an 2000 le programme de lecture publique de l'OIF, notamment à travers la réalisation du réseau Clac de Madagascar et l'extension de celui du Burundi depuis 2009.

C'est également à ma demande qu'une étude de faisabilité d'un projet de volontariat pour les jeunes francophones a été réalisée en 2006.

Depuis l'intégration du projet de Volontariat international de la Francophonie à la programmation officielle de l'Organisation, mon gouvernement lui apporte un soutien financier constant.

La promotion du français dans la vie internationale

Je voudrais souligner en premier lieu que mon pays respecte pleinement les dispositions du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales adopté en 2006 au Sommet de Bucarest et que les ambassadeurs monégasques participent pleinement aux groupes des ambassadeurs francophones à New York, Genève et Bruxelles.

En second lieu, je suis particulièrement sensible aux efforts déployés par les Grands témoins de la Francophonie lors des Jeux olympiques d'été et d'hiver et j'ai, à ce titre, beaucoup apprécié le rapport très positif que Monsieur Pascal Couchepin a livré à la suite des Jeux olympiques de Vancouver. En ma qualité de membre actif du CIO, soyez assurée, Madame la Présidente, que je veillerai au respect de l'usage du français, conformément à la Charte olympique.

J'ai le plaisir de confirmer le soutien de Monaco au projet de Forum mondial de la langue française, qui mettra l'accent sur la jeunesse. Je salue la proposition du Québec d'accueillir la première édition de ce forum en 2012.

La reconstruction d'Haïti

Je ne peux, enfin, que me réjouir d'avoir entendu depuis le début de nos travaux autant d'appels à la solidarité à l'égard d'Haïti et je me félicite que ce pays ait été considéré par l'OIF comme pays prioritaire de la coopération francophone.

Je voudrais dire combien ce drame du 12 janvier nous a tous émus et combien la mobilisation qui s'est mise en place après ce tragique événement a été remarquable.

À l'échelle de mon pays, j'ai souhaité, en complément de l'aide d'urgence allouée par mon gouvernement juste après le séisme, fédérer l'ensemble des acteurs publics et associatifs monégasques, auxquels se sont joints des partenaires privés autour du projet « Monaco Collectif Haïti ».

Celui-ci a permis de collecter un million d'euros, qui seront consacrés à la construction d'une école maternelle et primaire (pour 500 enfants) à Port-au-Prince.

Par ailleurs, je tiens à annoncer que mon pays apportera dès cette année une contribution exceptionnelle à l'OIF pour la reconstruction du principal centre de lecture et d'animation culturelle d'Haïti, situé dans la ville de Cabaret.

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Madame Fayza Abounaga
Ministre de la Coopération internationale
de la République arabe d'Égypte**

Madame la Présidente,

Nous considérons que l'OIF a un rôle clé au sein de la famille francophone : l'OIF en tant qu'organisation ayant le développement socioéconomique et l'usage de la langue française dans l'espace francophone au cœur de ses orientations. Cette dimension linguistique et culturelle constitue à nos yeux la face réelle de notre organisation.

L'OIF a la responsabilité d'assumer ce rôle. Notre souhait est que l'OIF s'implique plus pour renforcer l'usage de la langue française dans tous les domaines.

Dans ce contexte, nous accueillons avec intérêt la proposition de notre secrétaire général d'organiser un forum mondial sur la langue française – il est important qu'un tel forum se penche sur l'élaboration et la promotion d'un programme de coopération entre écoles, universités, instituts et centre de recherche spécialisés ayant en commun le français en vue d'encourager et de préserver l'éducation et l'usage du français qui en ce moment, il faut l'avouer, fait face dans plusieurs pays membres de l'OIF, y compris le mien, à d'autres langues, surtout en ce qui concerne le manque de moyens financiers, techniques et de ressources humaines qualifiées.

Je saisis donc l'occasion pour me joindre à la proposition faite par mon frère, le ministre des Affaires étrangères de la Tunisie, concernant la coopération tripartite. Nous considérons ce genre de coopération comme un moyen efficace de financements innovants.

Intervention de Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré Président du Burkina Faso

Madame la Présidente,

Le Burkina Faso soutient entièrement l'idée d'un forum mondial sur la langue française proposée à la fois par le Secrétaire général et par le Premier ministre du Québec. De même, nous soutenons l'amendement proposé par le Canada-Québec qui vise à prendre en compte cette proposition dans la Déclaration de Montreux.

Nous souhaitons que ce forum bénéficie d'une large participation impliquant tous les secteurs et les forces vives de nos États. Nous souhaitons qu'une place de choix soit réservée aux jeunes, qui sont l'espoir et l'avenir de la Francophonie.

Nous souhaitons également que le forum aboutisse à des résultats concrets avec un plan d'action.

Madame la Présidente,

Nous avons trouvé pertinente l'intervention de Monsieur Patrick Aebischer, président de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, qui pose de façon réaliste la problématique du positionnement du français dans les disciplines scientifiques, au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

La promotion de la langue française n'est pas seulement le fait de parler le français mais c'est aussi la nécessité d'être présent dans les secteurs scientifiques.

Nous avons des scientifiques de haut niveau, il faut rendre leurs travaux plus visibles. Il faut renforcer le financement des secteurs des sciences et de la technologie.

Intervention de Son Excellence Monsieur Obiang Nguema Mbasogo Président de la République de Guinée équatoriale

Madame la Présidente,
Estimés Chefs d'État et de gouvernement,
Distingués délégués,
Mesdames et messieurs,

À l'occasion de ce XIII^e Sommet de la Francophonie, le peuple de Guinée équatoriale, par ma voix, adresse ses cordiales salutations et sincères remerciements au peuple de la Confédération suisse, et plus particulièrement à la ville de Montreux, pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à ma délégation, couplé avec la grande hospitalité et la bonne organisation enregistrées au cours de cet événement.

La Guinée équatoriale prend part à ce Sommet avec l'expression renouvelée de sa conviction selon laquelle la Francophonie constitue, aujourd'hui et demeurera une force politique et un espace vital capable de contribuer, de manière décisive aux relations internationales et au développement de l'humanité. Nous saluons, de ce fait, l'incorporation de nouveaux États membres à notre communauté de valeurs partagées. Au regard de ces circonstances historiques, culturelles et géopolitiques, la République de Guinée équatoriale a souffert d'un isolement culturel, en tant qu'unique pays hispanophone en Afrique.

Son isolement linguistique freinait ses échanges économiques, commerciaux et culturels avec le reste de l'Afrique. C'est pour cela que mon gouvernement s'est engagé à intégrer avec détermination les communautés avec lesquelles nous partageons des valeurs culturelles. Nous sommes pleinement convaincus du fait que le mécanisme de coopération économique, technique, scientifique et culturel entre les États s'opère mieux entre des pays ayant les mêmes valeurs culturelles.

En effet, après notre intégration au sein de la Francophonie, nous avons entrepris des actions au niveau national telles que :

- le financement et la construction d'un collège la Concorde de Malabo, pour un montant de 69 millions d'euros, couvrant jusqu'à l'enseignement secondaire ;
- le financement et la construction d'un institut culturel d'expression française à Bata, pour un montant de 24 millions d'euros ;
- le financement de la construction de la Maison de la Francophonie, qui vient d'être approuvé par le gouvernement pour un montant de 30,8 millions euros ;
- l'incorporation du français dans le système de l'enseignement primaire et secondaire.

Tout ceci pour la promotion et la défense de la langue française en Guinée équatoriale. Par conséquent, nous nous sentons très honorés de faire partie de cet espace sociopolitique et culturel qu'est la Francophonie.

Je dois néanmoins manifester honnêtement, Madame la Présidente, distingués chefs d'État et de gouvernement, que, malgré le fait que notre intérêt demeure

invariable, du point de vue de la consolidation et de la promotion de la langue française au niveau de toute la population, la Guinée équatoriale est confrontée à de sérieuses difficultés.

Nous éprouvons, en effet, d'énormes difficultés en matière de dotation de professeurs de français dans les centres d'enseignement de mon pays, ainsi que de fourniture en matériel didactique.

Au vu de tout ce qui précède, nous en appelons à la solidarité des États membres de la Francophonie afin qu'ils s'impliquent davantage dans ces efforts déployés par mon gouvernement.

Nous attendons un appui aux efforts du gouvernement pour la création d'un cycle de formation universitaire ainsi que des centres de formation professionnelle d'expression française. Nous espérons, par ailleurs, l'octroi de bourses aux étudiants en fin de cycle afin qu'ils puissent poursuivre leur études professionnelles dans les États francophones.

Voici, Madame la Présidente et distingués chefs d'État et de gouvernement, la réalité du français dans mon pays et nos attentes vis-à-vis des États membres de notre communauté.

Mon gouvernement est solidaire des efforts de la Francophonie en ce qui concerne la reconstruction d'Haïti. De fait, la Guinée équatoriale a déjà fait un don de deux millions de dollars américains suite au désastre naturel occasionné par un tremblement de terre et mon pays sera toujours aux côtés de ce pays frère dans le processus de la normalisation de sa situation.

Pour faire face aux défis et atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement d'ici 2015, nous pensons que la solidarité francophone doit se manifester dans toutes nos actions.

À ce propos, je voudrais faire savoir que, eu égard aux difficultés que rencontrent nos pays pour lutter contre les grandes pandémies telles que le VIH/Sida, la tuberculose, la malaria et d'autres maladies qui étranglent l'humanité aujourd'hui, nous avons proposé à l'Unesco la création d'un prix international pour la recherche en sciences de la vie.

Madame la Présidente,

Pour finir, la Guinée équatoriale se félicite de l'œuvre réalisée par le secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, depuis son accession à la tête de cette communauté, pour son caractère actif et dynamique, à la défense de nos intérêts communs. C'est la raison pour laquelle nous optons pour la poursuite de ses fonctions à la tête de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Abdoulaye Wade
Président de la République du Sénégal**

Madame la Présidente,
Excellences, messieurs les Chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,

Le Sénégal salue la belle initiative que vous avez prise concernant l'organisation, l'année prochaine, d'un forum mondial sur la langue française qui, sans nul doute, sera un moment de bilan, d'échanges mais également de perspectives autour de notre héritage commun.

À ce titre, le Sénégal soutient une telle initiative et également la proposition du Premier ministre du Canada-Québec de l'accueillir sur son territoire.

Merci de votre attention.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Charalambos Pamboukis
Ministre d'État auprès du Premier ministre de la République hellénique**

Madame la Présidente,

La Grèce soutient avec un attachement particulier le multilinguisme dans tous les domaines au niveau international. Elle participe et contribue à notre objectif affiché, la langue française – trait d'union de notre partenariat et véhicule de nos valeurs communes – afin qu'elle ait la place qui lui convient. Nous demeurons, cependant, conscients de la nécessité de politiques flexibles à l'intérieur de la Francophonie, qui prennent en compte la diversité du régime linguistique chez chacun des membres de notre famille.

Nous encourageons le développement et la poursuite de l'élaboration de plans opérationnels de soutien à la promotion de la langue française qui soient adaptés aux particularités de chaque membre. À ce propos, je voudrais souligner l'excellente coopération avec les services compétents de l'OIF, surtout en ce qui concerne des programmes comme le Mémoire sur la formation des agents de la fonction publique grecque à la langue française.

**COMMUNICATIONS DES ÉTATS ASSOCIÉS
ET OBSERVATEURS**

**Communication de Son Excellence Monsieur Edward Nalbandian
Ministre des Affaires étrangères de la République d'Arménie**

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie, cher Abdou Diouf,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, exprimer mes remerciements au pays hôte, la Suisse, pour avoir si bien organisé ce sommet et pour son hospitalité.

Je remercie aussi le secrétaire général de la Francophonie, Monsieur Abdou Diouf, qui, par son action déterminée, est devenu le véritable gardien de nos valeurs. Je voudrais le féliciter pour le renouvellement de son mandat et lui témoigner à nouveau tout notre soutien ; nous gardons toujours le souvenir attachant de la visite officielle qu'il a faite en Arménie au mois d'avril dernier.

Mesdames et messieurs,

Nous sommes réunis ici, conscients de la place tenue par la Francophonie sur la scène internationale et déterminés à voir son rôle renforcé dans le monde d'aujourd'hui.

Les défis ne manquent pas qui nécessiteraient une concertation plus approfondie entre nos États membres ; la voix de la Francophonie doit pouvoir se faire entendre sur les grands problèmes auxquels il faut faire face : la pauvreté, l'exclusion, la lutte contre le changement climatique et pour la protection de la diversité biologique, et beaucoup d'autres questions.

Il y a, enfin, notre engagement commun en faveur de la paix, de la sécurité dans le monde et du règlement pacifique des conflits, qui confère à la Francophonie une responsabilité particulière.

Nous sommes persuadés que la réponse aux problèmes d'aujourd'hui passe surtout par le dialogue des nations et des cultures, et la Francophonie, par sa vocation même, a un rôle important à jouer.

Mesdames et messieurs,

L'Arménie accorde une grande importance à son appartenance à l'Organisation internationale de la Francophonie, à ce forum des États et des peuples qui partagent une certaine vision du monde fondée sur une communauté de valeurs, qui offre la possibilité d'une meilleure connaissance mutuelle, et aussi à une action plus concertée et solidaire sur la scène internationale.

L'appartenance de l'Arménie à l'espace francophone est également le reflet de l'amitié traditionnelle et des relations privilégiées avec la France, mais aussi la Suisse et d'autres pays francophones, et permettra de resserrer encore davantage le dialogue multidimensionnel entre nos pays et nos peuples.

Deux ans après l'adhésion de mon pays à l'Organisation internationale de la Francophonie, je voudrais aussi parler avec satisfaction du travail accompli pour la promotion des valeurs de la Francophonie en Arménie. Cela a concerné, en tout premier lieu, le domaine de l'éducation, et tout particulièrement l'apprentissage du français. Nous avons conduit une politique éducative qui s'est appuyée sur la mise en œuvre des mesures favorables au multilinguisme, telle l'introduction d'une troisième langue vivante étrangère, ainsi que sur des dispositions spécifiques de soutien à l'enseignement du français.

L'apprentissage du français est devenu également une priorité de la coopération décentralisée franco-arménienne, qui implique près d'une trentaine de collectivités locales françaises.

Nous avons enfin cherché à favoriser la formation en français des fonctionnaires de l'administration arménienne grâce au programme pluriannuel performant soutenu par l'Organisation internationale de la Francophonie, la France, la Communauté française de Belgique et le Luxembourg.

Au plan culturel, le mois de mars en Arménie est désormais devenu le mois de la francophonie, avec l'organisation de dizaines de manifestations pour célébrer la Journée de la Francophonie.

Le champ de la coopération francophone s'est, enfin, développé dans les domaines parlementaire, universitaire et de la coopération décentralisée grâce au renforcement de nos liens avec l'Assemblée parlementaire et les opérateurs institutionnels de la Francophonie.

Je citerai, à titre d'exemple, les relations excellentes nouées entre la ville d'Erevan et l'Association internationale des maires francophones, qui a décidé de tenir sa prochaine assemblée générale à Erevan en octobre 2011.

C'est fort de l'attachement indéfectible à nos valeurs que nous allons poursuivre nos efforts pour ancrer durablement notre pays dans l'espace francophone et la réalité de la Francophonie dans notre pays.

Mesdames et messieurs,

Les défis qui se présentent pour la Francophonie dépendent de notre capacité à nous projeter dans l'avenir, à faire vivre une Francophonie forte de ses diversités, à faire jouer, toujours plus encore, la solidarité francophone qui unit les membres de notre famille.

Je vous remercie.

**Communication de Son Excellence Monsieur Mikheil Saakashvili
Président de la République de Géorgie**

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs, chers amis,

Je suis heureux et fier de prendre la parole, ici, au milieu de la famille de la Francophonie réunie dans cette belle ville de Montreux. Oui, la famille francophone. Une famille diverse, riche de toutes nos différences, une famille qui a en partage une langue et les valeurs qu'elle véhicule, la vision du monde qu'elle symbolise et fait vivre.

La mondialisation, mesdames et messieurs, ne doit pas être une uniformisation du monde mais le partage de nos expériences, cultures et héritages les plus divers, la mise en commun de nos projets respectifs et de nos ambitions. C'est cette vision qui est portée par la Francophonie, l'universalisme dans la diversité, l'innovation dans le respect des particularités.

La Géorgie a une grande tradition d'attachement à la langue française. Depuis l'époque où Chardin ou Dumas, ces grands écrivains voyageurs, appelaient les habitants de mon pays les « Français du Caucase ». Les élites géorgiennes parlaient le plus souvent français avant le traumatisme de 70 longues années d'oppression soviétique. C'est dans cette langue que j'ai, grâce à un professeur qui avait connu Jean-Paul Sartre et le Paris des années 40 et 50, ouvert mes yeux sur le monde libre, écoutant avec avidité Radio-France internationale ou lisant les articles du Monde qui n'avaient pas été caviardés par la censure. Je me souviens très bien de ces années grises du communisme finissant où nous débattions en cachette des essais français proscrits par le régime.

C'est en France ensuite que j'ai étudié les droits de l'Homme, après la disparition de l'URSS, et que j'ai – je dois vous le dire puisque nous sommes entre amis – rencontré ma femme, Sandra.

Plus récemment, c'est dans cette langue que des artistes francophones originaires d'Afrique et d'Europe sont venus chanter, à quelques kilomètres des soldats russes, pour les 500 000 réfugiés que compte la Géorgie et contre l'occupation de 20% de notre territoire par une armée étrangère.

Je me souviens très bien de cette soirée magique. C'était incroyable de voir Jane Birkin, une Anglaise chantant en français, MC Solar, un français d'origine africaine, et Youssou N'Dour faisant reprendre des paroles en français à 70 000 réfugiés géorgiens, dans une langue que, souvent, ils ne comprenaient pas mais dont ils saisissaient le message de solidarité et d'amour.

Mon attachement à cette langue et à ces valeurs est indéfectible. Notre gouvernement entend les promouvoir avec conviction.

Depuis 2003 et la Révolution des roses qui nous a portés au pouvoir, nous avons transformé la Géorgie en terre d'innovation politique, économique et sociale.

Un pays qui était sans doute l'un des plus corrompus du monde post-soviétique est devenu le combattant numéro un contre la corruption dans le monde sur les cinq dernières années, selon l'ONG « Transparency International ».

Nous avons fait depuis 2003 le choix de l'Europe, de la démocratie et de l'ouverture économique. Nous avons payé ce choix très cher, vu l'hostilité qu'il a déclenchée chez notre grand voisin. Mais ce choix est, j'en suis plus convaincu que jamais, le bon choix. Le seul choix.

Mesdames et messieurs, ma présence parmi vous et votre accueil si chaleureux envoient le signal au peuple géorgien qu'il n'est pas seul, qu'il a une famille solidaire dans l'adversité et la difficulté.

Je tiens à remercier, au nom de mon peuple, l'ensemble des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie aujourd'hui. Pas une seule nation francophone n'a légitimé l'occupation russe de nos territoires.

Aucun État, aussi puissant soit-il, n'a le droit de changer unilatéralement les frontières de ses voisins et d'annexer une partie de leurs territoires. C'est ce message de raison et de légalisme que vous avez porté en refusant de cautionner l'occupation de mon pays. Plus précisément, le projet de résolution du Sommet de Montreux emploie des mots clairs soutenant notre intégrité territoriale et notre souveraineté, appelant à l'application totale des accords de cessez-le-feu signés grâce à mon ami Nicolas Sarkozy, le 12 août 2008 – c'est-à-dire le retrait des troupes russes de tous les territoires géorgiens qu'ils occupent illégalement aujourd'hui encore.

Il appelle aussi au retour des 500 000 déplacés et réfugiés, citoyens de la Géorgie qui ont été chassés de chez eux par les forces d'occupation et les milices qu'elles contrôlent. Ces innombrables familles qui ont tout perdu verront dans la solidarité exprimée ici un message d'espoir, une raison de continuer à espérer un jour le triomphe du droit sur l'oppression.

Je voudrais transmettre à vos nations la gratitude immense et l'amitié indéfectible de la mienne. Votre position montre bien que Francophonie rime avec respect du droit international et défense des valeurs humaines. Ce droit et ces valeurs sont, vous le savez comme moi, les seuls moyens d'éviter que la mondialisation dont nous pouvons tous bénéficier ne se transforme en chaos, un chaos dont nous souffrirons tous.

Mesdames et messieurs, la présidence suisse et le secrétariat général de la Francophonie ont permis la réussite de ce sommet et j'aimerais qu'on les salue chaleureusement.

Nous repartons tous dans nos pays respectifs avec la certitude renouvelée que les valeurs que nous portons sont partagées par toute une famille, notre famille. Et grâce à nos coopérations, ces valeurs triompheront, j'en suis convaincu.

Merci beaucoup.